SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

RAPPORT DE RECHERCHE

Les délinquants ethnoculturels sous responsabilité fédérale : examen des indicateurs à l'admission, en établissement et pendant la surveillance dans la collectivité

2022 N^{O} R-446

ISBN: 978-0-660-46163-2

No. de Cat.: PS83-5/R446F-1-PDF

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

Les délinquants ethnoculturels sous responsabilité fédérale : examen des indicateurs à l’admission, en établissement et pendant la surveillance dans la collectivité

Service correctionnel du Canada

2022

Remerciements

Les auteurs remercient les personnes qui ont collaboré à divers titres à concrétiser le présent projet. Ils tiennent à remercier tous les employés de la Direction des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale, y compris la Division des services de réinsertion sociale, la Division des opérations de réinsertion sociale et la Division des programmes de réinsertion sociale, la Direction des initiatives pour les Autochtones, le Secteur des délinquantes, Engagement des citoyens, Recours des délinquants et CORCAN, qui ont commenté la méthodologie du projet, ont apporté leur soutien au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ont fourni de précieux commentaires sur les résultats et les conclusions préliminaires. Ils tiennent à exprimer leur reconnaissance à leurs collègues de la Direction de la recherche dont la contribution a permis d'établir la méthodologie du rapport.

Ils remercient en particulier Donat Bilomba, Dale Delahunt et Katherine Cole pour leur soutien tout au long de la préparation de ce rapport. Leurs remerciements s'adressent également à Véronique Dagenais, Thana Ridha, Mylène Duchemin, Kelly Hartle, Kevin Arsenault, Melanie Goulet, Emma Costain, O'Neil McKenzie, Katherine Cole, April Dorion, Daniel Angheluta, Sara Johnson et Andrea Moser qui ont fourni des commentaires judicieux sur le rapport final. Ils tiennent également à souligner le travail de Shanna Farrell-MacDonald qui a révisé le code d'extraction des données.

Sommaire

Mots clés : *délinquants ethnoculturels, tendances de la population, profils des délinquants admis, indicateurs en établissement, indicateurs dans la collectivité*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a une population de délinquants diversifiée sur le plan ethnoculturel. Le présent rapport comporte trois études visant à examiner les profils et les divers indicateurs correctionnels, pour les délinquants sous la garde du SCC, afin de déterminer si les résultats diffèrent selon l'identité ethnoculturelle. La détermination des différences entre les profils et les indicateurs correctionnels pourront informer le SCC quant aux domaines potentiels d'études et d'intervention futures, qui permettront d'améliorer les résultats correctionnels des délinquants ethnoculturels.

L'*Étude 1* examinait la population de délinquants du SCC et les tendances relatives à la diversité au cours de la dernière décennie, à partir de la fin de l'exercice 2009-2010 jusqu'à la fin de l'exercice 2019-2020. Cette étude a également permis de comparer la composition ethnoculturelle de la population de délinquants du SCC à celle de la population générale canadienne (recensement de 2016) pour déterminer les groupes surreprésentés au SCC. L'*Étude 2* examinait les profils à l'admission d'une cohorte d'hommes et de femmes, purgeant tous une peine de ressort fédéral, admis au SCC entre le 1er avril 2016 et le 30 septembre 2018, la cohorte finale étant de *N* = 10 461 hommes et *N* = 971 femmes. La même cohorte, moyennant quelques restrictions supplémentaires en matière d'admissibilité, a été utilisée pour examiner plusieurs indicateurs en établissement (*N* = 10 249 hommes et *N* = 893 femmes). Dans le cadre de l'*Étude 2*, d'autres indicateurs, comme les permissions de sortir, l'éducation, l'emploi et la participation à des programmes correctionnels, ont été examinés en fonction de la date d'admissibilité à la semi-liberté (DASL; échantillon selon la DASL de *N* = 9 064 hommes, *N* = 813 femmes). Enfin, l'*Étude 3* examinait les indicateurs clés liés à la surveillance dans la collectivité, à l'aide d'une cohorte de délinquants qui ont eu leur première mise en liberté entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2017, avec une période de suivi fixe de huit mois, l'échantillon final étant de *N* = 8 858 hommes et *N* = 753 femmes. Les groupes ethnoculturels de plus de 20 personnes ont été examinés, et les groupes restants ont été désignés comme « Autres ».

Selon les constatations de l'*Étude 1*, la plupart des groupes ethnoculturels au SCC ont augmenté au cours de la période de 11 ans examinée (avant la pandémie), à l'exception du groupe des hommes chinois et des « autres » hommes ethnoculturels, dont le nombre a diminué. Selon les constatations, cinq groupes étaient surreprésentés parmi les délinquants du SCC en établissement et dans la collectivité par rapport à la population générale canadienne : les femmes et les hommes noirs, les femmes et les hommes autochtones et les hommes d'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les hommes originaires d'Asie du Sud, les Chinois, les Philippins, les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest étaient sous-représentés dans la population de délinquants du SCC.

Les résultats de l'*Étude 2* ont montré que, parmi les hommes, certains groupes différaient défavorablement au regard de divers indicateurs, en particulier les hommes noirs et les hommes autochtones. Les hommes autochtones présentaient des cotes de risque plus élevées selon l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), et les deux groupes ont été placés à l'admission à un

niveau de sécurité plus élevé. Ils étaient également plus susceptibles d'avoir à leur dossier un indicateur actif lié à l'appartenance à un groupe menaçant la sécurité et étaient plus souvent que les autres impliqués dans des incidents et avaient le moins de visiteurs. Cependant, les hommes noirs ont affiché quelques résultats favorables en détention, comme un pourcentage plus élevé d'attestations de formation professionnelle et de réussite scolaire (parmi ceux qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires) à la DASL, par rapport aux hommes blancs, et un pourcentage plus élevé d'achèvement des programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée, quand ils étaient inscrits. De plus, la majorité des groupes d'hommes ethnoculturels restants, y compris les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, chinois, philippins, latino-américains, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, avaient tendance à avoir un niveau de risque et de besoins plus faible à l'admission, ainsi qu'un potentiel de réinsertion sociale, une motivation et un niveau de responsabilisation plus élevés que les hommes blancs. Il y avait une variation importante entre les groupes d'hommes ethnoculturels restants dans tous les indicateurs en établissement.

Les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (les deux seuls groupes ethnoculturels examinés pour les femmes) avaient également généralement des cotes positives à l'évaluation initiale, y compris un faible niveau de risque selon l'EFS, et des besoins liés aux facteurs criminogènes moins élevés. Ces groupes comptaient un nombre réduit d'incidents et de griefs ainsi qu'un nombre plus important de programmes correctionnels achevés à la DASL chez les personnes inscrites. Toutefois, le pourcentage pour les femmes noires était moins élevé d'au moins un visiteur, un taux de formation moins élevé en cours d'emploi par l'entremise de CORCAN à la DASL, et un taux d'inscription moins élevé aux programmes correctionnels à la DASL chez les femmes admissibles. En ce qui concerne les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, il a été établi qu'un pourcentage moins élevé de femmes comptant au moins 90 jours de formation en cours d'emploi grâce au programme d'emploi de CORCAN parmi celles qui ont une période d'emploi de ce type, et un taux d'inscription moins élevé à des programmes correctionnels à la DASL chez les femmes admissibles.

Enfin, l'*Étude 3* a révélé des écarts dans les résultats pour les hommes de certains groupes ethnoculturels sous surveillance dans la collectivité. Par exemple, les hommes noirs et arabes/d'Asie de l'Ouest présentaient un taux général plus faible de mise en liberté discrétionnaire, et les hommes dont le niveau de risque était faible selon l'EFS, à savoir les Chinois, les hommes originaires d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est étaient moins susceptibles que les hommes blancs de se voir accorder une mise en liberté discrétionnaire. De plus, les hommes noirs et d'Asie du Sud et les Autochtones étaient plus susceptibles de se voir imposer des conditions d'assignation à résidence à leur libération d'office. Toutefois, les hommes noirs et les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels ont obtenu des résultats comparables ou meilleurs à la mise en liberté (c.-à-d. des pourcentages moins élevés pour les révocations et les révocations à la suite d'une infraction) tant pour les mises en liberté discrétionnaires que les mises en liberté non discrétionnaires que les hommes blancs. Les hommes de tous les groupes ethnoculturels étaient aussi ou plus susceptibles d'obtenir un emploi dans la collectivité dans les huit mois que les hommes blancs, et d'avoir au moins un résultat positif en matière d'emploi. Cependant, les hommes autochtones étaient moins susceptibles d'obtenir une période d'emploi dans la collectivité et d'avoir un résultat positif. Les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient aussi ou plus

susceptibles de se voir accorder une mise en liberté discrétionnaire que les femmes blanches, même si cela variait selon le niveau de risque : les femmes présentant un risque moyen et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles de se voir accorder une mise en liberté discrétionnaire que les femmes blanches présentant un risque moyen. En outre, les femmes noires et autochtones étaient les moins susceptibles de trouver un emploi dans la collectivité, les plus susceptibles d'avoir un résultat négatif en matière d'emploi et les moins susceptibles d'achever un programme de maîtrise de soi. Néanmoins, plusieurs résultats positifs ont également été notés. Par exemple, les hommes et les femmes des groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles de se voir imposer une révocation ou une révocation pour infraction dans les huit mois de la mise en liberté discrétionnaire ou non discrétionnaire.

Dans l'ensemble, la population de délinquants du SCC continue de se diversifier et, selon les différences entre les profils à l'admission et entre les résultats liés à la détention et à la surveillance dans la collectivité, les résultats de ces trois études indiquent que le SCC pourrait soutenir les hommes et les femmes de différents groupes ethnoculturels.

Table des matières

Remerciements ii
Sommaire iii
Liste des tableaux viii
Liste des figures x
Liste des annexes xi
Liste des abréviations xii
Introduction 1
Qui sont les délinquants ethnoculturels? 2
Délinquants ethnoculturels : Faits saillants des recherches antérieures 3
Profils des délinquants 3
Indicateurs en établissement 6
Surveillance dans la collectivité 10
Recommandations antérieures ..... **Error! Bookmark not defined.**
Recherche actuelle 11
Étude 1 : Tendances de la population – Introduction et méthode 1
Introduction 1
Participants et procédures 1
Définir les groupes ethnoculturels de délinquants 2
Groupes de recensement 3
Étude 1 : Tendances de la population – Résultats 5
Tendances de la population du SCC au fil du temps 5
Le SCC et le public canadien 7
Étude 1 : Tendances de la population – Analyse 9
Étude 2 : Profils des délinquants et indicateurs en établissement – Introduction et méthode 12
Introduction 12
Participants 12
Données 17
Évaluation initiale des délinquants 18
Infraction à l'origine de la peine 19

Affiliation à un groupe menaçant la sécurité 20
Cote de sécurité des délinquants et Échelle de classement par niveau de sécurité 20
Incidents en établissement et accusations d'infraction disciplinaire 21
Visites 21
Permissions de sortir 21
Griefs 22
Participation aux programmes d'éducation et d'emploi 25
Programmes correctionnels 26
Procédure et approche analytique 27
Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement – Résultats 28
Profils à l'admission 28
Évaluations des risques et des besoins 34
Infractions et durée de la peine 43
Facteurs liés à la réceptivité 47
Appartenance à un groupe menaçant la sécurité 49
Indicateurs en établissement 51
Classifications du niveau de sécurité des délinquants 51
Incidents et accusations 54
Visites 61
Griefs 62
Permissions de sortir 68
Interventions en matière d'éducation et d'emploi 70
Participation aux programmes correctionnels de réinsertion sociale et résultats 75
Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement – Analyse 79
Principales conclusions 79
Profil à l'admission 79
Indicateurs en établissement 84
Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Introduction et méthode 97
Introduction 97
Participants 97
Données 98

Mises en liberté discrétionnaires 99
Condition d'assignation à résidence 99
Emploi dans la collectivité 100
Programmes communautaires de maintien des acquis et d'auto-gestion 101
Résultats de la mise en liberté 101
Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Résultats 103
Aperçu descriptif 103
Différences relatives à la libération discrétionnaire 107
Différences dans l'application des conditions d'assignation à résidence 109
Différences liées à l'emploi dans la collectivité 110
Différences dans la participation aux programmes 115
Différences dans les résultats de la mise en liberté 118
Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Analyse 122
Principales conclusions 122
Aperçu descriptif, libération discrétionnaire et conditions d'assignation à résidence 122
Emploi dans la collectivité 125
Participation aux programmes 127
Résultats de la mise en liberté 128
Analyse générale 132
Implications de la recherche 136
Limites de la recherche 137
Orientations futures générales 139
Conclusion 140
Bibliographie 142

Liste des tableaux

Tableau 1 *Options et utilisation des variables du Système de gestion des délinquant(e)s dans le cadre du présent rapport de recherche, pour les hommes* 2
Tableau 2 *Proportion de chaque groupe ethnoculturel dans l'échantillon des profils à l'admission* 14
Tableau 3 *Pourcentage de chaque groupe ethnoculturel dans les échantillons des délinquants détenus et des délinquants détenus ayant une date d'admissibilité à la semi-liberté* 16
Tableau 4 *Catégories de résultats des griefs de l'étude, regroupées selon le résultat par catégorie originale du Système de gestion des délinquant(e)s, et description* 24
Tableau 5 *Niveaux de formation de base des adultes et niveaux scolaires correspondants* 25
Tableau 6 *Présence d'hommes dans chaque région au moment de l'admission, par groupe* 29
Tableau 7 *Âge moyen des délinquants de sexe masculin à l'admission, par groupe* 30
Tableau 8 *Fréquence de la citoyenneté chez les hommes, par groupe* 31
Tableau 9 *Présence de femmes dans chaque région au moment de l'admission, par groupe* 33
Tableau 10 *Fréquence de la citoyenneté chez les femmes, par groupe* 34
Tableau 11 *Fréquence des cotes globales de l'Évaluation des facteurs statiques pour les hommes, par groupe* 36
Tableau 12 *Pourcentage des cotes globales de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les hommes, par groupe* 37
Tableau 13 *Pourcentage des besoins modérés et élevés de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les hommes, par groupe* 39
Tableau 14 *Évaluation initiale des délinquantes, par groupe* 41
Tableau 15 *Pourcentage des cotes des domaines de besoins modérés ou élevés de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les femmes, par groupe* 42
Tableau 16 *Pourcentage d'infractions les plus graves liées à la peine pour les hommes, par groupe* 44
Tableau 17 *Pourcentage des infractions liées à la peine les plus graves pour les femmes, par groupe* 46
Tableau 18 *Fréquence des enjeux potentiels liés à la réceptivité pour les hommes, par groupe* 48
Tableau 19 *Fréquence des enjeux potentiels liés à la réceptivité pour les femmes, par groupe* 49
Tableau 20 *Pourcentage des indicateurs d'appartenance à un groupe menaçant la sécurité pour les hommes, par groupe* 50
Tableau 21 *Accusations d'infraction disciplinaire et nombre moyen d'accusations chez les hommes, dans l'ensemble et par gravité, par groupe* 57
Tableau 22 *Accusations d'infraction disciplinaire et nombre moyen d'accusations chez les femmes, dans l'ensemble et par gravité, par groupe* 60
Tableau 23 *Dépôt de griefs chez les hommes, selon la catégorie de griefs et le groupe* 65
Tableau 24 *Dépôt de griefs chez les femmes, selon la catégorie de grief et le groupe* 67
Tableau 25 *Permissions de sortir avec ou sans escorte chez les hommes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe* 69
Tableau 26 *Permissions de sortir avec et sans escorte chez les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe* 70
Tableau 27 *Réalisations scolaires et crédits à la date d'admissibilité à la semi-liberté chez les hommes, par groupe* 72

Tableau 28 *Première réalisation scolaire ou premier crédit pour les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe* 74
Tableau 29 *Proportion dans chaque groupe ethnoculturel pour l'Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité* 98
Tableau 30 *Détails du regroupement des résultats possibles par catégorie de résultat en matière d'emploi* 100
Tableau 31 *Niveau de sécurité des délinquants à la mise en liberté, par groupe* 105
Tableau 32 *Niveau de sécurité des délinquantes à la mise en liberté, par groupe ethnoculturel* 106
Tableau 33 *Pourcentage global de libération discrétionnaire selon le niveau de risque chez les hommes, par groupe* 108
Tableau 34 *Pourcentage global de libération discrétionnaire selon le risque chez les femmes, par groupe* 109
Tableau 35 *Conditions d'assignation à résidence chez les hommes en libération d'office, par groupe ethnoculturel* 110
Tableau 36 *Emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant la mise en liberté chez les hommes, par groupe* 111
Tableau 37 *Résultats liés à l'emploi dans la collectivité chez les hommes, par groupe* 113
Tableau 38 *Emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant la mise en liberté chez les femmes, par groupe* 114
Tableau 39 *Résultats liés à l'emploi dans la collectivité pour les femmes, par groupe* 115
Tableau 40 *Inscription à au moins un programme de maintien des acquis dans la collectivité et achèvement de ce programme, chez les hommes, par groupe* 116
Tableau 41 *Inscription à au moins un programme de maintien des acquis dans la collectivité et achèvement de ce programme, chez les femmes, par groupe* 117
Tableau 42 *Taux de révocation dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les hommes, par groupe* 118
Tableau 43 *Taux de révocation pour nouvelle infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les hommes, par groupe* 119
Tableau 44 *Taux de révocation dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les femmes, par groupe* 120
Tableau 45 *Taux de révocation pour une nouvelle infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté des femmes, par groupe* 121

Liste des figures

Figure 1. Nombre d'hommes sous la garde ou sous la surveillance du SCC dans la collectivité, instantanés de la fin de 2009-2010 à la fin de 2019-2020, par groupe. 6
Figure 2. Groupes surreprésentés en détention et sous surveillance dans la collectivité, à la fin de 2015-2016. 8

Liste des annexes

Annexe A : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 1 150
Annexe B : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 2..... 154
Annexe C : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 3..... 201

Liste des abréviations

BEC	Bureau de l'enquêteur correctionnel
CSD	Cote de sécurité des délinquants
DC	Directive du commissaire
DASL	Date d'admissibilité à la semi-liberté
ECNS	Échelle de classement par niveau de sécurité
EFS	Évaluation des facteurs statiques
FG	Programme de formation générale
GMS	Groupe menaçant la sécurité
IDAFD-R	Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé
IRC	Indice du risque criminel
MPCI	Modèle de programme correctionnel intégré
PSAE	Permission de sortir avec escorte
PSSE	Permissions de sortir sans escorte
SCC	Service correctionnel du Canada
SGD	Système de gestion des délinquant(e)s

Introduction

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a une population de délinquants diversifiée sur le plan ethnoculturel. La majorité des délinquants sont blancs; toutefois, le SCC a connu une augmentation dans de nombreux groupes ethnoculturels racisés[1], dont certains sont surreprésentés dans la population de délinquants par rapport à la population générale canadienne (Gottschall, 2012). La composition ethnoculturelle de la population de délinquants du SCC a des répercussions sur les principes qui guident le SCC dans l'atteinte de son objectif, soit d'appliquer des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus, et de fournir des programmes pour aider la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants. Les lois qui guident le SCC exigent que les politiques, les pratiques et les programmes correctionnels respectent les différences de genre, d'ethnie, de culture, de religion et de langue et qu'elles répondent aux besoins spéciaux de certains groupes, dont les groupes ethnoculturels [alinéa 4g) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 1992][2, 3].

La présente recherche a permis d'examiner les profils et les indicateurs correctionnels des délinquants en établissement et sous surveillance dans la collectivité, dans le but principal de déterminer si les délinquants ont des résultats différents selon le groupe ethnoculturel. Le présent rapport ajoutera au nombre croissant d'études portant sur les profils, les indicateurs et les résultats correctionnels des délinquants ethnoculturels sous la responsabilité du SCC, y compris les rapports de recherche internes du SCC et les rapports produits par des parties externes. Pour ce faire, il faut examiner les tendances des résultats correctionnels des délinquants de diverses origines ethnoculturelles et déterminer si les politiques, les pratiques et les procédures correctionnelles sont appropriées et équitables pour une population ethnoculturelle diversifiée et si elles tiennent compte de leurs besoins.

---

[1] La racialisation est le « processus par lequel les sociétés assoient la notion que les races sont bien réelles, différentes et inégales, de façons qui importent pour la vie sociale, économique et politique » - Annexe 1 : Glossaire des termes relatifs aux droits de la personne, Commission ontarienne des droits de la personne (ohrc.on.ca).

[2]

[3] Voir dans l'*Étude 1 : Introduction et méthodes* la liste des groupes des minorités visibles au Canada selon les données du Recensement canadien de la population de 2016 (Statistique Canada, 2017a).

Qui sont les délinquants ethnoculturels?

De 2013 à 2021, le SCC considérait un délinquant ethnoculturel comme « ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles » (SCC, 2013b)[4]. Il existe, dans le Système de gestion des délinquant(e)s[5] (SGD) du SCC, 25 options permettant aux délinquants de s'identifier; il comprend des options fondées sur les caractéristiques physiques (noirs ou blancs), le groupe ethnique (p. ex. arabe) et les origines géographiques (p. ex. caribéens ou d'Asie du Sud). Les options des catégories ne sont pas mutuellement exclusives, et l'on a tendance à les combiner à des fins de recherche pour faciliter les analyses.

Les recherches effectuées par le SCC n'ont pas été uniformes quant aux groupes ethnoculturels particuliers examinés. Au SCC, certains rapports antérieurs examinaient les délinquants ethnoculturels racisés comme un seul groupe (Zakaria, 2011) ou faisaient la distinction entre les délinquants noirs et les autres groupes ethnoculturels racisés (Stewart et Wilton, 2012; Usher et Stewart, 2011). D'autres études répartissaient les données en groupes plus précis, si les données le permettaient (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015; Ritchie et coll., 2014). La variation dans les groupes ethnoculturels est due en partie aux différents objectifs de recherche de chaque rapport et en partie aux limites du travail avec des données administratives[6].

Dans le rapport, on a examiné séparément les indicateurs pour les hommes et les femmes[7]. Les catégories du SGD ont été regroupées en dix catégories pour les hommes, dont huit catégories pour les groupes ethnoculturels racisés (Arabes/d'Asie de l'Ouest, Noirs, Chinois, Philippins, Latino-Américains, d'Asie du Sud-Est et « autres »), et des catégories pour les délinquants autochtones et blancs (voir *Étude 1 : Introduction et méthode* pour plus de détails). En ce qui concerne les femmes, la taille limitée de l'échantillon n'a permis d'avoir que deux

[4] Cette définition s'appliquait pendant la conception du projet et l'analyse des données du présent rapport, mais elle a été révisée le 25 janvier 2021; selon la définition actuelle du SCC, un délinquant ethnoculturel est « tout délinquant ayant des besoins particuliers en raison de son origine ethnique, de sa culture, de sa religion ou de sa langue et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles » (SCC, 2021).
[5] Le SGD est le système officiel de gestion des dossiers du SCC.
[6] Par exemple, plusieurs groupes peuvent être regroupés pour faciliter les analyses statistiques.
[7] Le présent rapport s'est appuyé sur la variable *sexe* du SGD pour déterminer le genre. Cependant, au moment de l'extraction des données, cette variable ne comprenait pas d'options pour les délinquants ayant diverses identités de genre et, par conséquent, ces catégories peuvent être incohérentes ou inexactes pour ce qui est de l'inclusion de toute personne s'identifiant comme transgenre, non-binaire, de genre fluide, non conforme dans le genre, intersexe ou bispirituelle dans les catégories des hommes et des femmes.

catégories ethnoculturelles, à savoir Noires et « autres » identités ethnoculturelles ainsi que des catégories pour les femmes autochtones et blanches.

Des dispositions distinctes de la loi et des politiques orientent la réponse du SCC aux besoins particuliers des délinquants autochtones, qui sont distincts des besoins des autres délinquants ethnoculturels (voir la Directive du commissaire [DC] 702 : Délinquants autochtones; et les articles 79 à 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*). Par conséquent, les délinquants autochtones ne sont pas inclus en tant que groupe ethnoculturel aux fins de la présente étude. Les résultats des délinquants autochtones sont plutôt inclus séparément à des fins de comparaison. Les différences de résultats correctionnels entre les délinquants autochtones et non autochtones seront examinées plus en détail dans un rapport de recherche distinct[8].

Délinquants ethnoculturels : Faits saillants des recherches antérieures

Les rapports de recherche internes du SCC des deux dernières décennies ont permis d'accumuler des connaissances sur les expériences et les résultats correctionnels des délinquants ethnoculturels. Ces rapports portaient sur les tendances de la diversité dans la population carcérale (Gottschall, 2012; Trevethan et Rastin, 2004); les variables relatives aux antécédents sociaux des délinquants ethnoculturels à l'évaluation initiale (Keown et coll., 2015); la participation aux programmes correctionnels et leur efficacité pour les délinquants de différentes origines culturelles (Stewart et Wilton, 2012; Usher et Stewart, 2011); les profils criminogènes et sociodémographiques selon les groupes ethnoculturels (Gottschall, 2012; Ritchie et coll., 2014; Trevethan et Rastin, 2004); il y a aussi une recherche qualitative sur les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels (Greco et coll., 2021).

Profils des délinquants

Les précédentes recherches du SCC ont révélé que les délinquants ethnoculturels étaient différents des délinquants blancs pour ce qui est d'un certain nombre de caractéristiques, telles que les renseignements sociodémographiques, les antécédents criminels, les niveaux de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes et les besoins en matière d'intervention (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004). Par exemple, les recherches

[8] R-461 (2022) Explorer les écarts dans les résultats entre les Autochtones et les non-Autochtones incarcérés dans les installations correctionnelles fédérales canadiennes (Service correctionnel Canada, en cours de publication).

ont systématiquement relevé que les délinquants ethnoculturels étaient plus jeunes à l'admission que les délinquants blancs (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004; Zakaria, 2011) et étaient moins susceptibles d'être célibataires (Trevethan et Rastin, 2004; Zakaria, 2011). On constate que les délinquants ethnoculturels ont un passé criminel moins lourd (Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004) et présentent un niveau de risque et de besoin moins élevés (Gottschall, 2012; BEC, 2013; Ritchie et coll., 2014; Zakaria, 2011).

De plus, des études ont révélé que, lorsqu'ils sont examinés en tant que groupe, les délinquants ethnoculturels avaient généralement des profils de besoins liés aux facteurs criminogènes différents de ceux des délinquants blancs, selon l'évaluation de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques[9]. Les délinquants ethnoculturels étaient moins susceptibles d'avoir des besoins dans les domaines de la toxicomanie et des relations matrimoniales et familiales et affichaient des besoins plus importants dans le domaine des fréquentations (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004). Les mêmes études ont également révélé que les délinquants ethnoculturels, en tant que groupe, avaient des besoins similaires à ceux des délinquants blancs, quoique légèrement plus élevés, dans le domaine des attitudes (respectivement, 80 % et 77 %); toutefois, il y avait une variation importante entre les groupes ethnoculturels précis[10]. Les résultats des recherches sur le domaine des besoins relatifs au comportement dans la collectivité étaient variables. Selon certains rapports, les délinquants ethnoculturels avaient généralement des besoins moins élevés dans ce domaine (Gottschall, 2012; Trevethan et Rastin, 2004). D'autres rapports donnaient à penser qu'il existait une variation selon le groupe ethnoculturel, à savoir que les délinquants ethnoculturels hispaniques/latino-américains et « autres »[11] avaient des besoins relatifs au comportement dans la collectivité plus élevés que ceux notés chez les délinquants blancs et noirs (Keown et coll., 2015).

Les informations disponibles sur la durée de la peine étaient contradictoires. Selon

[9] Cet outil a été conçu pour évaluer les risques dynamiques dans sept domaines : emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes.

[10] Les mentions de « certains » besoins ou de besoins « élevés » dans le domaine des attitudes allaient de 66 % chez les délinquants d'Asie de l'Est ou du Sud-Est, à 87 % chez les délinquants arabes/d'Asie de l'Ouest.

[11] Pour Keown et coll. (2015), le groupe « autres » comprenait les délinquants s'identifiant comme originaires de l'Europe de l'Est, de l'Europe du Nord, de l'Europe du Sud, de l'Europe de l'Ouest, les Français, les délinquants ayant des origines raciales et ethniques multiples et ceux d'Océanie.

Trevethan et Rastin (2004), les noirs et les « autres » groupes de délinquants ethnoculturels purgeaient des peines plus courtes que les délinquants blancs, mais ce n'était pas le cas des délinquants asiatiques, dans un échantillon de délinquants incarcérés, et il n'y avait aucune différence au chapitre de la durée des peines, dans un échantillon de la collectivité[12]. Cependant, selon Keown et coll. (2015), les délinquants d'Asie du Sud, hispaniques/latino-américains étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population de délinquants de purger des peines de durée indéterminée. De plus, parmi ceux purgeant une peine de durée déterminée, moins (62 % ou moins) de délinquants d'Asie du Sud, hispaniques/latino-américains, arabes/d'Asie de l'Ouest ou noirs purgeaient une peine de moins de quatre ans que les délinquants d'Asie de l'Est ou du Sud-Est, les « autres » délinquants ethnoculturels, les Autochtones ou les blancs (72 % ou plus).

En ce qui concerne l'appartenance à un groupe menaçant la sécurité (GMS), selon les précédentes recherches du SCC, la grande majorité des délinquants, dans tous les groupes ethnoculturels, n'étaient pas affiliés à un gang; toutefois, les délinquants ethnoculturels étaient plus susceptibles que les délinquants blancs d'être affiliés (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015). En 2013, le BEC a noté ceci (p. 34) : « […] L'étiquette de "gangster" est attribuée en fonction de certains critères discrétionnaires prêtant à interprétation et à des jugements subjectifs, de sorte qu'un nombre disproportionné de détenus de race noire sont identifiés ou traités comme s'ils appartenaient à un gang. » Il convient de noter que, à partir d'un échantillon de jeunes Canadiens, Wortley et Tanner (2006) ont constaté que l'origine raciale ne permettait pas de prévoir l'appartenance à un gang, après avoir tenu compte de facteurs comme le revenu du ménage, la situation de famille monoparentale et la pauvreté de la collectivité.

Gottschall (2012) a mené la seule étude du SCC qui, jusqu'ici, a permis de distinguer les profils ethnoculturels, sociodémographiques et criminogènes, par genre[13]. Dans cette étude, les femmes noires étaient moins susceptibles d'être cotées au niveau de sécurité maximale à l'admission, avaient un potentiel de réinsertion sociale plus élevé et un niveau de risque et de besoins moins élevé que les femmes autochtones et blanches. Il convient de noter que les profils des besoins étaient légèrement différents de ceux observés dans l'ensemble de la population

[12] Pour Trevethan et Rastin (2004), le groupe « autres » comprenait les délinquants s'identifiant comme des hommes Arabes/d'Asie de l'Ouest, des Hispaniques, des Philippins, des Latino-Américains, originaires d'Inde orientale et les « autres » délinquants. Le groupe des Asiatiques comprenait les délinquants s'identifiant comme des Asiatiques, des Chinois, des Japonais, des Coréens, d'Asie du Sud et du Sud-Est.

[13] En raison de la taille de l'échantillon de la cohorte, les groupes ethnoculturels des femmes étaient limités aux femmes noires, autochtones et blanches.

ethnoculturelle : les femmes noires étaient moins susceptibles d'avoir des besoins dans la plupart des domaines évalués par l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, à l'exception des domaines des fréquentations et du comportement dans la collectivité, où la fréquence des besoins déterminés était quelque peu plus élevée que chez les femmes blanches.

Indicateurs en établissement

En ce qui concerne les indicateurs en établissement, la présente recherche visait à élargir les connaissances actuelles sur plusieurs variables relatives aux délinquants ethnoculturels. Plus précisément, bien que certaines recherches antérieures du SCC aient examiné des variables telles que les placements selon le niveau de sécurité et les incidents et accusations en établissement, d'autres domaines comme les visites et les griefs n'ont pas été examinés en profondeur. Une description des variables d'intérêt dans l'étude actuelle est présentée ci-dessous.

Échelle de classement par niveau de sécurité et placements selon le niveau de sécurité. L'évaluation initiale selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) oriente la désignation subséquente de la cote de sécurité des délinquants (CSD) (c.-à-d. niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale). Selon les recherches du SCC sur les classifications de la CSD, les délinquants de certains groupes ethnoculturels, en particulier les délinquants noirs et autochtones, sont plus susceptibles d'être placés dans un établissement à sécurité maximale et de se voir attribuer une cote de sécurité maximale à l'admission (Gottschall, 2012; Trevethan et Rastin, 2004).

Incidents en établissement et accusations d'infractions disciplinaires. Les recherches du SCC sur le comportement en établissement des groupes ethnoculturels sont limitées. Gottschall (2012) a fourni des taux d'incident par gravité pour les hommes et les femmes, par groupe ethnoculturel. Cette étude a révélé que les femmes blanches et autochtones étaient plus susceptibles que les femmes noires d'être victimes d'un incident majeur ou mineur, et légèrement plus susceptibles d'être impliquées dans des incidents mineurs, comme instigatrices ou complices. Les hommes noirs et autochtones étaient plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents majeurs, comme instigateurs ou complices, tandis que les hommes noirs, autochtones et d'Asie du Sud étaient plus susceptibles d'être les instigateurs ou les complices d'incidents mineurs. Gottschall (2012) a noté que les groupes ayant le niveau d'appartenance à un GMS le plus élevé présentaient également le pourcentage le plus élevé d'incidents en établissement.

Visites. Selon les recherches universitaires, les délinquants qui reçoivent des visites et qui reçoivent un nombre élevé de visites sont moins susceptibles de récidiver (Bales et Mears, 2008). Dans le contexte canadien, les recherches du SCC ont révélé que les visites étaient associées à une probabilité moins élevée de révocation (Derkzen et coll., 2009; Wilton et Stewart, 2015) et de révocations à la suite d'une infraction (Wilton et coll., 2015). Néanmoins, la recherche actuelle ne permet pas de ventiler les résultats par groupe ethnoculturel.

Griefs. Il y a peu de rapports de recherche du SCC sur les griefs, et aucun qui examine en particulier les tendances selon le groupe ethnoculturel. Cependant, quelques rapports externes ont soulevé des préoccupations quant au processus de règlement des griefs pour les délinquants ethnoculturels, notamment la durée et la complexité du processus et l'absence perçue d'intervention significative en réponse aux griefs soulevés (Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016; Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2019).

Permissions de sortir. Depuis 2000, plusieurs études publiées ont porté sur l'utilisation des permissions de sortir et des placements à l'extérieur et leur effet sur les résultats. Selon Helmus et Ternes (2015a), 22 % des délinquants de leur échantillon de délinquants libérés se sont vu accorder une permission de sortir avec escorte (PSAE), et 4 % ont obtenu une permission de sortir sans escorte (PSSE) pendant leur peine. Les permissions de sortir sont généralement liées à des résultats positifs, c'est-à-dire de meilleures chances d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire (Helmus et Ternes, 2015a), une réduction du niveau de chômage (Helmus et Ternes, 2015a, 2015b) et une probabilité réduite de retour en détention[14]. Un nombre plus important de permissions de sortir était associé à un plus grand bénéfice (Helmus et Ternes, 2015a). En général, les résultats indiquent que, pour presque tous les délinquants, la permission de sortir est réussie (Forrester et Grant, 2013; Ternes et coll., 2015). Cependant, aucune de ces études n'a examiné l'effet particulier sur les groupes ethnoculturels.

Programmes d'éducation et d'emploi. Selon un rapport d'évaluation du SCC de 2015, environ 75 % des délinquants avaient un besoin relatif en matière de programmes d'éducation, lesquels ciblent l'alphabétisation de base, les facultés cognitives et la résolution de problèmes et préparent les délinquants aux programmes correctionnels et aux possibilités d'emploi

[14] Les retours en détention avec ou sans infraction pour l'ensemble de l'échantillon de délinquants et les délinquantes (Helmus et Ternes, 2015a); les retours en détention sans infraction, examinés séparément pour les délinquantes (Helmus et Ternes, 2015b).

(SCC, 2015b). Le même rapport a révélé que la présence d'au moins une réalisation scolaire était associée à une réussite accrue dans l'obtention d'un emploi dans la collectivité pour les délinquants autochtones à risque moyen et les délinquants non autochtones à risque élevé. D'autres recherches ont montré que la réussite scolaire chez les hommes contribuait de façon remarquable à la réduction des révocations et des révocations à la suite d'une infraction, même après contrôle de l'effet de la formation en cours d'emploi de CORCAN et d'autres types de programmes d'emploi du SCC (Wilton et coll., 2015). En ce qui concerne les femmes, la réussite du niveau IV de la formation de base des adultes [15] avait un effet similaire, au-delà de la formation en cours d'emploi de CORCAN (Wilton et Stewart, 2015).

Les programmes d'emploi en établissement au moyen d'autres domaines du SCC étaient également liés à des résultats positifs en matière d'emploi dans la collectivité et au chapitre de la libération conditionnelle (Motiuk et Belcourt, 1996; Nolan et coll., 2014). Selon la politique du SCC, tous les délinquants doivent être aiguillés vers des possibilités d'emploi (SCC, 2017b), offrant de la formation en cours d'emploi par l'entremise de CORCAN ou d'autres affectations d'emploi en établissement du SCC. CORCAN est un organisme de service spécial relevant du SCC qui fournit de la formation en cours d'emploi dans le domaine du textile, de la fabrication, de la construction, des services et de l'agriculture. Parmi d'autres domaines de travail en établissement du SCC, mentionnons l'appui aux services en établissement, comme le nettoyage, la cuisine et l'entretien des terrains. L'acquisition de compétences professionnelles est également possible grâce aux programmes de formation professionnelle et axée sur des compétences essentielles ainsi qu'aux occasions offertes d'acquérir des heures d'apprentissage. La formation en cours d'emploi de CORCAN, en particulier, est associée à des pourcentages plus élevés de libération discrétionnaire que d'autres types d'emplois en établissement ou l'absence d'emploi en établissement, ainsi qu'à un niveau accru d'emplois dans la collectivité (Nolan et coll., 2014). D'autres types d'emploi en établissement du SCC était liés à l'obtention d'un emploi dans la collectivité pour les hommes et les femmes autochtones et non autochtones, mais il était seulement lié au maintien d'un emploi dans la collectivité pour les hommes non autochtones[16].

---

[15] Les équivalences des niveaux de la formation de base des adultes sont décrites dans *L'Étude 2 : Profils des délinquants et expériences en établissement — Introduction et méthode*. Le niveau IV de la formation de base des adultes équivaut aux 11e et 12e années.

[16] Voir Pardoel et coll. (en cours d'approbation) pour les détails. Les variations de la signification statistique des résultats ont été observées selon la durée du programme d'emploi au SCC. Les femmes autochtones ont été exclues des analyses du maintien d'un emploi dans la collectivité en raison de la petite taille de l'échantillon.

Les certifications de formation professionnelle et le recours aux ressources offertes par le SCC en matière de services d'emploi dans la collectivité étaient considérablement liés au maintien d'un emploi pour les hommes et les femmes non autochtones et pour les hommes autochtones (les femmes autochtones ont été exclues en raison de la petite taille de l'échantillon).

Une étude du SCC a permis d'examiner les activités en matière d'emploi en établissement et dans la collectivité, selon le groupe ethnoculturel (Nolan et Power, 2014). Selon cette étude, les délinquants blancs et autochtones avaient le pourcentage le plus élevé d'emploi en établissement. Toutefois, le taux était comparable à celui des Noirs, des Latino-Américains et des « autres » groupes ethnoculturels. Un taux d'emploi en établissement plus faible a été observé chez les délinquants originaires d'Asie du Sud-Est, arabes/d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud et les délinquants chinois.

Programmes correctionnels. Les programmes correctionnels sont offerts aux délinquants admissibles pour cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes. Malgré les différences apparentes dans les profils sociodémographiques et correctionnels par groupe ethnoculturel, des recherches antérieures du SCC ont révélé, grâce à une méta-analyse, que les programmes correctionnels du SCC sont efficaces pour améliorer les résultats dans la collectivité des délinquants ethnoculturels (Usher et Stewart, 2011)[17]. En particulier, les délinquants s'identifiant comme Noirs ou appartenant à un « autre » groupe ethnoculturel étaient moins susceptibles d'être réincarcérés dans un établissement fédéral s'ils avaient participé à un programme correctionnel que les délinquants du même groupe ethnoculturel qui n'y avaient pas participé.

Une autre étude réalisée en 2012 examinait l'affectation et la participation des délinquants présentant un risque élevé et des besoins élevés liés aux facteurs criminogènes aux programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale dans le but de cerner une source potentielle de préjugés systémiques dans la planification des programmes correctionnels. Même s'il n'y avait aucune différence dans la proportion de délinquants ayant des niveaux de risque et de besoins élevés des groupes ethnoculturels en ce qui concerne les *premières* affectations et participations à un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale, les délinquants noirs

[17] Cette méta-analyse comprenait des recherches publiées de 1995 à 2010, lesquelles s'attachaient donc au modèle des programmes correctionnels axés sur les besoins (sur des antécédents d'infractions précis), plutôt qu'au Modèle de programme correctionnel intégré actuellement utilisé (ciblant des besoins multiples au moyen de programmes holistiques).

étaient légèrement moins susceptibles d'être affectés à un programme auquel ils participeraient, quand on examine *toutes* les affectations aux programmes (Stewart et Wilton, 2012). Les auteurs ont conclu qu'il n'y avait aucune preuve de préjugés systémiques contre les délinquants des groupes ethnoculturels au chapitre de l'affectation ou de la participation à un premier programme correctionnel, mais qu'il faudrait effectuer d'autres recherches pour expliquer pourquoi les délinquants noirs étaient légèrement moins susceptibles de participer aux programmes auxquels ils sont affectés.

Enfin, malgré des taux similaires d'affectation et de participation à des programmes, on a constaté que les délinquants ethnoculturels, et en particulier les délinquants noirs, présentaient un taux moins élevé d'engagement dans le plan correctionnel que les délinquants blancs et autochtones (Ritchie et coll., 2014)[18].

Surveillance dans la collectivité

Mise en liberté discrétionnaire. Il y a peu de recherches du SCC sur le taux de mise en liberté discrétionnaire (c.-à-d. semi-liberté ou libération conditionnelle totale) ou de libération d'office, par groupe ethnoculturel. Trevethan et Rastin (2004) ont noté que, dans leur échantillon de délinquants sous surveillance dans la collectivité, il y avait plus de délinquants ethnoculturels en libération conditionnelle totale et moins en libération d'office, par rapport aux délinquants blancs.

Emploi dans la collectivité. L'emploi dans la collectivité, tout comme l'emploi en établissement, est associé à des résultats positifs dans la collectivité. Nolan et Power (2014a) ont observé que, contrairement aux constatations en établissement, les délinquants d'Asie du Sud-Est, arabes/d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud, chinois et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les délinquants blancs ou autochtones d'obtenir un emploi dans la collectivité. Les délinquants noirs et latino-américains étaient plus susceptibles que les délinquants autochtones, mais étaient légèrement moins susceptibles que les délinquants blancs, d'obtenir un emploi dans la collectivité. Fait important à noter, selon les recherches du SCC, le maintien d'un emploi dans la collectivité est lié à une probabilité réduite de récidive (Nolan et Power, 2014b).

[18] Conformément à la DC 705-6, Planification correctionnelle et profil criminel, une cote positive d'engagement quant au plan correctionnel nécessite d'avoir une cote Moyenne ou Élevée en ce qui concerne la responsabilisation et la motivation (SCC, 2019a).

Résultats dans la collectivité. Il y a peu d'information concernant les résultats dans la collectivité selon le groupe ethnoculturel; toutefois, selon un récent rapport sur la récidive, les délinquants d'Asie du Sud-Est et noirs étaient moins susceptibles que les délinquants blancs de récidiver après leur mise en liberté, y compris en ce qui concerne la récidive avec violence (Stewart et coll., 2019). Les délinquants d'Asie du Sud-Est et noirs étaient également moins susceptibles que les délinquants blancs de se voir imposer une révocation ou une révocation à la suite d'une infraction. De plus, selon les informations recueillies à l'admission concernant les antécédents criminels, les groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles d'avoir échoué lors d'une précédente période de libération conditionnelle (Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004).

Recherche actuelle

Le présent rapport cherche, au moyen de trois études, vise à fournir un aperçu complet et à jour des profils sociodémographiques et criminogènes et à examiner les indicateurs correctionnels des délinquants sous la garde ou la surveillance du SCC, selon le genre et le groupe ethnoculturel. La première étude analysait les tendances de la population de délinquants et de délinquantes au cours de la dernière décennie, de la fin de 2009-2010 à la fin de 2019-2020. Cela comprenait une comparaison de la proportion de chaque groupe ethnoculturel dans la population carcérale par rapport à la population générale canadienne en 2016. La deuxième étude a permis d'examiner les profils sociodémographiques et criminogènes d'une cohorte récemment admise, selon le groupe ethnoculturel, ventilée par genre. Cette cohorte a servi de base pour examiner les indicateurs en établissement des délinquants selon le groupe ethnoculturel, y compris le placement selon le niveau de sécurité initial, la participation aux programmes correctionnels, l'éducation, l'emploi et les permissions de sortir jusqu'à la date d'admissibilité à la semi-liberté (DASL). Cette étude a également permis de comparer le pourcentage des délinquants associés à des griefs, des visites, des incidents en établissement et des accusations d'infraction disciplinaire, par groupe ethnoculturel. Enfin, la troisième étude a permis d'examiner les indicateurs liés à la surveillance des délinquants dans la collectivité au regard du type de mise en liberté, de la participation à l'emploi et aux programmes correctionnels dans la collectivité et des résultats en milieu communautaire. Le présent rapport s'intéressait en particulier aux tendances concernant les délinquants ethnoculturels, mais les informations sur les délinquants blancs ont été présentées à des fins de comparaison, et celles sur les délinquants

autochtones pour fournir un contexte et à des fins d'exhaustivité, dans le cadre de l'examen des tendances[19]. Les implications des différences observées ont été analysées pour chaque étude. Les résultats du présent rapport sont limités, dans le sens où ils ne font que mettre les différences en évidence, sans réellement faire la lumière sur les raisons des tendances observées, au-delà du contrôle sommaire des risques, dans certaines analyses[20].

[19] Comme il a été noté plus haut, la présente recherche cible les délinquants ethnoculturels, compte tenu du peu d'information disponible sur les résultats en établissement de ces groupes, et puisque le SCC a des exigences en matière de politiques particulières pour les délinquants autochtones (SCC, 2013a), mais pas pour les délinquants ethnoculturels (SCC, 2021).
[20] Les limites sont analysées dans le cadre de chaque étude et dans la partie *Analyse générale*.

Étude 1 : Tendances de la population – Introduction et méthode

Introduction

Les recherches antérieures du SCC ont permis d'examiner les tendances de la population carcérale fédérale du Canada (Gottschall, 2012; Trevethan et Rastin, 2004). Plus récemment, Gottschall (2012) a constaté une croissance de plusieurs groupes ethnoculturels dans la population carcérale, entre 2000 et 2009, y compris les femmes et hommes noirs, d'Asie du Sud-Est, chinois et latino-américains. Une augmentation modérée des délinquants d'Asie du Sud et arabes/d'Asie de l'Ouest a été observée dans la population du SCC. On s'attend à une croissance des groupes ethnoculturels dans la population carcérale, la population du Canada étant de plus en plus diversifiée. Gottschall (2012) a comparé la composition ethnoculturelle de la population de délinquants du SCC en 2010, à la population générale prévue du Canada en 2011, et a constaté que les femmes et les hommes noirs et d'Asie du Sud-Est étaient surreprésentés dans les échantillons de délinquants incarcérés et sous surveillance dans la collectivité, à des degrés différents.

La présente étude fournit une évaluation à jour de la diversité ethnoculturelle de la population carcérale du SCC dans le but d'éclairer les variations des profils des délinquants du SCC au cours de la dernière décennie et de déterminer les groupes surreprésentés dans cette population. Il convient de noter que le SCC a, conformément aux lois et aux politiques (SCC, 2021), l'obligation de fournir des services aux groupes ethnoculturels. Par conséquent, il est important de procéder à un contrôle régulier de la population carcérale du SCC pour étudier sa composition ethnoculturelle et comprendre les variations dans les tendances au fil du temps.

Participants et procédures

On a examiné les tendances de la population en utilisant les données tirées du Système intégré de rapports du SCC-Modernisé[21]. On a examiné des instantanés de la population des délinquants en établissement et dans la collectivité (y compris les délinquants provinciaux sous la garde du SCC, n = 1 696) de la fin de 2009-2010 à la fin de 2019-2020 (onze points dans le temps) pour cerner les changements au fil du temps, selon le groupe ethnoculturel. On a aussi

[21] Le Système intégré de rapports du SCC-Modernisé est une interface accessible au personnel du SCC qui donne accès aux informations provenant de diverses sources de données au sein du système correctionnel fédéral.

exploré la représentation proportionnelle de l'ensemble des populations carcérales en comparant la composition ethnoculturelle du profil des délinquants du SCC de la fin de 2015-2016 (encore une fois, y compris les délinquants provinciaux sous la garde du SCC, n = 160) à celle de la population canadienne générale, en utilisant les données du recensement de 2016 de Statistique Canada (Statistique Canada, 2017a)[22].

Définir les groupes ethnoculturels de délinquants

Le groupe ethnoculturel des délinquants est fondé sur des données autodéclarées recueillies dans le cadre de l'évaluation initiale des délinquants. Les options des catégories ont changé au cours de la période de l'étude; en 2012-2013, 15 nouvelles catégories ont été ajoutées au SGD du SCC. Elles comprennent l'auto-identification selon l'origine raciale, l'origine ethnique et les zones géographiques. Les délinquants ne peuvent sélectionner qu'une option, même si les catégories ne s'excluent pas mutuellement et qu'il est possible que deux catégories ou plus puissent s'appliquer[23]. Comme le montre le tableau 1, certaines catégories ont été regroupées aux fins des études présentées dans le présent rapport, selon les catégories proposées dans le SGD. Les catégories sélectionnées pour l'étude visent à fournir une représentation équilibrée d'autant de groupes que possible, tout en créant des groupes de tailles significatives pour les analyses. Il convient de noter que les groupes ethnoculturels ayant un échantillon de petite taille ont été inclus dans la catégorie « Autres »[24]. Par conséquent, les catégories des femmes se limitent aux Blanches, aux Autochtones, aux Noires et aux « autres ».

Tableau 1

Options et utilisation des variables du Système de gestion des délinquant(e)s dans le cadre du présent rapport de recherche, pour les hommes

Catégorie de l'étude	Options d'auto-identification des délinquants du SGD
Arabe/d'Asie de l'Ouest	Arabe, arabe/d'Asie de l'Ouest, d'Asie de l'Ouest
Noir	Noir, Caribéen, d'Afrique subsaharienne
Chinois	Chinois

[22] Même si les données sont réparties selon le genre des répondants, elles n'ont pas été réparties selon leur âge, ce qui a limité la pertinence de nos résultats, car la population canadienne ne se limite pas aux personnes âgées de 18 ans et plus.

[23] Les délinquants qui s'identifient comme faisant partie de plusieurs groupes ont une option multiethnique.

[24] Les groupes comptant moins de 20 délinquants pendant la période d'admission (du 1er avril 2016 au 30 septembre 2018), dans l'*Étude 2 : Profils à l'admission*, ont été inclus dans la catégorie « Autres ». Les mêmes catégories s'appliquent ici, dans l'*Étude 1 : Tendances de la population*, à des fins de cohérence.

Philippin	Philippin
Latino-Américain	Hispanique, Latino-Américain
D'Asie du Sud	D'Asie du Sud, d'Inde orientale
D'Asie du Sud-Est	D'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, Asiatique, Océanien, d'Asie du Sud-Est
Autre	Japonais, Coréen, multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser, inconnu
Autochtone	Premières Nations, Inuits, Métis
Blanc	Des Îles britanniques, d'Europe de l'Est, d'Europe du Nord, d'Europe du Sud, d'Europe de l'Ouest, Blanc

Remarque. SGD = Système de gestion des délinquant(e)s.

Groupes de recensement

Les groupes auxquels sont comparés les groupes de délinquants ethnoculturels du SCC provenaient de l'ensemble de données de recensement de la population de 2016 de Statistique Canada (Statistique Canada, 2017a). L'ensemble de données contenait plusieurs variables liées à l'identité de la personne, y compris le groupe des minorités visibles, le groupe de population et le groupe des Autochtones. Dans le présent rapport, le pourcentage de femmes et d'hommes du public canadien s'identifiant comme Arabes ou d'Asie de l'Ouest[25], Noirs, Chinois, Philippins, Latino-Américains, d'Asie du Sud et du Sud-Est, a été calculé comme étant le nombre d'hommes ou de femmes de chaque groupe respectif (selon la variable minorités visibles) sur le nombre total d'hommes et de femmes, respectivement, au Canada, selon les données de recensement. Le pourcentage d'hommes et de femmes autochtones dans le public général canadien a été calculé d'une manière similaire, en utilisant la variable « population autochtone ». Le pourcentage d'hommes et de femmes blancs du public canadien a été calculé en soustrayant le nombre d'hommes et de femmes autochtones (en utilisant la variable « population autochtone ») au sein des populations respectives d'hommes et de femmes classées comme « ne faisant pas partie d'une minorité visible » (de la variable « population de minorités visibles ») du nombre total d'hommes et de femmes au Canada. Le pourcentage estimé d'hommes ayant d'« autres » identités ethnoculturelles au Canada a été calculé en soustrayant les groupes Coréen, Japonais, minorités visibles multiples et minorités visibles – non identifiées ailleurs – du nombre total

[25] Ces catégories sont distinctes dans l'ensemble de données du Recensement de la population de 2016 de Statistique Canada (Statistique Canada, 2017a), mais ont été regroupées pour la présente étude, étant donné que les options des catégories du SGD ne font pas toujours la distinction entre les régions.

d’hommes au Canada. Cela a été fait pour fournir la meilleure comparaison possible avec les hommes appartenant à d’« autres » groupes ethnoculturels dans la présente étude. De même, pour les femmes, le pourcentage estimé des « autres » identités ethnoculturelles dans le public canadien a été obtenu en additionnant les catégories Arabe, d’Asie de l’Ouest, Noir, Chinois, Philippin, Japonais, Coréen, Latino-Américain, d’Asie du Sud, d’Asie du Sud-Est, minorités visibles multiples et minorités visibles – non identifiées ailleurs – et en divisant ce nombre par le nombre total de femmes.

Étude 1 : Tendances de la population – Résultats

Tendances de la population du SCC au fil du temps

Les hommes noirs étaient le groupe ethnoculturel le plus représenté parmi la population carcérale du SCC. Comme le montrent le tableau A1 à l'annexe A et la figure 1 ci-dessous, le nombre de délinquants noirs était considérablement plus élevé que le nombre d'hommes appartenant à d'autres groupes ethnoculturels. Le nombre d'hommes noirs a augmenté de 24 %, de la fin de 2009-2010 (n = 1 564) à la fin de 2019-2020 (n = 1 934)[26]. Même s'il y a eu une diminution apparente de la population d'hommes noirs de 2015-2016 à 2018-2019, cette diminution reflétait une augmentation du nombre de délinquants dont les données ethnoculturelles n'ont pas été saisies dans le système à l'admission. Par contre, la population d'hommes noirs a connu une augmentation importante entre 2018-2019 et 2019-2020, ce qui correspond à une diminution dans le groupe « Aucune donnée »[27]. De plus, parmi les hommes, la population de délinquants arabes/d'Asie de l'Ouest est celle qui a connu la plus forte croissance, avec une augmentation de 76 % (voir tableau A1 à l'annexe A pour les détails). On a également constaté une croissance des populations d'hommes latino-américains (37 %), philippins (32 %), d'Asie du Sud (57 %) et d'Asie du Sud-Est (3 %). Il convient de noter que la population de délinquants chinois a diminué de 13 % de 2009-2010 à 2019-2020 et que le groupe ethnoculturel « Autres » des hommes a également considérablement diminué pendant la même période (31 %).

[26] Formule de calcul de la variation en pourcentage de la population : (n groupe 2020 – n groupe 2010) divisé par n groupe 2010 *x 100*.

[27] Le groupe « Aucune donnée » était composé de délinquants qui ne savaient pas à quelle catégorie raciale du SGD ils appartenaient ou qui ne voulaient pas s'identifier à l'une des catégories du SGD (par exemple, origine multiraciale), ce qui a influencé le volume de données manquantes. Pour résoudre ce problème, la saisie des données sur la race a été rendue prioritaire, et des efforts accrus ont été déployés pour saisir avec précision la race et l'origine ethnique des délinquants. Les cas pour lesquels il manquait des données raciales ont également été examinés, ainsi que toutes les données raciales manquantes en cours de suivi.

Figure 1. Nombre d'hommes sous la garde ou sous la surveillance du SCC dans la collectivité, instantanés de la fin de 2009-2010 à la fin de 2019-2020, par groupe.

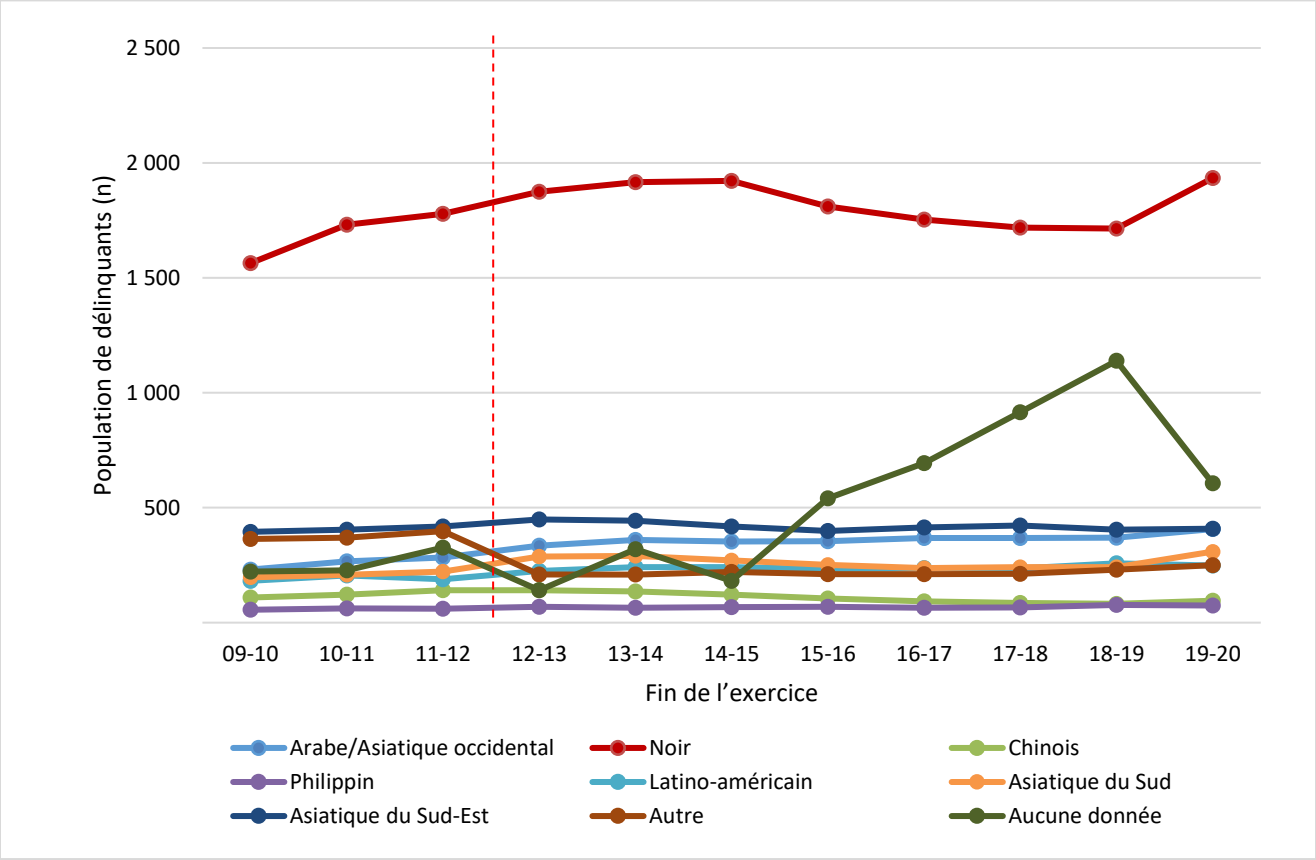

Remarque. La ligne verticale rouge indique un changement dans les options des catégories du SGD. La catégorie « Autres » comprend les délinquants ayant indiqué Japonais, Coréen, multiracial/multiethnique, inconnu et incapable de préciser. La figure comprend les hommes purgeant une peine de ressort provincial au SCC, *n* = 1 696, de la fin de 2009-2010 à la fin de 2019-2020. Source : Système intégré de rapports du SCC-Modernisé.

Comme le montre le tableau A2 à l'annexe A, des tendances similaires ont été observées chez les femmes, où le nombre de Noires a augmenté de 16 % de 2009-2010 à 2019-2020 (de *n* = 79 à *n* = 92). Cependant, même si cela représentait une diminution par rapport au sommet précédent observé en 2012-2013 (*n* =106), la diminution a coïncidé ici aussi avec une augmentation du groupe « Aucune donnée ». En ce qui concerne les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, il y a eu une augmentation de 44 %, de 2009-2010 à 2019-2020.

Il convient de noter que la fiabilité des tendances pour les femmes et les hommes est discutable, étant donné que la ligne « Aucune donnée » pour les hommes a augmenté de 173 %, de 2009-2010 (*n* = 222) à 2019-2020 (*n* = 606), même si le point temporel 2019-2020 reflétait une baisse par rapport au sommet observé en 2018-2019 de *n* = 1 139. En ce qui concerne les

femmes, il y a eu une augmentation de 69 % dans les points « Aucune donnée » de 2009-2010 (*n* = 16) à 2019-2020 (*n* =27), encore une fois, malgré une importante diminution après le sommet du groupe « Aucune donnée » observé en 2018-2019 (*n* = 39).

Comme pour les autres composantes de la présente recherche, les informations relatives aux délinquants blancs et autochtones ont été présentées à titre de mise en contexte. Il convient de noter que la population de délinquantes autochtones a augmenté de 87 % de 2009-2010 à 2019-2020. La population de délinquants autochtones a également augmenté de 48 % au cours de la même période. La croissance de la population de délinquantes blanches était de 11 %, tandis que la population de délinquants blancs a diminué de 15 %.

Le SCC et le public canadien

La présente étude a également permis d'examiner la composition de la population de délinquants sous responsabilité fédérale par rapport à la population générale du Canada, en utilisant les données du Système intégré de rapports du SCC-Modernisé et celles du recensement de 2016 de Statistique Canada, pour cerner les tendances de la population ethnoculturelle. Malgré l'augmentation notée dans certains groupes ethnoculturels de la population du SCC au cours de la dernière décennie, comme le montre le tableau A3 à l'annexe A, la plupart des groupes n'étaient pas surreprésentés par rapport à leur proportion dans la population générale du Canada en 2016. Cependant, comme le montre la figure 2, d'autres groupes étaient considérablement surreprésentés parmi les détenus en établissement et les délinquants sous surveillance dans la collectivité par rapport au public canadien. Les groupes surreprésentés à la fin de l'exercice 2015-2016 comprenaient les femmes et les hommes noirs, les hommes d'Asie du Sud-Est et les femmes et les hommes autochtones[28]. Bien qu'ils représentent 3,4 % du public canadien, les hommes noirs représentaient 9,1 % des hommes en détention et 6,8 % des hommes sous surveillance dans la collectivité. Les femmes noires représentaient 3,5 % du public canadien, mais 5,5 % des femmes en détention et 8,4 % des femmes sous surveillance dans la collectivité. Les hommes d'Asie du Sud-Est représentaient 0,9 % du public canadien, mais 1,6 %

[28] Les chiffres relatifs au public général canadien figurant dans le texte représentent l'ensemble de la population, tandis que la grande majorité de la population du SCC est âgée de plus de 18 ans. Selon des comparaisons d'un sous-ensemble de la population canadienne âgée de 15 ans et plus, on observe les mêmes tendances dans les groupes surreprésentés et dans des proportions similaires, bien que légèrement supérieures. Les pourcentages des personnes dans le public canadien âgées de 15 ans et plus, pour les groupes sous-représentés, sont : hommes noirs (3 %), femmes noires (3,1 %), hommes d'Asie du Sud-Est (0,8 %), hommes autochtones (4,2 %), et femmes autochtones (4,4 %). Voir Statistique Canada (2017b) et Statistique Canada (2018).

des hommes en détention et 2,4 % des hommes sous surveillance dans la collectivité. Les hommes autochtones représentaient 4,8 % du public canadien, comparativement à 25,2 % des hommes en détention et à 16,7 % des hommes sous surveillance dans la collectivité. Enfin, les femmes autochtones représentaient 4,9 % du public canadien, mais 36,1 % des femmes en détention et 25,9 % des femmes sous surveillance dans la collectivité. À l'inverse, les hommes d'Asie du Sud, chinois et philippins étaient sous-représentés dans les populations de délinquants en établissement et dans la collectivité. Les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest étaient également sous-représentés, mais dans une moindre mesure.

Figure 2. Groupes surreprésentés en détention et sous surveillance dans la collectivité, à la fin de 2015-2016.

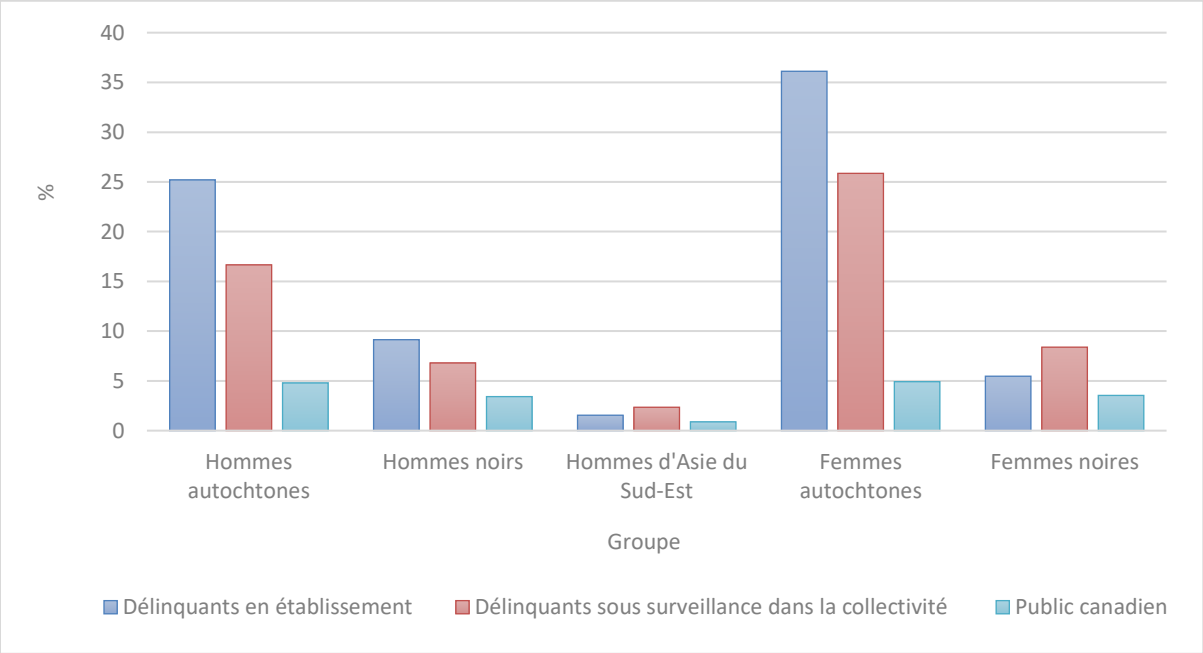

Remarque. Les pourcentages du public canadien reflètent l'estimation de la population fondée sur le recensement de 2016, et les pourcentages des délinquants reflètent la population de délinquants à la fin de l'exercice 2015-2016. La figure comprend les délinquants purgeant une peine de ressort provincial. Source des données sur le public canadien : Statistique Canada (2017a). Source des données pour les délinquants : Système intégré de rapports du SCC-Modernisé.

Étude 1 : Tendances de la population – Analyse

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la population de délinquants du SCC est toujours de plus en plus diversifiée, avec une augmentation observée d'homme et de femmes dans la plupart des groupes ethnoculturels. Un précédent rapport du SCC sur les tendances ethnoculturelles de 2000 à 2009 indiquait un taux de croissance beaucoup plus élevé au cours d'une décennie (Gottschall, 2012). Même si ce rapport ne présentait pas une répartition des tendances de la croissance par genre, il a permis de constater un taux de croissance de plus de 300 % du nombre de délinquants chinois et latino-américains, et de plus de 400 % du nombre de délinquants d'Asie du Sud-Est. Cependant, différents groupes sont apparemment à l'origine de l'augmentation actuelle des tendances de la diversité, et avec un taux de croissance considérablement plus faible. La plus forte augmentation chez les hommes ethnoculturels dans la présente étude a été observée chez les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest (76 % sur 11 ans), les hommes d'Asie du Sud (57 %) et les hommes latino-américains (37 %). Le taux de croissance du nombre d'hommes noirs dans la présente étude (24 %) était plus important que celui observé pour les femmes et les hommes noirs de 2000 à 2009 (16 %) dans l'étude de Gottschall (2012), même si le taux de croissance pour les femmes noires est resté à 16 %. Il convient de souligner que la population des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (regroupement de plusieurs groupes ethnoculturels en raison du petit nombre) a augmenté de 44 % de 2009-2010 à 2019-2020. Enfin, la plus grande augmentation a été observée chez les femmes autochtones, avec une population qui a augmenté de 87 % sur onze ans.

Il convient de noter que les chiffres fournis ici peuvent encore sous-estimer les populations réelles, compte tenu de l'augmentation considérable des délinquants pour lesquels aucune donnée ethnoculturelle n'a été enregistrée dans le SGD, en particulier pour les instantanés de la fin de l'exercice 2015-2016 à la fin de l'exercice 2018-2019. La baisse dans le groupe « Aucune donnée » en 2019-2020 donne à penser que les données récentes reflètent plus exactement la composition ethnoculturelle. Cependant, le groupe « Aucune donnée » (n = 606 pour les hommes et n = 27 pour les femmes) reste élevé par rapport aux précédents points temporels, qui étaient à seulement n = 141 pour les hommes à la fin de 2012-2013 et n = 8 pour les femmes à la fin de 2015-2016. Il convient également de noter que la période examinée était antérieure à la pandémie de COVID-19, ce qui a eu une incidence sur les tendances en matière

d’admission et de détention des détenus.

Comme dans les précédentes recherches, l’échantillon actuel indique que certains groupes sont surreprésentés dans la population du SCC, à savoir les femmes et les hommes autochtones, les femmes et les hommes noirs et les hommes d’Asie du Sud-Est. En ce qui concerne les conséquences sur le SCC, les groupes surreprésentés sont également les groupes les plus importants de non-Blancs, ce qui donne à penser que ces groupes mériteraient une attention particulière, plus d’efforts pour s’assurer que les interventions et les services actuels répondent à leurs besoins. Cela est cohérent avec les précédents examens des programmes du SCC qui préconisaient des approches adaptées à la culture dans le contenu et la prestation des programmes (BDL Groupe Conseil, 2009; Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016; Malatest, 2009; BEC, 2013). En ce qui concerne les répercussions plus vastes, ces résultats donnent à penser que ces groupes en particulier peuvent être plus désavantagés (p. ex. sur le plan social ou économique) dans la collectivité, ce qui a donné lieu à des démêlés avec la justice dans une plus grande proportion que les membres des autres groupes, et qu’il y a des différences systémiques dans l’application de la loi qui a mené à leur surreprésentation dans le système correctionnel (Commission sur le racisme systémique, 1995). Indépendamment des causes de la surreprésentation, ces résultats soulignent le fait que le SCC est chargé de prendre soin des populations ayant besoin d’un soutien supplémentaire et ciblé, compte tenu des inconvénients ayant entraîné leurs premiers démêlés avec le système de justice.

La conception de la présente recherche comporte quelques limites notables qui méritent discussion. Même si les catégories du SCC correspondent de façon générale à la variable *minorité visible* de Statistique Canada, Statistique Canada (2017c) utilise une méthode plus rigoureuse pour classer une personne aux identités multiples dans une catégorie, selon les réponses fournies. Par exemple, une personne qui s’identifie comme étant noire et blanche en réponse à la question du recensement est classée comme étant noire dans la variable *minorité visible*; toutefois, une personne qui s’identifie comme étant latino-américaine et blanche est exclue de la population des minorités visibles. De plus, une personne qui s’identifie comme étant noire et d’Asie du Sud est classée dans les « minorités visibles multiples ». En revanche, les délinquants du SCC s’identifient eux-mêmes, et, par conséquent, une personne qui s’identifie comme étant Noire et d’Asie du Sud peut choisir l’une des deux catégories, ou la catégorie multiraciale/multiethnique. Les catégories de Statistique Canada et du SCC ne concordent donc

pas parfaitement. Par conséquent, les comparaisons entre les chiffres pour le public général canadien et pour les groupes du SCC sont seulement des estimations. Les futures recherches devraient continuer de surveiller les tendances de la diversité ethnoculturelle dans la population de délinquants du SCC et examiner l'ampleur de la surreprésentation par rapport aux données du prochain recensement canadien. Cette future recherche doit inclure la surveillance continue du groupe « Aucune donnée », puisque ces données sont essentielles pour évaluer les tendances de la diversité ethnoculturelle et la surreprésentation dans la population de délinquants du SCC[29]. L'examen des raisons de l'augmentation du groupe « Aucune donnée » peut également nous renseigner sur les mesures à prendre pour améliorer la collecte et la saisie des données.

[29] La région de l'Ontario, où les données manquantes étaient plus importantes, a déployé des efforts pour améliorer la disponibilité des informations ethnoculturelles.

Étude 2 : Profils des délinquants et indicateurs en établissement – Introduction et méthode

Introduction

L'*Étude 2* a principalement cherché à examiner le profil à l'admission et les indicateurs en établissement d'une cohorte récemment admise ainsi qu'à déterminer les différences selon le groupe ethnoculturel. La première partie de l'*Étude 2*, un examen des profils des délinquants admis, fournit des informations générales sur les caractéristiques personnelles et de l'infraction, selon le groupe. Cela comprenait les renseignements démographiques, les profils de la population régionale et les résultats du processus d'évaluation initiale des délinquants, y compris les niveaux de risque et de besoins, le profil de besoins, les informations liées à l'infraction et à la peine et les besoins sur le plan de la réceptivité. On a également examiné l'appartenance à un GMS, compte tenu de la possibilité qu'une telle désignation affecte l'ensemble des expériences correctionnelles. La seconde partie de l'*Étude 2* consistait en un examen des différences relatives aux indicateurs en établissement ou aux résultats par groupe ethnoculturel, y compris une analyse des placements selon la CSD (de façon isolée et en lien avec les évaluations sur l'ECNS), des incidents (en tant qu'instigateur/complice ou victime) et accusations (mineures et graves), des visites, des griefs, des permissions de sortir, de l'éducation et de l'emploi et de la participation aux programmes correctionnels. La participation aux permissions de sortir, aux programmes d'emploi et d'éducation ainsi qu'aux programmes correctionnels a été examinée selon la DASL.

Fait important à noter, la présente recherche s'est limitée à cibler les différences de résultats entre les groupes, sans chercher à mieux comprendre le pourquoi et le comment de ces différences. Une autre recherche permettrait de cerner les facteurs à l'origine des différences observées ou de fournir un contexte supplémentaire pour éclairer les possibilités d'étendre les résultats favorables à davantage de groupes ou améliorer les résultats là où des résultats défavorables ont été observés. De plus, les implications précises des différences varieraient selon l'indicateur en question et la nature des différences.

Participants

Les résultats relatifs au profil à l'admission et aux indicateurs en établissement ont été examinés pour la cohorte des femmes et des hommes purgeant une peine de ressort fédéral, admis sous la garde du SCC du 1er avril 2016 au 30 septembre 2018. En ce qui concerne les profils à l'admission, les délinquants sur lesquels il n'y avait pas d'information ethnoculturelle

ont été exclus des analyses, ce qui a donné lieu à une cohorte finale de *N* = 10 461 hommes et *N* = 971 femmes[30]. Le tableau 2 présente la composition ethnoculturelle de la cohorte de délinquants admis. Pour les hommes, on a comparé les groupes d'hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, noirs, chinois, philippins, latino-américains, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, puisque c'étaient les seuls groupes ethnoculturels comptant plus de 20 délinquants. Le groupe ethnoculturel « autres » est inclus pour représenter le reste des groupes (voir le tableau 1 dans l'*Étude 1 : Tendances de la population*). Les renseignements concernant les hommes blancs et autochtones ont été fournis à titre de mise en contexte. Selon les mêmes critères, les comparaisons entre les femmes se sont limitées à l'analyse des tendances de quatre groupes : les femmes noires et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, ainsi que les femmes blanches et autochtones.

[30] Il manquait des informations pour *N* = 1 021 hommes et *N* = 26 femmes.

Tableau 2

Proportion de chaque groupe ethnoculturel dans l'échantillon des profils à l'admission

	Profils à l'admission	
	%	*n*
Hommes		
Arabes/d'Asie de l'Ouest	1,9	202
Noirs	7,9	827
Chinois	0,4	41
Philippins	0,4	43
Latino-Américains	1,3	132
D'Asie du Sud	1,1	111
D'Asie du Sud-Est	2,0	204
Autres [a]	1,1	117
Autochtones [b]	27,4	2 866
Blancs	56,6	5 918
Femmes		
Noires	6,2	60
Autres [c]	7,3	71
Autochtones [b]	34,5	335
Blanches	52,0	505

Remarque. Les pourcentages représentent la proportion des groupes de la cohorte de délinquants admis en détention du 1er avril 2016 au 30 septembre 2018, parmi ceux ayant des données ethnoculturelles disponibles, *N*= 10 461 hommes et *N* = 971 femmes.
[a] La catégorie « Autres » délinquants ethnoculturels pour les hommes comprend les Coréens, les Japonais, et les catégories multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser et inconnu. [b] La catégorie comprend les Inuits, les Métis et les Premières Nations. [c] La catégorie « Autres » délinquante ethnoculturelles pour les femmes comprend les femmes arabes/d'Asie de l'Ouest, les Chinoises, les Philippines, les Japonaises, les Coréennes, les Latino-Américaines, les femmes d'Asie du Sud, et les catégories multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser et inconnu.

Les tableaux B1 et B2 à l'annexe B illustrent la répartition des groupes ethnoculturels par catégories d'auto-identification du SGD présentées dans le tableau 1 de l'*Étude 1 : Tendances de la population* ainsi que la proportion d'hommes et de femmes de chaque catégorie incluse dans le profil de la cohorte de délinquants admis. Parmi les hommes ethnoculturels, ceux s'identifiant

comme des Noirs formaient la majorité (46 %), suivis par ceux s'identifiant comme des Latino-Américains (8 %), originaires d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est (7 %) et des Arabes (7 %). De manière similaire, parmi les femmes ethnoculturelles, celles s'identifiant comme Noires formaient également la majorité (43 %), suivies par celles s'identifiant comme ayant une origine multiraciale ou multiethnique (15 %) et celles s'identifiant comme Chinoises (8 %).

En ce qui concerne les analyses en établissement, on a utilisé la même cohorte de délinquants admis, mais avec une exigence supplémentaire d'une période minimale de six mois de détention, ce qui a donné un échantillon de base final de N = 10 249 hommes et N = 893 femmes. Certaines analyses ciblaient les résultats atteints avant la DASL, auquel cas la cohorte se limitait aux délinquants ayant purgé au moins cinq mois de leur peine et dont la DASL se situait dans la période de suivi de l'étude (N = 9 064 hommes, N = 813 femmes)[31]. Le tableau 3 présente la composition ethnoculturelle de l'échantillon de base en établissement et de l'échantillon en établissement selon la DASL.

[31] Pour les analyses de la DASL, il fallait que les délinquants aient été détenus au moins cinq mois entre l'admission et la DASL, pour tenir compte d'un délai pouvant aller jusqu'à un mois entre la date de début de la peine et la date d'admission sous la garde du SCC.

Tableau 3

Pourcentage de chaque groupe ethnoculturel dans les échantillons des délinquants détenus et des délinquants détenus ayant une date d'admissibilité à la semi-liberté

	Indicateurs en établissement (échantillon complet)		Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)	
	%	*n*	%	*n*
Hommes				
Arabes/d'Asie de l'Ouest	1,9	193	1,8	165
Noirs	7,9	809	7,4	670
Chinois	0,4	37	0,3	29
Philippins	0,4	43	0,4	38
Latino-Américains	1,3	131	1,2	111
D'Asie du Sud	1,0	105	1,0	91
D'Asie du Sud-Est	1,9	197	1,9	171
Autres [a]	1,1	113	1,2	104
Autochtones [b]	27,9	2 858	27,1	2 455
Blancs	56,2	5 763	57,7	5 230
Femmes				
Noires	6,5	58	5,7	46
Autres [c]	6,9	62	7,0	57
Autochtones [b]	36,3	324	33,1	269
Blanches	50,3	449	54,2	441

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. Les pourcentages représentent la proportion des groupes de la cohorte de délinquants admis en détention du 1er avril 2016 au 30 septembre 2018 pour lesquels des données ethnoculturelles sont disponibles, *N* = 10 249 hommes et *N* = 893 femmes. Une période minimale de six mois d'incarcération était nécessaire pour les inclure dans *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*. Lorsque les résultats selon la DASL présentaient un intérêt, une période d'incarcération de cinq mois était nécessaire pour tenir compte d'un délai d'un mois maximum entre la date de début de la peine et le transfèrement vers un établissement du SCC, ce qui a donné lieu à la colonne *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 9 064 hommes et *N* = 813 femmes.

[a] La catégorie « Autres » délinquants ethnoculturels pour les hommes les Coréens, les Japonais et les catégories multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser et inconnu. [b] La catégorie comprend les Inuits, les Métis et les Premières Nations. [c] La catégorie « Autres » délinquantes ethnoculturelles pour les femmes comprend les femmes arabes/d'Asie de l'Ouest, les Chinoises, les Philippines, les Japonaises, les Coréennes, les Latino-Américaines, les femmes d'Asie du Sud, et les catégories multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser et inconnu.

La durée moyenne du suivi pour les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* figure au tableau B3 à l'annexe B; elle allait de 254,6 jours (*ET* = 146,2) pour les hommes blancs à 301,2 jours (*ET* = 166) pour les hommes chinois; et de 227,3 jours (*ET* = 124,3) pour les femmes blanches à 304,5 jours (*ET* = 150,8) pour les femmes noires.

Données

Les données correctionnelles administratives utilisées dans l'*Étude 2* ont été tirées du SGD pour les profils à l'admission comme pour les indicateurs en établissement. Les variables examinées dans la partie profils à l'admission de la présente étude comprenaient les caractéristiques sociodémographiques, les évaluations des risques et des besoins, la durée de la peine, les données sur les infractions, les exigences en matière de réceptivité et l'appartenance à un GMS. En ce qui concerne les indicateurs en établissement, les variables comprenaient les évaluations selon l'ECNS et les placements correspondants selon la CSD, les incidents en établissement et les accusations d'infraction disciplinaire, les visites, les griefs, et la participation aux permissions de sortir, aux programmes d'éducation et d'emploi et aux programmes correctionnels.

Les résultats pour la plupart des indicateurs en établissement se limitaient à ceux relevés entre l'admission en vertu du mandat de dépôt et la fin du suivi (c.-à-d. la première des dates suivantes : un an à compter de l'admission, date de la première mise en liberté, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019). Ce sont les délais par défaut des résultats en établissement, sauf indication contraire. Les taux annualisés ont également été calculés pour ces analyses pour mieux contrôler les potentielles variations pendant la période de suivi, puisque ce ne sont pas tous les délinquants qui ont été incarcérés une année complète. Les taux annualisés ont été calculés en additionnant le nombre de résultats d'intérêt d'un groupe (p. ex., visites), en divisant le résultat par le nombre de suivis disponibles pour ce groupe, puis en le multipliant par 365,25. Cela représente le taux prévu d'un résultat donné sur la période d'un an pour chaque groupe, et il a été calculé pour les incidents en établissement et les accusations d'infraction disciplinaire, les visites et les griefs.

Les analyses des permissions de sortir, de l'éducation et de l'emploi et de la participation aux programmes correctionnels se limitaient aux résultats enregistrés entre l'admission en vertu d'un mandat de dépôt et la DASL (lorsque celle-ci avait lieu à la fin du suivi de la DASL, la première des dates suivantes : date de la première mise en liberté, date d'expiration du mandat,

décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019[32]). Les analyses de la DASL étaient utilisées lorsque le résultat d'intérêt aurait potentiellement le plus grand effet sur la réinsertion sociale du délinquant, reflétant un degré de préparation avant la première mise en liberté potentielle pour une surveillance dans la collectivité (p. ex. participation aux programmes, permissions de sortir, éducation ou emploi). Ceux qui n'étaient pas arrivés à leur DASL à la fin du suivi ont été exclus de ces analyses, ainsi que ceux qui avaient passé moins de cinq mois sous la garde du SCC, de l'admission à la DASL[33].

Évaluation initiale des délinquants

Diverses évaluations sont effectuées à l'admission dans un établissement fédéral, car elles constitueront la base du plan correctionnel[34]. Elles sont effectuées au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants (SCC, 2019a), processus utilisé depuis longtemps au SCC (p. ex. Brown et Motiuk, 2005; Mathias et Wormith, 2017; Motiuk, 1997, 1998; Stewart et coll., 2017). La présente recherche s'est servie de plusieurs de ces évaluations. Les profils des besoins étaient tirés de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R), qui évalue le niveau de besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquants dans sept domaines : emploi et études, relations familiales et matrimoniales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes[35]. Les sept domaines de l'IDAFD-R sont évalués au moyen de 100 indicateurs dichotomiques « oui/non ». Les agents de libération conditionnelle utilisent ensuite leur jugement professionnel pour déterminer le niveau de besoin des délinquants concernant le domaine (comme atout en vue de la réinsertion sociale dans la collectivité, aucun besoin immédiat d'amélioration, faible besoin d'amélioration, besoin modéré d'amélioration ou besoin élevé d'amélioration)[36] et le niveau de besoin en général (faible, moyen ou élevé).

---

[32] Pour 2,12 % (n = 205) de l'échantillon, la date de mise en liberté précédait la DASL notée au dossier, auquel cas la date de mise en liberté a été retenue.

[33] Ces limites pour les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ont exclu n = 1 185 hommes et n = 80 femmes des *Indicateurs en établissements (échantillon complet)*.

[34] Le plan correctionnel comprend le niveau d'intervention pour les besoins du délinquant, les objectifs relatifs au comportement du délinquant, les programmes et interventions pour gérer le risque et les obligations imposées par le tribunal (SCC 2019a).

[35] L'IDAFD-R a remplacé l'outil de définition et d'analyse des facteurs dynamiques en 2009. Même s'il permet toujours d'évaluer les besoins dans les sept domaines, les changements comprenaient des indicateurs révisés, des cotes d'évaluation des domaines et différentes méthodes de formation du personnel.

[36] La majorité des domaines utilisent l'échelle à cinq points, à l'exception des domaines de la toxicomanie et de la vie personnelle et affective, qui ne fournissent pas une évaluation du niveau « atout pour la réinsertion sociale ».

Les risques statiques ont été évalués au moyen de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS) et de l'Indice du risque criminel (IRC; Motiuk et Vuong, 2018). L'EFS examine les antécédents criminels, le dossier sur la gravité des infractions et les antécédents sexuels des délinquants au moyen d'une série d'indicateurs individuels. Les agents de libération conditionnelle utilisent ensuite leur jugement professionnel pour établir le niveau général d'intervention en fonction du risque statique des délinquants (faible, moyen ou élevé). L'IRC cible en particulier les indicateurs relatifs au dossier des antécédents criminels de l'EFS et, selon la somme des indicateurs, permet de classer les délinquants dans cinq groupes de niveau de risque. Dans le SGD, on les classe comme suit : faible, faible-modéré, modéré, modéré-élevé ou élevé.

On a examiné les facteurs liés à la réceptivité pour les profils à l'admission : ces facteurs influent sur la capacité des délinquants de bénéficier d'une intervention ciblée. Les exemples comprennent les barrières linguistiques, le manque d'éducation, les déficits cognitifs et les troubles d'apprentissage et d'autres aspects qui peuvent affecter la participation et l'engagement aux programmes (SCC, 2019a). On a en particulier examiné dans l'*Étude 2* l'indicateur de réceptivité dans le SGD, qui indique si des considérations liées à la réceptivité doivent être prises en compte pour un délinquant donné.

Dans le cadre de la présente étude, on a utilisé d'autres évaluations, à savoir la responsabilisation, la motivation, l'engagement et le potentiel de réinsertion sociale du délinquant, qui sont classés comme étant faibles, moyens ou élevés, selon le jugement professionnel des agents de libération conditionnelle. Ces évaluations contribuent à l'élaboration des plans correctionnels des délinquants et permettent de cerner l'approche à adopter pour cibler les facteurs criminogènes déterminés et développer les compétences nécessaires pour réussir à se réinsérer dans la société (SCC, 2019a).

Infraction à l'origine de la peine

Les informations sur les infractions les plus graves à l'origine de la peine actuelle ont également été tirées du SGD. En particulier, les infractions étaient classées selon qu'il s'agissait d'un homicide, d'une agression, d'une agression sexuelle, d'un vol qualifié, d'une autre infraction avec violence, d'une infraction contre les biens, d'une infraction en matière de drogue ou d'une autre infraction sans violence.

Affiliation à un groupe menaçant la sécurité

On a tiré du SGD les informations relatives à l'appartenance à un GMS des délinquants selon le profil à l'admission. On a sélectionné l'affiliation la plus récente au dossier avant la date d'expiration du mandat du délinquant ou la date d'extraction des données, quand l'indicateur du statut d'appartenance à un GMS était activé[37].

Cote de sécurité des délinquants et Échelle de classement par niveau de sécurité

On a saisi les évaluations initiales de la CSD et de l'ECNS. Les classifications de la CSD déterminent la rigidité de la routine quotidienne et de la structure de la prison; il y a peu de restrictions dans les établissements à sécurité minimale, et les restrictions sont plus contraignantes et rigides dans les établissements à sécurité maximale. Toutes les décisions liées à la CSD entre l'admission et, soit une année d'incarcération complète, soit la fin du suivi ont été saisies, et des analyses supplémentaires ont permis d'examiner les pourcentages de délinquants, par groupe, qui affichaient une augmentation ou une diminution de leur classement initial pendant cette période, ainsi que d'examiner le placement initial par niveau de sécurité en fonction du niveau de risque (selon l'EFS).

L'ECNS est un instrument fondé sur des données empiriques qui permet d'examiner l'adaptation des délinquants à l'établissement et leur risque pour la sécurité. Cette mesure, établie sur un examen du dossier, est appliquée à tous les délinquants à leur admission et fournit un niveau de sécurité recommandé minimal, moyen ou maximal. Conformément à la DC 705-7, Cote de sécurité et placement pénitentiaire, les agents de libération conditionnelle utilisent le résultat de l'ECNS en plus de leur jugement professionnel sur l'adaptation du délinquant à l'établissement, le risque d'évasion et le risque pour la sécurité publique pour recommander la CSD (SCC, 2018a).

Dans la présente étude, on a utilisé le premier résultat sur l'ECNS et la décision subséquente relative à la CSD pour savoir dans quelle mesure elles correspondaient, ou dans quel cas l'ECNS recommandait un placement à un niveau de sécurité plus élevé ou moins élevé que le niveau de sécurité subséquent observé. Cette analyse exigeait qu'une évaluation de l'ECNS des délinquants soit effectuée dans les 120 jours suivant l'admission, mais avant la première évaluation de la cote de sécurité.

[37] La date d'extraction des données pour la partie Profils à l'admission de l'*Étude 2* était le 5 mai 2019.

Incidents en établissement et accusations d'infraction disciplinaire

Les analyses des incidents en établissement et des accusations d'infraction disciplinaire visaient à déterminer le pourcentage de délinquants impliqués dans des incidents en établissement à titre d'instigateurs ou de complices et en tant que victimes, ainsi que le pourcentage de délinquants faisant l'objet d'accusations d'infraction disciplinaire, selon la gravité (grave et mineure). On a également précisé le temps écoulé avant la date du premier incident et de la première accusation ainsi que le taux annualisé. Il convient de noter que l'article 40 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992) définit les comportements pouvant justifier une accusation et, selon la DC 580, Mesures disciplinaires prévues à l'endroit des détenus, le directeur de l'établissement, ou son délégué, est chargé d'examiner les détails de l'incident et de porter une accusation d'infraction disciplinaire grave ou mineure (SCC, 2015a). Conformément au paragraphe 41(1), l'agent doit prendre toutes les mesures utiles pour régler une infraction disciplinaire de façon informelle (sans dépôt d'accusations).

Visites

Ces analyses ont permis d'étudier le pourcentage des délinquants qui reçoivent des visites familiales privées régulières, avec ventilation selon la relation avec le visiteur, ainsi que le nombre et le taux annualisés de visiteurs et le temps écoulé avant la première visite.

Permissions de sortir

Les permissions de sortir, y compris les PSAE et les PSSE, offrent des possibilités d'accès à la collectivité ou à un autre établissement à diverses fins (p. ex. raisons médicales, service à la collectivité, responsabilités parentales). La plupart des délinquants sont admissibles aux PSAE à tout moment de la peine, à condition que le directeur de l'établissement les y autorise. Les délinquants purgeant une peine minimale d'emprisonnement à vie sont admissibles aux PSAE à la DASL, et la première sortie doit être autorisée par la Commission des libérations conditionnelles du Canada (les sorties subséquentes peuvent être autorisées par le directeur de l'établissement, si la première sortie a été réussie). L'admissibilité aux PSSE se limite aux délinquants dans les établissements à sécurité minimale ou moyenne qui ont purgé au minimum six mois ou un sixième de leur peine et qui répondent aux critères (voir l'article 115 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et SCC, 2016a). Pour les présentes analyses, les PSAE et les PSSE discrétionnaires (c.-à-d. à l'exclusion des sorties à des fins

administratives ou médicales) selon la DASL ont été examinées en fonction du groupe.

Griefs

Le processus de règlement des griefs fournit aux délinquants un mécanisme officiel pour formuler leurs préoccupations concernant une violation présumée des politiques, de la loi ou des droits pendant qu'ils sont sous la responsabilité du SCC. Les griefs sont habituellement déposés au palier le plus bas (plainte) et sont traités au sein de l'établissement par le superviseur du membre du personnel impliqué, le cas échéant. Si un règlement est impossible, le grief peut être porté à l'attention du directeur de l'établissement/directeur de district (grief initial), et ensuite à l'attention du commissaire (grief final). Cependant, certains sujets passent immédiatement au palier de grief initial ou final, par exemple quand le plaignant affirme être victime de harcèlement, de discrimination ou de harcèlement sexuel. Voir les Lignes directrices 081-1, *Processus de règlement des plaintes et griefs des délinquants*, pour la liste complète des problèmes sautant directement le palier de la plainte.

La présente étude a examiné le pourcentage des délinquants ayant déposé au moins un grief ou un grief collectif, par groupe ethnoculturel, de l'admission à la fin du suivi (soit à la fin de l'incarcération, soit une année suivant l'admission). Les taux annualisés de griefs et de griefs collectifs reçus pendant la même période ont été examinés, ainsi que le temps écoulé avant la date à laquelle a été déposé le premier grief. Les analyses ont porté sur les types de griefs déposés dans huit catégories de griefs : gestion des cas (p. ex. activités de préparation des cas, plan correctionnel), conditions (p. ex. installations, conditions/routines, comptes du délinquant, cantine, effets personnels), santé (p. ex. services de santé dentaire ou mentale), interactions (p. ex. discrimination, harcèlement par le personnel, harcèlement sexuel, rendement du personnel), programmes ou paye (p. ex. programmes correctionnels ou de travail, administration de la paye des délinquants), sécurité (p. ex. fouilles, recours à la force, unités d'intervention structurée), transfèrements (p. ex. non sollicité, placement pénitentiaire, niveau de sécurité), visites ou loisirs (p. ex. correspondance, programmes religieux ou spirituels, activités sociales et culturelles, visites) et autres (p. ex. questions ne pouvant faire l'objet d'un grief, processus de règlement des griefs, langues officielles). On a également examiné de façon distincte les griefs pour harcèlement et discrimination. De plus, on a examiné les résultats des griefs lorsque la décision était accessible et on les a regroupés en quatre catégories : réglé/aucune autre mesure nécessaire, refusé, maintenu, rejeté/outrepassant les compétences (voir le tableau 4 ci-dessous).

Afin d’accorder le temps de rendre les décisions, les résultats examinés ne se limitaient pas à la durée de l’étude, et l’on a inclus toutes les occurrences à la date d’extraction des données (16 décembre 2019).

Tableau 4

Catégories de résultats des griefs de l'étude, regroupées selon le résultat par catégorie originale du Système de gestion des délinquant(e)s, et description

Résultat de l'étude	Résultats et description du grief original

Réglé ou aucune autre mesure nécessaire	• Réglé, réglé au moyen d'un mécanisme substitutif de règlement des différends
	  ○ Le délinquant retire le grief en expliquant comment le grief a été réglé.
	• Aucune autre mesure nécessaire
	  ○ Il a été considéré que la question a été réglée de manière adéquate, mais le délinquant estime que la solution n'est pas satisfaisante.

Refusé	• Refusé ○ Les conditions ou les mesures qui font l'objet de la plainte ou du grief sont jugées justifiées ou appropriées.

Rejeté ou outrepassant les compétences	• Rejeté – plainte futile, vexatoire ou entachée de mauvaise foi, ne relève pas de la compétence du SCC, autrement réglé, autre
	  ○ la question ne relève pas de la compétence du commissaire;
	  ○ la question n'a pas été présentée dans les 30 jours ouvrables suivant la prise de conscience du problème par le délinquant;
	  ○ le délinquant n'a pas acheminé au palier supérieur le grief dans les 30 jours ouvrables après la réception d'une réponse qu'il estimait non satisfaisante;
	  ○ l'objet du grief était inclus dans un autre grief;
	  ○ les nouvelles questions soulevées n'ont pas été réglées au palier le plus bas possible;
	  ○ la plainte est jugée futile, vexatoire ou entachée de mauvaise foi (au palier de la plainte seulement).
	• Outrepassant les compétences
	  ○ Les questions doivent être transmises au palier supérieur pour être réglées.

Maintenu ou maintenu en partie	• Maintenu, maintenu en partie ○ Le répondant propose une mesure corrective; si le grief porte sur plusieurs questions, certaines peuvent être maintenues, tandis que d'autres ne le seront pas (maintenues en partie)

Remarque. Voir les Lignes directrices 081-1 du SCC, *Processus de règlement des plaintes et des griefs des délinquants*, pour obtenir d'autres détails sur chaque catégorie de résultat de grief.

Il y a une limite notable à la présente étude : ce ne sont pas tous les délinquants vivant une situation qu'ils estiment injuste ou contraire à la politique qui déposeront un grief. Par

conséquent, les résultats doivent être interprétés avec prudence; ce n'est pas parce qu'un groupe présente un faible pourcentage de dépôt de griefs qu'un faible pourcentage de ce groupe vit une situation ou un événement ou fait l'objet d'une décision qui *justifierait* le dépôt d'un grief. Certains groupes peuvent être plus susceptibles que d'autres de recourir au processus de règlement des griefs en réponse à ces événements, pour diverses raisons (voir Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016).

Participation aux programmes d'éducation et d'emploi

On a examiné la participation en établissement aux programmes d'éducation au moyen des niveaux de réalisations scolaires et des crédits à la DASL. Les réalisations scolaires représentent les progrès significatifs accomplis pour atteindre un objectif en matière d'éducation comme l'achèvement d'un cours. Cependant, les données disponibles sur les résultats scolaires indiquent que dans certains dossiers aucun crédit n'a été obtenu. En raison des différences possibles entre les cours avec et sans crédits, on présente des analyses pour toutes les réalisations scolaires et pour celles avec des crédits obtenus. Les cours sont donnés dans le cadre des programmes d'études provinciaux, l'objectif étant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent).

Conformément à la DC 720, Programmes et services d'éducation pour les détenus, les délinquants n'ayant pas un niveau scolaire de 12e année ou l'équivalent provincial sont orientés vers l'un des quatre niveaux de la formation de base des adultes (SCC, 2017a), comme le montre le tableau 5 ci-dessous. Certaines analyses de la présente étude ont permis d'examiner les réalisations scolaires pour les délinquants titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent, conformément à l'indicateur IDAFD-R.

Tableau 5

Niveaux de formation de base des adultes et niveaux scolaires correspondants

Niveau de la formation de base des adultes	Niveau scolaire correspondant
Niveau I	Années 1 à 5 (équivalent de la 1re à la 6e année au Québec)
Niveau II	Années 6 à 8 (équivalent du secondaire I à II au Québec)
Niveau III	Années 9 et 10 (équivalent du secondaire III à IV au Québec)

Niveau IV	Années 11 et 12 (équivalent du secondaire V au Québec)

On a examiné la participation en établissement à la formation en cours d'emploi de CORCAN et à d'autres domaines d'emploi du SCC ainsi que l'obtention de certificats de formation professionnelle[38]. CORCAN est un programme de réhabilitation du SCC qui fournit une formation en cours d'emploi, une formation professionnelle et permet l'acquisition d'autres compétences améliorant l'employabilité et des services d'emploi dans le but de réduire le taux de récidive des délinquants. Grâce à CORCAN, les délinquants reçoivent une formation en cours d'emploi qui les aide à se préparer à occuper un emploi dans différents domaines. On a examiné toutes les affectations d'emploi de CORCAN et du SCC entre l'admission et la mise en liberté. Les jours cumulés de ces affectations ont été utilisés pour examiner les durées d'emploi de 90 jours ou plus. Les analyses des délinquants ayant eu 90 jours ou plus de travail dans le cadre de CORCAN ou d'un autre emploi du SCC ont été limitées à ceux qui avaient eu au moins une affectation d'emploi à la DASL.

Programmes correctionnels

On a examiné la participation aux programmes correctionnels d'intensité modérée et élevée, par groupe ethnoculturel. Toutes les régions, à l'exception de la région des Prairies, avaient terminé la mise en place du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) au début de la période de l'étude; la région des Prairies l'a mis en place entre janvier 2016 et juin 2017. Par conséquent, chez les hommes délinquants, la plupart des données concernent la participation aux programmes d'intensité modérée et élevée du MPCI, y compris la participation aux programmes multicibles, multicibles autochtones, pour délinquants sexuels et pour délinquants sexuels autochtones, bien qu'une certaine participation au cadre traditionnel des programmes soit également prise en compte. Chez les femmes, on a examiné la participation aux niveaux d'intensité modérée et élevée aux programmes correctionnels pour délinquantes et aux programmes correctionnels pour délinquantes autochtones, tout comme la participation au programme d'engagement des femmes.

[38] Le certificat de formation professionnelle est obtenu dans le cadre d'une formation individuelle ou parallèlement à un perfectionnement professionnel en cours d'emploi, et il fournit aux délinquants des compétences professionnelles (techniques, générales et/ou transférables) qui améliorent leur employabilité.

La présente étude a permis d'examiner un large indicateur d'admissibilité aux programmes d'intensité modérée et élevée (selon les cotes de l'IRC, conformément aux Lignes directrices 726-2, *Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*, en vigueur le 5 février 2018). Notamment, de multiples politiques comportant divers critères d'aiguillage vers des programmes étaient en vigueur au cours de la période pendant laquelle la cohorte des détenus a été mise en détention; par conséquent, cet indicateur d'admissibilité aux programmes ne se serait pas appliqué à tous les délinquants. Ainsi, les données ne représentent qu'une estimation des personnes admissibles à la participation aux programmes. Les inscriptions aux programmes et les résultats (par exemple, la proportion de délinquants ayant terminé ou non le programme pour des raisons d'abandon, de gestion de la population ou d'administration des programmes) ont également été examinés. La participation aux programmes correctionnels et les résultats se limitaient à ceux ayant eu lieu avant la DASL et, par conséquent, sont moins élevés que le taux de participation et d'achèvement avant la première mise en liberté (voir SCC, 2020).

Procédure et approche analytique

Les analyses étaient de nature descriptive et mettaient l'accent sur l'examen des profils et des indicateurs correctionnels des délinquants ethnoculturels, exprimés en fréquences et pourcentages, en comparaison aux résultats observés pour les délinquants blancs. Les analyses ont été ventilées par genre. Voir *Étude 1 : Tendances de la population – Méthodes* pour les groupes de femmes et d'hommes ethnoculturels précis. La présente étude a également présenté des renseignements sur les délinquants autochtones à titre de mise en contexte.

Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement – Résultats

Profils à l'admission

Hommes. Comme le montre le tableau 6, les délinquants ethnoculturels de sexe masculin étaient le plus représentés dans la région de l'Ontario (28,7 %), puis dans les régions du Pacifique (17,2 %), du Québec (12,2 %), des Prairies (11,3 %) et, enfin, de l'Atlantique (9,3 %). La région ayant le pourcentage le plus élevé d'hommes noirs était celle de l'Ontario (17,5 %) et celle ayant le pourcentage le plus faible était la région du Pacifique (2,9 %). Les régions ayant les pourcentages les plus élevés d'hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud, et d'Asie du Sud-Est étaient les régions de l'Ontario et du Pacifique, même si ces groupes représentaient toujours une faible partie de la population totale de chaque région (chaque groupe représentait de 0,7 % à 5,9 % de la population régionale de délinquants). Le pourcentage d'hommes latino-américains et chinois était faible dans toutes les régions (pas plus de 2 %). Le tableau 6 montre également que les régions de l'Atlantique et du Québec comptaient le pourcentage le plus élevé d'hommes blancs (environ trois quarts de la population pour chaque région) et les pourcentages les moins élevés d'hommes chinois, philippins et latino-américains. La région des Prairies avait le plus faible pourcentage d'hommes blancs (41,3 %), mais le pourcentage le plus élevé d'hommes autochtones (47,5 %).

Tableau 6

Présence d'hommes dans chaque région au moment de l'admission, par groupe

	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		National	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/ d'Asie de l'Ouest	†	†	2,3	56	2,5	63	1,7	61	2,3	19	1,9	202
Noirs	6,1	60	6,5	158	17,5	445	3,8	140	2,9	24	7,9	827
Chinois	0,0	0	†	†	0,7	18	0,3	11	1,0	8	0,4	41
Philippins	0,0	0	†	†	†	†	0,9	33	0,6	5	0,4	43
Latino-américains	0,0	0	1,7	42	1,8	47	1,0	38	0,6	5	1,3	132
D'Asie du Sud	†	†	0,6	14	1,7	42	0,7	27	3,2	27	1,1	111
D'Asie du Sud-Est	†	†	0,5	13	2,7	69	1,9	70	5,9	50	2,0	204
Autres	26	26	0,3	6	1,8	45	0,9	33	0,8	7	1,1	117
Autochtones	14,4	143	10,6	256	18,5	472	47,5	1 738	30,5	257	27,4	2 866
Blancs	76,3	757	77,2	1 865	52,8	1 344	41,3	1 511	52,3	441	56,6	5 918

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Comme on peut le voir dans le tableau 7, les hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » présentaient l'âge moyen le moins élevé à l'admission; viennent ensuite les hommes noirs, autochtones, arabes/d'Asie de l'Ouest, et Latino-Américains, juste un peu plus âgés, qui sont au début ou au milieu de la trentaine. Les hommes chinois avaient l'âge moyen le plus élevé à l'admission, à savoir début de la quarantaine.

Tableau 7

Âge moyen des délinquants de sexe masculin à l'admission, par groupe

	M	*ET*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	34,0	10,6
Noirs	33,2	10,7
Chinois	41,2	11,5
Philippins	36,9	11,4
Latino-Américains	35,0	11,3
D'Asie du Sud	35,1	12,3
D'Asie du Sud-Est	36,6	10,9
Autres	31,7	9,8
Autochtones	33,8	10,7
Blancs	39,7	13,0

Remarque. N = 10 461, *M* = Moyenne. *ET* = Écart-type.

Comme le montre le tableau 8, la majorité des hommes, dans tous les groupes, avaient la citoyenneté canadienne, même si ce pourcentage était moins élevé pour les groupes ethnoculturels que pour les hommes blancs ou autochtones (de 7,4 % à 26,5 % n'étaient pas canadiens, respectivement). Plus d'un homme latino-américain sur quatre n'était pas canadien.

Tableau 8

Fréquence de la citoyenneté chez les hommes, par groupe

	Canadiens		Double		Non-Canadiens		Inconnue	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabe/d'Asie de l'Ouest	88,6	179	0,0	0	10,4	21	†	†
Noirs	82,4	681	0,0	0	16,6	137	1,1	9
Chinois	78,1	32	†	†	14,6	6	†	†
Philippins	83,7	36	0,0	0	16,3	7	0,0	0
Latino-Américains	68,2	90	†	†	26,5	35	4,6	6
D'Asie du Sud	81,1	90	†	†	15,3	17	†	†
D'Asie du Sud-Est	90,7	185	0,0	0	7,4	15	†	†
Autres	95,7	112	0,0	0	†	†	†	†
Autochtones	98,5	2 823	0,4	120	†	†	1,0	29
Blancs	98,1	5 803	0,1	6	0,8	45	1,1	64

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les groupes ethnoculturels (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). *N* = 10 461.

Femmes. Comme on peut le voir dans le tableau 9, les femmes ethnoculturelles purgeant une peine sous responsabilité fédérale se trouvaient en majorité dans la région de l'Ontario (29,5 %) puis dans les régions du Québec (12,4 %), de l'Atlantique (8,3 %), des Prairies (6,6 %), et elles représentaient moins de 5 % dans la région du Pacifique. La région de l'Ontario avait le pourcentage le plus élevé de femmes noires (17,6 %), tandis que la région du Pacifique avait le pourcentage le moins élevé (0,0 %). Les femmes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » étaient les plus nombreuses dans la région de l'Ontario (11,9 %) et les moins nombreuses dans la région du Pacifique. En comparaison, les régions de l'Atlantique et du Québec comptaient le pourcentage le plus élevé de femmes blanches (76,2 % et 80,4 %, respectivement), tandis que la région des Prairies comptait le pourcentage le plus faible de femmes blanches (36,8 %). Enfin, la région des Prairies comptait le pourcentage le plus élevé de

femmes autochtones (56,6 %), et la région du Québec, le pourcentage le plus faible (6,2 %).

Tableau 9

Présence de femmes dans chaque région au moment de l'admission, par groupe

	Atlantique		Québec		Ontario		Prairie		Pacifique		National	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	†	†	4,7	6	17,6	46	1,5	6	0,0	0	6,2	60
Autres	6,4	7	7,8	10	11,9	31	5,1	21	†	†	7,3	71
Autochtones	15,6	17	6,2	8	18,8	49	56,6	232	46,8	29	34,5	335
Blanches	76,2	83	80,4	105	51,7	135	36,8	151	50,0	31	52,0	505

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans chaque région (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). N = 971.

En moyenne, les femmes noires étaient le groupe ethnoculturel le plus jeune à l'admission (*M* = 32,2 ans, *ET* = 9,1), alors que l'âge moyen était de 32,8 ans (*ET* = 9,0) pour les femmes autochtones, de 38,0 ans pour les femmes blanches (*ET* = 11,6) et de 40,1 ans (*ET* = 13,8) pour les femmes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres ».

Comme le montre le tableau 10, la majorité des femmes dans tous les groupes avaient la citoyenneté canadienne, mais ce pourcentage était plus faible pour les femmes noires et les « autres » femmes ethnoculturelles (11,7 % et 11,3 % n'étaient pas canadiennes, respectivement).

Tableau 10

Fréquence de la citoyenneté chez les femmes, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Canadiennes	86,7	52	83,1	59	98,5	330	96,6	488
Double	†	†	†	†	0,0	0	†	†
Non-Canadiennes	11,7	7	11,3	8	0,0	0	1,2	6
Inconnue	0,0	0	†	†	1,5	5	1,8	9

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les groupes ethnoculturels (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). *N* = 971,

Évaluations des risques et des besoins

Hommes. Comme le montre le tableau 11, selon l'EFS, de 12,4 % (hommes noirs) à 37,2 % (hommes philippins) des hommes ethnoculturels étaient évalués comme présentant un risque faible. Ces pourcentages étaient équivalents ou plus élevés que chez les hommes blancs (dont 12,4 % ont été cotés à faible risque). Les hommes autochtones étaient les moins susceptibles d'être cotés comme présentant un risque faible (4,6 %). Près de la moitié (48,2 %) des hommes noirs ont été classés comme présentant un risque élevé, selon la cote de l'EFS. Viennent ensuite les « autres » hommes ethnoculturels (47,0 %), les hommes blancs (44,9 %) et les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest (41,0 %). Fait notable, 58,9 % des hommes autochtones ont été classés comme présentant un risque élevé. Moins d'un tiers des hommes des groupes restants ont été cotés comme présentant un risque élevé, les pourcentages allant de 18,4 % d'hommes

chinois à 32,3 % d’hommes latino-américains.

Tableau 11
Fréquence des cotes globales de l'Évaluation des facteurs statiques pour les hommes, par groupe

	Risque faible		Risque moyen		Risque élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	26,0	52	33,0	66	41,0	82
Noirs	12,4	102	39,4	323	48,2	395
Chinois	31,6	12	50,0	19	18,4	7
Philippins	37,2	16	39,5	17	23,3	10
Latino-Américains	17,7	23	50,0	65	32,3	42
D'Asie du Sud	22,9	25	45,0	49	32,1	35
D'Asie du Sud-Est	33,2	67	42,6	86	24,3	49
Autres	13,7	16	39,3	46	47,0	55
Autochtones	4,6	132	36,5	1 044	58,9	1 683
Blancs	12,4	731	42,6	2 506	44,9	2 640

Remarque. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les groupes ethnoculturels (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission*, *n* = 10 395, et exclut 0,6 % des hommes n'ayant pas de cote globale de l'Évaluation des facteurs statiques, *n* = 66.

On a observé des tendances différentes sur l'IRC (voir le tableau B4 à l'annexe B). Les hommes autochtones présentaient le pourcentage le plus élevé de risque élevé (32,2 %); venaient ensuite les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (21,4 %). Les hommes s'identifiant comme Noirs et Blancs avaient des pourcentages similaires de risque élevé (14,8 % et 15 %, respectivement) et de risque élevé-modéré (12,5 % et 12,2 %, respectivement). Les hommes de la plupart des groupes étaient plus susceptibles d'être cotés comme présentant un risque faible plutôt que d'autres niveaux de risque. Néanmoins, les hommes autochtones étaient plus susceptibles d'être cotés comme présentant un risque élevé plutôt que d'autres niveaux de risque.

Comme le montre le tableau 12, les hommes ethnoculturels étaient généralement moins susceptibles que les hommes blancs d'être cotés comme ayant des besoins dynamiques élevés. Les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (55,6 %) et les hommes noirs (53,3 %) comptaient une majorité de délinquants classés comme ayant des besoins dynamiques élevés, tout comme les hommes autochtones (76,9 %) et les hommes blancs (57,2 %). Moins de

la moitié des hommes des groupes restants étaient classés comme ayant des besoins dynamiques élevés. En outre, presque tous les groupes d'hommes ethnoculturels étaient plus susceptibles d'être cotés comme ayant des besoins faibles que les hommes blancs, à l'exception des hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres ». Les proportions les plus élevées de groupes ethnoculturels qui étaient classés comme ayant des besoins dynamiques faibles comprenaient les hommes chinois (21,2 %), philippins (20,9 %) et d'Asie du Sud-Est (20,3 %). Les hommes autochtones étaient moins susceptibles d'être cotés comme ayant des besoins dynamiques faibles (4,6 %).

Tableau 12

Pourcentage des cotes globales de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les hommes, par groupe

	Besoins faibles		Besoins modérés		Besoins élevés	
	%	*n*	%	*n*	%	*N*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	15,0	30	38,5	77	46,5	93
Noirs	8,1	66	38,7	317	53,3	437
Chinois	21,1	8	52,6	20	26,3	10
Philippins	20,9	9	60,5	26	18,6	8
Latino-Américains	16,9	22	46,2	60	36,9	48
D'Asie du Sud	12,8	14	44,0	48	43,1	47
D'Asie du Sud-Est	20,3	41	46,0	93	33,7	68
Autres	6,0	7	38,5	45	55,6	65
Autochtones	1,9	54	21,2	606	76,9	2 199
Blancs	7,1	419	35,7	2 095	57,2	3 363

Remarque. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les niveaux de besoins pour chaque groupe ethnoculturel (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission*, n = 10 395, et exclut 0,6 % des hommes qui n'avaient pas de cote globale de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, relative aux besoins, n = 66.

Le tableau 13 montre la fréquence des cotes de domaine modérées et élevées de l'IDAFD-R. Dans tous les groupes, la majorité des hommes avaient des besoins modérés ou élevés dans le domaine de la vie personnelle et affective, même si cela variait considérablement d'un groupe à l'autre, allant de 55,3 % d'hommes chinois à presque trois quarts ou plus d'hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres », de Blancs et d'Autochtones. Le

domaine de la vie personnelle et affective était le domaine de besoin le plus généralement cerné pour les hommes s'identifiant comme Arabes/d'Asie de l'Ouest, Philippins, Latino-Américains, « Autres », Autochtones et Blancs. La majorité des hommes avaient également un besoin évident dans le domaine des attitudes, même s'il y avait une variation selon le groupe, le pourcentage allant de 51,2 % des hommes philippins à 78,5 % des hommes noirs. Le domaine des attitudes était le domaine de besoin le plus généralement cerné pour les hommes s'identifiant comme Noirs, Chinois, d'Asie du Sud, et d'Asie du Sud-Est. De plus, à l'exception des hommes philippins, la majorité des délinquants étaient évalués comme ayant un besoin dans le domaine des fréquentations, le pourcentage allant de 51,5 % des hommes latino-américains à 72,9 % des hommes noirs. On a cerné des besoins dans le domaine de l'emploi et de l'éducation pour la majorité des hommes autochtones, noirs et chinois. De plus, on a cerné des besoins dans le domaine de la toxicomanie pour la majorité des hommes blancs, autochtones et « Autres ». Généralement, en ce qui concerne la plupart des groupes examinés, les domaines des relations matrimoniales et familiales et du comportement dans la collectivité ont été considérés comme des besoins moins importants par rapport aux autres domaines.

Tableau 13

Pourcentage des besoins modérés et élevés de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les hommes, par groupe

	Emploi/études		Relations matrimoniales et familiales		Fréquentations		Toxicomanie		Comportement dans la collectivité		Vie personnelle et affective		Attitudes	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	48,0	96	22,0	44	60,5	121	44,0	88	14,5	29	67,0	134	66,0	132
Noirs	53,9	442	24,0	196	72,9	598	33,3	273	21,6	177	66,5	545	78,5	643
Chinois	55,3	21	13,2	5	60,5	23	29,0	11	13,2	5	55,3	21	71,1	27
Philippins	37,2	16	16,3	7	37,2	16	27,9	12	11,6	5	55,8	24	51,2	22
Latino-Américains	33,9	44	24,6	32	51,5	67	36,2	47	12,3	16	69,2	90	54,6	71
D'Asie du Sud	43,9	47	24,3	26	65,4	70	34,3	37	16,8	18	69,7	76	72,2	78
D'Asie du Sud-Est	48,8	98	16,8	34	64,4	130	36,3	73	18,4	37	57,9	117	65,8	133
Autres	44,4	52	31,6	37	64,1	75	52,9	63	22,2	26	74,4	87	70,9	83
Autochtones	72,4	2 069	49,8	1 424	70,2	2 004	84,8	2 424	39,2	1 118	88,3	2 525	72,4	2 065
Blancs	41,5	2 430	29,7	1 741	56,9	3 336	61,5	3 606	20,5	1 200	74,2	4 362	67,1	3 939

Remarque. IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission* ayant des cotes de domaine selon l'IDAFD-R, de n = 10 364 à n = 10 394, et exclut de 0,6 % à 0,8 % des hommes n'ayant pas de cotes de domaine selon l'IDAFD-R, de n = 81 à n = 97.

À quelques exceptions près, les groupes ethnoculturels étaient plus fréquemment cotés comme ayant des niveaux élevés en matière de réinsertion sociale, de motivation et de responsabilisation que les hommes blancs (pour obtenir des résultats détaillés, voir les tableaux B5, B6 et B7 à l'annexe B). Cependant, les hommes noirs et les hommes autochtones étaient moins susceptibles que les hommes blancs d'avoir des cotes élevées en matière de réinsertion sociale, de motivation et de responsabilisation. La majorité des hommes dans tous les groupes étaient cotés comme étant engagés dans leur plan correctionnel (voir le tableau B8 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés). Cependant, les hommes noirs et arabes/d'Asie de l'Ouest (et, dans une moindre mesure, les hommes d'Asie du Sud) étaient cotés comme ayant un faible niveau d'engagement dans leur plan correctionnel (70,7 %, 74 % et 76,2 %, respectivement, avaient un indicateur lié à l'engagement). Par ailleurs, le taux d'engagement était particulièrement élevé chez les hommes chinois (89,5 %), « Autres » (85,5 %), philippins (81,5 %) et d'Asie du Sud-Est (80,7 %) par rapport à 80,1 % chez les hommes blancs.

Femmes. Comme le montre le tableau 14, la majorité des femmes ethnoculturelles ont été évaluées comme présentant un faible risque statique à l'admission (65,5 % des femmes noires et 55,9 % des « autres » groupes ethnoculturels), tandis qu'un pourcentage moins élevé de femmes blanches et de femmes autochtones ont reçu cette même cote (42,9 % et 17,9 %, respectivement). L'examen des cotes de l'IRC indiquait des résultats similaires, tout comme les résultats des besoins dynamiques, où les femmes noires et les « autres » femmes ethnoculturelles ont été évaluées comme ayant des besoins liés aux facteurs criminogènes plus faibles que les autres groupes. La majorité des femmes noires et des femmes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » ont été classées comme ayant un potentiel élevé de réinsertion sociale (60,3 % et 55,9 %, respectivement), par rapport à 29,7 % des femmes blanches et 12,5 % des femmes autochtones. Près des trois quarts des femmes noires avaient une cote de motivation élevée (72,4 %); venaient ensuite les « autres » femmes ethnoculturelles (48,5 %), les femmes blanches (47,1 %) et les femmes autochtones (40,0 %). Près de la moitié des femmes noires avaient une cote de responsabilisation élevée (44,8 %); venaient ensuite les femmes blanches (39,1 %), les femmes autochtones (32,8 %), et les « autres » femmes ethnoculturelles (27,9 %). Presque toutes les femmes, quel que soit le groupe ethnoculturel, étaient considérées comme engagées dans leur plan correctionnel (de 88,2 % à 95,2 %).

Tableau 14
Évaluation initiale des délinquantes, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Risque statique [a]								
Faible	65,5	38	55,9	38	17,9	60	42,9	215
Moyen	25,9	15	36,8	25	55,8	187	43,1	216
Élevé	8,6	5	7,4	5	26,3	88	14,0	70
Besoin dynamique [b]								
Faible	55,2	32	27,9	19	3,0	10	14,0	70
Moyen	27,6	16	54,4	37	26,9	90	41,1	206
Élevé	17,2	10	17,7	12	70,2	235	44,9	225
Niveau de réinsertion sociale								
Faible	†	†	†	†	23,6	79	10,2	51
Moyen	34,5	20	38,2	26	63,9	214	60,1	301
Élevé	60,3	35	55,9	38	12,5	42	29,7	149
Niveau de motivation								
Faible	†	†	†	†	4,5	15	2,6	13
Moyen	25,9	15	47,1	32	55,5	186	50,3	252
Élevé	72,4	42	48,5	33	40,0	134	47,1	236
Niveau de responsabilisation								
Faible	†	†	11,8	8	4,2	14	4,8	24
Moyen	48,3	28	60,3	41	63,0	211	56,1	281
Élevé	44,8	26	27,9	19	32,8	110	39,1	196
Indicateur d'engagement	94,8	55	88,2	60	92,5	310	95,2	477
Indice du risque criminel								
Faible	43,3	26	42,3	30	13,1	44	26,7	135
Faible-modéré	10,0	6	8,5	6	13,1	44	10,3	52
Modéré	8,3	5	9,9	7	23,9	80	16,0	81
Élevé-modéré	†	†	†	†	18,5	62	11,1	56
Élevé	†	†	†	†	21,2	71	8,1	41
Aucune cote	30,0	18	10,7	23	10,2	34	27,7	140

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 pour chaque évaluation initiale, selon le groupe ethnoculturel (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Profils à l'admission* ayant des renseignements disponibles, n = 962, et exclut 0,9 % de femmes sans évaluation initiale, n = 9,
[a] Selon la cote globale de l'Évaluation des facteurs statiques. [b] Besoins dynamiques selon la cote globale de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé.

D’après un examen des cotes des domaines de l’IDAFD-R, les femmes noires avaient généralement les taux les moins élevés de besoins modérés ou élevés dans tous les domaines, à l’exception du comportement dans la collectivité, pour lequel le taux était légèrement plus élevé que chez les femmes appartenant à d’« autres » groupes ethnoculturels (voir le tableau 15). Les femmes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » étaient également moins susceptibles que les femmes blanches d’être cotées comme ayant un niveau de besoins modéré ou élevé dans tous les domaines, alors que les femmes autochtones étaient plus susceptibles d’avoir un niveau de besoins modéré ou élevé dans tous les domaines que les femmes des autres groupes. À l’exception des femmes autochtones, tous les groupes présentaient le besoin le plus élevé dans le domaine de la vie personnelle et affective (48,3 % pour les femmes noires et 72,1 % pour les « autres » femmes ethnoculturelles, par rapport à 78,4 % pour les femmes blanches). Le domaine de besoin le plus courant chez les femmes autochtones était la toxicomanie (92,5 %).

Tableau 15

Pourcentage des cotes des domaines de besoins modérés ou élevés de l’Instrument de définition et d’analyse des facteurs dynamiques, révisé, pour les femmes, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*N*	%	*n*	%	*n*
Emploi et études	29,3	17	38,8	26	72,2	242	45,3	226
Relations matrimoniales et familiales	19,0	11	41,2	28	78,8	264	51,4	256
Fréquentations	37,9	22	44,1	30	85,1	285	63,3	315
Toxicomanie	20,7	12	28,4	19	92,5	310	63,2	316
Comportement dans la collectivité	20,7	12	19,1	13	61,8	207	35,6	177
Vie personnelle et affective	48,3	28	72,1	49	90,5	303	78,4	393
Attitudes	22,4	13	44,1	30	52,7	176	45,9	229

Remarque. † = Information supprimée en raison d’une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Profils à l’admission* ayant des cotes des domaines de l’Instrument de définition et d’analyse des facteurs dynamiques, révisé, de n = 958 à n = 962, et exclut de 0,9 % à 1,3 % des femmes n’ayant pas de cote de domaine, de n = 9 à n = 12.

Infractions et durée de la peine

Hommes. Les délinquants ethnoculturels étaient le plus souvent incarcérés pour des infractions liées à la drogue. Comme le montre le tableau 16, le pourcentage de délinquants ethnoculturels incarcérés pour des infractions liées à la drogue allait de 24,8 % pour les hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » à 58,4 % pour les hommes chinois. De même, les infractions liées à la drogue étaient le type d'infraction le plus courant chez les hommes blancs (27,1 %). Cependant, les hommes blancs commettaient également souvent des infractions sexuelles (20,3 %), tout comme les hommes philippins et latino-américains (23,3 % et 25,2 %, respectivement). Les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest présentaient le taux le plus élevé d'homicide (14,4 %); venaient ensuite les hommes d'Asie du Sud (12,6 %), les hommes noirs (11,1 %) et les hommes autochtones (10,7 %). Les hommes autochtones présentaient également des taux plus élevés d'incarcération pour voies de fait (18,5 %) ou vol qualifié (16,1 %) que ceux des autres groupes examinés.

Tableau 16

Pourcentage d'infractions les plus graves liées à la peine pour les hommes, par groupe

	Homicide		Voies de fait		Infraction sexuelle		Vol qualifié		Autre infraction avec violence		Infraction contre les biens		Infraction liée à la drogue		Autre infraction sans violence	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*N*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	14,4	29	9,4	19	9,4	19	10,4	21	5,9	12	10,9	22	36,6	74	3,0	6
Noirs	11,1	92	12,8	106	13,3	110	13,7	113	11,4	94	4,6	38	28,3	234	4,7	39
Chinois	†	†	0,0	0	†	†	12,2	5	†	†	0,0	0	58,4	24	†	†
Philippins	†	†	†	†	23,3	10	†	†	†	†	†	†	46,5	20	†	†
Latino-Américains	9,2	12	10,7	14	25,2	33	15,3	20	3,8	5	†	†	29,0	38	3,8	5
D'Asie du Sud	12,6	14	5,4	6	14,4	16	9,0	10	7,2	8	†	†	36,9	41	10,8	12
D'Asie du Sud-Est	8,4	17	4,9	10	11,3	23	6,4	13	8,4	17	4,9	10	51,2	104	4,4	9
Autres	7,7	9	15,4	18	12,0	14	14,5	17	12,0	14	4,3	5	24,8	29	9,4	11
Autochtones	10,7	306	18,5	529	16,7	477	16,1	459	7,7	219	8,9	255	13,9	397	7,6	216
Blancs	5,5	326	9,5	562	20,3	1 197	11,1	656	5,4	316	11,9	701	27,1	1 598	9,3	546

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les types d'infractions selon le groupe ethnoculturel (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission*, *n* = 10 434, et exclut 0,3 % des hommes pour lesquels il n'y a pas de renseignements liés à l'infraction, *n* = 27.

Comme on peut le voir dans le tableau B9 à l'annexe B, la majorité des hommes dans tous les groupes ethnoculturels purgeaient une peine allant de deux à quatre ans d'emprisonnement, sauf les hommes chinois, dont moins de la moitié (48,8 %) purgeaient une peine de deux à quatre ans d'emprisonnement. Les hommes chinois, d'Asie du Sud et noirs étaient les plus susceptibles de purger une peine de quatre ans ou plus, tandis que les hommes blancs étaient plus susceptibles de purger des peines plus courtes. Moins de 10 % des hommes de tous les groupes purgeaient une peine d'une durée indéterminée, mais le taux était le plus élevé chez les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest et le moins élevé chez les hommes blancs. Comme le montre le tableau B10 à l'annexe B, la durée moyenne de la peine (en années) pour les hommes purgeant une peine de durée déterminée était la plus courte chez les hommes blancs (M = 3,6, ET = 2,1) philippins (M = 3,6, ET = 1,5) et la plus longue chez les hommes chinois (M = 5,3, ET = 3,9). La durée médiane des peines était plus courte que la moyenne, ce qui montre que la plupart des hommes purgeaient une peine plus courte que la moyenne générale des groupes.

Femmes. Comme le montre le tableau 17, la majorité des délinquantes ethnoculturelles étaient incarcérées pour des infractions contre les biens, des infractions liées à la drogue ou d'autres infractions sans violence. Près de deux tiers des femmes noires étaient incarcérées pour une infraction liée à la drogue (65,0 %). Les infractions commises par les femmes issues d'« autres » milieux ethnoculturels étaient plus variées, avec 38,6 % d'« autres » délinquantes ethnoculturelles incarcérées pour une infraction liée à la drogue, 22,9 % pour une infraction contre les biens et 17,1 % pour une autre infraction sans violence. Comme pour les femmes issues d'« autres » milieux ethnoculturels, les infractions liées à la drogue étaient le plus souvent l'infraction liée à la peine la plus grave pour les femmes blanches (45,2 %); venaient ensuite les infractions contre les biens (17,8 %) et les autres infractions sans violence (9,7 %). Les infractions liées à la drogue étaient également le type d'infraction le plus fréquent chez les femmes autochtones (25,2 %); toutefois, ce groupe présentait également des taux légèrement plus élevés de vol qualifié (16,5 %), de voies de fait (13,8 %) et d'homicide (12,6 %) que les autres groupes examinés.

Tableau 17

Pourcentage des infractions liées à la peine les plus graves pour les femmes, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Homicide	8,3	5	7,1	5	12,6	42	5,5	28
Voies de fait	†	†	†	†	13,8	46	4,8	24
Infraction sexuelle	†	†	†	†	2,1	7	5,0	25
Vol qualifié	†	†	†	†	16,5	55	8,7	44
Autre infraction avec violence	†	†	†	†	9,0	30	3,4	17
Infraction contre les biens	8,3	5	22,9	16	10,8	36	17,8	90
Infraction liée à la drogue	65,0	39	38,6	27	25,2	84	45,2	228
Autre infraction sans violence	†	†	17,1	12	9,9	33	9,7	49

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les types d'infractions selon le groupe ethnoculturel (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Profils à l'admission*, *n* = 968, et exclut 0,3 % de femmes n'ayant pas de renseignements liés à l'infraction, *n* = 3,

Comme le montre le tableau B11 à l'annexe B, la majorité des femmes de tous les groupes ethnoculturels purgeaient une peine de deux à quatre ans. Cependant, le pourcentage de femmes purgeant des peines plus courtes était plus faible chez les femmes noires et les « autres » femmes ethnoculturelles (53,3 % et 71,8 %, respectivement), que chez les femmes autochtones (77,9 %) et blanches (81,2 %). Les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les femmes blanches et les femmes autochtones de purger une peine de quatre à six ans et de six à dix ans. De plus, comme le montre le tableau B12 à l'annexe B, la durée moyenne de la peine, pour les femmes purgeant une peine de durée déterminée, était la plus longue chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (*M* = 4,1 années, *ET* = 3,8) et chez les femmes noires (*M* = 3,9 années, *ET* = 1,7)[39]. Les femmes autochtones purgeaient une peine d'une durée moyenne de 3,2 ans (*ET* = 1,6), et les femmes blanches purgeaient une peine dont la durée moyenne était la plus courte (3,0 ans) (*ET* = 1,5).

[39] La durée médiane de la peine était la plus élevée pour les femmes noires, à 3,5 ans; venaient ensuite les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (3,9 ans), les femmes autochtones (2,6 ans) et les femmes blanches (2,5 ans).

Facteurs liés à la réceptivité

Hommes. Comme le montre le tableau 18, on a examiné les indicateurs potentiels liés à la réceptivité qui pourraient nuire à la capacité des délinquants de bénéficier des interventions ciblées. Il était relativement peu courant que les délinquants aient un indicateur de réceptivité dès le processus d'admission (18,4 % de l'échantillon complet), même si environ un quart des hommes autochtones, chinois et d'Asie du Sud-Est avaient un indicateur de réceptivité. La plupart des hommes n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent, à l'exception des Philippins. La majorité des hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, chinois, latino-américains, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est parlaient également une autre langue que l'anglais ou le français chez eux.

Tableau 18

Fréquence des enjeux potentiels liés à la réceptivité pour les hommes, par groupe

	Indicateur de réceptivité		Moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent		Langue parlée à la maison					
					Anglais		Français		Autre	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	12,0	24	63,9	92	38,6	54	8,6	12	52,9	74
Noirs	8,8	72	67,8	470	72,7	402	19,2	106	8,1	45
Chinois	31,6	12	58,1	18	33,3	9	0,0	0	66,7	18
Philippins	16,3	7	35,5	11	81,5	22	0,0	0	18,5	5
Latino-Américains	13,9	18	61,7	66	39,4	37	9,6	9	51,1	48
D'Asie du Sud	18,4	20	60,9	53	45,3	34	†	†	53,3	40
D'Asie du Sud-Est	22,3	45	58,0	80	41,5	56	†	†	56,3	76
Autres	16,2	19	59,6	59	88,2	75	†	†	9,4	8
Autochtones	29,7	848	77,7	2 102	86,3	1 810	7,9	166	5,8	122
Blancs	14,4	849	60,3	3 093	59,9	2 785	38,2	1 778	1,1	90

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission* pour lesquels des renseignements étaient accessibles, de *n* = 7 887 à *n* =10 399, et exclut 0,6 % des hommes pour lesquels on n'a pas de renseignements sur l'indicateur de réceptivité (*n* =62), 12,4 % des hommes pour lesquels on n'a pas d'information sur l'obtention d'un diplôme secondaire (*n* = 1 300), et 24,6 % des hommes pour lesquels on n'a pas d'information sur la langue parlée à la maison (*n* = 2 574).

[a] Information tirée de l'indicateur du domaine de l'emploi et de l'éducation de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé.

Femmes. On a également examiné les indicateurs liés à la réceptivité qui pourraient nuire à la capacité des délinquantes de bénéficier des interventions ciblées (voir le tableau 19). L'indicateur de réceptivité dans le SGD était plus courant chez les délinquantes (26,9 % de l'échantillon total) avec un pourcentage allant de 12,1 % pour les femmes noires à 34,6 % pour les femmes autochtones. Les femmes autochtones étaient moins susceptibles d'avoir obtenu leur diplôme secondaire ou équivalent (67,6 % n'en avaient pas); venaient ensuite les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (57,6 %), les femmes blanches (49,0 %) et les femmes noires (44,7 %). Enfin, plus d'un tiers (37,3 %) des femmes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » parlaient une autre langue que l'anglais ou le français à la maison.

Tableau 19

Fréquence des enjeux potentiels liés à la réceptivité pour les femmes, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Indicateur de réceptivité	12,1	7	25,0	17	34,6	116	23,8	119
A moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent [a]	44,7	17	57,6	19	67,6	192	49,0	151
Langue parlée à la maison								
Anglais	85,7	36	56,9	29	94,8	236	74,9	299
Français	†	†	†	†	2,4	6	23,7	94
Autre	†	†	37,3	19	2,8	7	1,5	6

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Profils à l'admission*, de n = 663 à n = 962, et exclut 0,9 % des femmes pour lesquelles on n'avait pas d'information sur l'indicateur de réceptivité (n = 9), 31,7 % des femmes pour lesquelles on n'avait pas d'information sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (n = 308) et 23,7 % des femmes pour lesquelles on n'avait pas d'information sur la langue parlée à la maison (n = 230).
[a] Information tirée de l'indicateur du domaine de l'emploi et de l'éducation de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé.

Appartenance à un groupe menaçant la sécurité

Hommes. Comme il a été constaté dans le précédent examen de l'appartenance à un GMS, la grande majorité des hommes de tous les groupes ne faisaient pas partie d'un GMS (Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015). En effet, moins d'un cinquième des hommes de tous les groupes de la cohorte de délinquants à l'admission avaient un indicateur d'appartenance à un

GMS activé. Cependant, comme le montre le tableau 20, le pourcentage exact d'hommes appartenant à un GMS variait selon le groupe ethnoculturel. Les hommes noirs, philippins et autochtones étaient les plus susceptibles d'avoir un indicateur d'appartenance à un GMS activé (18,7 %, 16,3 % et 17,7 %, respectivement), tandis que seulement un peu plus de 10 % des hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud et du Sud-Est avaient des indicateurs d'appartenance à un GMS activés et que moins de 10 % des hommes des groupes restants ont été cotés comme appartenant à un GMS.

Tableau 20

Pourcentage des indicateurs d'appartenance à un groupe menaçant la sécurité pour les hommes, par groupe

	Appartenance à un GMS	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	8,9	18
Noirs	18,7	155
Chinois	†	†
Philippins	16,3	7
Latino-Américains	6,8	9
D'Asie du Sud	10,8	12
D'Asie du Sud-Est	10,3	21
Autres	7,7	9
Autochtones	17,7	508
Blancs	4,1	245

Remarque. GMS = Groupe menaçant la sécurité. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. L'indicateur de GMS représente l'appartenance à un GMS actif. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Profils à l'admission*, *n* =10 461.

Femmes. Les résultats pour les femmes montraient que l'appartenance à un GMS était rare dans tous les groupes ethnoculturels. Aucune femme noire et moins de cinq femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient un indicateur d'appartenance à un GMS actif. Les femmes autochtones avaient le taux le plus élevé d'appartenance à un GMS, s'établissant à 10,2 % (*n* = 34), près de dix fois plus que les femmes blanches (1,0 %, *n* = 5).

Indicateurs en établissement

Classifications du niveau de sécurité des délinquants

Hommes. Comme le montre le tableau B13 à l'annexe B, la majorité des hommes de la plupart des groupes ethnoculturels avaient un niveau de sécurité initial moyen, sauf les hommes s'identifiant comme Chinois, Philippins et d'Asie du Sud-Est, dont la majorité avait un niveau de sécurité initial minimal[40]. En tant que groupe, les hommes noirs avaient le pourcentage le plus élevé de cote de sécurité initiale maximale et sont, avec les hommes autochtones, parmi ceux ayant le pourcentage le moins élevé de cote de sécurité initiale minimale. Le pourcentage des hommes ayant une cote de sécurité maximale s'identifiant comme Arabes/d'Asie de l'Ouest, Latino-Américains et « Autres » étaient également plus élevé que chez les hommes blancs.

On a également examiné la CSD par niveau de risque, évaluée par l'EFS à l'admission (voir le tableau B13 à l'annexe B). Les résultats ont révélé que la plupart des hommes présentant un risque faible dans tous les groupes avaient une cote de sécurité minimale; ce taux était le plus faible chez les hommes noirs (74,2 %) et autochtones (76,2 %). Un pourcentage plus élevé d'hommes noirs et autochtones présentant un risque faible avait une cote de sécurité moyenne que les hommes des autres groupes présentant un risque faible. Moins de cinq hommes présentant un faible risque dans les autres groupes ethnoculturels avaient une cote de sécurité initiale maximale. Parmi les hommes présentant un risque moyen, la majorité des hommes de la plupart des groupes avaient une cote de sécurité initiale moyenne. Entre autres exceptions, les hommes blancs et philippins présentant un risque moyen étaient plus susceptibles d'être placés dans un établissement à sécurité minimale plutôt que moyenne. Les hommes présentant un risque moyen dans tous les groupes avaient rarement une cote de sécurité initiale maximale, mais le pourcentage de ces placements chez les hommes noirs (3,2 %) et autochtones (3,6 %) demeure deux fois supérieur à celui des hommes blancs (1,4 %). Parmi les hommes présentant un risque élevé, la majorité des hommes de la plupart des groupes avaient une cote de sécurité initiale moyenne. Les hommes autochtones et les hommes de la plupart des groupes ethnoculturels qui présentaient un risque élevé étaient plus susceptibles d'avoir une cote de sécurité initiale maximale que les hommes blancs, exception faite des hommes chinois, philippins et d'Asie du Sud (le nombre exact a été supprimé en raison d'une fréquence inférieure à cinq).

---

[40] La CSD représente le véritable niveau de sécurité du premier établissement dans lequel le délinquant a été placé. Ces chiffres se limitent aux délinquants qui avaient une CSD au dossier dans l'année suivant leur admission et un niveau de risque selon l'EFS au dossier (n = 10 131).

Parmi les hommes qui avaient une évaluation au moyen de l'ECNS au dossier avant d'avoir une classification de sécurité (*n* = 9 185), la plupart des hommes de tous les groupes ethnoculturels avaient une recommandation de l'ECNS qui correspondait à la classification de sécurité (voir le tableau B14 à l'annexe B). Les hommes des groupes ethnoculturels et les hommes autochtones étaient plus susceptibles que les hommes blancs d'avoir une cote de sécurité initiale moins élevée que leur ECNS et étaient moins susceptibles d'avoir une classification dans un établissement plus restrictif que celui recommandé par cette échelle.

Il y avait relativement peu de variations entre les groupes ethnoculturels pour ce qui est du pourcentage d'hommes dont le niveau de sécurité a été abaissé pendant la période de l'étude (voir le tableau B15 à l'annexe B pour obtenir des résultats détaillés)[41]. Parmi les hommes ayant une CSD moyenne ou maximale, moins de 10 % des hommes de tous les groupes avaient vu leur niveau de sécurité abaissé[42]. Aucun homme s'identifiant comme Philippin, et moins de cinq hommes s'identifiant comme Chinois, Latino-Américains, d'Asie du Sud ou du Sud-Est avaient vu leur niveau de sécurité abaissé, et les données exactes ont donc été supprimées dans le tableau B15 à l'annexe B. En ce qui concerne le reste des groupes, de 5,3 % (hommes blancs) à 9,4 % (hommes autochtones) ont vu leur classification de sécurité abaissée. En ce qui concerne les hommes dont la classification a été abaissée, le délai médian de cette réduction depuis l'admission allait de 295 jours (hommes blancs) à 306 jours (hommes autochtones).

De manière similaire, il y avait peu de variations entre les groupes ethnoculturels pour ce qui est du pourcentage d'hommes qui ont vu leur niveau de sécurité augmenté lorsque la CSD était minimale ou moyenne (voir le tableau B16 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés). Moins de cinq hommes s'identifiant comme Chinois, Philippins, d'Asie du Sud ou « Autres » ont été placés dans un établissement ayant un niveau de sécurité plus élevé, tandis que, pour les groupes restants, cela allait de 3,8 % (hommes d'Asie du Sud-Est) à 6,4 % (hommes autochtones). Le délai médian entre l'admission et l'augmentation pour les hommes était le plus court pour les hommes latino-américains (164 jours) et le plus long pour les hommes noirs

[41] La période de suivi allait de l'admission jusqu'à la première des dates suivantes : un an après l'admission, date de la première mise en liberté, date de l'expiration du mandat, date de décès, de l'expulsion ou de l'extradition ou le 30 septembre 2019.

[42] Selon la DC 710-6, *Réévaluation de la cote de sécurité des détenus*, les détenus ayant une cote de sécurité maximale ou moyenne feront l'objet d'une réévaluation de leur cote de sécurité au moins une fois tous les deux ans, ce qui peut expliquer le faible pourcentage (SCC, 2018b).

(240 jours).

Femmes. Comme le montre le tableau B17 à l'annexe B, les femmes s'identifiant comme Noires, appartenant à un « autre » groupe ethnoculturel ou Blanches ont principalement reçu une cote de sécurité initiale minimale, tandis que la majorité des femmes autochtones ont reçu une cote de sécurité initiale moyenne[43]. Dans l'ensemble, pas plus 6,5 % des femmes de tous les groupes ont reçu une cote de sécurité initiale maximale. Selon l'examen de la CSD en fonction du niveau de risque (selon l'EFS), les femmes présentant un risque faible avaient le plus souvent une cote de sécurité minimale dans tous les groupes, et aucune femme présentant un risque faible n'avait une cote de sécurité maximale. La plupart des femmes présentant un risque moyen et s'identifiant comme Noires, Blanches et Autochtones avaient une cote de sécurité moyenne, et la majorité des femmes présentant un risque moyen faisant partie d'un « autre » groupe ethnoculturel avaient une cote de sécurité minimale. Très peu de femmes s'identifiant comme Noires ou « Autre » présentaient un risque élevé (moins de cinq femmes dans chaque groupe), ce qui a empêché d'effectuer l'analyse.

Comme le montre le tableau B18 à l'annexe B, l'évaluation initiale selon l'ECNS de la plupart des femmes de tous les groupes correspondait au niveau de sécurité subséquent[44]. Cependant, le taux de correspondance pour les femmes noires était considérablement plus faible (57,4 %) que pour les autres groupes (66,6 % et plus). Il convient de noter que les femmes noires étaient également plus susceptibles de recevoir une cote de sécurité moins élevée que celle recommandée par l'ECNS (37,0 %), par rapport à 19,4 % ou moins chez les femmes des groupes restants. Il était relativement rare pour les femmes de tous les groupes d'avoir une cote de sécurité plus élevée que celle de l'évaluation initiale selon l'ECNS, même si cela a été le plus souvent observé chez les femmes blanches (16,6 %).

Il y avait une importante variabilité entre les groupes en ce qui concerne la réduction de la cote de sécurité d'une CSD moyenne ou maximale, pendant la durée de l'étude (voir le tableau B19 à l'annexe B). Les femmes noires étaient les plus susceptibles de voir leur niveau de sécurité abaissé (46,7 %), et les femmes blanches étaient les moins susceptibles de voir une telle réduction (19,7 %). Parmi les femmes dont la cote de sécurité a été réduite, le délai médian

[43] Les résultats se limitent aux délinquantes qui avaient une CSD initiale au dossier dans l'année suivant l'admission ainsi qu'une évaluation du niveau de risque selon l'EFS (n = 882).
[44] Parmi les femmes ayant fait l'objet d'une évaluation initiale au moyen de l'ECNS dans les 120 jours suivant l'admission et avant la détermination de la cote de sécurité, n = 826.

depuis l'admission allait de 260 jours pour les femmes autochtones à 307 jours pour les femmes noires.

En ce qui concerne les femmes ayant une cote de sécurité initiale minimale ou moyenne et s'identifiant comme Noires, appartenant à un « autre » groupe ethnoculturel et Blanches, moins de 5 % ont vu leur cote de sécurité augmenter pendant la durée de l'étude (voir le tableau B20 à l'annexe B pour obtenir les détails). Ce pourcentage était plus élevé chez les femmes autochtones, dont 8,3 % ont vu cette augmentation. Le délai médian de l'augmentation était de 168 jours pour les femmes blanches et de 221 jours pour les femmes autochtones. Moins de cinq femmes s'identifiant comme Noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels ont vu une augmentation et, par conséquent, le délai médian a été supprimé.

Incidents et accusations

Hommes. Pendant la période visée par l'étude, les pourcentages d'hommes impliqués dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigateur ou complice variaient selon le groupe ethnoculturel[45]. Comme le montre le tableau B21 à l'annexe B, les hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » avaient le pourcentage le plus élevé d'implication, avec un peu moins des trois quarts des hommes de ce groupe impliqués dans au moins un incident. En comparaison, les hommes chinois étaient les moins susceptibles d'être impliqués dans des incidents en tant qu'instigateurs ou complices, et leur délai médian relatif aux incidents était le plus long (163 jours). Entre 40 % et 60 % des hommes des groupes restants ont été impliqués dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigateur ou complice. Cependant, même si le pourcentage d'hommes de la plupart des groupes ethnoculturels impliqués dans un incident en tant qu'instigateur ou complice était important, le nombre moyen d'incidents pendant la période de l'étude était assez faible dans tous les groupes, allant d'une moyenne de 0,6 incident pour les hommes chinois à une moyenne de 2,2 incidents pour les hommes autochtones et ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Le taux annualisé a également été calculé afin de mieux contrôler la variation potentielle pendant la période de suivi. Cette analyse du taux annualisé a permis de confirmer les tendances observées quant au nombre moyen d'incidents.

Comme le montre le tableau B22 à l'annexe B, le sous-type le plus courant de premier

[45] La période de suivi allait de l'admission jusqu'à la première des dates suivantes : un an après l'admission, date de la première mise en liberté, date de l'expiration du mandat, date de décès, de l'expulsion ou de l'extradition ou le 30 septembre 2019.

incident en tant qu'instigateur ou complice pour les hommes blancs, autochtones, chinois et « Autres » était lié aux objets interdits. Les hommes noirs étaient les plus susceptibles de commettre un premier incident classé comme incident lié au comportement, tandis que les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, philippins, latino-américains, d'Asie du Sud et du Sud-Est étaient les plus susceptibles de commettre un premier incident classé dans la sous-catégorie divers[46].

Comme le montre le tableau B23 à l'annexe B, le taux d'incidents en tant que victime était plus faible que le taux d'incidents commis en tant qu'instigateur ou complice dans tous les groupes, avec moins de 15 % des hommes de tous les groupes impliqués dans au moins un incident en tant que victime. Les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest étaient victimisés plus tôt pendant leur peine (*médiane* = 90 jours) que les hommes des autres groupes (délai médian de 120 jours ou plus).

Le tableau 21 montre que le taux d'accusations d'infraction disciplinaire (grave ou mineure) variait selon le groupe ethnoculturel pendant la durée de l'étude. Les hommes chinois étaient les moins susceptibles de faire l'objet d'accusations, soit seulement moins d'un cinquième d'entre eux. Environ un tiers des hommes s'identifiant comme Latino-Américains, d'Asie du Sud et Arabes/d'Asie de l'Ouest ont fait l'objet d'une accusation d'infraction disciplinaire pendant la période de l'étude, et un taux similaire a été observé chez les hommes blancs. Un pourcentage plus élevé d'hommes s'identifiant comme Noirs (40,4 %) et « Autres » (46,0 %) ont fait l'objet d'une accusation; toutefois, le pourcentage le plus élevé était observé chez les hommes s'identifiant comme Autochtones (51,1 %). Le tableau 21, au regard de l'examen de la gravité de l'accusation, montre également que près d'un quart des hommes de la plupart des groupes ethnoculturels ont fait l'objet d'une accusation mineure dans l'année suivant leur admission. Le pourcentage était légèrement plus élevé chez les hommes autochtones (35,7 %) et chez les hommes faisant partie du groupe ethnoculturel « Autres » (33,6 %). Le pourcentage d'hommes faisant l'objet d'accusations graves était plus faible que le pourcentage d'hommes faisant l'objet d'accusations mineures dans tous les groupes. Les hommes chinois avaient le pourcentage le plus faible d'accusations dans l'ensemble (tous niveaux de gravité confondus) de tous les groupes. De plus, comme le montre le tableau 21, le nombre moyen

[46] Les incidents divers comprennent les incidents de nature administrative (comme les évaluations de la menace et des risques des visiteurs), les demandes d'isolement protecteur, les accidents et les incidents liés au renseignement.

d’accusations d’infractions mineures ou graves était inférieur à un pour tous les groupes ethnoculturels, ce qui donne à penser que, même pour ceux qui ont fait l’objet d’une accusation mineure ou grave, le nombre moyen d’accusations demeurait faible. Ces tendances ont été confirmées par les analyses du taux annualisé.

À l’examen du délai médian entre l’admission et la première accusation, tous niveaux de gravité confondus, le tableau B24 à l’annexe B montre que le délai médian chez les délinquants de sexe masculin allait de 131 jours (hommes autochtones) à 200 jours (hommes philippins).

Tableau 21

Accusations d'infraction disciplinaire et nombre moyen d'accusations chez les hommes, dans l'ensemble et par gravité, par groupe

	Toute accusation				Accusation d'infraction mineure					Accusation d'infraction grave				
	%	*n*	*M*	*ET*	%	*n*	*M*	*ET*	Taux annualisé [a]	%	*n*	*M*	*ET*	Taux annualisé [b]
Arabes/ d'Asie de l'Ouest	34,2	66	1,0	2,2	28,5	55	0,74	1,88	0,80	15,5	30	0,27	0,75	0,30
Noirs	40,4	327	1,1	2,7	28,9	234	0,75	2,03	0,79	22,9	185	0,39	1,04	0,40
Chinois	18,9	7	0,3	0,7	13,5	5	0,14	0,35	0,14	†	†	†	†	†
Philippins	27,9	12	0,4	0,7	25,6	11	0,35	0,69	0,38	†	†	†	†	†
Latino-Américains	32,8	43	1,2	2,9	25,2	33	0,92	2,63	1,00	15,3	20	0,26	0,70	0,28
D'Asie du Sud	36,2	38	0,6	1,0	28,6	30	0,42	0,81	0,44	10,5	11	0,14	0,56	0,15
D'Asie du Sud-Est	23,9	47	0,5	1,2	16,8	33	0,25	0,77	0,28	12,2	24	0,19	0,72	0,21
Autres	46,0	52	1,0	1,4	33,6	38	0,58	0,97	0,61	24,8	28	0,39	0,83	0,42
Autochtones	51,1	1 461	1,5	2,7	35,7	1 021	0,82	2,03	0,85	32,4	926	0,65	1,29	0,67
Blancs	33,0	1 903	0,9	2,9	24,5	1 413	0,58	2,35	0,63	16,9	975	0,32	0,98	0,35

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau montre les accusations portées entre l'admission et la fin de la période de suivi, à la première des dates suivantes : un an après l'admission, première mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet), n* = 10 249.
[a] Indique le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire mineure dont devrait faire l'objet une personne d'un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme ce qui suit : (nombre total d'accusations d'infraction mineure par groupe/nombre total de jours de suivi par groupe) * 365,25.
[b] Indique le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire grave dont devrait faire l'objet une personne d'un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme ce qui suit : (nombre total d'accusations d'infraction grave par groupe/nombre total de jours de suivi par groupe) * 365,25.

Femmes. Le pourcentage de femmes impliquées dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigatrice ou complice la première année suivant leur admission variait entre les groupes ethnoculturels. Comme le montre le tableau B25 à l'annexe B, les femmes noires avaient le pourcentage le plus faible d'implication (41,4 %); venaient ensuite les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (46,8 %). Les deux groupes avaient le nombre moyen d'incidents le plus faible (*M* = 1,4; *ET* = 3,3; taux annualisé = 1,6 pour les femmes noires; *M* = 1,0; *ET* = 1,9, taux annualisé = 1,3 pour les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels). Les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'être impliquées dans au moins un incident (71,6 %) et affichaient le nombre moyen d'incidents le plus élevé (*M* = 4,0; *ET* = 6.0; taux annualisé = 4,4). Le délai médian entre l'admission et le premier incident par groupe est de 54,5 jours pour les femmes autochtones, de 78,5 jours pour les femmes blanches, de 85 jours pour les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et de 166 jours pour les femmes noires.

Comme le montre le tableau B26 à l'annexe B, les premiers incidents dans lesquels les femmes noires, celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les femmes blanches sont le plus souvent impliquées, en tant qu'instigatrices ou complices, sont classés dans le sous-type « divers », tandis que les premiers incidents dans lesquels les femmes autochtones sont impliquées étaient le plus souvent liés aux objets interdits. Soulignons qu'il était plus courant chez les femmes noires d'avoir un premier incident lié au comportement que chez les femmes des autres groupes.

Comme le montre le tableau B27 à l'annexe B, le taux de victimisation était considérablement plus faible chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, que chez les femmes blanches et autochtones, et les femmes d'« autres » groupes ethnoculturels étaient impliquées dans ces incidents plus tôt après le début de leur peine, avec un délai médian de 56 jours après l'admission. Le délai médian entre l'admission et le premier incident en tant que victime était de 113 jours pour les femmes noires et de 112 jours pour les femmes blanches et les femmes autochtones. Les femmes autochtones étaient les plus susceptibles d'être victimes d'incidents en établissement. Le nombre moyen d'incidents en tant que victime était inférieur à un dans tous les groupes, de même que le taux annualisé.

Le taux d'accusations d'infraction disciplinaire pendant la période de suivi variait selon le groupe. Comme le montre le tableau 22, les femmes noires et celles appartenant à d'« autres »

groupes ethnoculturels affichaient le pourcentage le plus faible pour toutes les accusations. Les femmes noires étaient moins susceptibles que les femmes d'« autres » groupes ethnoculturels de faire l'objet d'une accusation d'infraction mineure. Aucune femme s'identifiant comme d'une « autre » identité ethnoculturelle n'a fait l'objet d'une accusation d'infraction grave, par rapport à 12,3 % des femmes noires, 16,3 % des femmes blanches et 25,3 % des femmes autochtones.

Tableau 22

Accusations d'infraction disciplinaire et nombre moyen d'accusations chez les femmes, dans l'ensemble et par gravité, par groupe

	Noires	Autres	Autochtones	Blanches
Toute accusation				
%	24,1	24,2	59,3	37,4
n	14	15	192	168
M	0,7	0,5	3,1	1,3
ET	2,3	1,1	5,3	4,4
Accusation d'infraction mineure				
%	19,0	24,2	56,5	31,0
n	11	15	183	139
M	0,4	0,5	2,5	1,0
ET	1,4	1,1	4,5	2,7
Taux annualisé [a]	0,5	0,6	2,8	1,2
Accusation d'infraction grave				
%	12,1	0,0	25,3	16,3
n	7	0	82	73
M	0,3	-	0,6	0,4
ET	1,0	-	1,5	2,2
Taux annualisé [b]	0,3	0,0	0,7	0,4

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau montre les accusations portées entre l'admission et la fin de la période de suivi à la première des dates suivantes : un an après l'admission, première mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *n* = 893.

[a] Indique le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire mineure dont devrait faire l'objet une personne d'un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme ce qui suit : (nombre total d'accusations d'infraction mineure par groupe/nombre total de jours de suivi par groupe) * 365,25.

[b] Indique le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire grave dont devrait faire l'objet une personne d'un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme ce qui suit : (nombre total d'accusations d'infraction grave par groupe/nombre total de jours de suivi par groupe) * 365,25.

Comme on peut le voir dans le tableau B28 à l'annexe B, le délai médian entre l'admission et la première accusation indiquait que les femmes autochtones faisaient l'objet d'une accusation plus tôt après le début de leur peine (*médiane* = 63,0 jours), par rapport à un délai médian de

70,0 jours pour les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, de 97,5 jours pour les femmes blanches et de 128,5 jours pour les femmes noires.

Visites

Hommes. La majorité des hommes de la plupart des groupes ethnoculturels ont reçu au moins un visiteur pendant la période de l'étude (voir le tableau B29 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés)[47]. Un peu plus de la moitié des hommes s'identifiant comme Noirs, « Autres » ou Blancs ont reçu au moins un visiteur. Les hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, Arabes/d'Asie de l'Ouest, Latino-Américains et Philippins étaient plus susceptibles d'avoir eu au moins un visiteur, soit environ deux tiers des hommes de chaque groupe. Les hommes chinois et autochtones étaient moins susceptibles d'avoir eu au moins un visiteur (40,5 % et 35,0 %, respectivement). À l'exception des hommes noirs, il était plus courant pour les hommes de tous les groupes ethnoculturels d'avoir au moins une visite d'un membre de la famille immédiate, tandis que pour les hommes noirs, il était plus courant d'avoir au moins une visite du conjoint. Les hommes autochtones (4 %) et les hommes blancs (8,7 %) étaient les moins susceptibles d'avoir une visite familiale privée, par rapport à 9,7 % des hommes d'« autres » groupes ethnoculturels et à un peu plus de 20 % des hommes philippins.

En ce qui concerne le nombre moyen de visiteurs pendant la période de suivi de l'étude, il y avait des écarts considérables tant au sein des groupes ethnoculturels qu'entre ces groupes (voir le tableau B30 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés). Les hommes qui étaient les plus susceptibles d'avoir au moins une visite (c.-à-d. hommes d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, arabes/d'Asie de l'Ouest, latino-américains et philippins), avaient aussi le nombre le plus élevé de visiteurs en moyenne. Cependant, même s'ils étaient proportionnellement aussi nombreux à avoir au moins une visite, les hommes noirs avaient un nombre moyen de visiteurs moins élevé que les hommes blancs et les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Cette tendance s'est maintenue selon les analyses du taux annualisé, qui permettaient un contrôle plus rigoureux du temps, ce qui donne à penser que cette différence n'était pas attribuable à la variation de la durée d'incarcération.

De plus, pour chaque groupe ethnoculturel, l'écart-type de la moyenne du nombre de

[47] La période de suivi allait de l'admission jusqu'à la première des dates suivantes : un an après l'admission, date de la première mise en liberté, date de l'expiration du mandat, date de décès, de l'expulsion ou de l'extradition ou le 30 septembre 2019.

visiteurs était toujours plus grand que le nombre moyen de visiteurs. Cela montre que quelques personnes dans chaque groupe ont un nombre important de visiteurs, tandis que la majorité en a très peu. Le cas des hommes chinois et des hommes autochtones est particulier; avec une médiane de 0, la plupart des hommes dans ces groupes ne reçoivent aucun visiteur.

Femmes. Le pourcentage de femmes recevant au moins une visite pendant la période de l'étude variait selon le groupe ethnoculturel, comme le montre le tableau B31 à l'annexe B. Un peu plus d'un tiers des femmes autochtones avaient au moins une visite, alors que c'était le cas de plus de la moitié des femmes s'identifiant comme Noires, Blanches ou « Autres ». Les visites régulières étaient le type de visites le plus courant; moins de 10 % des femmes de tous les groupes avaient eu une visite familiale privée. Pour les femmes de tous les groupes, il était plus courant d'avoir au moins une visite d'un membre de la famille immédiate.

Comme le montre le tableau B32 à l'annexe B, les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels recevaient le plus de visiteurs (*M* = 14,9; ET = 22,6); venaient ensuite les femmes blanches (*M* = 11,6; ET = 23,8), les femmes noires (*M* = 10,4; ET = 22,1) et les femmes autochtones (*M* = 3,9; ET = 12,6). Des tendances similaires étaient observées lorsqu'on incluait un contrôle plus rigoureux de la durée variable des peines à l'aide des analyses du taux annualisé. Le délai médian entre l'admission et la première visite suivait également une tendance similaire, et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels recevaient une visite plus tôt après le début de leur peine, avec un délai médian entre l'admission et la première visite de 60 jours; venaient ensuite les femmes blanches (*médiane* = 69,5 jours), les femmes noires (*médiane* = 95,5 jours) et les femmes autochtones (*médiane* = 103 jours).

Comme c'était le cas pour les hommes, l'écart-type du nombre moyen de visiteurs était plus grand que le nombre moyen de visiteurs pour chaque groupe ethnoculturel. Quelques personnes dans chaque groupe ont donc un nombre important de visiteurs, tandis que la majorité en ont très peu. Les femmes autochtones ont une médiane de 0, indiquant que la plupart ne reçoivent aucune visite.

Griefs

Hommes. Comme le montre le tableau 23, entre un tiers et 40 % des hommes se disant Arabes/d'Asie de l'Ouest, Noirs, Autochtones, « Autres » et Blancs ont déposé au moins un grief

pendant la période de l'étude[48]. Moins d'un tiers des hommes s'identifiant comme Chinois, Philippins, Latino-Américains ou originaires d'Asie du Sud ou d'Asie du Sud-Est ont déposé un grief pendant la même période. Les griefs collectifs (p. ex. un grief déposé par plusieurs plaignants) étaient moins courants pour tous les groupes, avec un sixième ou moins des hommes de tous les groupes ethnoculturels étant partie à un grief collectif.

Le tableau 23 montre également que, dans tous les groupes ethnoculturels, les griefs liés aux conditions étaient les plus courants (p. ex. problèmes liés aux installations, aux conditions, aux comptes, à la cantine, aux effets personnels). Viennent ensuite les griefs liés aux visites et aux loisirs (p. ex. visites, correspondance, programmes religieux et spirituels, activités sociales ou culturelles), pour les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud-Est, d'« autres » groupes ethnoculturels et blancs; et les griefs liés aux interactions avec le personnel, pour les hommes noirs, latino-américains, d'Asie du Sud et autochtones. Moins de 3 % des hommes de tous les groupes ont déposé un grief lié au harcèlement, et les hommes autochtones étaient plus susceptibles de déposer un grief lié au harcèlement (2,5 %), puis, dans l'ordre, les hommes d'« autres » groupes ethnoculturels (1,8 %) et les hommes noirs (1,7 %). Même si les griefs liés à la discrimination étaient tout aussi peu courants (moins de 3 % des hommes de tous les groupes ont déposé un grief lié à la discrimination), les hommes s'identifiant comme Noirs et Autochtones étaient les plus susceptibles de déposer un grief pour cette raison. Il convient de noter que les griefs collectifs liés au harcèlement ou à la discrimination étaient peu courants chez tous les groupes, mais plus élevés chez les délinquants autochtones, dont 1,3 % étaient partie à un grief collectif relatif au harcèlement pendant la période de l'étude.

Le nombre de griefs uniques et le nombre de jours entre l'admission et le premier grief déposé sont présentés au tableau B33 à l'annexe B. Selon le taux annualisé, il y avait peu de variations entre les groupes dans le taux de griefs déposés, qui allaient de 0,3 % chez les hommes chinois et philippins à 1,1 % chez les hommes blancs. Les hommes latino-américains déposaient des griefs plus tôt après le début de leur peine (*médiane* = 84,0 jours), que les hommes chinois, qui avaient tendance à présenter un grief plus tard pendant leur peine (*médiane* = 211,0 jours). Parmi les hommes ayant déposé des griefs, la plupart les ont présentés au palier de la plainte (le

[48] La période de suivi allait de l'admission jusqu'à la première des dates suivantes : un an après l'admission, date de la première mise en liberté, date de l'expiration du mandat, date de décès, de l'expulsion ou de l'extradition ou le 30 septembre 2019.

plus bas). Il était rare que les hommes de tous les groupes passent au palier de grief suivant (moins de 3 %, voir le tableau B34 à l'annexe B). En ce qui concerne les résultats, les hommes se disant Autochtones, Arabes/d'Asie de l'Ouest et Philippins étaient les plus susceptibles d'avoir un résultat de grief réglé/aucune autre mesure nécessaire[49] que tout autre résultat (voir le tableau B35 à l'annexe B)[50]. Les hommes se disant Noirs, d'Asie du Sud ou « Autres » étaient plus susceptibles de voir leur grief refusé, comparativement aux autres résultats[51].

[49] Selon les Lignes directrices 081-1, *Processus de règlement des plaintes et griefs des délinquants*, le terme « réglé » indique que le délinquant ne souhaite plus poursuivre le grief; tandis que l'expression « aucune autre mesure nécessaire » indique que l'on a estimé que l'affaire était réglée de manière appropriée, mais d'une manière qui ne satisfait peut-être pas le délinquant (SCC, 2019e).

[50] Les résultats sont propres à chaque grief : refusé, rejeté/outrepassant les compétences, réglé/aucune autre mesure nécessaire, maintenu. Si plus d'un grief a été déposé, un délinquant peut obtenir plusieurs résultats. Les résultats d'un grief reflètent les résultats à la date d'extraction des données (16 décembre 2019 pour les griefs); ce ne sont pas tous les griefs qui avaient un résultat.

[51] Un résultat refusé indique que l'on a estimé que le grief était sans fondement ou que les décisions rendues ou les mesures prises par les membres du personnel étaient appropriées et conformes aux lois et aux politiques.

Tableau 23

Dépôt de griefs chez les hommes, selon la catégorie de griefs et le groupe

Type de grief	Arabes/d'Asie de l'Ouest		Noirs		Chinois		Philippins		Latino-Américains		D'Asie du Sud		D'Asie du Sud-Est		Autres		Autochtones		Blancs	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Tout grief	38,9	75	36,3	294	16,2	6	23,3	10	26,7	35	26,7	28	20,8	41	33,6	38	39,5	1,128	37,7	2 175
Tout grief collectif	12,4	24	15,2	123	†	†	†	†	10,7	14	7,6	8	9,1	18	15,0	17	16,7	476	15,4	889
Harcèlement	†	†	1,7	14	0,0	0	0,0	0	†	†	0,0	0	†	†	†	†	2,5	72	1,3	74
Discrimination	†	†	2,2	18	†	†	0,0	0	†	†	†	†	0,0	0	0,0	0	1,6	46	0,6	34
Gestion des cas	†	†	1,6	13	0,0	0	0,0	0	†	†	†	†	†	†	†	†	1,6	47	2,2	127
Conditions	23,3	45	20,9	169	†	†	14,0	6	15,3	20	16,2	17	14,2	28	18,6	21	22,2	635	21,4	1 236
Santé	6,2	12	2,7	22	0,0	0	0,0	0	4,6	6	4,8	5	†	†	9,7	11	7,8	222	8,4	483
Interactions [a]	6,7	13	9,5	77	†	†	0,0	0	6,1	8	7,6	8	2,5	5	6,2	7	10,7	307	7,2	416
Programmes/ paye	3,6	7	5,3	43	0,0	0	†	†	†	†	†	†	3,6	7	†	†	5,7	162	5,2	300
Sécurité	2,6	5	3,5	28	0,0	0	0,0	0	†	†	†	†	2,5	5	†	†	2,3	67	2,6	152
Transfèrement	3,6	7	5,3	43	0,0	0	†	†	†	†	†	†	†	†	†	†	2,2	64	2,0	117
Visites	9,8	19	8,4	68	†	†	†	†	4,6	6	†	†	3,6	7	13,3	15	10,0	287	10,5	607
Autres	†	†	†	†	0,0	0	0,0	0	†	†	0,0	0	†	†	†	†	2,0	56	1,5	84

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, à la première des dates suivantes : un an après l'admission, première mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 10 249.

[a] Les griefs relatifs au harcèlement et à la discrimination sont également inclus dans la catégorie « Interactions ».

Femmes. Comme le montre le tableau 24, plus de la moitié des femmes de chaque groupe avait présenté au moins un grief pendant la période de suivi de l'étude. Les femmes autochtones étaient les plus susceptibles de présenter un grief ainsi que de faire partie d'un grief collectif. Les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les moins susceptibles de présenter un grief et de faire partie d'un grief collectif. La catégorie de griefs la plus courante chez les femmes noires, blanches et autochtones concernait les conditions, tandis que, chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, ce sont les interactions (qui comprennent le harcèlement par le personnel et la discrimination) qui faisaient le plus souvent l'objet d'un grief. Cependant, il convient de noter que moins de cinq femmes autochtones, noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels ont présenté un grief lié au harcèlement, et que seulement 1,3 % des femmes blanches ont présenté un tel grief. Le taux de griefs liés à la discrimination était tout aussi faible; moins de 2 % des femmes blanches et des femmes autochtones de tous les groupes avaient déposé un tel grief, et moins de cinq femmes noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels.

Tableau 24

Dépôt de griefs chez les femmes, selon la catégorie de grief et le groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Tout grief	55,2	32	51,6	32	69,4	225	62,6	281
Tout grief collectif	32,8	19	32,3	20	44,1	143	39,4	177
Toute discrimination	†	†	†	†	1,9	6	1,6	7
Tout harcèlement par le personnel	†	†	†	†	†	†	1,3	6
Gestion des cas	8,6	5	†	†	3,7	12	3,8	17
Conditions	34,5	20	22,6	14	40,4	131	39,2	176
Santé	12,1	7	9,7	6	10,8	35	14,0	63
Interactions [a]	20,7	12	24,2	15	25,0	81	22,5	101
Programme/paye	†	†	†	†	4,6	15	5,1	23
Sécurité	10,3	6	†	†	9,3	30	5,1	23
Transfèrement	†	†	†	†	2,5	8	†	†
Visites	12,1	7	16,1	10	25,9	84	22,9	103
Autres	†	†	†	†	9,3	30	3,3	15

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, à la première des dates suivantes : un an après l'admission, première mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les femmes de la cohorte des *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 893.

[a] Les griefs relatifs au harcèlement par le personnel et la discrimination étaient également compris dans la catégorie « Interactions ».

Comme le montre le tableau B36 à l'annexe B, le taux annualisé a permis de confirmer que les femmes blanches et autochtones ont présenté le plus de griefs, avec 2,1 griefs attendus chaque année, par rapport à 1,5 et 1,3 attendus chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Comme le montre le tableau B37 à l'annexe B, plus de 75 % des femmes de chaque groupe qui ont déposé un grief ont également déposé une plainte, et 25,3 % ou moins des femmes de tous les groupes ayant déposé un grief l'ont fait au palier final. Le passage à d'autres paliers était rare, avec moins de cinq femmes de tous les groupes ayant fait passer un grief à un palier supérieur pendant la période de l'étude. Enfin, parmi les femmes qui avaient déposé un grief, le résultat le plus courant chez tous les groupes était « réglé/aucune autre mesure nécessaire », 65,6 % des femmes ayant reçu ce résultat (voir le tableau B38 à

l'annexe B). Néanmoins, les femmes noires étaient les moins susceptibles d'obtenir ce résultat (65,6 % par rapport à 73,8 % ou plus de femmes de tous les autres groupes).

Permissions de sortir

Hommes. On a examiné le pourcentage d'hommes représentés dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* (*N* = 9 064) qui se sont vu accorder au moins une PSAE ou une PSSE discrétionnaire avant la DASL, par groupe. Comme le montre le tableau 25, moins d'un quart des hommes de tous les groupes avaient reçu au moins une PSAE avant la DASL, et moins de 1 % des hommes de tous les groupes avaient reçu au moins une PSAE avant la DASL[52]. En ce qui concerne les PSAE, 7,1 % des hommes blancs en avaient reçu au moins une avant la DASL; ce pourcentage était similaire, mais légèrement plus faible chez les hommes s'identifiant comme Noirs ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Les hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud-Est, Chinois et Philippins ont reçu des PSAE à un pourcentage deux à trois fois plus élevé que les hommes blancs.

[52] Cela n'est pas surprenant, puisque les délinquants ne sont pas immédiatement admissibles aux PSSE et doivent avoir purgé six mois de la peine avant leur admissibilité ou plus selon la durée et le type de peine. De plus, les détenus dans un établissement à sécurité maximale ne sont pas admissibles aux PSSE. Voir DC 710-3 : Permissions de sortir, pour obtenir des détails.

Tableau 25

Permissions de sortir avec ou sans escorte chez les hommes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Toute PSAE		Toute PSSE	
	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	8,5	14	†	†
Noirs	5,5	37	†	†
Chinois	17,2	5	0,0	0
Philippins	23,7	9	0,0	0
Latino-Américains	8,1	9	0,0	0
D'Asie du Sud	9,9	9	0,0	0
D'Asie du Sud-Est	14,0	24	†	†
Autres	5,8	6	0,0	0
Autochtones	8,8	217	0,3	7
Blancs	7,1	370	0,7	36

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. PSAE = Permission de sortir avec escorte. PSSE = Permission de sortir sans escorte. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les PSAE et les PSSE accordées à la DASL. Le tableau inclut les hommes par groupe dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 9 064.

Comme on l'a noté au tableau B39 à l'annexe B, dans tous les groupes, les permissions de sortir de moins de 15 jours à des fins de perfectionnement personnel ou de service à la collectivité étaient les permissions le plus souvent accordées. Parmi les hommes qui avaient obtenu une permission de sortir avant la DASL, la plupart avaient au moins un résultat positif, et très peu d'hommes avaient eu un échec ou un autre résultat (tel qu'un retour tardif ou un décès; voir le tableau B40 à l'annexe B pour plus de détails).

Femmes. On a examiné selon le groupe le pourcentage des femmes dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* (*N* = 813) qui avaient reçu au moins une permission de sortir discrétionnaire avant la DASL (voir le tableau 26). Le pourcentage le plus élevé des femmes qui ont reçu une PSAE avant la DASL étaient les femmes noires, à un peu plus de 60 %. Plus d'un tiers des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (36,8 %) et des femmes autochtones (40,2 %) avaient reçu une PSAE, et le pourcentage le moins élevé était celui des femmes blanches, avec un peu plus de 31 % qui avaient reçu une PSAE avant la

DASL. Le nombre de femmes qui avaient reçu une PSSE avant la DASL était nettement plus faible dans tous les groupes, mais les femmes noires, encore une fois, affichaient le pourcentage le plus élevé.

Tableau 26

Permissions de sortir avec et sans escorte chez les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Toute PSAE	60,9	28	36,8	21	40,2	108	31,1	137
Toute PSSE	17,4	8	†	†	†	†	3,6	16

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. PSAE = Permission de sortir avec escorte. PSSE = Permission de sortir sans escorte. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les PSAE et les PSSE accordées avant la DASL. Le tableau inclut les femmes par groupe représentées dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, N = 813.

Comme on l'a noté au tableau B41 à l'annexe B, les types de permissions de sortir les plus courants chez tous les groupes étaient à des fins de perfectionnement personnel (moins de 15 jours), puis le service à la collectivité. Le pourcentage de femmes ayant au moins un résultat positif lié à la permission de sortir était élevé dans tous les groupes, avec 99 % ou plus de femmes ayant réussi une permission de sortir (voir le tableau B42 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés). À l'inverse, le pourcentage de femmes ayant connu un échec de la permission de sortir ou un autre résultat était faible, avec cinq femmes ou moins de tous les groupes qui ont obtenu ces résultats.

Interventions en matière d'éducation et d'emploi

Hommes. Comme le montre le tableau 27, parmi les hommes représentés dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* (*N* = 9 064), plus de 20 % des hommes de tous les groupes avaient une réalisation scolaire avant la DASL. Plus de 30 % des hommes se disant Arabes/d'Asie de l'Ouest, Latino-Américains, d'Asie du Sud-Est et Autochtones avaient effectué des progrès considérables en matière d'éducation à la DASL. Entre 16,4 % (« autres » groupes ethnoculturels) et 34,6 % (Arabes/d'Asie de l'Ouest) des hommes avaient obtenu un crédit d'études à la DASL. Quand le niveau scolaire était inférieur au niveau

secondaire, le pourcentage d’hommes par groupe ayant une réalisation scolaire et des crédits était plus important dans la plupart des groupes, mais il restait inférieur à 50 % pour la plupart des groupes. Dans l’ensemble de l’échantillon ayant une DASL, les hommes étaient plus susceptibles d’avoir réussi une première réalisation scolaire de niveau secondaire plutôt que des niveaux scolaires inférieurs.

Tableau 27

Réalisations scolaires et crédits à la date d'admissibilité à la semi-liberté chez les hommes, par groupe

	Toute réalisation scolaire [a]		Tout crédit d'études [a]		Niveau d'études inférieur à celui d'études secondaires [b]		Toute réalisation scolaire [c]		Tout crédit d'études [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	37,0	61	34,6	57	66,1	72	56,9	41	52,8	38
Noirs	29,3	196	25,1	168	68,3	374	41,2	154	35,3	132
Chinois	27,6	8	24,1	7	66,7	14	†	†	†	†
Philippins	23,7	9	23,7	9	34,6	9	†	†	†	†
Latino-Américains	35,1	39	34,2	38	62,5	55	50,9	28	49,1	27
D'Asie du Sud	23,1	21	16,5	15	64,7	44	36,4	16	22,7	10
D'Asie du Sud-Est	31,0	53	28,7	49	59,6	65	40,0	26	36,9	24
Autres	23,1	24	16,4	17	60,9	53	32,1	17	24,5	13
Autochtones	32,7	802	28,5	699	78,4	1 814	39,4	715	34,0	616
Blancs	26,0	1 361	22,3	1 166	60,8	2 721	38,2	1 039	32,1	873

Notes. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Le tableau inclut les hommes représentés dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 9 064. [b] Le tableau inclut les hommes représentés dans l'*échantillon ayant une DASL* pour lesquels des renseignements en matière d'éducation sont accessibles, *n* = 7 848, et il exclut 13,4 % des hommes pour lesquels on ne dispose pas de renseignements sur l'indicateur de niveau d'études de l'IDAFD-R. [c] Le tableau inclut les hommes représentés dans l'*échantillon ayant une DASL* ayant un niveau scolaire inférieur aux études secondaires, selon les indicateurs de l'IDAFD-R, *n* = 5 221.

Comme le montre le tableau B43 à l'annexe B, les hommes se disant Noirs, Chinois, Philippins, Latino-Américains, d'Asie du Sud-Est, Autochtones, Blancs ou « Autres » étaient plus susceptibles d'avoir une première réalisation scolaire au niveau IV de la formation de base des adultes (équivalent de la 11e et 12e année) que d'autres niveaux d'études. Les hommes philippins et chinois étaient les plus susceptibles que leur première réalisation scolaire soit du niveau IV de la formation de base des adultes, et les hommes de tous les groupes ethnoculturels, à l'exception des hommes d'Asie du Sud, étaient plus susceptibles d'avoir une première réalisation scolaire au niveau IV de la formation de base des adultes que les hommes blancs. Les hommes blancs étaient plus susceptibles d'avoir leur première réalisation scolaire au niveau I de la formation de base des adultes.

Les résultats relatifs à l'emploi ont permis d'examiner la participation à la formation en cours d'emploi de CORCAN et à d'autres domaines d'emploi du SCC pendant l'incarcération des détenus. Comme le montre le tableau B44 à l'annexe B, plus de 70 % des hommes de chaque groupe avaient eu une période d'emploi dans un domaine d'emploi du SCC (n'incluant pas CORCAN) entre l'admission et la mise en liberté et plus des trois quarts des hommes, peu importe le groupe, occupant ce type d'emploi ayant débuté avant la DASL ont obtenu au moins 90 jours d'affectations cumulatives à un emploi.[53]. En ce qui concerne la formation en cours d'emploi offerte par CORCAN dans les établissements, 17,9 % à 28,5 % des hommes de chaque groupe ont eu au moins une affectation d'emploi pour CORCAN entre leur première admission et la fin de leur incarcération. Le pourcentage d'hommes participant à une formation en cours d'emploi offerte par CORCAN était le plus faible chez les hommes autochtones et le plus élevé chez les hommes blancs. En outre, plus de la moitié des hommes de tous les groupes ayant eu au moins une affectation d'emploi à CORCAN avant la DASL ont cumulé 90 jours d'emploi pour CORCAN à la fin du suivi de l'étude[54]. Les hommes arabes/asiatiques occidentaux, latino-américains et philippins étaient les plus susceptibles d'avoir cumulé 90 jours ou plus d'affectation d'emploi à CORCAN.

Enfin, la formation professionnelle, menant à un certificat d'emploi et d'employabilité,

[53] Il est possible que les 90 jours complets n'aient pas été accumulés avant la DASL. La fin du suivi de l'étude pour les résultats de l'emploi était la première des dates suivantes : mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou un an à partir de l'admission.
[54] À l'exception des hommes chinois; la fréquence a été supprimée quand *n* était inférieur à cinq.

reflète également un progrès significatif dans le domaine de l'emploi. De 30,2 % à 50,0 % des hommes de chaque groupe ont obtenu au moins un certificat de formation professionnelle avant la DASL; le taux de réussite étant moins élevé, dans l'ordre, chez les hommes autochtones, les hommes d'« autres » groupes ethnoculturels et les hommes blancs, et plus élevé chez les hommes philippins.

Femmes. Parmi les femmes représentées dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* (*N* = 813), de 40,1 % (femmes blanches) à 54,7 % (femmes autochtones) avaient une réalisation scolaire avant la DASL (voir le tableau B45). Le pourcentage de femmes ayant un crédit d'études à la DASL allait de 32,2 % pour les femmes blanches à 49,1 % pour les femmes autochtones. Parmi celles ayant un niveau d'études inférieur à celui des études secondaires, plus de 60 % des femmes de tous les groupes avaient une réalisation scolaire. Les femmes d'« autres » groupes ethnoculturels avaient le pourcentage le plus élevé, soit 78,6 %. Plus de la moitié des femmes s'identifiant comme Noires, ayant « Autres » ou Autochtones avaient obtenu un crédit d'études à la DASL. Les femmes autochtones avaient le pourcentage le plus élevé, soit 66,0 %. Comme le montre le tableau 28, les femmes de chaque groupe ayant une réalisation scolaire ou obtenu des crédits avant la DASL avaient tendance à d'abord étudier au niveau III ou IV de la formation de base des adultes.

Tableau 28
Première réalisation scolaire ou premier crédit pour les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Niveau I de la FBA	†	†	†	†	8,2	12	9,0	16
Niveau II de la FBA	†	†	†	†	8,2	12	9,0	16
Niveau III de la FBA	31,6	6	32,1	9	35,4	52	31,6	56
Niveau IV de la FBA	31,6	6	50,0	14	45,6	67	36,7	65
CÉGEP/FG/ niveau postsecondaire	†	†	†	†	†	†	13,6	24

Remarque. CÉGEP = Collège d'enseignement général et professionnel. FBA = Formation de base des adultes. FG = Diplôme de formation générale. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reflètent la première réalisation scolaire ou le premier crédit des femmes représentées dans *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, avec au moins une première réalisation scolaire ou un crédit avant la DASL, *n* = 371. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les catégories de première réalisation scolaire, par groupe ethnoculturel (pourrait ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis).

Le pourcentage de femmes ayant effectué au moins une période d'emploi au SCC avant la DASL allait de 63,2 % chez les femmes d'« autres » groupes ethnoculturels à 72,1 % chez les femmes autochtones (voir le tableau B46 à l'annexe B pour obtenir les résultats détaillés). De plus, environ deux tiers des femmes d'« autres » groupes ethnoculturels et 87,6 % des femmes noires ayant commencé une affectation d'emploi dans d'autres domaines du SCC avant la DASL avaient cumulé 90 jours d'affectation d'emploi au SCC[55]. En ce qui concerne la formation en cours d'emploi à l'aide d'une affectation d'emploi par l'entremise de CORCAN, 13 % des femmes noires comparativement à 31,6 % des femmes des « autres » groupes ethnoculturels ont eu au moins une période d'affectation d'emploi par l'entremise de CORCAN avant la DASL. En outre, plus de la moitié des femmes participant aux programmes d'emploi de CORCAN et s'identifiant comme blanches ou autochtones ont cumulé 90 jours ou plus d'emploi pour CORCAN, par rapport à 27,8 % des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Moins de cinq femmes s'identifiant comme Noires avaient cumulé 90 jours d'affectation dans le cadre d'un programme d'emploi de CORCAN.

Près des trois quarts des femmes de chaque groupe ou plus avaient obtenu au moins un certificat de formation professionnelle avant la DASL. Les femmes noires étaient les plus susceptibles de l'obtenir (84,8 %).

Participation aux programmes correctionnels de réinsertion sociale et résultats

Hommes. Selon les lignes directrices du SCC, tous les hommes ayant une cote d'IRC de 8 ou plus sont admissibles aux programmes correctionnels de réinsertion sociale d'intensité modérée ou élevée (SCC, 2018c). D'autres hommes peuvent être admissibles selon les échelles d'évaluation du risque chez les délinquants sexuels. Les lignes directrices actuelles étaient en vigueur pour la dernière partie de l'échantillon des délinquants admis; toutefois, certains hommes de l'échantillon auront été orientés vers des programmes prévus dans les précédentes lignes directrices en fonction des cotes obtenues avec d'autres outils d'évaluation[56]. Par conséquent, le pourcentage d'hommes désignés admissibles aux programmes dans la présente étude reflète seulement une estimation des hommes qui étaient réellement admissibles.

[55] Les 90 jours cumulés comprennent les jours suivant la DASL, mais précédant la fin du suivi de l'étude (mise en liberté, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019), à condition de l'obtention d'au moins une affectation dans un domaine du SCC autre que dans le cadre des programmes de CORCAN avant la DASL.

[56] Tels que l'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive ou l'ECNS.

Parmi les hommes représentés dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ayant une cote d'IRC au dossier (n = 8 318), le tableau B47 à l'annexe B montre que le pourcentage d'hommes par groupe admissibles aux programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée conformément aux critères actuels (p. ex., ayant obtenu une cote de 8 ou plus à l'IRC) variait, allant de 43,5 % chez les hommes chinois à 86,9 % chez les hommes autochtones. Cela reflète les cotes de risque élevé chez les hommes autochtones. Les hommes blancs (72,9 %), noirs (71,4 %) et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (72,6 %) avaient un pourcentage similaire d'admissibilité aux programmes.

Afin de vérifier l'accès équitable aux programmes correctionnels, on a analysé les inscriptions avant la date d'admissibilité à la semi-liberté. Comme le montre le tableau B48 à l'annexe B, de 22,2 % à 42,3 % des hommes de la plupart des groupes se sont inscrits à un programme d'intensité modérée ou élevée avant la DASL, peu importe la cote de l'IRC, avec un tiers des hommes ou plus se disant Noirs, d'Asie du Sud, « Autres », Autochtones et Blancs inscrits[57]. Parmi les hommes admissibles, l'inscription avant la DASL allait de 41,5 % chez les hommes autochtones à 52,2 % chez les hommes d'Asie du Sud. De 28,6 % (Latino-Américains) à 45,9 % (Noirs) des hommes qui s'étaient inscrits à un programme l'ont terminé avant la DASL. Enfin, les programmes d'intensité modérée ou élevée inachevés à la DASL pour quelque raison que ce soit étaient peu courants[58]. Néanmoins, le pourcentage d'hommes n'ayant pas terminé un programme était dans l'ordre plus élevé chez les hommes autochtones (12,2 %), noirs (9,3 %) et blancs (8,4 %). Moins de cinq hommes des autres groupes affichant ce résultat, les chiffres exacts ont donc été supprimés.

Femmes. Comme le montre le tableau B49 à l'annexe B, l'admissibilité aux programmes d'intensité modérée ou élevée des femmes représentées dans les *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, variait selon le groupe ethnoculturel (c.-à-d. une cote de 9 ou plus à l'IRC)[59]. Environ le quart des femmes s'identifiant comme Noires ou « Autres » étaient

---

[57] Cela excluait les hommes chinois, car moins de cinq hommes se sont inscrits aux programmes, les données ont donc été supprimées.

[58] Parmi les motifs pour lesquels les programmes ne sont pas réussis, mentionnons les raisons propres au délinquant comme l'abandon ou la suspension; l'administration du programme comme l'annulation; la gestion de la population comme le transfèrement ou la mise en liberté du délinquant.

[59] Selon les Lignes directrices 726-2, *Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*, en vigueur le 11-05-2015 (SCC, 2018c). Cela reflète seulement une estimation du nombre de femmes admissibles, puisque certaines femmes de l'échantillon auraient été orientées dans le cadre des précédentes lignes directrices. D'autres femmes peuvent également être admissibles, voir les lignes directrices pour connaître les détails.

admissibles à un programme selon les lignes directrices actuelles du SCC, par rapport à 50,6 % des femmes blanches et 71,3 % des femmes autochtones.

Comme le montre le tableau B50 à l'annexe B, les inscriptions à des programmes d'intensité modérée ou élevée avant la DASL variaient considérablement, allant d'un peu moins de 30 % chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels à près des trois quarts chez les femmes autochtones. Néanmoins, cela semblait largement dû à la variation de l'admissibilité aux programmes : plus de 60 % des femmes admissibles de tous les groupes s'étaient inscrites à des programmes d'intensité modérée ou élevée à la DASL. Même si plus des trois quarts des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, qui auraient été admissibles à un programme conformément aux lignes directrices actuelles sur l'aiguillage se sont inscrites à un programme d'intensité modérée ou élevée, ce pourcentage était plus faible que chez les femmes autochtones (80,7 %) et les femmes blanches (86,8 %). Les femmes noires admissibles aux programmes conformément aux lignes directrices actuelles avaient le pourcentage le plus faible d'inscription à un programme d'intensité modérée ou élevée, soit 62,5 %. Cependant, le taux d'achèvement des programmes était plus élevé chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les femmes noires. Plus de 60 % des femmes qui s'étaient inscrites à un programme avant la DASL avaient également terminé ce programme à leur DASL. Le pourcentage de femmes ayant terminé un programme d'intensité modérée ou élevée avant la DASL était moins élevé chez les femmes autochtones (60,2 %) et plus élevé chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (70,6 % et 76,5 %, respectivement). Il était rare que les programmes ne soient pas achevés, et moins de cinq femmes s'identifiant comme Noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels n'avaient pas terminé au moins un programme pour une raison quelconque (y compris l'abandon du programme par la délinquante, la gestion de la population ou l'administration du programme). Ce pourcentage était le plus élevé chez les femmes autochtones, 15,3 % d'entre elles n'ayant pas terminé au moins un programme avant la DASL.

Comme le montre le tableau B51 à l'annexe B, toutes les femmes étaient admissibles au programme d'engagement. Les inscriptions avant la DASL étaient également élevées chez les femmes de tous les groupes, allant de 89,5 % chez les femmes d'« autres » groupes ethnoculturels à 97,8 % chez les femmes noires. Parmi celles inscrites, toutes les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels ont terminé le programme

d’engagement avant la DASL. Moins de 10 % des femmes de tous les groupes n’avaient pas terminé un programme avant la DASL pour une quelconque raison.

Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement – Analyse

La présente étude a permis d'examiner les profils à l'admission et les indicateurs en établissement selon le groupe ethnoculturel des délinquants d'une récente cohorte de délinquants admis dans un établissement du SCC, et des différences ont été observées dans divers indicateurs correctionnels. Quelques différences étaient en faveur de certains groupes ethnoculturels, y compris les profils à l'admission et le taux élevé de réussite des permissions de sortir avant la DASL. Néanmoins, d'autres différences donnaient à penser que certains groupes avaient des résultats négatifs pour certains indicateurs, comme un pourcentage élevé d'implication dans des incidents en établissement. De plus, on a également constaté des taux plus faibles de participation à la formation en cours d'emploi de CORCAN avant la DASL parmi certains groupes ethnoculturels. Cependant, il faut souligner que la formation offerte en cours d'emploi par CORCAN dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la durée de l'incarcération, la participation à d'autres interventions et les activités désignées dans les plans correctionnels des délinquants (comme des programmes d'emploi connexes ou des programmes correctionnels), et l'accès des affectations d'emploi du SCC et de CORCAN en établissement qui varie. Comme il a été noté, la présente recherche ne fait pas état des raisons pour lesquelles ces différences (favorables et défavorables) ont pu être observées. Une recherche subséquente pourrait explorer chaque sujet en profondeur pour trouver des explications possibles sur les différences observées. Quelle que soit la cause sous-jacente, les différences entre les résultats des profils des délinquants admis ou entre les indicateurs en établissement selon les groupes ethnoculturels ont des répercussions importantes sur le SCC et peuvent refléter des possibilités de mieux répondre aux besoins (liés aux facteurs criminogènes et autres) de la population de délinquants diversifiée. L'analyse qui suit se limite à des résultats clés choisis et propose des orientations pour les recherches futures.

Principales conclusions

Profil à l'admission

L'évaluation des profils des détenus admis constitue la base du plan correctionnel et du placement pénitentiaire initiaux d'un délinquant. On a observé quelques différences entre les groupes ethnoculturels. Quelques résultats étaient particulièrement encourageants, et les hommes

s'identifiant comme Arabes/d'Asie de l'Ouest, Chinois, Philippins, Latino-Américains, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est ont généralement des résultats plus positifs que les hommes blancs à l'évaluation initiale. Les membres de ces groupes ont tendance à présenter un risque plus faible selon la cote globale de l'EFS, un niveau de besoins global plus faible selon l'IDAFD-R et un potentiel de réinsertion sociale et un niveau de motivation et de responsabilisation plus élevés. En revanche, les résultats pour les hommes noirs étaient généralement moins positifs, avec un niveau de risque global légèrement plus élevé selon l'EFS, et un potentiel de réinsertion sociale, ainsi qu'un niveau de motivation et de responsabilisation plus faibles que ceux observés chez les hommes blancs (les hommes autochtones avaient des résultats tout aussi négatifs). Il convient de noter que Gottschall (2012) avait fourni des estimations comparables du pourcentage d'hommes noirs et blancs présentant un risque élevé selon les cotes de l'EFS, mais il avait noté des pourcentages plus élevés d'hommes noirs ayant un potentiel de réinsertion sociale élevé par rapport aux hommes blancs. Par conséquent, les estimations actuelles relatives au risque et à l'évaluation initiale des hommes noirs s'écartent des tendances observées dans les précédentes recherches.

Il convient également de noter que l'IRC n'a pas fourni les mêmes profils de risque des délinquants que l'EFS. Des pourcentages comparables d'hommes blancs et noirs ont été cotés selon l'IRC comme présentant un risque élevé ou élevé-modéré, et les hommes de tous les groupes – à l'exception des hommes autochtones – étaient plus susceptibles d'être cotés comme présentant un risque faible selon l'IRC plutôt qu'un risque élevé. De plus, même si un pourcentage plus faible d'hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, latino-américains et d'Asie du Sud ont été cotés comme présentant un risque élevé selon les deux outils, par rapport aux hommes blancs, ces groupes sont toujours plus susceptibles d'être cotés comme présentant un risque élevé plutôt qu'un risque faible, selon l'EFS, une tendance que l'on ne retrouve pas avec l'IRC.

Les recherches futures doivent continuer de comparer le niveau de risque estimé selon l'IRC et l'EFS, afin d'expliquer pourquoi les risques évalués sont plus élevés selon l'EFS (qui repose en partie sur l'IRC). Les pistes potentielles peuvent comprendre un examen du jugement professionnel structuré nécessaire dans la réalisation de l'EFS (contrairement à la procédure de l'IRC consistant à calculer une cote en fonction du nombre d'indicateurs présents), tout en contrôlant les antécédents criminels, la gravité et le type des infractions et la durée de la peine, et

en examinant l'exactitude prédictive de chaque outil en lien avec les résultats[60]. Ce type de recherche aiderait à expliquer les tendances observées et pourrait renseigner sur la façon dont ces évaluations influent sur les possibilités ultérieures des délinquants en détention ou sous surveillance dans la collectivité.

On a également observé des différences entre les profils de besoins des délinquants. En particulier, comparativement aux hommes blancs, la plupart des hommes appartenant à des groupes ethnoculturels avaient un niveau plus faible de besoins dans les domaines de la toxicomanie et des relations matrimoniales et familiales et un niveau de besoins plus élevé dans les domaines des fréquentations. De plus, on a noté que tous les hommes avaient un niveau de besoins élevé dans le domaine des attitudes, et il s'agissait du domaine de besoin le plus souvent présent chez les hommes s'identifiant comme Noirs, Chinois, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. Ces constatations sont largement cohérentes avec les précédentes recherches qui ont montré qu'il y avait un faible niveau de risque et des profils de besoins faibles dans les domaines de la toxicomanie et des relations matrimoniales et familiales et des besoins plus élevés dans le domaine des fréquentations (Gottshcall, 2012; Keown et coll., 2015; Trevethan et Rastin, 2004). Cette différence dans les profils de besoins appuie l'importance d'examiner les documents des programmes pour s'assurer de leur pertinence pour la population diversifiée sur le plan ethnoculturel (voir BDL Groupe Conseil, 2009; Bernard, 2016; Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016; Keown et coll., 2015; Malatest, 2009; BEC, 2013). Un tel examen pourrait vérifier si le MPCI actuel permet d'atteindre une baisse de la récidive similaire dans les différents profils de besoins.

Les hommes de tous les groupes, sauf les hommes autochtones, purgeaient le plus souvent une peine pour une infraction liée à la drogue; les hommes autochtones étaient les plus susceptibles de purger une peine pour voies de fait. Même si la grande majorité des hommes purgeaient une peine de durée déterminée de moins de six ans, la durée des peines des hommes de la plupart des groupes ethnoculturels était plus longue que celle des hommes blancs, comme le montre la durée moyenne et médiane des peines. De plus, les hommes blancs faisaient partie de ceux qui étaient le moins susceptibles de purger une peine de durée indéterminée (avec les

[60] Au sujet de l'EFS, du travail de validation a été réalisé. Voir l'article « Validating the Predictive Accuracy of the Static Factors Assessment (SFA) Risk Scale for Federally Sentenced Offenders in Canada » (2017) Helmus & Forrester Revue canadienne de criminologie et de justice pénale (utpjournals.press).

hommes chinois, philippins et d'Asie du Sud, dont moins de cinq hommes purgeaient une telle peine). Il convient de noter que plus de 5 % des hommes arabes/d'Asie de l'Ouest et noirs purgeaient une peine de durée indéterminée. Les hommes (et les femmes, comme il en sera question plus loin) de certains groupes ethnoculturels restent passablement plus longtemps dans un établissement du SCC avant leur admissibilité à la mise en liberté conditionnelle ou à la libération d'office. En particulier, des peines plus longues ont des répercussions sur le profil de la population du SCC, car ces groupes peuvent s'accumuler et continuer de représenter le pourcentage le plus élevé de la population de délinquants.

Les besoins sur le plan de la réceptivité avaient tendance à être plus élevés dans les groupes ethnoculturels. Par exemple, les hommes chinois, philippins et d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les hommes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir un indicateur de réceptivité, ce qui veut dire que ces groupes peuvent avoir de la difficulté à participer pleinement aux programmes et aux services dans une plus grande mesure que les hommes des autres groupes. De plus, les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, noirs, latino-américains et autochtones étaient moins susceptibles d'avoir fait des études secondaires. Enfin, tous les hommes des groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les hommes blancs de parler une autre langue que l'anglais ou le français à la maison. Ce sont les hommes chinois qui avaient le pourcentage le plus élevé d'indicateur de réceptivité et d'autres langues parlées que l'anglais ou le français à la maison. Il serait avantageux pour la planification future de continuer d'examiner tous les facteurs de réceptivité potentiels qui touchent spécialement les hommes ethnoculturels, comme les barrières linguistiques[61], et d'analyser si ces facteurs ont été pris en compte tout au long de l'expérience correctionnelle de chacun, y compris dans la prestation des programmes. Soulignons que la *trousse de ressources pour les délinquants ethnoculturels* du SCC contient des outils et des ressources destinés à aider le personnel à répondre aux besoins des délinquants ethnoculturels. Par exemple, cette trousse de ressources fournit un aperçu du continuum de soins, oriente le personnel sur la façon de répondre aux besoins des délinquants ethnoculturels en quatre étapes : évaluation, intervention, réinsertion sociale et prévention. La trousse comprend également une liste non exhaustive des facteurs de stress situationnels ou de circonstances s'appliquant aux groupes ethnoculturels (p. ex. perdre

[61] Les précédents rapports externes ont souligné que la barrière linguistique était une potentielle préoccupation (BDL Groupe Conseil, 2009; Malatest, 2009; Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016).

contact avec la famille immédiate ou élargie ou être un immigrant de seconde génération) qui peuvent avoir des répercussions sur les délinquants ethnoculturels; cette liste permet de mieux prendre les décisions, de fournir des interventions et des services pertinents sur le plan culturel et aide le personnel à répondre aux besoins des délinquants ethnoculturels. D'autres recherches pourraient explorer la fréquence de ces facteurs de stress chez les délinquants ethnoculturels ainsi que l'efficacité des interventions du personnel du SCC à ces facteurs et à d'autres composantes du continuum de soins sur l'expérience correctionnelle des délinquants ethnoculturels.

De plus, le pourcentage d'affiliation active à un GMS était plus élevé chez les hommes de la plupart des groupes ethnoculturels et les hommes autochtones que chez les hommes blancs (sauf pour les hommes chinois). Cela confirme les résultats d'études antérieures (p. ex. Gottschall, 2012; Keown et coll., 2015) qui indiquent que les délinquants ethnoculturels racisés étaient plus susceptibles d'être affiliés à un gang que les délinquants blancs, malgré les faibles taux d'affiliation à un GMS en général. Ce résultat justifie une autre étude, compte tenu des commentaires du BEC (2013) selon lesquels certaines composantes de cette désignation sont subjectives ainsi que des implications du fait d'appartenir à un GMS en établissement (p. ex. répercussions sur le niveau de rémunération des détenus; SCC, 2016b).

En ce qui concerne les femmes, celles qui s'identifient comme Noires et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient des cotes considérablement plus positives aux évaluations initiales que les femmes blanches. En particulier, les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient un pourcentage plus faible de cote de risque élevé ou de niveau de besoins élevé, et avaient un potentiel de réinsertion sociale plus élevé. Le pourcentage de femmes cotées comme ayant des besoins modérés ou élevés dans tous les domaines était plus faible pour les femmes noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels que pour les femmes blanches ou autochtones. Les femmes noires avaient également le pourcentage le plus élevé de femmes cotées comme ayant un niveau de responsabilisation et de motivation élevé. Ces tendances étaient assez cohérentes avec les précédentes recherches en ce qui concerne les femmes noires, avec quelques différences dans les tendances des profils de besoins observées. Précédemment, les femmes noires étaient plus nombreuses que les femmes blanches à avoir des besoins importants ou un certain niveau de besoin dans les domaines des fréquentations et du comportement dans la collectivité

(Gottschall, 2012). Les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels n'avaient pas été examinées dans la précédente recherche. Les femmes autochtones avaient généralement des résultats moins positifs à l'évaluation initiale que les femmes blanches, y compris pour le risque, les besoins, le niveau de réinsertion sociale et la motivation.

Comme pour les hommes, les peines pour infraction liée à la drogue étaient les plus courantes chez les femmes dans tous les groupes ethnoculturels. De plus, même si elles ont moins d'antécédents criminels selon l'IRC, les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels purgeaient une peine plus longue que les femmes blanches et autochtones, comme le montre la durée moyenne et médiane des peines considérablement plus longue pour les peines de durée déterminée. Encore une fois, cela a des implications pour le SCC, car les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels purgent des peines plus longues avant d'être admissibles à la libération conditionnelle et peuvent donc finalement représenter un pourcentage de plus en plus important de la population du SCC. Il convient de noter que les femmes blanches étaient plus susceptibles de purger une peine de durée indéterminée, suivies par les femmes autochtones bien que le pourcentage de chaque groupe était peu élevé (moins de 3,5 %).

Compte tenu des différences observées dans les résultats des profils des hommes et des femmes admis, les recherches futures doivent continuer de ventiler les résultats en fonction du genre afin d'améliorer la compréhension des tendances et des résultats propres aux femmes.

Indicateurs en établissement

Ces analyses ont permis d'avoir un aperçu préliminaire des différences entre les indicateurs en établissement selon le groupe ethnoculturel. Les domaines examinés dans la présente étude étaient ceux qui pouvaient être évalués à l'aide de données administratives et que l'on estimait être particulièrement informatifs de l'expérience générale d'une personne dans un établissement, y compris les cotes de sécurité, les incidents et les accusations, les visites, les permissions de sortir, les griefs et la participation aux programmes d'emploi et d'éducation et aux programmes correctionnels.

En ce qui concerne les cotes de la sécurité, les résultats pour les hommes ont révélé que certains groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les hommes blancs d'avoir une cote de sécurité initiale maximale, y compris les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, latino-américains, ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les hommes noirs. Cela était également

le cas pour les hommes autochtones. En particulier, les hommes de ces groupes qui présentent un risque élevé étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes blancs présentant un risque élevé de recevoir une cote de sécurité initiale les plaçant dans un établissement à sécurité maximale. De plus, les hommes des mêmes groupes qui présentent un risque faible ou moyen étaient moins susceptibles que les hommes blancs présentant un risque faible ou moyen d'être placés dans un établissement à sécurité minimale. Ces constatations étaient largement cohérentes avec celles des précédentes recherches, qui ont révélé que les hommes autochtones et noirs étaient plus susceptibles que les hommes blancs d'avoir une cote de sécurité maximale à l'admission (Gottschall, 2012). Il convient de noter, toutefois, que les dérogations vers des placements initiaux moins restrictifs que ceux recommandés par l'ECNS étaient plus fréquentes chez tous les hommes des groupes ethnoculturels que chez les hommes blancs.

En ce qui concerne les femmes de la présente étude, celles qui s'identifiaient comme Noires et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient le pourcentage le plus élevé de cote de sécurité initiale minimale, et le pourcentage le plus faible de cote de sécurité maximale. Les constatations concernant les femmes étaient cohérentes avec les précédentes recherches indiquant que les femmes autochtones étaient les plus susceptibles d'avoir une cote de sécurité initiale maximale (Gottschall, 2012). Il y avait trop peu de femmes noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, de tous les niveaux de risque, dans les établissements à sécurité maximale, pour effectuer des analyses dans le cadre de la présente étude. Les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles d'avoir un niveau de sécurité initiale dans un établissement moins restrictif que celui recommandé par l'ECNS. Compte tenu de l'exigence législative selon laquelle il faut placer les délinquants dans le milieu le moins restrictif (alinéa 4c) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 1992), ces constatations sont encourageantes.

Les futures recherches sur la classification de sécurité devraient explorer les facteurs à l'origine de l'augmentation des placements initiaux de certains groupes ethnoculturels d'hommes. Cela comprend un examen plus approfondi du rôle de la gravité de l'infraction, des types d'infraction, des profils des délinquants, de l'affiliation à un GMS et de la possibilité d'un biais lié à l'outil ou à l'administrateur. Il faudrait également approfondir les facteurs pris en compte dans la classification du niveau de sécurité, comme le souligne l'article 17 du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, tels que le rôle de toute

accusation en suspens portée contre le délinquant, son rendement et son comportement pendant qu'il purge sa peine, ses antécédents sociaux, criminels et de jeune délinquant, toute désignation de délinquant dangereux, toute maladie ou tout trouble physique ou mental dont il souffre et la poursuite de ses activités criminelles. De plus, la question des dérogations à l'ECNS observées dans la présente étude mériterait un examen plus approfondi. Ces recherches doivent inclure une étude de validation de l'ECNS pour s'assurer qu'elle convient aux groupes ethnoculturels, quand le nombre est suffisant, afin de cerner les facteurs qui contribuent à un placement dans un établissement qui est moins restrictif que celui recommandé par l'ECNS et de confirmer que ces dérogations sont appropriées (p. ex. que la fréquence des incidents en établissement dans ce groupe n'est pas plus élevée). Compte tenu d'une fréquence moins élevée des incidents en établissement et des accusations chez les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, ces dérogations au niveau recommandé de l'ECNS semblent justifiées. Les résultats ne sont pas aussi clairs pour les hommes.

En ce qui concerne les incidents en établissement et les accusations d'infraction disciplinaire, il y avait une différence de pourcentage dans chaque groupe d'hommes impliqués dans au moins un incident en tant qu'instigateur ou complice, avec la moitié ou plus des hommes impliqués dans un tel incident s'identifiant comme Autochtones, Arabes/d'Asie de l'Ouest, Noirs, d'Asie du Sud et « Autres ». Ces groupes affichaient également le nombre le plus élevé d'incidents, comme l'indiquait le taux annualisé. Environ un tiers ou plus des hommes s'identifiant comme Blancs, Autochtones, Arabes/d'Asie de l'Ouest, Noirs, Latino-Américains, d'Asie du Sud ou « Autres » faisaient l'objet d'une accusation d'infraction disciplinaire. Ces résultats ont des implications pour le SCC, puisque les incidents en établissement reflètent en partie les problèmes d'adaptation à l'établissement, les accusations d'infraction disciplinaire peuvent entraîner une perte de privilèges pour les délinquants et les incidents ainsi que les infractions peuvent influer sur la réévaluation du niveau de sécurité, ce qui a des répercussions sur l'expérience correctionnelle des hommes ethnoculturels (SCC, 2018b). Le BEC (2013) a mentionné que les délinquants noirs étaient plus susceptibles de faire l'objet d'accusations pour inconduite par suite d'un jugement subjectif, et étaient moins susceptibles de faire l'objet d'accusations qui « dans les catégories que l'on pourrait considérer comme étant moins discrétionnaires » (p. 27). Même si l'on n'a pas examiné le premier sous-type d'accusation, le premier sous-type d'incident (en tant qu'instigateur ou complice) confirme qu'il y avait des

variations dans le schéma des groupes ethnoculturels, puisque les hommes noirs étaient plus susceptibles que les hommes des autres groupes d'être impliqués dans un incident lié au comportement à titre de premier sous-type d'incident. Il convient de noter que, pour un pourcentage élevé d'hommes de tous les groupes, le premier type d'incident était classé dans la catégorie « Divers » c'est-à-dire qu'il pouvait être aussi varié que des notes administratives (évaluations de la menace et des risques des visiteurs) des demandes d'isolement protecteur, des accidents et des incidents en matière de renseignement. Chez les femmes, celles s'identifiant comme Noires ou « Autres » affichaient les pourcentages les plus faibles, avec au moins un incident ou une accusation, et un nombre moins élevé d'incidents selon le taux annualisé. Cependant, comme pour ce qui est des hommes noirs, les femmes noires étaient également plus susceptibles d'être impliquées dans un premier type d'incident classé dans la catégorie des incidents liés au comportement bien que le nombre soit relativement faible (n = 7). Comme ces résultats sont préliminaires et que la signification statistique par rapport à d'autres facteurs de risque n'a pas été examinée, il serait utile de réaliser une étude plus approfondie de ces résultats.

Comme en ce qui concerne les indicateurs précédents, il y avait d'importantes différences entre les constatations par groupe ethnoculturel en matière de visites. Des pourcentages élevés (environ deux tiers ou plus) des hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, Arabes/d'Asie de l'Ouest, Latino-Américains et Philippins avaient eu au moins un visiteur. Ces hommes avaient le nombre le plus élevé de visiteurs en moyenne. Cependant, on a constaté que l'écart-type était important dans tous les groupes, et, dans tous les cas, la moyenne était supérieure à la médiane pour le nombre de visites. Cela donne à penser que, même parmi les groupes ayant un nombre moyen élevé de visiteurs, une partie relativement petite d'entre eux recevait un nombre élevé de visiteurs, tandis que les autres en recevaient peu. Il convient de noter que les hommes chinois avaient un nombre moyen de visiteurs comparable à celui des hommes blancs et des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Cependant, les hommes chinois (et autochtones) avaient le pourcentage le plus faible d'hommes avec au moins un visiteur et un nombre médian de visiteurs de zéro, ce qui indique que la plupart des hommes de ces groupes n'ont reçu aucun visiteur. Les hommes noirs, même s'ils ont un pourcentage d'hommes avec au moins un visiteur comparable à celui des hommes blancs et des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, avaient un nombre moins élevé de visiteurs (selon la moyenne et le taux annualisé) que ces deux autres groupes. Les hommes autochtones

faisaient partie de ceux qui avaient le pourcentage le plus faible d'hommes avec au moins une visite et le nombre le plus faible de visiteurs. Ensemble, ces résultats laissent entendre que de nombreux groupes ethnoculturels ont un réseau de soutien solide (selon le pourcentage relativement élevé de personnes ayant au moins un visiteur). Cela est confirmé par le faible pourcentage de besoins modérés et élevés notés dans le domaine des relations matrimoniales et familiales pour la plupart des groupes ethnoculturels, par rapport aux hommes blancs (à l'exception des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et des hommes autochtones, qui avaient plus fréquemment un niveau de besoins élevé). Cependant, les résultats contradictoires observés pour certains groupes (p. ex. les hommes noirs ayant un pourcentage similaire à celui des hommes blancs d'au moins un visiteur, mais un nombre moyen de visiteurs moins élevé), l'importante variabilité du nombre de visiteurs au sein d'un groupe et le nombre médian de visiteurs relativement faible peuvent donner à penser que l'accès à ce soutien varie considérablement.

Chez les femmes, celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient le pourcentage le plus élevé de femmes avec au moins un visiteur et un nombre élevé de visiteurs, selon le taux annualisé. Cependant, un peu plus de la moitié des femmes noires avaient au moins un visiteur, par rapport à près de 60 % des femmes blanches, même si les groupes avaient un nombre moyen de visiteurs similaire. Comme dans le cas des hommes autochtones, les femmes autochtones avaient le pourcentage le plus faible de femmes avec au moins un visiteur et le nombre moyen de visiteurs le plus faible. Comme chez les hommes, il y avait une importante variabilité au sein des groupes, la médiane étant considérablement plus basse que la moyenne pour le nombre de visiteurs dans tous les groupes, ce qui indique que, bien que quelques femmes avaient accès à des réseaux de soutien solides, la plupart des femmes de chaque groupe n'y avaient pas accès.

Ces résultats ont des implications sur le SCC, étant donné que la recherche a montré que les délinquants qui reçoivent des visiteurs sont moins susceptibles de récidiver que ceux qui n'en reçoivent pas (Derkzen et coll.; 2009; Wilton et coll., 2015). Par conséquent, les obstacles possibles aux visites devraient être étudiés. Par exemple, les précédentes recherches ont donné à entendre que la distance entre les établissements et les centres urbains peut affecter de manière disproportionnée certains groupes ethnoculturels pour ce qui est de la participation aux visites (BDL Groupe Conseil, 2009) ou que les procédures de sécurité peuvent intimider les membres

de certains groupes ethnoculturels (Malatest, 2009). De plus, le fait de mieux comprendre ces tendances concernant les femmes et les hommes pourrait aider à reproduire des résultats positifs pour d'autres groupes et à trouver des façons d'améliorer l'accès aux visites pour les groupes qui sont actuellement désavantagés, ce qui pourrait avoir un effet positif sur la réhabilitation. Ces recherches pourraient étudier les facteurs qui expliquent le taux élevé de visites pour certains groupes, les différences potentielles entre les groupes en ce qui concerne les obstacles à la participation aux visites et la façon dont les groupes peuvent réagir à ces difficultés. D'autres recherches pourraient également porter sur les changements survenus depuis le début de la pandémie de la COVID-19, y compris la question de savoir si le recours aux visites par vidéo a permis de réduire les différences entre les groupes et si les avantages de ces visites sont comparables à ceux des contacts en personne.

Les résultats des griefs reflètent le taux des griefs enregistrés en réponse à un incident ou à une décision que les délinquants estiment être injustes ou contraires à la politique. Par conséquent, il est possible que le taux réel des incidents ou décisions vécus par chaque groupe soit différent du taux enregistré (c.-à-d. il pourrait y avoir une variation dans le recours au processus officiel de règlement des griefs en lien avec l'expérience de ces incidents). Selon les résultats, de 16,5 % à 39,5 % des hommes ont déposé au moins un grief pendant la période de l'étude, essentiellement concernant les conditions d'isolement, les visites et les interactions avec le personnel. Il convient de noter que le pourcentage d'hommes ayant déposé un grief, dans chaque groupe, était plus élevé chez les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, noirs et ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, mais généralement similaire à celui des hommes blancs et autochtones.

Plus de la moitié des femmes de chaque groupe avait déposé au moins un grief, même si cela était plus fréquent chez les femmes autochtones puis chez les femmes blanches. Comme pour les hommes, ces griefs concernaient essentiellement les conditions, les interactions et les visites. Des rapports externes ont fait état des préoccupations des délinquants ethnoculturels et du personnel concernant le système de règlement des griefs, notant les obstacles au dépôt de griefs, les répercussions perçues du fait de participer au processus et l'absence de réponse significative (Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Douyon, 2016). Cela justifierait d'effectuer d'autres recherches pour savoir si certains groupes sont moins susceptibles d'avoir recours au système de règlement des griefs en réponse aux problèmes et élaborer des stratégies afin de réduire les

obstacles ou les hésitations au recours à ce mécanisme.

On a également examiné les permissions de sortir avant la DASL. Les hommes se disant Chinois, Philippins et d'Asie du Sud-Est avaient un taux particulièrement élevé de PSAE avant la DASL, soit 14 % ou plus. En ce qui concerne les groupes restants, entre 5,5 % d'hommes noirs et 9,9 % d'hommes d'Asie du Sud avaient obtenu des PSAE (par rapport à 7,1 % des hommes blancs). Ces PSAE étaient le plus souvent accordées à des fins de service à la collectivité ou de perfectionnement personnel. Contrairement aux hommes noirs, qui avaient le pourcentage le plus faible de permissions de sortir, les femmes noires avaient le pourcentage le plus élevé de PSAE, suivies par les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Comme pour les hommes, les permissions de sortir pour les femmes étaient le plus souvent accordées à des fins de service à la collectivité et de perfectionnement personnel. Tous les groupes d'hommes et de femmes avaient un taux élevé de réussite pour ce qui est des permissions de sortir. Les facteurs expliquant la participation élevée aux PSAE dans certains groupes et faible dans d'autres doivent être étudiés davantage afin de déterminer s'il y a des différences à chaque étape du processus (p. ex. demandes par rapport aux décisions d'octroi). De plus, une précédente recherche a montré une corrélation positive entre les permissions de sortir et les résultats dans la collectivité (Helmus et Ternes, 2015a, 2015b). Par conséquent, les recherches futures pourraient également déterminer si les groupes bénéficient de manière égale de la participation aux permissions de sortir et cerner leurs liens avec les résultats dans la collectivité et l'opinion des délinquants concernant la valeur des permissions de sortir pour ce qui est de leur réhabilitation.

Les programmes d'emploi et d'éducation en établissement offrent des possibilités importantes en matière de réhabilitation, de réinsertion sociale et de développement des compétences. Pour les hommes, il y avait une certaine variabilité dans l'obtention d'une réalisation scolaire ou d'un certificat de formation professionnelle avant la DASL dans tous les groupes ethnoculturels. Parmi les hommes ayant un niveau inférieur à celui des études secondaires, 50 % ou moins dans la plupart des groupes (à l'exception des hommes arabes/d'Asie de l'Ouest et latino-américains) avaient des réalisations scolaires avant la DASL. Cependant, les hommes ayant un niveau d'études inférieur à celui des études secondaires qui s'identifient comme Arabes/d'Asie de l'Ouest, Noirs, Latino-Américains, d'Asie du Sud-Est et Autochtones avaient des résultats similaires ou supérieurs pour les progrès en matière

d’éducation à ceux des hommes blancs. On a noté des exceptions pour les hommes philippins (qui pourraient être en partie dues au faible nombre d’hommes ayant des besoins en matière d’éducation), chinois et d’Asie du Sud (qui pourraient être liées à la barrière linguistique, compte tenu du pourcentage élevé d’hommes parlant une autre langue que l’anglais et le français à la maison) et ceux appartenant à d’« autres » groupes ethnoculturels. Le pourcentage de femmes ayant obtenu des réalisations scolaires ou un certificat de formation professionnelle avant la DASL était plus élevé que celui des hommes dans tous les groupes, et les améliorations en matière d’éducation étaient les plus élevées chez les femmes appartenant à d’« autres » groupes ethnoculturels, noires et autochtones, pour lesquelles on a cerné que l’éducation était un besoin. De plus, les femmes noires étaient les plus susceptibles d’obtenir un certificat de formation professionnelle avant la DASL. Compte tenu des résultats encourageants observés chez les délinquants ethnoculturels, les recherches futures pourraient cibler les motivations des délinquants à participer aux programmes d’éducation et à obtenir un certificat de formation professionnelle ainsi que les avantages d’une telle participation perçus par les délinquants ethnoculturels. Ces recherches pourraient également examiner les raisons du faible taux de participation aux activités d’éducation observé chez ceux ayant un niveau d’éducation inférieur à celui des études secondaires, y compris les hommes s’identifiant comme Chinois, Philippins, d’Asie du Sud et « Autres ».

La plupart des groupes d’hommes (entre 70 % et 80 %) ont obtenu au moins une période d’affectation d’emploi dans un domaine du SCC autre que dans le cadre d’un programme de CORCAN avant la DASL, le pourcentage le plus élevé ayant été observé chez les hommes philippins et d’Asie du Sud-Est. De 17,9 % à 28,5 % des délinquants avaient participé à une formation en cours d’emploi dans le cadre d’une affectation d’emploi de CORCAN avant la DASL; les hommes autochtones affichaient le pourcentage le plus faible, et les hommes blancs, le pourcentage le plus élevé. En ce qui concerne les femmes, il y avait une variabilité minime dans le pourcentage de celles qui avaient eu un emploi dans d’autres domaines du SCC, dans tous les groupes, mais cette variabilité était plus élevée chez les femmes noires et les femmes autochtones. Néanmoins, les femmes noires affichaient un niveau nettement inférieur d’affectations d’emploi par l’entremise de CORCAN, et les femmes appartenant à d’« autres » groupes ethnoculturels affichaient le niveau le plus élevé de ces affectations par CORCAN. La formation en cours d’emploi de CORCAN démontre une corrélation entre le programme

d’emploi de CORCAN et des résultats positifs liés à l’emploi dans la collectivité (Nolan et coll., 2014) et les résultats de la mise en liberté, c’est-à-dire un faible taux de révocation de la mise en liberté sous condition (Wilton et coll., 2015). D’après les résultats obtenus pour les hommes et les femmes, et étant donné que la formation en cours d’emploi offerte par CORCAN est tributaire d’un certain nombre de facteurs, notamment la durée de l’incarcération, la participation à d’autres interventions et activités désignées dans les plans correctionnels des délinquants (comme des programmes d’emploi connexes ou des programmes correctionnels), et l’accès à des affectations d’emploi du SCC et de CORCAN en établissement qui varie, d’autres études s’imposent pour déterminer si des stratégies visant à améliorer les programmes d’emploi de CORCAN chez tous les groupes seraient bénéfiques et réalisables sur le plan opérationnel. Toutefois, compte tenu du besoin élevé dans le domaine de l’emploi et de l’éducation d’un grand nombre d’hommes appartenant à des groupes ethnoculturels et ayant un faible taux d’emploi, il semble qu’il serait judicieux d’explorer les moyens de mieux répondre à ce besoin tout au long de la peine et de surmonter tout obstacle potentiel à l’emploi. Il faut tenir compte de la durée limitée de l’incarcération chez la plupart des délinquants. CORCAN ne représente qu’une intervention correctionnelle parmi d’autres, et les programmes de réinsertion sociale, d’éducation et les programmes sociaux doivent être mis en priorité en fonction du risque et des besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquants. Dans certains cas, il peut être plus judicieux d’offrir des programmes d’emploi pendant que les délinquants font l’objet d’une surveillance dans la collectivité.

Les programmes correctionnels d’intensité modérée et élevée sont l’une des façons dont le SCC aide les délinquants à s’attaquer à leurs besoins liés aux facteurs criminogènes et à préparer leur mise en liberté, et les résultats ont montré peu de variation dans les inscriptions chez les hommes admissibles conformément aux critères actuels des programmes (c.-à-d. IRC de 8 ou plus). De 41,5 % (Autochtones) à 52,2 % (d’Asie du Sud) des hommes admissibles de la plupart des groupes s’étaient inscrits avant la DASL, et les hommes de presque tous les groupes ethnoculturels avaient un taux d’inscription similaire ou supérieur à celui des hommes blancs. Il convient de noter une exception chez les hommes chinois, puisque moins de cinq des dix hommes chinois admissibles s’étaient inscrits avant la DASL. Comme limite digne de mention, les critères d’admissibilité utilisés dans cette étude tiennent compte des critères les plus récents (voir SCC, 2018c); pourtant, de nombreux délinquants de cet échantillon auraient été aiguillés en

fonction de critères appliqués précédemment. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que l'effet de cette situation diffère selon le groupe, les inscriptions parmi les personnes admissibles pourraient sembler inférieures à la réalité, étant donné qu'un délinquant peut ne pas avoir été admissible conformément aux critères précédents. De plus, cela peut contribuer à expliquer les cas où un délinquant était inscrit, mais pas admissible selon les critères actuels.

Les résultats du programme étaient également comparables de manière générale pour les hommes des groupes ethnoculturels et les hommes blancs, comme l'ont montré les niveaux similaires d'achèvement des programmes à la DASL de ceux qui s'étaient inscrits. Il convient de noter qu'il y avait des exceptions chez les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les hommes latino-américains, qui avaient un pourcentage moins élevé de programmes achevés à la DASL que les hommes blancs, et qu'aucun homme chinois n'avait achevé de programme avant la DASL (parmi les moins de cinq hommes inscrits). Les hommes noirs avaient le pourcentage le plus élevé de programme achevé à la DASL, soit 45,9 %. Parmi les hommes, les groupes ayant le pourcentage le plus élevé pour ce qui est de l'achèvement d'au moins un programme avant la DASL (c.-à-d. les hommes noirs, d'Asie du Sud et arabes/d'Asie de l'Ouest) faisaient partie de ceux qui avaient le niveau d'engagement dans leurs plans correctionnels le plus faible, ce qui indique peut-être que leur niveau d'engagement s'est amélioré pendant leur peine (p. ex. les agents des programmes correctionnels ont peut-être su mobiliser ces hommes) ou que les évaluations initiales de l'engagement étaient inexactes. Enfin, pour la plupart des groupes ethnoculturels, les programmes inachevés pour une quelconque raison étaient rares, mais plus courants chez les hommes noirs, blancs et autochtones.

En général, parmi celles qui étaient admissibles conformément aux critères actuels (c.-à-d. cote d'IRC de 9 ou plus), les femmes avaient un taux d'inscription élevé dans les programmes correctionnels et avaient un taux d'achèvement des programmes supérieur aux hommes. Les femmes noires, dont l'admissibilité a été confirmée conformément aux critères actuels, étaient les moins susceptibles de s'inscrire à un programme. Cependant, cela semblait être en partie une fonction d'un petit échantillon de femmes admissibles (c.-à-d. seulement trois femmes noires admissibles n'étaient pas inscrites, mais le pourcentage était important). Une tendance similaire a été observée chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels; le taux d'inscription était moins élevé chez les femmes admissibles, même si cela

était probablement dû à la petite taille de l'échantillon. De plus, les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les plus susceptibles d'avoir achevé un programme d'intensité modérée ou élevée avant la DASL, suivies par les femmes noires. La même limite s'applique aux analyses des inscriptions parmi les femmes dont l'admissibilité a été confirmée, comme on l'a mentionné pour les hommes, dans la mesure où les femmes peuvent ne pas avoir été admissibles selon les critères en vigueur au moment de leur admission, mais elles auraient été envisagées comme étant admissibles dans cette étude, pour laquelle on a utilisé les critères d'admissibilité les plus récents. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que les incidences de cette situation varient selon le groupe, cela aurait pu engendrer une diminution du pourcentage d'inscriptions parmi les personnes qui sont admissibles à participer aux programmes si les femmes sont envisagées comme étant admissibles selon les lignes directrices actuelles, mais que ce n'était pas le cas selon les critères précédents (et donc non recommandées pour s'inscrire).

Les raisons des différences dans les résultats des programmes entre les groupes, en particulier les taux de réussite moins élevés aux programmes chez les hommes chinois, latino-américains, « autres » et autochtones, devraient être approfondies. Selon les recherches antérieures menées par Malatest (2009), les obstacles liés à la citoyenneté et à la langue peuvent empêcher les délinquants de participer aux programmes correctionnels du SCC. En ce qui concerne la présente étude, les hommes latino-américains comptaient le pourcentage le plus élevé de non-citoyens, tandis que les hommes chinois avaient le pourcentage le plus élevé d'indicateurs de réceptivité et étaient ceux qui parlaient le plus souvent d'autres langues que l'anglais ou le français à la maison. Étant donné que ces deux groupes avaient le pourcentage le plus faible d'achèvement de programme, les résultats de l'étude donnent également à penser que la citoyenneté et la langue pourraient toujours affecter la participation au programme, mais il faut interpréter ces résultats avec prudence étant donné les chiffres peu élevés. Il faudrait mener d'autres recherches pour évaluer les façons dont la citoyenneté et la barrière linguistique empêchent les délinquants de s'inscrire aux programmes et de les achever et également étudier les facteurs de réceptivité supplémentaires qui nuisent à la participation aux programmes, qui n'ont pas été cernés dans le présent rapport. De plus, de précédents rapports ont signalé que les programmes correctionnels actuels ne répondaient pas aux besoins de la population de délinquants diversifiés sur le plan ethnoculturel (Conseil ethnoculturel du Canada, 2009; Malatest, 2009; BEC, 2013). Cependant, ces constatations seraient fondées sur le cadre

traditionnel des programmes et non sur l'actuel MPCI, qui met l'accent sur la prise en charge holistique des besoins liés aux facteurs criminogènes d'une personne et il a été démontré que celui-ci est efficace auprès de différents groupes ethnoculturels (SCC, 2019d; Usher et Stewart, 2011). Quoi qu'il en soit, certains groupes d'hommes ethnoculturels dans l'échantillon actuel présentaient un taux d'achèvement des programmes considérablement moins élevé à la DASL (c.-à-d. les hommes chinois, latino-américains et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels), ce qui nécessiterait un examen plus poussé.

Un récent rapport qualitatif sur les expériences correctionnelles et relatives aux programmes des délinquants ethnoculturels a révélé l'éventail des réponses aux programmes correctionnels (Greco et coll., 2021). Même s'il s'agit d'un petit échantillon non aléatoire (ce qui limite donc la généralisation des résultats à une population ethnoculturelle plus large), la majorité des participants à l'étude disaient qu'ils étaient motivés à participer et estimaient que les exemples de programme fournis étaient largement pertinents. Ce n'était certainement pas un sentiment partagé par tous; certains participants étaient d'avis que les programmes ciblaient les Blancs et les Autochtones et ont exprimé le souhait d'avoir des programmes culturels similaires à ceux qui sont actuellement offerts aux délinquants autochtones. Comme il a été expliqué plus haut, les futures recherches devraient examiner si les programmes actuels ciblent aussi bien l'ensemble des besoins liés aux facteurs criminogènes observés chez les délinquants ethnoculturels et si les facteurs de réceptivité tenant compte de la culture sont pris en compte. Cela aidera à s'assurer que les programmes permettent de traiter les divers profils de besoins et facteurs de réceptivité. On pourrait examiner ces axes de recherche en lien avec les résultats dans la collectivité pour obtenir un meilleur aperçu des expériences rapportées par les délinquants eux-mêmes.

Dans l'ensemble, les résultats observés dans les groupes ethnoculturels en ce qui concerne les profils des détenus à l'admission et les indicateurs en établissement ont cerné quelques domaines que le SCC doit davantage explorer. Une grande partie des futures recherches devrait chercher à déterminer les causes des différences entre les indicateurs, à la fois pour comprendre les résultats positifs et négatifs et mieux répondre aux besoins des délinquants ethnoculturels et pour garantir une réhabilitation réussie. De plus, même si la présente étude était axée sur la détermination des différences entre les profils à l'admission et les indicateurs en établissement des femmes et des hommes appartenant aux groupes ethnoculturels et les profils

des femmes et des hommes blancs, les résultats des femmes et des hommes autochtones étaient notables et ont mis en relief les innombrables obstacles auxquels ils font face. Les indicateurs des profils à l'admission des femmes et des hommes autochtones les désignent comme groupes présentant un risque élevé, ayant un profil de besoins complexe (comme le montre le pourcentage élevé des besoins dans tous les domaines) et un niveau de besoins élevé sur le plan de la réceptivité. De plus, les résultats en établissement ont montré que les femmes et les hommes autochtones recevaient une cote de sécurité plus élevée, avaient de la difficulté à s'adapter à l'établissement, comme le montre le pourcentage élevé d'incidents et d'accusations, avaient un soutien limité dans la collectivité, comme le montre le faible pourcentage de ceux ayant au moins un visiteur, et un pourcentage légèrement plus élevé en ce qui concerne les programmes correctionnels d'intensité modérée et élevée non achevés. Cependant, comme pour les observations relatives aux groupes ethnoculturels, les résultats ont également révélé des domaines où les constatations étaient positives. Les femmes et les hommes autochtones avaient des résultats similaires ou supérieurs aux femmes et aux hommes blancs pour ce qui est de la participation aux PSAE, des réalisations scolaires et des crédits, des affectations d'emploi et, pour les femmes seulement, des certificats de formation professionnelle. Même si le SCC a mis en œuvre des initiatives pour répondre aux besoins des délinquants autochtones et cibler leurs résultats correctionnels médiocres (voir *Analyse générale* pour avoir un résumé), il est clair que cette population nécessite également une plus grande attention et des ressources supplémentaires pour assurer un appui dans tous les indicateurs.

Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Introduction et méthode

Introduction

L'*Étude 3* examinait les indicateurs clés pendant la surveillance dans la collectivité des délinquants ethnoculturels, y compris le taux de mise en liberté discrétionnaire, les conditions d'assignation à résidence, la participation aux programmes et à l'emploi dans la collectivité ainsi que les résultats de la mise en liberté. Comme pour l'*Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement*, les résultats dans ces domaines ont été examinés selon les groupes ethnoculturels, et les différences révèlent les domaines qui doivent faire l'objet d'une attention et d'un examen plus approfondis par le SCC. Comme l'*Étude 2*, la présente étude est limitée dans le sens où sa conception a seulement permis de cerner les différences dans des domaines clés, sans fournir d'autres explications au-delà des contrôles sommaires du risque dans certaines analyses.

Participants

Comme le montre le tableau 29, la composition des groupes ethnoculturels de la cohorte de délinquants libérés était similaire à celle de l'échantillon d'hommes et de femmes de l'*Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement.* La cohorte des détenus libérés était fondée sur une première mise en liberté accordée du 1er avril 2015 au 31 mars 2017, avec une période de suivi fixe de huit mois (arrondie à 243 jours). Toutes les personnes qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi de huit mois dans la collectivité (p. ex. date d'expiration du mandat moins de huit mois après la mise en liberté) ont été exclues, ainsi que les personnes pour lesquelles on n'avait pas d'information sur leur groupe ethnoculturel. La cohorte finale comprenait N = 8 858 hommes et N = 753 femmes.

Tableau 29

Proportion dans chaque groupe ethnoculturel pour l'Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité

	Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité (cohorte de délinquants libérés)	
	%	*n*
Hommes		
Arabes/d'Asie de l'Ouest	1,9	166
Noirs	9,4	833
Chinois	0,5	43
Philippins	0,3	28
Latino-Américains	1,3	119
D'Asie du Sud	1,2	104
D'Asie du Sud-Est	1,9	170
Autres [a]	1,2	106
Autochtones [b]	21,8	1 930
Blancs	60,5	5 359
Femmes		
Noires	6,4	48
Autres [c]	7,2	54
Autochtones [b]	32,3	243
Blanches	54,2	408

Remarque. Le pourcentage représente la proportion des groupes ayant obtenu une première mise en liberté du 1er avril 2015 au 31 mars 2017 et fait l'objet d'une période de suivi de huit mois et pour lesquels des données ethnoculturelles étaient disponibles.
[a] Pour les hommes, la catégorie « Autres » comprend : Coréen, Japonais, multiracial/multiethnique, autre, incapable de préciser et origine inconnue. [b] Comprend les Inuits, les Métis et les Premières Nations. [c] Pour les femmes, la catégorie « Autres » comprend : Arabe/d'Asie de l'Ouest, Chinoise, Philippine, Japonaise, Coréenne, Latino-Américaine, d'Asie du Sud, multiraciale/multiethnique, autre, incapable de préciser et origine inconnue.

Données

Comme pour l'*Étude 2*, toutes les données de la présente étude ont été tirées du SGD, y compris les types de mise en liberté, les conditions d'assignation à résidence, la participation à l'emploi et aux programmes correctionnels et les résultats de la mise en liberté ainsi que les variables de contrôle comme les renseignements sociodémographiques, les évaluations des risques et des besoins (selon le niveau global d'intervention axé sur l'EFS et l'IDAFD-R,

respectivement) et la CSD à la mise en liberté. L'EFS à la mise en liberté sert de variable de contrôle et tiendra compte des renseignements accessibles à l'admission, car il est peu probable que les niveaux de risque statiques changent entre l'admission et la mise en liberté, à moins que de nouvelles données n'indiquent le contraire, comme un changement important et durable dans le rendement ou la situation du délinquant qui justifierait une augmentation ou une diminution du niveau d'intervention selon les facteurs statiques (voir la DC 710-1; SCC, 2019b).

Mises en liberté discrétionnaires

Les mises en liberté discrétionnaires (c.-à-d. semi-liberté et libération conditionnelle totale) ont lieu plus tôt pendant la peine que les libérations d'office, qui doivent avoir lieu aux deux tiers de la peine. Les décisions liées à la mise en liberté discrétionnaire sont rendues par la Commission des libérations conditionnelles du Canada qui a compétence pour accorder la libération conditionnelle, à la condition que le délinquant ne présente pas un risque inacceptable pour la société[62]. Dans la présente étude, on a examiné les taux de mise en liberté discrétionnaire et de libération d'office des délinquants en fonction de l'ensemble du groupe et du niveau de risque.

Condition d'assignation à résidence

Une condition d'assignation à résidence est une restriction supplémentaire pendant une période de mise en liberté dans la collectivité, qui exige qu'un délinquant réside dans un établissement résidentiel communautaire ou dans un centre correctionnel communautaire. Bien que des conditions d'assignation à résidence puissent également être appliquées à la libération conditionnelle ou aux PSSE, la présente étude porte sur la condition d'assignation à résidence pendant les périodes de libération d'office, selon le groupe ethnoculturel, compte tenu du critère plus strict de celles-ci prévu par la loi pour justifier une telle condition sur ce type de mise en liberté. Selon la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992), une assignation à résidence peut être appliquée à une libération conditionnelle ou aux PSSE lorsque les circonstances du cas le justifient; en revanche, elle peut être appliquée à la libération d'office seulement si la Commission des libérations conditionnelles du Canada est d'avis que le délinquant présenterait autrement un risque inacceptable pour la société parce qu'il pourrait

[62] Voir l'article 102 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992), pour connaître les critères détaillés selon lesquels la Commission des libérations conditionnelles du Canada peut accorder la libération conditionnelle.

commettre une infraction visée à l'annexe I avant l'expiration de sa peine ou des infractions dans une organisation criminelle prévues aux articles 467.11, 467.12 et 467.13 du *Code criminel* (voir la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 1992, paragraphe 133(4.1) pour obtenir des détails).

Emploi dans la collectivité

Conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992), l'un des principaux objectifs de la mise en liberté sous condition est la réhabilitation et la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. L'emploi dans la collectivité est l'une des façons dont le SCC appuie la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité (Nolan et Power, 2014b). On a examiné le taux d'emploi dans la collectivité dans les huit premiers mois suivant la première mise en liberté, par groupe. Il convient de noter que les délinquants peuvent ne pas chercher un emploi à leur mise en liberté pour toutes sortes de raisons (p. ex. s'ils sont à la retraite, participent à un programme d'éducation ou correctionnel, ont des responsabilités parentales ou en matière de soins). Par conséquent, on a également examiné le statut relatif à la recherche d'un premier emploi de ceux qui étaient au chômage. De plus, le SCC offre aux délinquants des Services d'emploi dans la collectivité sous la supervision du SCC dans la collectivité. Dans le cadre de ce programme, des coordonnateurs des services d'emploi travaillent auprès des délinquants pour les épauler dans l'obtention d'un emploi. Les indicateurs de placement permettent de faire le suivi des placements initiaux dans un emploi au moyen de ces services. Les résultats en matière d'emploi pour tout emploi ayant commencé dans les huit mois suivant la mise en liberté ont été examinés pour la cohorte de délinquants libérés. Les résultats liés aux emplois ayant débuté dans les huit mois ne sont toutefois pas limités à huit mois d'emploi pour éviter d'augmenter les résultats négatifs, et l'emploi pouvait avoir débuté à tout moment entre la mise en liberté et la date d'extraction des données pour l'*Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité* (8 juin 2020). Les résultats en matière d'emploi ont été regroupés en trois catégories, comme le montre le tableau 30.

Tableau 30

Détails du regroupement des résultats possibles par catégorie de résultat en matière d'emploi

Groupe de résultats	Résultats

Tout résultat positif	Employé, complété, a changé d'emploi, peine purgée, placement effectué, promotion
Tout résultat neutre	Démission, décès, autre, expulsion, études, licenciement, transfèrement, participation à un programme, raisons médicales
Tout résultat négatif	Licenciement, récidive, illégalement en liberté, suspension/révocation, cessation par la Commission des libérations conditionnelles du Canada

Programmes communautaires de maintien des acquis et d'auto-gestion

Les programmes communautaires de maintien des acquis (pour les hommes) et les programmes communautaires d'autogestion (pour les femmes) représentent une autre façon pour le SCC de soutenir la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants après leur remise en liberté[63]. Les programmes communautaires de maintien des acquis étaient offerts aux délinquants de sexe masculin qui avaient suivi un programme correctionnel d'intensité modérée ou élevée (que ce soit un programme principal en établissement ou un programme communautaire du MPCI). En ce qui concerne les femmes, on a examiné la participation aux programmes communautaires de maîtrise de soi. Selon les politiques en vigueur au moment de l'étude, les femmes étaient admissibles aux programmes de maîtrise de soi si elles avaient achevé un programme d'engagement ou un programme correctionnel d'intensité modérée ou élevée ou si elles nécessitaient un soutien supplémentaire dans la collectivité (Lignes directrices 726-2, *Aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*, versions en vigueur en date du 11-05-2015 et du 23-01-2017). On a étudié les taux d'inscription aux programmes dans les huit premiers mois de la mise en liberté et les résultats des programmes ont été obtenus à la date d'extraction des données (8 juin 2020 pour l'*Étude 3*).

Résultats de la mise en liberté

Enfin, la présente étude a également permis d'examiner les résultats de la mise en liberté dans les huit premiers mois suivant la mise en liberté, y compris les révocations et les révocations à la suite d'une infraction, lorsque les chiffres ont permis d'effectuer des analyses. Les délinquants peuvent voir leur liberté révoquée s'ils manquent à une condition de mise en liberté ou pour empêcher que cela se produise, et ces décisions sont prises par la Commission des

[63] Le SCC offre également le programme communautaire du MPCI pour les personnes qui n'ont pas participé aux programmes en établissement, bien que cette information ait été omise dans l'étude actuelle en raison des difficultés éprouvées pour extraire les données.

libérations conditionnelles du Canada (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 1992; SCC, 2019c). Même si les délinquants qui ont été réincarcérés pour une raison ou une autre (mise en liberté sous condition ineffective, révocation pour accusation en instance ou cessation) étaient inclus dans la cohorte générale et donc dans les résultats liés à l'emploi et aux programmes dans la collectivité, ils ont été supprimés des analyses des résultats de la mise en liberté (n = 427 hommes et n = 9 femmes).

Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Résultats

Aperçu descriptif

Hommes. Comme il a été précédemment montré au tableau 29, les hommes blancs, autochtones et noirs constituaient la plus grande partie de la cohorte de délinquants mis en liberté (60,5 %, 21,8 % et 9,4 %, respectivement). Le reste des groupes ethnoculturels représentait moins de 10 % de la cohorte. Comme le montre le tableau C1 à l'annexe C, l'âge moyen à la mise en liberté était le moins élevé chez les hommes s'identifiant comme Noirs ou « Autres », soit environ 33 ans. Les hommes blancs et d'Asie du Sud avaient la moyenne d'âge la plus élevée à la mise en liberté, soit plus de 40 ans. De plus, la plupart des hommes, dans tous les groupes ethnoculturels, purgeaient une peine de durée déterminée au moment de leur mise en liberté (98,4 %, n = 8 714). Comme le montre le tableau C1 à l'annexe C, on a examiné la durée de la peine globale des hommes purgeant une peine de durée déterminée. Les hommes d'Asie du Sud-Est avaient la peine globale moyenne la plus longue, soit environ 4,5 années, tandis que les hommes blancs et les hommes autochtones avaient la peine globale moyenne la plus courte, soit environ 3,6 années.

Comme le montre clairement le tableau C2 à l'annexe C, le niveau de risque à la mise en liberté selon l'EFS variait selon le groupe ethnoculturel. Dans la plupart des cas, les hommes étaient cotés comme présentant un risque statique moyen ou élevé à la mise en liberté, et peu d'hommes étaient cotés comme présentant un risque statique faible. Les groupes ethnoculturels ayant le pourcentage le plus élevé de risque statique faible à la mise en liberté étaient les Chinois (48,8 %), les hommes d'Asie du Sud-Est (32,4 %), d'Asie du Sud (30,8 %) et les Philippins (28,6 %). Les hommes autochtones étaient les moins susceptibles d'être cotés comme présentant un risque statique faible à mise en liberté (5,7 %), et ils étaient les plus susceptibles d'être cotés comme présentant un risque statique élevé à la mise en liberté (54,8 %), suivis en cela par les hommes noirs (42,7 %) et les hommes blancs (42,5 %). Les hommes noirs et les hommes blancs avaient un pourcentage similaire de cote de risque faible, moyen et élevé à mise en liberté. On a également examiné le pourcentage d'hommes à chaque niveau de besoins dynamiques à la mise en liberté, selon le groupe ethnoculturel. Comme le montre le tableau C2 à l'annexe C, la plupart des hommes ont été cotés comme ayant un niveau de besoins dynamiques moyen ou élevé à la mise en liberté. Il convient de noter que les hommes chinois étaient les plus susceptibles d'avoir un niveau de besoins dynamiques faible à la mise en liberté (37,2 %), par rapport aux autres

groupes, y compris les hommes blancs (8,8 %). Les hommes autochtones étaient les moins susceptibles d'avoir un niveau de besoins dynamiques faible (3,5 %) et les plus susceptibles d'avoir un niveau de besoins dynamiques élevé (53 %), suivis dans l'ordre par les hommes blancs (45,8 %) et les hommes noirs (41,9 %).

Au moment de passer en revue les changements aux niveaux des besoins dynamiques, le tableau C3 à l'annexe C indique que la plupart des groupes ont maintenu le même niveau qu'à l'évaluation initiale (75,3 % ou plus des hommes de chaque groupe ont conservé le même niveau de besoins dynamiques qu'à l'admission). De plus, une diminution plutôt qu'une augmentation des niveaux de besoins notés était plus courante dans tous les groupes. Les hommes latino-américains étaient les moins susceptibles de connaître une diminution de leurs besoins dynamiques (12,6 %), par rapport à 30 % des hommes philippins.

Comme nous le montre le tableau 31, la CSD à la mise en liberté variait selon les groupes ethnoculturels. La plupart des hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud-Est, Chinois, Philippins et originaires d'Asie du Sud avaient une CSD minimale à la mise en liberté; la plupart des hommes s'identifiant comme Noirs, « Autres » et Autochtones avaient une CSD moyenne à la mise en liberté. Les hommes se disant Blancs, Arabes/d'Asie de l'Ouest et Latino-Américains avaient un pourcentage similaire de mise en liberté avec une CSD minimale ou moyenne. Relativement peu de délinquants, dans tous les groupes ethnoculturels, avaient une CSD maximale à la mise en liberté, bien que les hommes noirs étaient les plus susceptibles d'être dans ce cas, à un peu plus de 10 %.

Tableau 31

Niveau de sécurité des délinquants à la mise en liberté, par groupe

	Minimale		Moyenne		Maximale	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	45,2	75	48,2	80	6,6	11
Noirs	34,2	285	55,0	458	10,8	90
Chinois	67,4	29	32,6	14	0,0	0
Philippins	64,3	18	35,7	10	0,0	0
Latino-Américains	47,9	57	45,4	54	6,7	8
D'Asie du Sud	65,4	68	31,7	33	†	†
D'Asie du Sud-Est	68,2	116	27,7	47	4,1	7
Autres	40,6	43	51,9	55	7,6	8
Autochtones	36,3	700	54,7	1 054	9,0	174
Blancs	45,4	2 430	47,9	2 563	6,8	363

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* dont les renseignements sur le niveau de sécurité étaient disponibles, *n* = 8 853 et exclut 0,1 % des hommes dont les informations sur le niveau de sécurité n'étaient pas disponibles, *n* = 5.

Femmes. Les femmes blanches et les femmes autochtones constituaient la plus grande partie de la cohorte des délinquantes mises en liberté (54,2 % et 32,3 %, respectivement). Les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels représentaient moins de 15 %, ensemble (6,4 % et 7,2 %, respectivement). Comme le montre le tableau C4 à l'annexe C, l'âge moyen à la mise en liberté était le plus bas chez les femmes autochtones (33,5; ET = 9,2), et le plus grand chez les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (*M* = 39,2; ET = 11,8). La grande majorité des femmes, dans tous les groupes, purgeaient une peine de durée déterminée (98,9 %, *n* = 745). Parmi ces femmes, les femmes noires étaient les plus susceptibles de purger une peine plus longue, d'une durée moyenne d'environ 4,5 ans, alors que pour les femmes blanches, la durée de la peine moyenne était la plus courte, à environ 2,9 ans.

Comme on peut le voir au tableau C5 à l'annexe C, la majorité des femmes noires et des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient cotées comme présentant un risque faible à la mise en liberté, et les femmes de ces deux groupes étaient moins susceptibles

que les femmes blanches d'être cotées comme présentant un risque moyen ou élevé à la mise en liberté. Il convient de noter que près de la moitié (48,6 %) des femmes autochtones étaient cotées comme présentant un risque moyen à la mise en liberté et que moins d'un cinquième (18,9 %) d'entre elles étaient cotées comme présentant un risque statique faible. Comme le montre également le tableau C5 à l'annexe C, les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles d'être cotées comme ayant un niveau de besoins dynamiques faible à la mise en liberté et moins susceptibles d'être cotées comme ayant un niveau de besoins dynamiques élevé, par rapport aux femmes blanches. Les femmes autochtones étaient tout aussi susceptibles d'être cotées comme ayant un niveau de besoins moyen (47,7 %) ou élevé (47,7 %) à la mise en liberté.

Comme le montre le tableau C6 à l'annexe C, la majorité des femmes avaient le même niveau de risque statique à la mise en liberté qu'à l'admission, et moins de 3 % affichaient un changement. Les changements du niveau de besoins dynamiques étaient plus courants, et 17,1 % des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels affichaient une diminution du niveau de besoins, par rapport à 25 % des femmes noires, 25,5 % des femmes blanches et 29,8 % des femmes autochtones.

Comme le montre le tableau 32 ci-dessous, la majorité des femmes de tous les groupes ethnoculturels étaient mises en liberté d'un établissement à sécurité minimale. Il convient de souligner que les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'être libérées d'un établissement à sécurité moyenne (41,6 %) ou maximale (6,2 %) que les femmes s'identifiant comme Blanches, Noires ou « Autres ».

Tableau 32

Niveau de sécurité des délinquantes à la mise en liberté, par groupe ethnoculturel

	Minimale		Moyenne		Maximale	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	75,0	36	20,8	10	†	†
Autres	72,2	39	24,1	13	†	†
Autochtones	52,3	127	41,6	101	6,2	15
Blanches	67,4	275	29,4	120	3,2	13

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *N* = 753.

Différences relatives à la libération discrétionnaire

Hommes. Comme le montre le tableau 33, les taux de libération discrétionnaire variaient; ils allaient d'un peu moins d'un tiers des hommes autochtones bénéficiant d'une libération discrétionnaire à plus de 60 % des hommes s'identifiant comme Chinois ou Philippins. Quand on les examine selon le niveau de risque, les hommes cotés comme présentant un risque faible au moment de la mise en liberté affichaient le pourcentage le plus élevé de libération discrétionnaire dans tous les groupes. Cependant, il y avait une certaine variation dans le pourcentage des hommes bénéficiant d'une libération discrétionnaire, selon le groupe, à tous les niveaux de risque. Le pourcentage des hommes présentant un risque faible qui se sont vu accorder une libération discrétionnaire allait de 68,8 % chez les hommes d'Asie du Sud à 89,5 % chez les Latino-Américains, par rapport à 85,6 % chez les hommes blancs. Les hommes de tous les groupes cotés comme présentant un risque moyen à la mise en liberté étaient plus susceptibles que les hommes du même groupe présentant un risque élevé de se voir accorder une période de libération discrétionnaire. Le pourcentage d'hommes présentant un risque moyen à qui l'on a accordé une libération discrétionnaire allait de 38,5 % chez les hommes autochtones à plus de 60 % chez les hommes s'identifiant comme Blancs, Philippins, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. Les hommes noirs présentant un risque moyen avaient le pourcentage le plus faible de libération discrétionnaire parmi les groupes ethnoculturels non autochtones, soit 47,9 %, et un pourcentage similaire a été observé chez les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest et ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Moins de la moitié des hommes de tous les groupes cotés comme présentant un risque élevé se sont vu accorder une période de libération discrétionnaire. Les hommes autochtones (21,1 %) affichaient le pourcentage le plus faible, et les hommes d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est affichaient le pourcentage le plus élevé, à plus de 40 %.

Tableau 33

Pourcentage global de libération discrétionnaire selon le niveau de risque chez les hommes, par groupe

	Global		Risque faible [a]		Risque moyen [b]		Risque élevé [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*N*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	52,4	87	87,8	36	50,0	37	27,5	14
Noirs	42,5	354	81,2	82	47,9	180	25,8	92
Chinois	65,1	28	76,2	16	56,3	9	†	†
Philippins	71,4	20	87,5	7	66,7	10	†	†
Latino-Américains	50,4	60	89,5	17	58,2	32	24,4	11
D'Asie du Sud	60,6	63	68,8	22	64,4	29	44,4	12
D'Asie du Sud-Est	61,8	105	76,4	42	62,9	44	42,2	19
Autres	51,9	55	83,3	15	51,9	27	36,1	13
Autochtones	31,0	598	73,6	81	38,5	294	21,1	223
Blancs	50,0	2 681	85,6	558	62,0	1 506	27,1	617

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Niveau de risque selon l'évaluation des facteurs statiques à la mise en liberté. Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *N* = 8 858.
[a] Pourcentage d'hommes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les hommes présentant un risque faible, *n* = 1 057. [b] Pourcentage d'hommes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les hommes présentant un risque moyen, *n* = 3 894. [c] Pourcentage d'hommes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les hommes présentant un risque élevé *n* = 3 907.

Femmes. Comme on peut le voir dans le tableau 34, on a comparé les taux de libération discrétionnaire des femmes, dans l'ensemble et par niveaux de l'EFS à la mise en liberté. Les taux globaux de libération discrétionnaire variaient considérablement. Les femmes noires étaient les plus susceptibles de se voir accorder une période de libération discrétionnaire, à 81,3 %, par rapport à un peu moins des trois quarts des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et des femmes blanches, et à 58,4 % des femmes autochtones. Parmi les femmes présentant un risque faible, plus des trois quarts, tous groupes confondus, ont obtenu une libération discrétionnaire; cela allait de 76,1 % des femmes autochtones à 93,1 % des femmes noires. Comme prévu, un pourcentage moins élevé de femmes présentant un risque moyen, dans tous les groupes, ont obtenu une libération discrétionnaire, par rapport aux femmes présentant un risque faible du même groupe. Alors que les femmes appartenant à d'« autres » groupes

ethnoculturels présentant un risque moyen étaient les moins susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire (47,4 %) et que les femmes noires présentant un risque moyen étaient les plus susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire (73,3 %), ces pourcentages pouvaient changer, avec une légère différence dans le nombre de femmes présentant un risque moyen qui ont obtenu une libération discrétionnaire. Par conséquent, les résultats doivent être interprétés avec prudence. Comme on pouvait le prévoir, les femmes présentant un risque élevé avaient le pourcentage le plus faible de libération discrétionnaire, par rapport aux femmes de leur groupe ethnoculturel présentant un risque faible et moyen, lorsque la taille de l'échantillon permettait d'effectuer des analyses.

Tableau 34

Pourcentage global de libération discrétionnaire selon le risque chez les femmes, par groupe

	Global		Risque faible [a]		Risque moyen [b]		Risque élevé [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	81,3	39	93,1	27	73,3	11	†	†
Autres	72,2	39	87,5	28	47,4	9	†	†
Autochtones	58,4	142	76,1	35	61,9	73	43,0	34
Blanches	71,6	292	88,4	153	67,1	118	35,6	21

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Niveau de risque selon l'évaluation des facteurs statiques à la mise en liberté. Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *N* = 753.

[a] Pourcentage de femmes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les femmes présentant un risque faible, *n* = 280. [b] Pourcentage de femmes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les femmes présentant un risque moyen *n* = 328. [c] Pourcentage de femmes, par groupe, qui ont obtenu une libération discrétionnaire, parmi les femmes présentant un risque élevé *n* = 145.

Différences dans l'application des conditions d'assignation à résidence

Hommes. Comme le montre le tableau 35, plus d'un tiers des hommes en libération d'office, dans la plupart des groupes, s'étaient vu imposer une condition d'assignation à résidence, sauf les hommes chinois, philippins, d'Asie du Sud-Est (20 %) ou « Autres » (29,4 %). Un pourcentage plus élevé d'hommes autochtones (44,3 %), d'Asie du Sud (46,3 %) et noirs (41,3 %) s'étaient vu imposer des conditions d'assignation à résidence, par rapport aux hommes blancs (36,9 %).

Tableau 35

Conditions d'assignation à résidence chez les hommes en libération d'office, par groupe ethnoculturel

	Condition d'assignation à résidence	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	35,4	28
Noirs	41,3	198
Chinois	†	†
Philippins	†	†
Latino-Américains	35,6	21
D'Asie du Sud	46,3	19
D'Asie du Sud-Est	20,0	13
Autres	29,4	15
Autochtones	44,3	590
Blancs	36,9	7

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau comprend les hommes dans la cohorte *Surveillance dans la collectivité* en libération d'office, *n* = 4 807.

Femmes. Parmi les femmes bénéficiant d'une libération d'office, les femmes autochtones (36,6 %), puis les femmes blanches (25 %) étaient les plus susceptibles de se voir imposer une condition d'assignation à résidence. Les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles de se voir imposer une condition d'assignation à résidence (moins de cinq femmes des deux groupes avaient cette condition; les chiffres exacts ont donc été supprimés).

Différences liées à l'emploi dans la collectivité

Hommes. Comme on peut le voir dans le tableau 36, plus de la moitié des hommes de presque tous les groupes ethnoculturels ont commencé une période d'emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant leur mise en liberté, sauf les hommes autochtones, dont 46,7 % étaient employés pendant la même période. Le pourcentage le plus élevé d'emplois dans la collectivité revenait aux hommes s'identifiant comme originaires d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud, Philippins, Arabes/d'Asie de l'Ouest et Chinois, avec un taux d'emploi de plus de 70 %. Parmi les hommes ayant une période d'emploi dans la collectivité, moins de la moitié, dans tous les

groupes ethnoculturels, avaient à leur dossier un indicateur de placement indiquant qu'ils avaient reçu le soutien des Services d'emploi dans la collectivité du SCC pour obtenir un tel emploi. Les hommes philippins étaient les plus susceptibles d'avoir un indicateur de placement, à un peu plus de 40 %, suivis par les hommes blancs et les hommes autochtones, à un peu plus de 35 %. Les hommes d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et chinois étaient les moins susceptibles d'avoir un indicateur de placement au dossier, à un peu plus d'un cinquième.

Tableau 36

Emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant la mise en liberté chez les hommes, par groupe

	Emploi		Indicateur de placement [a]	
	%	*n*	%	*N*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	74,7	124	26,6	33
Noirs	62,7	522	32,0	167
Chinois	74,4	32	21,9	7
Philippins	75,0	21	42,9	9
Latino-Américains	63,0	75	33,3	25
D'Asie du Sud	76,0	79	20,3	16
D'Asie du Sud-Est	79,4	135	21,5	29
Autres	67,9	72	34,7	25
Autochtones	46,7	901	35,7	322
Blancs	62,0	3 320	36,5	1 211

Remarque. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *n* = 8 858. Les pourcentages reflètent les périodes d'emploi ayant commencé dans les huit mois suivant la mise en liberté.
[a] Parmi ceux ayant un emploi dans la collectivité, *n* = 5 281,

Comme le montre le tableau C7 à l'annexe C, dans tous les groupes, la plupart des hommes au chômage pour lesquels le statut relatif à la recherche d'emploi était disponible[64] cherchaient un emploi à leur mise en liberté (sauf les hommes philippins; les chiffres exacts ont été supprimés). Le pourcentage ne variait pas de manière importante entre les groupes, même s'il était plus commun que les hommes au chômage appartenant aux groupes ethnoculturels soient à

[64] On ne disposait pas du statut relatif à la recherche d'emploi pour 21,2 % des hommes qui n'étaient pas employés dans la collectivité, *n* = 757.

la recherche d'un emploi, par rapport aux hommes blancs (58,5 %). Les hommes autochtones au chômage étaient les plus susceptibles de chercher un emploi (73,2 %), suivis par les Chinois (71,4 %), les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (70,8 %) et les hommes d'Asie du Sud (70,6 %)[65].

Le tableau 37 montre les pourcentages par groupe des hommes ayant au moins un résultat positif, neutre ou négatif en matière d'emploi. Comme on peut le voir dans le tableau 37, les hommes chinois étaient les plus susceptibles d'avoir au moins un résultat positif en matière d'emploi dans la collectivité, à 62,5 %, suivis par les hommes s'identifiant comme Philippins, « Autres », Arabes/d'Asie de l'Ouest et d'Asie du Sud, à plus de 40 %[66]. Les hommes autochtones étaient les moins susceptibles d'avoir un résultat positif en matière d'emploi (29,1 %) et les plus susceptibles d'avoir un résultat négatif (plus de 50 %) quand ils avaient un emploi dans la collectivité, et des tendances similaires sont observées chez les hommes noirs (35,4 % avaient un résultat positif et 41,0 % avaient un résultat négatif). Les hommes latino-américains, arabes/d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est faisaient partie de ceux qui étaient les moins susceptibles d'avoir un résultat négatif en matière d'emploi, à environ un quart.

[65] Il convient de souligner que seulement cinq hommes chinois au chômage cherchaient un emploi, bien que cela représente un pourcentage important.
[66] Quand l'emploi commençait dans les huit mois suivant la mise en liberté, les résultats liés à l'emploi étaient enregistrés jusqu'à la date d'extraction des données (8 juin 2020).

Tableau 37

Résultats liés à l'emploi dans la collectivité chez les hommes, par groupe

	Tout résultat positif		Tout résultat neutre		Tout résultat négatif	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	46,0	57	34,7	43	26,6	33
Noirs	35,4	185	38,7	202	41,0	214
Chinois	62,5	20	31,3	10	18,8	6
Philippins	47,6	10	33,3	7	†	†
Latino-Américains	37,3	28	33,3	25	29,3	22
D'Asie du Sud	43,0	34	26,6	21	26,6	21
D'Asie du Sud-Est	36,3	49	25,9	35	25,2	34
Autres	45,8	33	27,8	20	38,9	28
Autochtones	29,1	262	28,4	256	53,8	485
Blancs	36,1	1 199	30,6	1 015	39,9	1 326

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant commencé une période d'emploi dans les huit mois suivant la mise en liberté, *n* = 5 281. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a plusieurs périodes d'emploi. Les données sur les résultats ont été enregistrées jusqu'à la date d'extraction des données, le 8 juin 2020.

Femmes. Comme le montre le tableau 38, de 40 % à 60 % environ des femmes, dans tous les groupes ethnoculturels, avaient commencé une période d'emploi dans les huit premiers mois de leur mise en liberté. Les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les plus susceptibles d'être employées dans la collectivité (61,1 %), suivies par les femmes blanches (55,9 %), noires (47,9 %) et autochtones (41,6 %). De celles qui avaient un emploi, les femmes blanches étaient les plus susceptibles d'avoir un indicateur de placement (43,4 %), ce qui veut dire qu'elles avaient utilisé les Services d'emploi dans la collectivité du SCC pour trouver un emploi. Elles étaient suivies à ce chapitre par les femmes autochtones (35,6 %). Un pourcentage similaire de femmes noires et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient un indicateur de placement (30,4 % et 30,3 %, respectivement).

Tableau 38

Emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant la mise en liberté chez les femmes, par groupe

	Emploi		Indicateur de placement [a]	
	%	*n*	%	*n*
Noires	47,9	23	30,4	7
Autres	61,1	33	30,3	10
Autochtones	41,6	101	35,6	36
Blanches	55,9	228	43,4	99

Remarque. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *n* = 753. Les pourcentages reflètent les périodes d'emploi ayant commencé dans les huit mois suivant la mise en liberté.
[a] Parmi celles ayant un emploi dans la collectivité, *n* = 385.

Le tableau C8 à l'annexe C montre, parmi les femmes qui étaient au chômage et pour lesquelles on disposait du statut relatif à la recherche d'emploi[67], que de 61,8 % à 66,7 % des femmes de tous les groupes étaient à la recherche d'un emploi.

On a examiné les résultats en matière d'emploi pour les femmes employées dans la collectivité. Comme on le voit dans le tableau 39, les femmes blanches étaient les plus susceptibles d'avoir un résultat positif en matière d'emploi dans la collectivité (37,3 %), suivies par les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (30,3 %), autochtones (25,7 %) et noires (21,7 %). Un peu moins de la moitié des femmes autochtones (49,5 %) avaient un résultat négatif en matière d'emploi dans la collectivité, par rapport à environ un tiers des femmes noires et des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et à 29 % des femmes blanches. Les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les plus susceptibles d'avoir un résultat neutre en matière d'emploi dans la collectivité (60,9 % et 54,6 %, respectivement).

[67] On ne disposait pas du statut relatif à la recherche d'emploi pour 18,8 % des femmes qui n'étaient pas employées dans la collectivité, *n* = 69.

Tableau 39

Résultats liés à l'emploi dans la collectivité pour les femmes, par groupe

	Tout résultat positif		Tout résultat neutre		Tout résultat négatif	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	21,7	5	60,9	14	34,8	8
Autres	30,3	10	54,6	18	30,3	10
Autochtones	25,7	26	30,7	31	49,5	50
Blanches	37,3	85	38,2	87	29,0	66

Remarque. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant commencé une période d'emploi dans les huit mois suivant la mise en liberté, $n = 385$. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a plusieurs périodes d'emploi. Les données sur les résultats ont été enregistrées jusqu'à la date d'extraction des données, le 8 juin 2020.

Différences dans la participation aux programmes

Hommes. Les programmes de maintien des acquis étaient essentiellement offerts aux délinquants qui avaient achevé un programme principal en établissement ou un programme communautaire (SCC, 2015c, 2018c). Comme le montre le tableau 40, le taux d'inscription était plus élevé chez les hommes autochtones, appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et blancs (plus de 40 %). Les groupes restants avaient des niveaux similaires d'inscription allant de 25,0 % à 35,1 %. Font toutefois exception à cette règle les hommes chinois, qui n'étaient pas susceptibles de s'inscrire à un programme de maintien des acquis dans la collectivité (moins de cinq inscrits; les chiffres exacts ont été supprimés). Le pourcentage d'hommes représentés dans tous les groupes ethnoculturels qui avaient achevé au moins un programme de maintien des acquis était élevé, plus des deux tiers des hommes de tous les groupes l'ayant achevé. Les hommes d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, philippins et ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les plus susceptibles d'achever au moins un programme de maintien des acquis, tandis que les délinquants autochtones étaient les moins susceptibles d'achever un tel programme.

Tableau 40

Inscription à au moins un programme de maintien des acquis dans la collectivité et achèvement de ce programme, chez les hommes, par groupe

	Inscription		Programme achevé [a]	
	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	28,9	48	70,8	34
Noirs	35,1	292	70,2	205
Chinois	†	†	†	†
Philippins	25,0	7	85,7	6
Latino-Américains	31,9	38	73,7	28
D'Asie du Sud	27,9	29	89,7	26
D'Asie du Sud-Est	27,1	46	87,0	40
Autres	45,3	48	81,3	39
Autochtones	54,1	1 044	66,5	694
Blancs	42,8	2 292	75,9	1 741

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *N* = 8 858. Reflète les inscriptions dans les huit mois suivant la mise en liberté dans la collectivité.

[a] Parmi les hommes inscrits dans les huit mois suivant la mise en liberté, *n* = 3 848.

Femmes. Les programmes de maîtrise de soi dans la collectivité pour les femmes sont offerts à celles qui ont achevé des programmes d'intensité modérée ou élevée, bien que d'autres femmes puissent également y participer (p. ex. les femmes dont la cote de l'évaluation des facteurs dynamiques a récemment augmenté pour passer à modérée ou élevée; voir SCC, 2018c). Le tableau 41 fournit des résultats détaillés concernant l'inscription des femmes au programme de maîtrise de soi et l'achèvement de celui-ci dans la collectivité. Il convient de noter que les femmes autochtones et les femmes blanches étaient les plus susceptibles de s'inscrire dans les huit mois suivant leur mise en liberté dans la collectivité (68,3 % et 61,3 %, respectivement), tandis que la moitié environ des femmes noires et des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient inscrites. Parmi celles inscrites à un programme de maîtrise de soi, les deux tiers ou plus des femmes de tous les groupes ont achevé le programme[68]. Les femmes noires étaient les moins susceptibles d'achever un programme de maîtrise de soi (69,6 %), tandis que les femmes blanches (84,8 %), et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels (82,1 %) étaient les plus susceptibles d'achever ce programme.

Tableau 41

Inscription à au moins un programme de maintien des acquis dans la collectivité et achèvement de ce programme, chez les femmes, par groupe

	Inscription		Programme achevé [a]	
	%	*n*	%	*n*
Noires	47,9	23	69,6	16
Autres	51,9	28	82,1	23
Autochtones	68,3	166	73,5	122
Blanches	61,3	250	84,8	212

Remarque. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité*, *N* = 753. Reflète les inscriptions dans les huit mois suivant la mise en liberté dans la collectivité.
[a] Parmi les femmes inscrites dans les huit mois suivant la mise en liberté, *n*= 467.

[68] Les résultats du programme reflètent tous les résultats d'un programme ayant commencé dans les huit mois suivant la mise en liberté jusqu'à la date d'extraction des données (8 juin 2020).

Différences dans les résultats de la mise en liberté

Hommes. On a examiné le pourcentage de délinquants de sexe masculin qui avaient fait l'objet d'une révocation pendant qu'ils étaient dans la collectivité, selon le type de mise en liberté (discrétionnaire ou non discrétionnaire) dans tous les groupes ethnoculturels[69]. En raison du faible taux de base de retour en détention, les groupes ethnoculturels ont été davantage réduits. Ici, la catégorie des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels comprend tous les groupes à l'exception des délinquants noirs, autochtones et blancs[70].

Comme le montre le tableau 42, le taux de révocation dans les huit mois suivant la mise en liberté était plus faible dans tous les groupes ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire plutôt que non discrétionnaire. Les hommes autochtones avaient le pourcentage le plus élevé de révocation dans les huit premiers mois suivant leur mise en liberté, discrétionnaire ou non discrétionnaire. Les hommes noirs et les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les moins susceptibles d'avoir fait l'objet d'une révocation de la libération discrétionnaire ou non discrétionnaire dans les huit mois.

Tableau 42

Taux de révocation dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les hommes, par groupe

	Libération discrétionnaire		Libération non discrétionnaire	
	%	*n*	%	*n*
Noirs	6,7	23	23,2	105
Autres	3,2	13	14,8	45
Autochtones	15,2	87	44,5	539
Blancs	8,7	227	28,4	714

Remarque. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant des données valides sur les résultats, *n* = 8 431 et exclut 4,8 % des hommes ayant un type de réincarcération invalide, y compris révocation pour accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté sous condition, *n* = 427.

[69] Les analyses des résultats de la mise en liberté ont exclu de l'échantillon les personnes réincarcérées pour accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté (*n* = 427 hommes exclus).

[70] La catégorie des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels comprenait les hommes arabes/d'Asie du Sud, les Chinois, les Philippins, les Latino-Américains, les hommes originaires d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, les Coréens, les Japonais, ceux ayant des origines multiraciales/multiethniques, et les hommes ayant répondu autre, incapable de préciser et origine inconnue.

De plus, comme le montre le tableau 43, le taux de récidive pendant les huit premiers mois de la mise en liberté conditionnelle était de moins de 10 % dans tous les groupes. Comme pour les révocations, le taux était plus faible pour la libération discrétionnaire que pour la libération non discrétionnaire. En ce qui concerne la libération non discrétionnaire, le taux de récidive parmi les hommes libérés allait de 2,6 % chez les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels à 8,8 % chez les hommes autochtones.

Tableau 43

Taux de révocation pour nouvelle infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les hommes, par groupe

	Libération discrétionnaire		Libération non discrétionnaire	
	%	*n*	%	*n*
Noirs	†	†	4,2	19
Autres	†	†	2,6	8
Autochtones	1,9	11	8,8	107
Blancs	1,0	27	5,9	148

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant des données valides sur les résultats, *n* = 8 431 et exclut 4,8 % des hommes ayant un type de réincarcération invalide, y compris révocation avec accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté sous condition, *n* = 427.

Le nombre moyen de jours passés dans la collectivité, sur une possibilité de 243 jours, parmi ceux qui ont été réincarcérés (avec ou sans infraction) ne variait pas considérablement selon le groupe. Les hommes autochtones étaient réincarcérés légèrement plus tôt que les hommes des autres groupes, avec une moyenne de 145 jours de la mise en liberté à la réincarcération. Les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient le nombre moyen de jours de mise en liberté avant la réincarcération le plus élevé, à 162 jours. Voir le tableau C9 à l'annexe C pour obtenir les résultats détaillés.

Femmes. On a examiné le pourcentage de délinquantes dont la mise en liberté sous condition a été révoquée dans les huit mois suivant leur mise en liberté dans la collectivité, selon le type de mise en liberté (libération discrétionnaire ou non discrétionnaire) par groupe

ethnoculturel[71]. Dans l'ensemble, les femmes qui bénéficiaient d'une libération discrétionnaire étaient moins susceptibles d'être réincarcérées dans les huit mois suivant leur mise en liberté que celles qui bénéficiaient d'une libération non discrétionnaire. Comme le montre le tableau 44, les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient peu susceptibles de faire l'objet d'une révocation dans les huit mois suivant leur mise en liberté dans la collectivité, avec moins de cinq femmes dans ces deux groupes obtenant ce résultat. Les femmes autochtones ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire ou non discrétionnaire étaient les plus susceptibles de faire l'objet d'une révocation dans les huit mois, suivies par les femmes blanches.

Tableau 44

Taux de révocation dans les huit mois suivant la mise en liberté, selon le type de mise en liberté chez les femmes, par groupe

	Libération discrétionnaire		Libération non discrétionnaire	
	%	*n*	%	*n*
Noires	†	†	†	†
Autres	†	†	†	†
Autochtones	16,3	23	45,9	45
Blanches	8,7	25	23,5	27

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant des données valides sur les résultats, *n* = 744 et exclut 1,2 % des femmes ayant un type de réincarcération invalide, y compris révocation pour accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté sous condition, *n* = 9.

Comme le montre le tableau 45, aucune femme s'identifiant comme Noire ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels n'a commis une nouvelle infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté, par rapport à 1,5 % des femmes blanches et à 7,1 % des femmes autochtones (le faible taux de base a empêché d'effectuer des analyses selon le type de mise en liberté).

[71] Les résultats de la mise en liberté excluaient les femmes réincarcérées pour révocation pour accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté sous condition (*n* = 9 femmes exclues).

Tableau 45

Taux de révocation pour une nouvelle infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté des femmes, par groupe

	Tout type de mise en liberté	
	%	*n*
Noires	0,0	0
Autres	0,0	0
Autochtones	7,1	17
Blanches	1,5	6

Remarque. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Surveillance dans la collectivité* ayant des données valides sur les résultats, n = 744 et exclut 1,2 % des femmes ayant un type de réincarcération invalide, y compris révocation pour accusation en instance, mise en liberté sous condition ineffective ou cessation de la mise en liberté sous condition, n = 9.

Comme le montre le tableau C10 à l'annexe C, le nombre moyen de jours passés dans la collectivité, sur un total possible de 243 jours pour les femmes réincarcérées, était similaire pour les femmes blanches (153 jours) et les femmes autochtones (155 jours). Étant donné que moins de cinq femmes noires ou appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient été réincarcérées au cours de la période, le nombre de jours moyen a été supprimé.

Étude 3 : Indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité – Analyse

Comme pour l'*Étude 2 : Profils à l'admission et indicateurs en établissement*, l'*Étude 3* a permis d'examiner les différences entre les indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité des délinquants ethnoculturels par rapport aux délinquants blancs. Les résultats des délinquants autochtones ont été présentés à des fins d'exhaustivité. L'analyse qui suit se limite à des résultats clés choisis et propose des orientations pour les recherches futures.

Principales conclusions

Aperçu descriptif, libération discrétionnaire et conditions d'assignation à résidence

Les groupes ethnoculturels, dans la cohorte sous surveillance dans la collectivité de la présente étude, étaient constitués d'un pourcentage d'hommes et de femmes similaire à la cohorte des délinquants admis de l'*Étude 2*. Cependant, dans la présente étude, le groupe des hommes autochtones était considérablement plus petit. De plus, les hommes de la cohorte des délinquants libérés étaient moins nombreux à purger une peine de durée indéterminée que ceux de la cohorte de délinquants admis, ce qui montre que ceux qui purgeaient une peine de durée indéterminée avaient tendance à demeurer dans la population des délinquants en détention.[72]. Cela a des implications particulières sur plusieurs groupes d'hommes de l'*Étude 2* qui étaient aussi ou plus susceptibles de purger une peine de durée indéterminée que les hommes blancs, y compris les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, noirs, latino-américains, d'Asie du Sud-Est, ceux appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les hommes autochtones. De plus, les hommes appartenant aux groupes ethnoculturels purgeaient en général une peine d'une durée égale ou supérieure à celle des hommes blancs, ce qui était similaire aux tendances observées dans l'*Étude 2*. En ce qui concerne les profils de risque des délinquants mis en liberté, le pourcentage d'hommes noirs et d'homme blancs cotés comme présentant un risque élevé selon l'EFS était parmi le plus élevé, et était similaire pour les deux groupes, à un peu moins de 43 %.

[72] Les peines d'une durée indéterminée comprennent les peines d'emprisonnement à vie pour les infractions violentes (y compris en cas de meurtre) et les peines d'emprisonnement à vie pour les délinquants désignés par le tribunal aux termes de l'article 753 du *Code criminel* comme étant des « délinquants dangereux » pour avoir été reconnus coupables d'une infraction violente (y compris sexuelle) et le délinquant doit rester en détention jusqu'à ce que la CLCC détermine qu'il ne représente plus un danger pour la collectivité (Johnson et Grant, 2015). Bien que les délinquants purgeant une peine d'une durée indéterminée ne soient pas incarcérés à perpétuité, ils restent sous le coup d'une peine et sont soumis à la surveillance du SCC pour le reste de leur vie.

Les hommes noirs étaient légèrement moins susceptibles que les hommes blancs d'être cotés comme ayant des besoins élevés à la mise en liberté. Par ailleurs, les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles que les hommes blancs de présenter un niveau de risque élevé ou d'avoir des besoins élevés, et étaient plus susceptibles de présenter un faible niveau de risque ou avoir un faible niveau de besoins, ce qui était encore une fois similaire aux tendances observées dans l'*Étude 2*. Les hommes autochtones représentaient le pourcentage le plus faible d'hommes cotés comme présentant un faible niveau de risque ou ayant un faible niveau de besoins à la mise en liberté, et représentaient le pourcentage le plus élevé d'hommes cotés comme présentant un niveau de risque élevé ou ayant un niveau de besoins élevé. En ce qui concerne les niveaux de sécurité, les hommes noirs étaient plus susceptibles que les hommes de tous les autres groupes d'être libérés d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale.

En ce qui concerne les femmes, la composition et l'aperçu descriptif de la cohorte sous surveillance dans la collectivité étaient similaires à ceux de la cohorte de délinquantes admises de l'*Étude 2*. Par exemple, dans la cohorte des délinquantes mises en liberté, les femmes noires purgeaient les peines à durée déterminée les plus longues, et un pourcentage plus élevé de femmes noires et de femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient libérées d'un établissement à sécurité minimale, par rapport aux femmes blanches. Ces femmes étaient également plus susceptibles d'être cotées comme présentant un faible niveau de risque ou ayant un faible niveau de besoins à la mise en liberté que les femmes blanches. Même si la plupart des femmes autochtones étaient libérées d'un établissement à sécurité minimale, ce pourcentage était plus faible que celui observé dans les autres groupes de femmes. De plus, les femmes autochtones étaient généralement cotées comme présentant un niveau de risque moyen ou élevé et ayant un niveau de besoins moyen ou élevé à la mise en liberté. Ces résultats étaient similaires à ceux de la cohorte des délinquantes admises.

En ce qui concerne les hommes, d'autres résultats montraient que, dans tous les groupes, le taux de libération discrétionnaire était le plus élevé chez les délinquants cotés comme présentant un risque faible selon l'EFS, puis chez ceux cotés comme présentant un risque moyen. Cela donne à penser que, dans tous les groupes, les candidats prêts à une mise en liberté étaient les plus susceptibles de se voir accorder une période de libération discrétionnaire (c.-à-d. les délinquants présentant un risque faible). La plupart des hommes ethnoculturels avaient un taux

de libération discrétionnaire similaire ou supérieur à celui des hommes blancs, à l'exception notable des hommes noirs et des hommes autochtones, qui avaient un taux plus faible de libération discrétionnaire. Il convient de noter que le faible taux de libération discrétionnaire combiné à une peine plus longue observé dans les cohortes des délinquants admis et des délinquants mis en liberté, est susceptible de contribuer à la surreprésentation des hommes noirs et des hommes autochtones dans la population du SCC. Il y avait également des variations considérables entre les groupes lorsque la libération discrétionnaire était examinée selon le niveau de risque, et ces variations n'étaient pas reflétées dans les tendances générales. Par exemple, même si les hommes chinois, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est affichaient les pourcentages globaux les plus élevés de libération discrétionnaire, les hommes présentant un risque faible dans ces groupes avaient un taux de libération discrétionnaire inférieur de dix points de pourcentage ou plus à celui des hommes blancs présentant un risque faible. De plus, parmi les hommes présentant un risque moyen, ceux s'identifiant comme Noirs, Arabes/d'Asie de l'Ouest et « Autres » avaient un taux de libération conditionnelle inférieur d'au moins 10 % à celui des hommes blancs.

Le taux de libération discrétionnaire était similaire pour les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et les femmes blanches, et il était le plus élevé chez les femmes noires. Les femmes autochtones avaient le taux global de libération discrétionnaire le plus faible. Les femmes présentant un risque faible (selon l'EFS à la libération), dans tous les groupes, étaient les plus susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire, et les femmes présentant un risque élevé, les moins susceptibles; encore une fois, cela porte à croire que, dans l'ensemble, les candidates prêtes étaient les plus susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire. Cependant, il y avait des tendances notables selon le niveau de risque quoique la petite taille des échantillons pourrait signifier que les tendances s'appliquent davantage à un certain échantillon. Plus particulièrement, les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et présentant un risque moyen étaient considérablement moins susceptibles d'obtenir une libération discrétionnaire que les femmes des autres groupes (moins de la moitié des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et présentant un risque moyen ont obtenu une libération discrétionnaire, par rapport à près des deux tiers des femmes blanches).

Enfin, on a également tenu compte des conditions d'assignation à résidence à la libération d'office. Il convient de rappeler que ces conditions sont imposées aux délinquants que l'on considère par ailleurs comme présentant un risque de commettre une infraction visée à l'annexe I ou une infraction dans une organisation criminelle avant l'expiration de leur peine. Moins de la moitié des hommes libérés d'office, dans tous les groupes, s'étaient vu imposer une telle condition, avec un faible pourcentage (moins d'un cinquième) chez les hommes s'identifiant comme Chinois, Philippins ou d'Asie du Sud-Est; toutefois, le pourcentage était plus élevé chez les hommes noirs et originaires d'Asie du Sud (plus de 40 %, par rapport à 36,9 % chez les hommes blancs). Les conditions d'assignation à résidence à la libération d'office étaient peu fréquentes pour les femmes appartenant à des groupes ethnoculturels, mais elles ont été imposées à un quart des femmes blanches et à plus d'un tiers des femmes autochtones.

Les recherches futures sur le taux de libération discrétionnaire et les conditions d'assignation à résidence à la libération d'office devraient explorer les différences observées dans les tendances en fonction du niveau de risque, y compris le rôle de la participation aux programmes, les recommandations de l'agent de libération conditionnelle, les plans de libération ainsi que les corrélations avec les infractions à l'origine de la peine. Il faudrait étudier d'autres facteurs supplémentaires pour expliquer les différences dans l'application des conditions d'assignation à résidence, y compris la gravité et le type de l'infraction ainsi que les précédentes expériences de la surveillance dans la collectivité.

Emploi dans la collectivité

Les résultats des hommes au chapitre de l'emploi dans la collectivité étaient très encourageants : le taux d'emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant la mise en liberté pour les hommes appartenant aux groupes ethnoculturels était égal ou supérieur à celui des hommes blancs, tout comme l'était le pourcentage de ceux ayant au moins un résultat positif en matière d'emploi pendant la période de suivi de l'étude. Cependant, les hommes autochtones étaient considérablement moins susceptibles d'avoir eu au moins une période d'emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant leur mise en liberté, moins susceptibles d'avoir au moins un résultat positif et plus susceptibles d'avoir au moins un résultat négatif en matière d'emploi. Même si l'emploi dans la collectivité est une composante d'une réinsertion sociale réussie pour un certain nombre de délinquants pour ce qui est de gagner un revenu légitime et de participer à des activités prosociales (Latessa, 2012), ce ne sont pas tous les délinquants qui chercheront un

emploi à leur mise en liberté, par exemple s'ils sont à l'âge de la retraite, s'ils participent à d'autres activités (p. ex. études, programme correctionnel), pour des raisons de santé ou en raison de responsabilités parentales ou d'autres responsabilités en matière de soins. Cependant, les hommes autochtones et les hommes appartenant à des groupes ethnoculturels qui étaient sans emploi (sauf les hommes philippins) étaient plus nombreux à chercher un travail que les hommes blancs sans emploi. Il convient de noter que les groupes ayant le pourcentage le moins élevé d'hommes au chômage à la recherche d'un emploi (c.-à-d. les hommes philippins et les hommes blancs) avaient également le pourcentage le plus élevé d'hommes ayant un indicateur de placement. Un indicateur de placement indique que ceux qui travaillent ont obtenu leur emploi avec l'aide des Services d'emploi dans la collectivité du SCC. À l'inverse, les groupes ayant le pourcentage le plus élevé d'hommes à la recherche d'un emploi avaient également le pourcentage le plus faible d'hommes ayant un indicateur de placement (c.-à-d. hommes chinois et d'Asie du Sud). Par conséquent, il est possible qu'une plus grande utilisation de ces services ait eu un effet bénéfique, et ils pourraient aider davantage les hommes des groupes ethnoculturels à obtenir un emploi dans la collectivité.

En revanche, les résultats des femmes et en particulier des femmes appartenant à des groupes ethnoculturels étaient moins encourageants. Les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient le pourcentage le plus élevé d'au moins une période d'emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant leur mise en liberté, mais elles étaient moins susceptibles que les femmes blanches d'avoir un résultat positif en matière d'emploi. De plus, moins de la moitié des femmes noires ou autochtones avaient eu une période d'emploi dans la collectivité, et ces femmes étaient moins susceptibles d'avoir un résultat positif en matière d'emploi que les femmes blanches. En outre, les femmes noires et autochtones sans emploi étaient plus susceptibles d'être à la recherche d'un emploi, mais pour les femmes autochtones, ce pourcentage était similaire au pourcentage des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels et des femmes blanches. Les indicateurs de placement étaient les plus élevés chez les femmes blanches, et les plus faibles chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, à moins d'un tiers. Ces résultats donnent à penser que les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels réussissaient assez bien à trouver un emploi de manière indépendante, et que l'utilisation accrue des Services par les femmes noires et les femmes autochtones pourrait aider à réduire le taux élevé de femmes sans emploi qui sont à

la recherche d'un emploi. De toute évidence, les résultats en matière d'emploi dans la collectivité représentent un domaine de besoins chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, étant donné les difficultés qu'ont eues les femmes noires à obtenir un emploi dans la collectivité et les résultats moins positifs en matière d'emploi des femmes noires et des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. C'est donc un domaine dans lequel le SCC pourrait approfondir les facteurs ayant une incidence sur les résultats et désigner des stratégies pour améliorer l'aide fournie avant et après la mise en liberté pour préparer ces femmes à l'emploi dans la collectivité.

Dans l'ensemble, les résultats au chapitre de l'emploi dans la collectivité des hommes et des femmes méritent plus d'attention dans les recherches futures, en particulier puisque les résultats observés dans la présente étude contredisaient ceux de l'*Étude 2*. Les hommes appartenant aux groupes ethnoculturels, dans l'*Étude 2* (à l'exclusion des hommes philippins et latino-américains), avaient des besoins plus élevés que les hommes blancs dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, selon l'IDAFD-R, mais avaient un taux de réussite plus élevé en matière d'emploi dans la collectivité. À l'inverse, les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient moins susceptibles d'être cotées comme ayant un besoin modéré ou élevé dans ce domaine, mais elles ont connu des difficultés dans la collectivité. Les recherches pourraient explorer les commentaires des femmes et des hommes appartenant aux groupes ethnoculturels en ce qui concerne les facteurs contribuant à leur réussite et aux difficultés touchant l'obtention et le maintien d'un emploi, y compris les contributions des initiatives en matière d'emploi en établissement et dans la collectivité, comme les interventions et les services grâce aux programmes d'emploi et d'employabilité avant et après leur mise en liberté.

Participation aux programmes

Les taux de participation aux programmes de maintien des acquis dans la collectivité avaient tendance à être moins élevés chez les hommes appartenant à des groupes ethnoculturels que chez les hommes blancs (à l'exception des hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, qui avaient un taux d'inscription légèrement plus élevé). Cela peut être dû à des critères d'admissibilité moins stricts : si les hommes ne sont pas tenus de suivre un programme principal en établissement pendant leur détention (comme l'a montré l'admissibilité plus faible

des hommes de la plupart des groupes ethnoculturels à l'*Étude 2*), il est peu probable qu'ils soient tenus de suivre un programme communautaire de maintien des acquis. Les hommes autochtones étaient les plus susceptibles de s'inscrire à un programme communautaire de maintien des acquis, et, même si deux tiers des hommes autochtones ont achevé un tel programme, il s'agissait du taux d'achèvement de programme le plus faible qui a été observé. Pour les hommes s'identifiant comme Philippins, Latino-Américains, originaires d'Asie du Sud ou d'Asie du Sud-Est et « Autres », le taux d'achèvement des programmes communautaires de maintien des acquis était généralement similaire ou supérieur à celui des hommes blancs. Le taux était légèrement moins élevé chez les hommes noirs et arabes/d'Asie de l'Ouest, à environ 70 % chacun. Les raisons d'un taux d'achèvement moins élevé dans ces groupes devraient être étudiées davantage, en particulier les obstacles dans la collectivité qui pourraient empêcher la réussite des programmes de maintien des acquis.

La participation des femmes aux programmes de maîtrise de soi dans la collectivité dans les huit mois suivant leur mise en liberté a été examinée; ces programmes sont offerts aux femmes qui ont achevé un programme d'intensité modérée ou moyenne en établissement. Les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient les moins susceptibles de s'inscrire, ce qui, encore une fois, n'est pas surprenant, étant donné que les résultats de l'*Étude 2* ont montré que ces femmes étaient les moins susceptibles d'être admissibles à un programme correctionnel d'intensité modérée ou élevée et de s'y inscrire. Cependant, même si les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient tout aussi susceptibles que les femmes blanches d'achever un programme communautaire si elles y étaient inscrites, les femmes noires étaient moins susceptibles d'achever un tel programme (même si le taux d'achèvement est resté à plus des deux tiers). Les femmes autochtones étaient les plus susceptibles de s'inscrire à un programme de maîtrise de soi et les moins susceptibles d'achever le programme, comparativement aux femmes blanches ou à celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. La participation faible aux programmes communautaires de maîtrise de soi, en particulier chez les femmes noires, qui avaient également une participation plus faible à l'emploi dans la collectivité, devrait être examinée davantage afin de cerner les obstacles potentiels.

Résultats de la mise en liberté

Le faible taux de base des révocations et des révocations pour infraction nécessitait de

regrouper les catégories des hommes. Par conséquent, les catégories d'hommes examinés pour ces analyses étaient les hommes noirs, ceux ayant d'« autres » identités ethnoculturelles, les hommes autochtones et les hommes blancs. Dans tous les groupes, le pourcentage de révocations et de révocations pour infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté était plus faible pour la libération discrétionnaire que pour la libération non discrétionnaire. De plus, les hommes noirs et les hommes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels avaient des résultats de mise en liberté similaires ou meilleurs (c.-à-d. pourcentage plus faible d'hommes qui ont fait l'objet d'une révocation ou d'une révocation pour infraction) pour les deux types de mise en liberté, par rapport aux hommes blancs. Les hommes autochtones avaient le pourcentage le plus élevé de révocation et de révocation pour infraction, pour la libération discrétionnaire comme pour la libération non discrétionnaire.

Moins de cinq femmes noires ou femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels se sont vu imposer une révocation, et aucune de ces femmes n'a fait l'objet d'une révocation pour infraction dans les huit mois suivant la mise en liberté. Ce taux était moins élevé que celui observé chez les femmes blanches. Cependant, les femmes autochtones avaient le pourcentage le plus élevé de révocation pour la libération discrétionnaire ou non discrétionnaire, ainsi que le pourcentage le plus élevé de révocations pour infraction, pour tout type de libération. Les femmes blanches et les femmes autochtones en libération discrétionnaire avaient un faible pourcentage de révocations par rapport aux femmes en liberté non discrétionnaire (le taux de base des révocations était trop faible pour permettre d'effectuer des analyses similaires pour les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels). Pour les hommes comme pour les femmes, ces résultats donnent à penser que, en général, les délinquants en libération discrétionnaire étaient de meilleurs candidats à la mise en liberté que ceux en libération non discrétionnaire.

Il convient de noter que ces constatations relatives à la réussite postlibératoire des délinquants noirs et des délinquants appartenant à d'autres groupes ethnoculturels étaient largement cohérentes avec les précédentes recherches, y compris une étude de 2019 sur le taux de récidive des délinquants sous responsabilité fédérale du Canada. En outre, même si le BEC (2013) n'a pas ventilé les résultats selon le genre, son rapport de 2013 sur les délinquants noirs au SCC a également révélé que les résultats de la mise en liberté des délinquants noirs étaient meilleurs (par rapport à la population totale), malgré quelques résultats négatifs en

établissement. Le BEC supposait que cela témoignerait de la résilience de la communauté noire et de son expérience des « facteurs culturels de protection » (p. 31) postlibératoires. De plus, une étude de 2019 sur les facteurs associés à une mise en liberté réussie a révélé que les femmes et les hommes cotés comme ayant un niveau de réinsertion sociale plus élevé à la mise en liberté (ainsi qu'une motivation élevée à la mise en liberté et une responsabilisation élevée à l'admission, pour les hommes autochtones et non autochtones) qui ont au moins une visite en établissement et une période d'emploi dans la collectivité étaient plus susceptibles de réussir au moins six mois dans la collectivité. Cela pourrait aider à expliquer les résultats plus positifs de la mise en liberté chez les groupes ethnoculturels, compte tenu de la tendance générale (profils plus positifs à l'admission, grande participation aux visites pour la plupart des groupes et plus grande participation à l'emploi dans la collectivité chez les hommes appartenant aux groupes ethnoculturels). Les recherches futures devraient continuer à explorer les facteurs qui contribuent à la réussite postlibératoire selon le groupe ethnoculturel, y compris par des analyses en fonction du niveau de risque, compte tenu des différences observées dans les tendances relatives à la libération discrétionnaire.

Dans l'ensemble, les résultats de l'*Étude 3* mettent en relief les différences entre les indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité des groupes ethnoculturels, dont certaines méritaient une attention particulière. Comme pour l'*Étude 2*, même si ce n'est pas l'objet principal du rapport, des tendances notables ont été observées pour les hommes et les femmes autochtones. Ces groupes avaient des résultats plus élevés quant aux risques et aux besoins à la mise en liberté et étaient moins susceptibles d'obtenir une libération discrétionnaire (dans l'ensemble et selon le niveau de risque, sauf pour les femmes autochtones présentant un risque élevé qui étaient plus susceptibles que les femmes blanches présentant un risque élevé d'obtenir une libération discrétionnaire). Les femmes et les hommes autochtones étaient également plus susceptibles de se voir imposer une condition d'assignation à résidence appliquée à une période de libération d'office. En ce qui concerne les programmes communautaires, même si les hommes autochtones étaient plus susceptibles de s'inscrire à un programme communautaire de maintien des acquis, ceux qui s'étaient inscrits étaient moins susceptibles de l'achever. On a observé une tendance similaire chez les femmes autochtones en ce qui concerne les programmes communautaires de maîtrise de soi. Enfin, en ce qui concerne la mise en liberté, les révocations étaient plus élevées chez les hommes autochtones que chez les hommes blancs, en particulier

ceux en libération non discrétionnaire. Même si le pourcentage de révocations pour infraction était également plus élevé chez les hommes autochtones que chez les hommes blancs, la différence n'était pas importante. De même, chez les femmes autochtones, une différence plus importante avec les femmes blanches a été observée en ce qui a trait à la révocation par rapport à la révocation pour infraction. Il est encourageant de constater que les hommes autochtones en libération discrétionnaire avaient un taux de révocation ou de révocation pour infraction moins élevé que ceux en libération non discrétionnaire. Même si cela était également vrai pour les femmes autochtones en ce qui concerne les révocations, le faible taux de base des révocations pour infraction chez les femmes noires et les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels ne permettait pas d'effectuer ces analyses pour comparer le taux de révocation pour infraction selon la libération discrétionnaire ou non discrétionnaire.

Analyse générale

L'objectif du présent rapport était de fournir un aperçu détaillé et à jour des profils et des résultats des divers indicateurs correctionnels des délinquants ethnoculturels sous la garde du SCC au moyen de trois études distinctes et néanmoins liées. En bref, l'*Étude 1* a permis d'examiner les tendances de la population et de la diversité chez les délinquants de sexe masculin et féminin, de la fin de l'exercice 2009-2010 à la fin de l'exercice 2019-2020. Cela comprenait une comparaison entre le pourcentage de chaque groupe ethnoculturel dans la population carcérale et son pourcentage dans la population générale canadienne en 2016. L'*Étude 2* a permis d'analyser les profils et les résultats des indicateurs en établissement de tous les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral admis au SCC du 1er avril 2016 au 30 septembre 2018. Certains résultats, comme ceux relatifs aux permissions de sortir et à la participation aux programmes correctionnels, ont été examinés avant la DASL. Enfin, l'*Étude 3* a permis d'étudier les résultats des indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité des délinquants ayant obtenu une première mise en liberté du 1er avril 2015 au 31 mars 2017, avec une période de suivi fixe de huit mois. On a examiné les données de l'*Étude 2* et de l'*Étude 3* selon le groupe ethnoculturel, ventilées par genre.

Ensemble, ces études ont montré qu'il y avait un large éventail de résultats pour les groupes ethnoculturels. L'*Étude 1* a fourni un contexte important pour l'interprétation de ces résultats, en montrant la croissance de nombreux groupes d'hommes appartenant à un groupe ethnoculturel au cours de la dernière décennie, ce qui contraste avec la diminution observée du nombre d'hommes blancs. On a également observé une diminution du nombre d'hommes chinois et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels. Chez les femmes, tous les groupes ont connu une augmentation, la plus remarquable étant celle des femmes autochtones. Même si plusieurs groupes ethnoculturels ont crû en nombre, leur représentation dans les établissements du SCC et dans le cadre de la surveillance dans la collectivité n'était pas disproportionnée à leur représentation dans le public canadien pour la plupart des groupes. Cependant, dans certains des cas où il y avait une surreprésentation, celle-ci était importante. Cela était vrai pour les femmes et les hommes autochtones, ainsi que pour les femmes et les hommes noirs. Les hommes originaires d'Asie du Sud-Est étaient également surreprésentés, bien que ce soit dans une moindre mesure. Dans l'ensemble, les résultats de l'*Étude 1* ont confirmé la diversité de la

population de délinquants du SCC et la surreprésentation de certains groupes. Ces résultats ont renforcé l'importance de s'assurer que les politiques, les procédures et les pratiques du SCC continuent d'être adaptées à une population de délinquants diversifiée.

L'*Étude 2* et l'*Étude 3* ont fourni un aperçu préliminaire d'un large éventail de profils de délinquants admis et d'indicateurs correctionnels, pour les délinquants en établissement et ceux sous surveillance dans la collectivité[73]. Ces études ont permis de mettre à jour les résultats des groupes ethnoculturels par rapport à certains indicateurs examinés dans de précédentes recherches (p. ex. indicateurs des profils à l'admission tels qu'examinés dans Gottschall, 2012) et de jeter un œil sur d'autres indicateurs pour ces groupes (p. ex. visites et permissions de sortir). On a sélectionné les indicateurs correctionnels considérés comme instructifs de l'expérience correctionnelle d'une personne et qui pouvaient être évalués à l'aide des données administratives. Dans l'ensemble, les résultats montraient un degré élevé de variations dans les résultats. Les lecteurs peuvent consulter l'*Étude 2* : *Analyse* et à l'*Étude 3* : *Analyse* pour connaître les implications des résultats particuliers par indicateur.

En résumé, les résultats variaient chez les groupes ethnoculturels dans tous les indicateurs. Cela était particulièrement notable dans les résultats des hommes, en partie en raison du nombre plus élevé de groupes ethnoculturels examinés. Par exemple, les hommes arabes/d'Asie de l'Ouest, noirs, latino-américains, d'Asie du Sud et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une accusation d'infraction disciplinaire en établissement que les hommes blancs, tandis que les hommes chinois, philippins et d'Asie du Sud-Est étaient moins susceptibles d'en faire l'objet. De plus, les hommes noirs, d'Asie du Sud-Est et appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les hommes blancs de se voir imposer une condition d'assignation à résidence pendant une période de libération d'office, alors que les autres groupes en étaient moins susceptibles. En fait, même lorsque tous les groupes ethnoculturels avaient des résultats différents que ceux des délinquants blancs pour un indicateur donné, l'ampleur des différences variait considérablement. Par exemple, même si les femmes noires et celles appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels étaient plus susceptibles que les femmes blanches de faire l'objet d'une dérogation pour réduire la cote de placement initial par rapport à celle recommandée par l'ECNS, cela

[73] Voir Greco et coll. (2021) pour l'étude qualitative sur les expériences des délinquants ethnoculturels en matière de programmes et de services correctionnels.

concernait 17,9 % des femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels, mais 37,0 % des femmes noires. De plus, les variations par indicateur signifiaient qu'un groupe pouvait obtenir un résultat positif pour un indicateur, et un résultat moins positif pour un autre. Par exemple, les hommes chinois avaient des résultats positifs pour les indicateurs de l'adaptation à l'établissement et de l'emploi dans la collectivité, mais ils avaient des résultats moins positifs dans d'autres domaines, comme un pourcentage élevé de problèmes liés à la réceptivité et un faible taux d'inscription aux programmes en établissement et d'achèvement avant la DASL. Ces observations appuient la ventilation des résultats d'autres études de recherche en groupes plus petits, lorsque cela est possible, car les tendances n'étaient pas uniformes dans tous les groupes ethnoculturels examinés.

En ce qui a trait aux résultats relatifs aux groupes surreprésentés dans la population de délinquants du SCC par rapport au public canadien – à savoir les femmes et les hommes noirs et autochtones et les hommes d'Asie du Sud-Est conformément aux observations tirées de précédents rapports (p. ex. Gottschall, 2012) – les hommes noirs ont obtenu des résultats différents sur un certain nombre d'indicateurs. Par exemple, ils étaient plus susceptibles d'obtenir des cotes faibles pour les mesures de réinsertion, de motivation, de responsabilisation et d'engagement que les hommes blancs ou les hommes de plusieurs autres groupes ethnoculturels. Les hommes noirs étaient également parmi les plus susceptibles d'avoir un indicateur d'affiliation à un GMS, d'être placés dans un établissement à sécurité maximale et de faire l'objet d'accusations d'infraction disciplinaire. De plus, même si leurs résultats sont comparables à ceux des hommes blancs, les hommes noirs avaient un nombre moyen de visiteurs moins élevé et le pourcentage le plus faible de permissions de sortir. Pour ce qui est de la libération conditionnelle, les hommes noirs étaient plus susceptibles que les hommes de tous les autres groupes d'être libérés d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale et étaient moins susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire. Ils faisaient partie de ceux qui étaient les plus susceptibles de se voir imposer une condition d'assignation à résidence pendant une période de libération d'office.

Ces constatations contrastaient quelque peu avec certains résultats encourageants en établissement et dans la collectivité. Par exemple, les hommes noirs affichaient un pourcentage comparable ou légèrement supérieur à celui des hommes blancs pour ce qui est des réalisations scolaires ou des crédits, de la participation à une affectation d'emploi du SCC autre que dans le

cadre d'un programme d'emploi de CORCAN et d'un certificat de formation professionnelle à la DASL. De plus, le niveau de participation aux programmes correctionnels en établissement avant la DASL était similaire ou plus élevé chez les hommes noirs. Dans la collectivité, les hommes noirs avaient également un pourcentage de révocations ou de révocations pour infraction comparable ou inférieur à celui des hommes blancs, ainsi qu'un niveau comparable de participation à un emploi dans la collectivité.

Quant aux délinquantes noires, elles affichaient un niveau de risque plus faible et des besoins moins élevés que les femmes blanches ainsi qu'un pourcentage plus faible de besoins modérés ou élevés dans tous les domaines de l'IDAFD-R. Elles avaient aussi un niveau moins élevé d'implication dans des incidents en établissement et d'accusations que les femmes blanches et une plus grande participation aux permissions de sortir et aux programmes d'études, de certification professionnelle et d'emploi dans des domaines du SCC autres que dans le cadre des programmes de CORCAN. Les constatations positives relatives aux profils à l'admission et aux résultats en établissement se sont poursuivies, avec des constatations généralement positives liées aux indicateurs pendant la surveillance dans la collectivité. Par rapport aux femmes blanches, les femmes noires avaient un taux de libération discrétionnaire plus élevé et une fréquence moins élevée de conditions d'assignation à résidence appliquées à la libération d'office, et elles étaient moins susceptibles de faire l'objet d'une révocation ou d'une révocation pour infraction dans les huit mois suivant la libération discrétionnaire ou non discrétionnaire. Toutefois, les femmes noires, comme les délinquants noirs, avaient un pourcentage élevé de sous-type de premier incident lié au comportement. Les femmes noires avaient aussi un niveau d'inscription plus faible parmi les femmes admissibles aux programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée à la DASL, même si celles qui étaient inscrites avaient un taux de programmes achevés plus élevé à la DASL. Les données sur l'emploi en établissement et dans la collectivité ont également révélé quelques domaines qui mériteraient une attention particulière, par exemple approfondir les possibilités d'affectation à un emploi, qui pourraient englober les programmes d'emploi de CORCAN en établissement ainsi que les possibilités d'obtenir un emploi en milieu communautaire. Il convient de noter que les résultats des femmes noires étaient sensiblement différents de ceux des hommes noirs, ce qui confirme l'importance de la ventilation des données par genre, quand on effectue une recherche sur les groupes ethnoculturels.

Enfin, les hommes d'Asie du Sud-Est, contrairement aux autres groupes d'hommes

surreprésentés, avaient généralement des évaluations initiales plus positives, y compris des niveaux de risque et de besoins moins élevés et des niveaux de réinsertion sociale, de motivation et de responsabilisation plus élevés que les hommes blancs. Les résultats encourageants se poursuivent en établissement, les hommes d'Asie du Sud-Est étant plus susceptibles que les hommes blancs d'être placés à un niveau de sécurité minimale et d'avoir au moins un visiteur, d'avoir des permissions de sortir et une plus grande participation à des programmes d'éducation et d'affectation à un emploi du SCC autres que dans le cadre des programmes de CORCAN à la DASL. Cependant, les hommes d'Asie du Sud-Est étaient aussi plus susceptibles que les hommes blancs d'être affiliés à un GMS et d'être impliqués dans un incident. Ils étaient aussi moins susceptibles d'obtenir une affectation d'emploi dans le cadre du programme de CORCAN et d'être inscrits à des programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée à la DASL (parmi ceux qui étaient admissibles), mais étaient tout aussi susceptibles d'achever un programme s'ils y étaient inscrits. Dans la collectivité, même si les hommes d'Asie du Sud-Est étaient dans l'ensemble plus susceptibles que les hommes blancs de se voir accorder une libération discrétionnaire, ceux qui présentaient un risque faible étaient moins susceptibles d'en bénéficier que les hommes blancs présentant un risque faible (en revanche, les hommes d'Asie du Sud-Est présentant un risque élevé étaient plus susceptibles d'en bénéficier que les hommes blancs présentant un risque élevé). De plus, même si les hommes d'Asie du Sud-Est étaient plus susceptibles d'obtenir un emploi dans la collectivité dans les huit mois suivant leur mise en liberté, ils étaient également plus susceptibles d'avoir un résultat négatif en matière d'emploi que les hommes blancs.

Implications de la recherche

Les variations observées dans les tendances entre les groupes et dans tous les indicateurs, ainsi que les résultats très différents pour les hommes et les femmes, font qu'il est difficile d'établir des tendances. Les résultats aident le SCC à comprendre l'hétérogénéité de sa population de délinquants et les implications de celle-ci sur les indicateurs à l'admission, ainsi que sur les résultats en établissement et pendant la surveillance dans la collectivité. En général, cet axe de recherche a le potentiel de contribuer au système correctionnel dans son ensemble en permettant au SCC de soutenir au mieux une population diversifiée de délinquants.

Même s'il ne s'agissait pas du but premier du rapport, les résultats des hommes et des femmes autochtones ont également des implications pour les politiques, les pratiques et les

procédures du SCC. Il s'agit d'une sous-population unique de délinquants, compte tenu de leurs expériences et de leurs antécédents sociaux dans la société canadienne, y compris les expériences vécues du colonialisme du Canada et son héritage, ainsi que du racisme et de la discrimination systémiques (Bombay et coll., 2020; Bracken et coll., 2009; Caldwell et Sinha, 2020; Chartrand, 2019; McKenzie et coll., 2016; Wesley, 2012; Commission ontarienne des droits de la personne, 2005). Le présent rapport n'a pas la mise en contexte nécessaire pour interpréter de façon efficace la signification de ces résultats, compte tenu des antécédents et des besoins uniques des groupes autochtones, et les efforts uniques déployés par le SCC concernant ce groupe (SCC, 2013 a, 2013c, 2013 d). Néanmoins, les résultats du présent rapport laissent entendre que des efforts continus sont nécessaires pour aider les délinquants autochtones à réussir leur réinsertion sociale. Comme indiqué précédemment, les différences de résultats correctionnels entre les délinquants autochtones et non autochtones seront étudiées plus en détail dans un rapport de recherche distinct[74].

La nature descriptive du présent rapport n'a pas permis de comprendre pourquoi on a observé ces résultats, et, par conséquent, il ne permet pas d'en dégager des recommandations concrètes relatives aux mesures à prendre concernant les tendances observées, à part les sujets de recherches futures. Cependant, dans l'ensemble, les résultats du présent rapport, associés à la littérature actuelle, confirment l'importance de mieux comprendre les délinquants d'origines diverses dans le but d'avoir un aperçu des étapes à suivre pour améliorer les résultats correctionnels dans tous les groupes ethnoculturels.

Limites de la recherche

Comme pour toutes les recherches, les études du présent rapport ont des limites qui doivent être reconnues. D'abord, comme il a été répété tout au long du rapport, les études actuelles ont surtout cherché à cerner les différences entre les groupes au chapitre des indicateurs ou des résultats. De futures recherches sur les domaines de différences devraient chercher à savoir si ces tendances se maintiennent si l'on contrôle des variables explicatives supplémentaires. Il s'agirait de mieux cerner les causes des disparités observées et d'éclairer les mesures correctives appropriées.

---

[74] R-461 (2022) Explorer les écarts dans les résultats entre les Autochtones et les non-Autochtones incarcérés dans les installations correctionnelles fédérales canadiennes (Service correctionnel Canada, en cours de publication).

Une autre limite des études est la catégorisation des délinquants. L'objectif du présent rapport était d'examiner les résultats des délinquants ethnoculturels (selon la définition du SCC en vigueur de 2013 à 2021; à savoir tout délinquant ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture). Par conséquent, les données des présentes études ont été ventilées selon les catégories d'auto-identification du SGD concernant l'origine raciale (p. ex. Noir), l'origine ethnoculturelle (p. ex. Arabe, Hispanique) et le lieu d'origine (p. ex. Asie du Sud-Est). Ces catégories ne s'excluent pas mutuellement; toutefois, les délinquants sont limités à un seul choix. L'avantage de cette catégorisation est qu'elle s'aligne largement sur celle que Statistique Canada (2017c) a conceptualisée pour la population générale canadienne pour le dernier recensement. Cela a permis de comparer la population des délinquants du SCC à la population générale canadienne et de cerner les différences entre les profils des délinquants ethnoculturels et les résultats de leurs indicateurs correctionnels par rapport à ceux des délinquants blancs. Cependant, cette conceptualisation comporte des limites; essentiellement, elle ne reflète pas la nature multidimensionnelle de l'identité d'une personne et, en retour, elle part de l'hypothèse de l'homogénéité du groupe, qui peut être inexacte ou surrévaluée. Par exemple, si un délinquant s'identifie comme étant à la fois noir et d'Asie du Sud, il peut sélectionner l'une ou l'autre de ces deux catégories ou la catégorie origine multiracial/multiethnique. Peu importe le choix, la sélection d'une seule catégorie évacue la multiplicité de l'identité du délinquant et, par conséquent, la diversité ethnoculturelle de la population des délinquants n'est pas exactement représentée.

De plus, quand un groupe comportait moins de 20 délinquants, les catégories étaient fusionnées en une seule pour faciliter l'analyse des données (voir le tableau B1 et le tableau B2 à l'annexe B pour plus de détails). Même si c'était nécessaire pour améliorer la fiabilité des tendances observées dans les données, cela a eu pour effet indésirable de confondre l'origine raciale avec l'origine ethnique ou le lieu d'origine, ce qui n'est pas toujours juste. Par exemple, les délinquants qui s'identifient comme Noirs, d'Afrique subsaharienne ou des Caraïbes ont été regroupés dans la catégorie d'étude « Noirs ». Néanmoins, cette catégorie renvoie généralement à une identité ou à des caractéristiques raciales (Boatswain et Lalonde, 2000; Medina et coll., 2019; Commission ontarienne des droits de la personne, 2005), et l'ajout d'identités ethniques dans la catégorie suppose que des délinquants qui s'identifient comme Africains ou Caribéens sont, en fait, Noirs et que les délinquants qui font partie des autres groupes

(p. ex. Latino-Américains, Arabes) ne le sont pas. De plus, la catégorie fourre-tout « Noirs », dans le SGD, peut elle-même également comprendre des délinquants qui n'ont pas les mêmes ascendance, statut d'immigration, citoyenneté ou culture (y compris la religion et la langue) (Owusu-Bempah et Wortley, 2014). Cependant, puisque ces différences sont occultées par les catégories des études, les besoins distincts des délinquants le sont aussi, de même que les différences entre les indicateurs correctionnels, qui peuvent être plus marquées pour certains que pour d'autres dans chaque catégorie. Les recherches précédentes ont montré par exemple que les personnes noires d'origine africaine et d'origine caribéenne diffèrent pour ce qui est de leur engagement dans la criminalité et de leur avis sur le système de justice pénale (Owusu-Bempah et Wortley, 2014). Cette différence intragroupe peut être vraie pour la plupart des catégories conceptualisées aux fins des présentes études, et, pourtant, les expériences correctionnelles des délinquants de chaque catégorie sont vues comme étant similaires et comparables.

Enfin, comme Keown et coll. (2015) le notent dans leur rapport sur les variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale pour les délinquants ethnoculturels, lors de l'interprétation des nombreux modèles informatifs qui émergent de ces recherches, une importante mise en garde s'impose. Plus précisément, comme Perlin et McClain (2009) l'ont fait valoir, il est important de ne pas supposer que les personnes sont définies par leur origine culturelle. En d'autres termes, simplement parce que certaines différences sont apparues entre les groupes dans cette étude, il ne serait pas approprié de supposer que les résultats sous-jacents s'appliquent à toutes les personnes issues de chaque groupe ethnoculturel. Au contraire, il est toujours important de prendre individuellement en considération l'expérience de vie et le contexte préalable à l'incarcération de chaque délinquant.

Orientations futures générales

Les résultats de chaque étude du présent rapport peuvent permettre de formuler des recommandations pour les recherches futures, comme il est expliqué dans la section *Analyse* de chaque étude.

Comme il a été précédemment mentionné, chaque indicateur examiné dans l'*Étude 2* et l'*Étude 3* pourrait faire l'objet d'une recherche plus approfondie sur les facteurs pouvant expliquer les résultats différents observés pour les groupes ethnoculturels.

De plus, les recherches futures devraient explorer les facteurs liés aux antécédents sociaux uniques des divers groupes ethnoculturels et leurs effets sur les démêlés des délinquants

avec le système de justice pénale, comme ils ont été reconnus pour les délinquants autochtones (Keown et coll., 2015). Le SCC (2013a) définit les facteurs liés aux antécédents sociaux comme « les diverses circonstances qui ont marqué la vie de la plupart des Autochtones », y compris les séquelles des pensionnats, les antécédents de suicide dans la famille ou la collectivité, le niveau de scolarité ou le manque d'instruction, la pauvreté et la perte de l'identité culturelle/spirituelle. Néanmoins, les facteurs liés aux antécédents sociaux sont également des considérations importantes pour les groupes ethnoculturels. Par exemple, ceux qui s'identifient comme Noirs font face à des inégalités dans des domaines clés importants aux yeux de la justice pénale. Ils sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles en matière d'éducation, d'emploi, de pauvreté et de victimisation et de faire l'objet de contrôles policiers plus importants (Owusu-Bempah et coll., 2021). Il est important de reconnaître que ces inégalités dans les processus décisionnels et la prestation des services correctionnels afin de mieux répondre aux besoins des délinquants noirs (et des autres délinquants ethnoculturels), de permettre des interventions plus ciblées et d'améliorer les compétences culturelles du personnel du SCC (Bernard, 2016; Keown et coll., 2015). Ces efforts pourraient être importants pour améliorer les expériences et les résultats des délinquants ethnoculturels dans le système correctionnel.

De plus, parallèlement aux études futures, il faudrait envisager d'améliorer les données recueillies sur les groupes ethnoculturels afin d'élargir l'éventail des questions de recherche réalisables. Par exemple, les données ne sont pas actuellement fiables en ce qui concerne la participation des délinquants ethnoculturels aux services ethnoculturels offerts dans les établissements. Il serait intéressant de mener des recherches sur ces services afin de déterminer la fréquence et l'effet de la participation des délinquants à des services liés à leur identité ethnoculturelle. Ces recherches permettraient de déterminer le lien entre ces services et les résultats au chapitre de la réinsertion sociale (comme recommandé par la sénatrice Bernard [2016]). L'amélioration de la collecte de données et de l'accès aux facteurs liés aux antécédents sociaux des délinquants ethnoculturels pourrait également améliorer la faisabilité des études de recherche dans ce domaine important, comme nous l'avons vu plus haut.

Conclusion

Dans l'ensemble, le Canada est une société multiculturelle dont la population ethnoculturelle est en pleine croissance, ce qui se reflète dans la population des délinquants du SCC. Par conséquent, il faudrait régulièrement mener des recherches sur les délinquants

ethnoculturels, en particulier les groupes surreprésentés dans la population carcérale. Ces recherches futures devraient également tenir compte des limites énoncées plus haut et viser à classer les délinquants dans des catégories qui reflètent mieux la nature multidimensionnelle de leurs identités et de leurs divers parcours dans le système de justice pénale.

Bibliographie

Bales, W. D. et Mears, D. P. (2008). « Inmate social ties and the transition to society: Does visitation reduce recidivism? », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, *45*(3), 287-321. https://doi.org/10.1177/0022427808317574

Bernard, W. T. (2016). *Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles au Canada : La création de politiques adaptées à la culture.* Rapport non publié présenté au Service correctionnel du Canada.

BDL Groupe Conseil. (2009). *Les lacunes et les obstacles liés à l'accessibilité et à la participation aux programmes des détenus issus de minorités ethnoculturelles*. Sécurité publique Canada. https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%208395.a6%20l33%202009-fra.pdf

Boatswain, S. J. et Lalonde, R. N. (2000). « Social Identity and Preferred Ethnic/Racial Labels for Blacks in Canada », *Journal of Black Psychology*, *26*(2), 216-234. https://doi.org/10.1177/0095798400026002006

Bombay, A., McQuaid, R. J., Young, J., Sinha, V., Currie, V., Anisman, H. et Matheson, K. (2020). « Familial Attendance at Indian Residential School and Subsequent Involvement in the Child Welfare System Among Indigenous Adults Born During the Sixties Scoop Era », *First Peoples Child & Family Review*, *15*(1), 62-79. Extrait de : https://fpcfr.com/index.php/FPCFR/article/view/401

Bracken, D.C., Deane, L. et Morrissette, L. (2009). « Desistance and social marginalization: The case of Canadian Aboriginal offenders », *Theoretical Criminology*, *13*(1), 61-78. https://doi.org/10.1177/1362480608100173

Brown, S. L. et Motiuk, L. L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : Examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (Rapport de recherche R-164). Service correctionnel du Canada.

Bureau de l'enquêteur correctionnel (2013). *Étude de cas sur la diversité dans les services correctionnels : l'expérience des détenus de race noire dans les pénitenciers.* https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20131126-fra.pdf

Bureau de l'enquêteur correctionnel (2019). *Rapport annuel 2018-2019*. https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20182019-fra.pdf

Bureau de l'enquêteur correctionnel (2021). *Rapport annuel 2020-2021*. https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20202021-fra.aspx#s12

Caldwell, J. et Sinha, V. (2020). « (Re) Conceptualizing Neglect: Considering the Overrepresentation of Indigenous Children in Child Welfare Systems in Canada », *Child Indicators Research*, *13*(2), 481-512. https://doi.org/10.1007/s12187-019-09676-w

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, étant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada (R-U)*, ch. 11.

Chartrand, V. (2019). « Unsettled Times: Indigenous Incarceration and the Links between Colonialism and the Penitentiary in Canada », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, *61*(3), 67-89. https://doi.org/10.3138/cjccj.2018-0029

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46.

Cokley, K. (2007). « Critical Issues in the Measurement of Ethnic and Racial Identity: A Referendum on the State of the Field », *Journal of Counseling Psychology*, *54*(3), 224-234. https://doi.org/10.1037/0022-0167.54.3.224

Comité permanent de la condition féminine. (2018). *Un appel à l'action : La réconciliation avec les femmes autochtones dans les systèmes judiciaire et correctionnel fédéraux*. 42e législature, 1re session, treizième rapport. Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Comité sénatorial permanent des droits de la personne. (2019). *Rapport provisoire – Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral : Le premier des droits fondamentaux est celui d'être traité comme un être humain (1er février 2017 – 26 mars 2018)*. Sénat du Canada. https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/RIDR/Reports/RIDR_Report_Prisioners_f.pdf

Commission ontarienne des droits de la personne. (2005). *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*. https://www3.ohrc.on.ca/sites/default/files/attachments/Policy_and_guidelines_on_racism_and_racial_discrimination_fr.pdf

Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario (1995). *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*. https://archive.org/details/rapportdelacommi00comm.

Conseil ethnoculturel du Canada (2009). *Qualitative Study on Program and Services Access by Ethnocultural Offenders in the Federal Correctional System*. Service correctionnel du Canada. https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%208395.a6%20l33%202009-fra.pdf

Derkzen, D. Gobeil, R. et Gileno, J. (2009). *Les visites et les résultats postlibératoires parmi les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral* (Rapport de recherche R-205). Service correctionnel du Canada.

Douyon, E. (2016). *Les minorités ethnoculturelles et le système correctionnel canadien*. Service correctionnel du Canada. https://www.csc-scc.gc.ca/about-us/092/006-4000-fra.pdf

Fondation canadienne des relations raciales (14 juin 2007). *CRRF responds to UN body's criticism of the use of "visible minorities"*. Consulté le 20 juillet 2021, sur https://www.crrf-fcrr.ca/en/site-content/item/23763-crrf-responds-to-un-bodys-criticism-of-the-use-of-qvisible-minoritiesq

Fondation canadienne des relations raciales. (2015). *Glossaire de la FCRR : Discrimination systémique*. Consulté le 20 juillet 2021, sur https://www.crrf-fcrr.ca/fr/bibliotheque/glossaire-fr-fr-1/item/22912-discrimination-systemique

Forrester, T. et Grant, B. (2013). *Analyse descriptive des permissions de sortir sans escorte qui posent problème* (Extrait de recherche RS-13-08). Service correctionnel du Canada. https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs13-08-fra.pdf

Gottschall, S. (2012). *Diversité ethnique des délinquants dans les établissements fédéraux canadiens* (Rapport de recherche R-263). Service correctionnel du Canada.

Greco, C., Brown, G.P., Barker, J., McMillan, K., Tiersma, G., et Gamwell, L. (2021). *Une étude qualitative sur les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Programmes, services et liens avec la collectivité*. (Rapport de recherche R-443). Service correctionnel du Canada.

Helmus, L. et Ternes, M. (2015a). *Incidence des permissions de sortir et des placements à l'extérieur sur les résultats dans la collectivité* (Rapport de recherche R-350). Service correctionnel du Canada.

Helmus, L. et Ternes, M. (2015b). *Les permissions de sortir réduisent le chômage et la réincarcération chez les délinquantes* (Rapport de recherche R-354). Service correctionnel du Canada.

Johnson, S. et Grant, B. (2015). Résultats de la mise en liberté des délinquants purgeant une peine de longue durée. *FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, *12*(3). https://www.csc-scc.gc.ca/research/forum/e123/e123e-fra.shtml

Keown, L. A., Gobeil, R., Biro, S. M. et Ritchie, M. B. (2015). *Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles : Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale* (Rapport de recherche R-362). Service correctionnel du Canada.

Latessa, E. (2012). « Why work is important, and how to improve the effectiveness of correctional re-entry programs that target employment », *Criminology & Public Policy, 11*, 87-91

Leitch, D. (2018). « The Constitutionality of Classification: Indigenous Overrepresentation and Security Policy in Canadian Federal Penitentiaries », *Dalhousie Law Journal*, *41*(2), 411-442

Loi canadienne sur les droits de la personne. (1985). LRC (1985), ch. H-6.

Loi sur le multiculturalisme canadien. (1985). LRC (1985), ch. 24 (4e suppl.).

Loi sur l'équité en matière d'emploi. (1995). L.C. 1995, ch. 44.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (1992). L.C. 1992, ch. 20.

Malatest, R.A. (2009). *Qualitative Study on Gaps and Barriers to Program Access for Ethnic Minorities in the Federal Corrections System* (Final Report). Sécurité publique Canada. https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%208395.a6%20l33%202009-fra.pdf

Mathias, K. et Wormith, S. (2017). *Examen de la validité de l'évaluation de la responsabilisation, de la motivation et de l'engagement* (Rapport de recherche R-399). Service correctionnel du Canada.

McKenzie, H. A., Varcoe, C., Browne, A. J. et Day, L. (2016). « Disrupting the Continuities Among Residential Schools, the Sixties Scoop, and Child Welfare: An Analysis of Colonial and Neocolonial Discourses », *The International Indigenous Policy Journal*, *7*(2), 1-24. https://doi.org/10.18584/iipj.2016.7.2.4

Medina, A. C., Rowley, S. J. et Towson, S. (2019). « Race Matters for Black Canadians: The Intersection of Acculturation and Racial Identity in Emerging Adulthood » *Emerging Adulthood*, *7*(2), 97-108. https://doi.org/10.1177/2167696818785099

Motiuk, L. L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, *9*(1), p. 26-31.

Motiuk, L. L. (1998). « The Offender Intake Assessment (OIA) Process: From Research to Practice » dans E. E. Rhine (Ed.), *Best Practices: Excellence in Corrections* (pp.337-340). American Correctional Association.

Motiuk, L. L. et Belcourt, R. (1996). Profil des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale au Canada. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, *8*(2), p. 3-8.

Motiuk, L. et Vuong, B. (2018). *Élaboration et validation d'un Indice du risque criminel (IRC) pour les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada* (Rapport de recherche R-403). Service correctionnel du Canada.

Nolan, A. et Power, J. (2014a). *Profil sommaire des activités liées à l'emploi, en établissement et*

dans la collectivité, des délinquants (Extrait de recherche RS-13-4). Service correctionnel du Canada. https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs13-04-fra.pdf

Nolan, A. et Power, J. (2014b). *Caractéristiques de l'emploi dans la collectivité et résultats de la mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale* (Rapport de recherche R-316). Service correctionnel du Canada.

Nolan, A. Wilton, G., Cousineau, C., et Stewart, L. (2014). *Résultats des programmes d'emploi pour les délinquants : Incidence de la participation au programme d'emploi CORCAN* (Rapport de recherche R-283). Service correctionnel du Canada.

Owusu-Bempah, A., Jung, M., Sbaï, F., Wilton, A. S. et Kouyoumdjian, F. (2021). « Race and Incarceration: The Representation and Characteristics of Black People in Provincial Correctional Facilities in Ontario, Canada » *Race and Justice*, 1-13. https://doi.org/10.1177/21533687211006461

Owusu-Bempah, A. et Wortley, S. (2014). « Race, Crime, and Criminal Justice in Canada », dans S. M. Bucerius et M. Tonry (Eds.), *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration* (pp.281-320). Oxford University Press.

Perley-Robertson, B., Helmus, L. et Forth, A. (2019). « Predictive accuracy of static risk factors for Canadian Indigenous offenders compared to non-Indigenous offenders: implications for risk assessment scales », *Psychology, Crime & Law*, *25*(3), 248-278.

R c. Gladue, [1999] 1 R.C.S. 688.

Ritchie, M. B., Gobeil, R. et Keown, L. A. (2014). *Risque, besoins, potentiel de réinsertion sociale et motivation des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles* (Recherche en bref RIB 14-25). Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2013a). *Directive du commissaire 702 : Délinquants autochtones*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/702-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2013b). *Directive du commissaire 767 : Délinquants ethnoculturels : Services et interventions*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/767-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2013c). *Lignes directrices 702-1 : Création et fonctionnement des initiatives des Sentiers autochtones*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/702-1-gl-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2013d). *Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones : Innovation, apprentissage et adaptation 2006-07 à 2010-11*. https://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/002003-1001-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2015a). *Directive du commissaire 580 : Mesures disciplinaires*

prévues à l'endroit des détenus. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/580-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada. (2015b). *Rapport d'évaluation sur les programmes et les services d'éducation pour les délinquants*. https://www.csc-scc.gc.ca/005/007/005007-2014-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2015c). *Lignes directrices 726-2 : Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*. https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cd-2015-05-11-726-2-gl-fra.pdf

Service correctionnel du Canada (2016a). *Directive du commissaire 710-3 : Permissions de sortir*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/710-3-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2016b). *Directive du commissaire 730 : Affectations des délinquants aux programmes et rétribution des détenus*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/730-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2017a). *Directive du commissaire 720 : Programmes et services d'éducation pour les détenus*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/720-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2017b). *Directive du commissaire 735 : Programme d'emploi et d'employabilité*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/735-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2018a). *Directive du commissaire 705-7 : Cote de sécurité et placement pénitentiaire*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/705-7-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2018b). *Directive du commissaire 710-6 : Réévaluation de la cote de sécurité des détenus*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/710-6-cd-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2018c). *Lignes directrices 726-2 : Lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels nationaux*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/726-2-gl-fra.shtml

Service correctionnel du Canada (2019a). *Directive du commissaire 705-6 : Planification correctionnelle et profil criminel*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/705-6-cd-fr.shtml

Service correctionnel du Canada (2019b). *Directive du commissaire 710-1 : Progrès par rapport au Plan correctionnel*. https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/710-1-cd-fr.shtml

Service correctionnel du Canada. (2019c). *Directive du commissaire 715-2 : Processus décisionnel postlibératoire*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/715-2-cd-fr.shtml

Service correctionnel du Canada (2019d). *Rapport d'évaluation : Évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale*. https://www.csc-scc.gc.ca/005/009/092/005009-0003-fr.pdf

Service correctionnel du Canada (2019e). *Lignes directrices 081-1 : Processus de règlement des plaintes et griefs des délinquants*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/081-1-gl-fr.shtml

Service correctionnel du Canada (2020). *Service correctionnel du Canada : Rapport sur les résultats ministériels 2019-2020.* https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-4500-2019-2020-fr.shtml

Service correctionnel du Canada (2021). *Directive du commissaire 767 : Délinquants ethnoculturels : Services et interventions*. https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/767-cd-fr.shtml

Service correctionnel du Canada (2022). *Ressources et outils*. http://thehub/Fr/Collections/ressources-receptivite/delinquants-ethnoculturels/Pages/default.aspx

Statistique Canada. (2017a). *Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement. Recensement de 2016*. Nº 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

Statistique Canada. (2017b). *Immigration et diversité ethnoculturelle – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016*. Nº 98-402-X2016007 au catalogue de Statistique Canada. Publié le 25 octobre 2017. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/imm/index-fra.cfm

Statistique Canada. (2017c). *Guide de référence sur les minorités visibles, Recensement de la population, 2016*. Nº 98-500-X2016006 au catalogue de Statistique Canada. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/006/98-500-x2016006-fra.cfm

Statistique Canada. (2018). *Canada [Pays] (tableau). Profil de la population autochtone, Recensement de 2016*. Nº 98-510-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Publié le 18 juillet 2018. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/index.cfm?Lang=F

Stewart, L. et Wilton, G. (2012). *Participation aux programmes correctionnels : Des distinctions existent-elles entre les délinquants de différentes origines raciales?* (Extrait de recherche RS-12-6). Service correctionnel du Canada. https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs12-06-fra.pdf.

Stewart, L., Wardrop, K., Wilton, G., Thompson, J., Derkzen, D. et Motiuk, L. (2017). *Fiabilité et validité de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé*

(Rapport de recherche R-395). Service correctionnel du Canada.

Stewart, L., Wilton, G., Baglole, S. et Miller, R. (2019). *Étude exhaustive des taux de récidive chez les délinquants canadiens sous responsabilité fédérale* (Rapport de recherche R-426). Service correctionnel du Canada.

Ternes, M., Helmus, L. et Forrester, T. (2015). *Permissions de sortir et placements à l'extérieur : Caractéristiques et tendances relatives à l'utilisation* (Rapport de recherche R-348). Service correctionnel du Canada.

Trevethan, S. et Rastin, C. J. (2004). *Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres des minorités visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité* (Rapport de recherche R-144). Service correctionnel du Canada.

Usher, A. et Stewart, L. (2011). *L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta-analyse* (Rapport de recherche R-246). Service correctionnel du Canada.

Wesley, M. (2012). *Marginalisées : L'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux*. Unité des politiques correctionnelles autochtones, Sécurité publique Canada.

Wilton, G. et Stewart, L. (2015). *Les effets cumulatifs chez les délinquantes de la participation à de multiples interventions* (Rapport de recherche R-369). Service correctionnel du Canada.

Wilton, G., Nolan, A. et Stewart, L. (2015). *Les effets additifs de la participation à de multiples interventions et services correctionnels chez les délinquants de sexe masculin purgeant une peine de ressort fédéral* (Rapport de recherche R-363). Service correctionnel du Canada.

Wortley, S. et Tanner, J. (2006). « Immigration, Social Disadvantage and Urban Youth Gangs: Results of a Toronto-Area Survey », *Revue canadienne de recherche urbaine*, *15*(2), 18-37.

Zakaria, D. (2011). *L'ethnicité et le fait d'être né à l'étranger sont-ils des facteurs pertinents?* (Extrait de recherche RS-11-2). Service correctionnel du Canada. https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs11-02-fra.pdf.

Annexe A : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 1

Tableau A1

Nombre d'hommes sous la garde du SCC ou sous surveillance dans la collectivité par le SCC, instantanés de la fin de l'exercice 2009-2010 à la fin de l'exercice 2019-2020, par groupe

Groupe	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Croissance de la population [a] (%)
Arabes/d'Asie de l'Ouest	231	266	284	335	360	353	354	368	368	370	407	76
Noirs	1 564	1 731	1 779	1 875	1 916	1 922	1 811	1 753	1 718	1 714	1 934	24
Chinois	110	122	141	141	136	122	105	93	85	82	96	-13
Philippins	56	62	61	69	65	67	69	65	66	77	74	32
Latino-Américains	182	206	189	225	242	241	233	238	236	258	249	37
D'Asie du Sud	197	208	222	287	290	271	252	238	242	241	309	57
D'Asie du Sud-Est	395	404	418	449	444	419	399	414	422	404	408	3
Autres	364	369	398	210	209	221	211	211	213	230	250	-31
Autochtones	3 750	3 988	4 163	4 492	4 513	4 655	4 825	4 907	5 111	5 425	5 539	48
Blancs	13 941	13 994	13 765	13 653	13 582	13 317	12 978	12 733	12 449	12 092	11 810	-15
Aucune donnée	222	228	326	141	320	182	541	694	916	1 139	606	173

Remarque. Comprend les hommes purgeant une peine de ressort provincial sous la garde du SCC, n = 1 496 de la fin de l'exercice 2009-2010 à la fin de l'exercice 2019-2020.

[a] Formule de calcul de la croissance de la population : (n groupe 2020 - n groupe 2010)/ n groupe 2010.

Tableau A2

Nombre de femmes sous la garde du SCC ou sous surveillance dans la collectivité par le SCC, instantanés de la fin de l'exercice 2009-2010 à la fin de l'exercice 2019-2020, par groupe

Groupe	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Croissance de la population [a] (%)
Noires	79	93	100	106	99	75	87	83	88	88	92	16
Autres	78	79	93	83	78	99	100	100	104	110	112	44
Autochtones	261	294	320	307	334	354	402	415	461	489	487	87
Blanches	631	613	612	593	591	655	675	705	705	706	698	11
Aucune donnée	16	17	17	10	22	8	15	28	39	39	27	69

Remarque. Comprend les femmes purgeant une peine de ressort provincial sous la garde du SCC, *n = 200* de la fin de l'exercice 2009-2010 à la fin de l'exercice 2019-2020.

[a] Formule de calcul de la croissance de la population : (*n* groupe 2020 - *n* groupe 2010)/*n* groupe 2010.

Tableau A3

Représentation des groupes au SCC : populations en détention et sous surveillance dans la collectivité par rapport au public canadien en 2016

Groupe	Public canadien		En détention [a]		Sous surveillance dans la collectivité [b]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Hommes						
Arabes/d'Asie de l'Ouest	2,4	409 900	1,6	218	1,8	136
Noirs	3,4	580 070	9,1	1 281	6,8	530
Chinois	4,4	746 400	0,3	45	0,8	60
Philippins	2,0	341 800	0,3	37	0,4	32
Latino-Américains	1,3	215 460	1,1	155	1,0	78
D'Asie du Sud	5,8	977 690	1,0	142	1,4	110
D'Asie du Sud-Est	0,9	148 880	1,6	217	2,4	182
Autres [c]	1,8	304 895	1,0	137	1,0	74
Autochtones	4,8	813 520	25,2	3 532	16,7	1 293
Blancs	73,3	12 432 965	55,6	7 797	66,8	5 181
Femmes						
Noires	3,5	618 475	5,5	38	8,4	49
Autres [d]	19,1	3 331 015	6,8	47	9,1	53
Autochtones	4,9	860 265	36,1	251	25,9	151
Blanches	72,5	12 678 735	49,8	346	56,3	329

Remarque. Les pourcentages dans le public canadien reflètent les estimations de la population selon le recensement de 2016, et les pourcentages des délinquants reflètent la population des délinquants à la fin de l'exercice 2015-2016. Source des données sur le public canadien : Statistique Canada (2017). Source des données sur les délinquants : Système intégré de rapports du SCC-Modernisé.
[a] Les données sur les groupes ethnoculturels n'étaient pas disponibles pour 3,3 % (n = 456) des hommes en détention et pour 1,9 % (n = 13) des femmes en détention. [b] Les données sur les groupes ethnoculturels n'étaient pas disponibles pour 1,1 % (n = 85) des hommes sous surveillance dans la collectivité et pour 0,3 % (n = 2) des femmes sous surveillance dans la collectivité. [c] Concernant les données sur le public canadien, la catégorie « Autres » comprend les hommes s'identifiant comme Coréens, Japonais, appartenant à une minorité visible (ne s'identifie pas autrement) et appartenant à plusieurs minorités visibles. En ce qui concerne les données du SCC, la catégorie « autres » comprend les hommes s'identifiant comme Japonais, Coréens, d'origine multiraciale/multiethnique, autre, incapable de préciser, d'origine inconnue. [d] Concernant les données du public canadien, la catégorie « Autres » comprend les femmes s'identifiant comme Arabes, d'Asie de l'Ouest, Chinoises, Philippines, Latino-Américaines, d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, Japonaises, Coréennes, appartenant à une minorité visible (ne s'identifie pas autrement) et appartenant à plusieurs minorités visibles. En ce qui concerne les données du SCC, la catégorie « Autres » comprend toutes les femmes qui ne sont pas noires, blanches ou autochtones et dont les données sur l'origine ethnoculturelle sont disponibles. Voir *Étude 1 : Introduction et méthodes* pour obtenir des détails.

Annexe B : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 2

Tableau B1

Fréquence des options d'auto-identification du SGD des hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, par catégorie d'étude

Options d'auto-identification du SGD, par catégorie d'étude	Profil à l'admission	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest		
Arabes	1,1	111
Arabes/d'Asie de l'Ouest	0,7	77
d'Asie de l'Ouest	0,1	14
Noirs		
Noirs	7,4	772
Caribéens	0,3	31
D'Afrique subsaharienne	0,2	24
Chinois		
Chinois	0,4	41
Philippins		
Philippins	0,4	43
Latino-Américains		
Hispaniques	†	†
Latino-Américains	1,2	128
D'Asie du Sud		
D'Asie du Sud	0,6	63
D'Inde de l'Est	†	†
D'Asie du Sud	0,4	44
D'Asie du Sud-Est		
D'Asie de l'Est et du Sud-Est	1,2	120
Asiatiques	†	†
D'Océanie	†	†
D'Asie du Sud-Est	0,7	77
Autres		
Japonais	0,1	5
Coréens	0,1	6
Origine multiraciale/multiethnique	0,8	88
Autres	0,1	9
Incapable de préciser	0,1	8
Origine inconnue	†	†

Options d'auto-identification du SGD, par catégorie d'étude	Profil à l'admission	
	%	*n*
Autochtones		
Inuits	1,0	106
Métis	8,4	880
Premières Nations	18,0	1,880
Blancs		
Îles britanniques	†	†
D'Europe de l'Est	0,1	8
D'Europe du Nord	†	†
D'Europe du Sud	0,2	18
D'Europe de l'Ouest	0,1	6
Blancs	56,2	5 882

Remarque. SGD = Système de gestion des délinquant(e)s. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages représentent les options d'auto-identification dans le SGD pour les hommes faisant partie de la cohorte *Profil à l'admission*, dont les données sur l'origine ethnoculturelle sont disponibles, N = 10 461. Les sous-catégories sont incluses pour plus de clarté des options du SGD par catégorie d'étude.

Tableau B2

Fréquence des options d'auto-identification du SGD des femmes de la cohorte *Profil à l'admission*, par catégorie d'étude

Options d'auto-identification du SGD, par catégorie d'étude	Profil à l'admission	
	%	*n*
Noires		
Noires	5,8	56
Caribéennes	†	†
D'Afrique subsaharienne	†	†
Autres		
Arabes	0,6	6
Arabes/d'Asie de l'Ouest	†	†
D'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est	†	†
D'Asie du Sud	†	†
D'Asie de l'Ouest	†	†
Chinoises	1,0	10
Philippines	0,5	5
Coréennes	†	†
Latino-Américaines	0,7	7
Origine multiraciale/multiethnique	2,0	19
D'Asie du Sud-Est	0,6	6
D'Asie du Sud	†	†
Incapable de préciser	†	†
Autochtones		
Inuites	†	†
Métisse	8,8	85
Premières Nations	25,5	248
Blanches		
D'Europe de l'Est	†	†
D'Europe de l'Ouest	†	†
Blanches	51,7	502

Remarque. SGD = Système de gestion des délinquant(e)s. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages représentent les options d'auto-identification dans le SGD pour les femmes faisant partie de la cohorte *Profil à l'admission*, dont les données sur l'origine ethnoculturelle sont disponibles, N = 971. Les sous-catégories sont incluses pour plus de clarté des options du SGD par catégorie d'étude.

Tableau B3

Nombre de jours de l'admission au SCC à la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Hommes				
Arabes/d'Asie de l'Ouest	156-872	271,6	141,2	216,0
Noirs	152-1 029	298,1	171,2	229,5
Chinois	164-723	301,2	166,0	192,0
Philippins	162-669	290,1	151,0	235,0
Latino-Américains	161-1 000	267,3	149,5	222,0
D'Asie du Sud	154-931	295,8	160,5	228,0
D'Asie du Sud-Est	154-1 017	271,2	160,1	179,0
Autres	161-1 002	271,5	162,1	189,5
Autochtones	152-1 093	268,7	153,6	180,0
Blancs	152-1 214	254,6	146,2	178,0
Femmes				
Noires	156-670	304,5	150,8	256,0
Autres	159-739	256,7	132,3	190,0
Autochtones	152-779	240,1	119,7	177,0
Blanches	152-921	227,3	124,3	175,0

Remarque. Parmi les délinquants de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, N = 9 064 hommes et N = 813 femmes.

Tableau B4

Cotes de l'Indice du risque criminel pour les hommes, par groupe

	Faible		Faible-modéré		Modéré		Élevé-modéré		Élevé		Aucune cote	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	28,7	58	21,3	43	13,4	27	8,4	17	8,4	17	19,8	40
Noirs	24,7	204	24,2	200	14,5	120	12,5	103	14,8	122	9,4	78
Chinois	53,7	22	†	†	17,1	7	0,0	0	0,0	0	19,5	8
Philippins	46,5	20	18,6	8	14,0	6	†	†	0,0	0	18,6	8
Latino-Américains	47,7	63	18,9	25	9,9	13	7,6	10	6,8	9	9,1	12
D'Asie du Sud	39,6	44	28,8	32	9,0	10	5,4	6	5,4	6	11,7	13
D'Asie du Sud-Est	40,2	82	19,1	39	10,8	22	4,9	10	4,9	10	20,1	41
Autres	27,4	32	19,7	23	14,5	17	9,4	11	21,4	25	7,7	9
Autochtones	12,7	365	18,6	533	19,2	549	14,7	421	32,2	922	2,7	76
Blancs	25,5	1 510	22,3	1 322	16,4	971	12,2	724	15,0	887	8,5	504

Remarque. Les regroupements de ce tableau (faible, faible-modéré, modéré, élevé-modéré et élevé) correspondent aux cinq groupes de niveaux de risque de l'IRC en tenant compte du total généré sur l'IRC, où au moins un des indicateurs de risque a été endossé. Faible = un résultat de 1 à 7 sur l'IRC pour les hommes; un résultat de 1 à 4 pour les femmes. Faible-modéré = un résultat de 8 à 13 sur l'IRC pour les hommes; un résultat de 5 à 8 pour les femmes. Modéré = un résultat de 14 à 17 sur l'IRC pour les hommes; un résultat de 9 à 13 pour les femmes. Modéré-élevé = un résultat de 18 à 21 sur l'IRC pour les hommes; un résultat de 14 à 18 pour les femmes. Élevé = un résultat de 22+ sur l'IRC pour les hommes; un résultat de 19+ pour les femmes†
= Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 pour toutes les catégories de risque pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, *N* = 10 461.

Tableau B5

Niveau de réinsertion sociale des hommes, par groupe

	Faible		Moyen		Élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	21,0	42	38,5	77	40,5	81
Noirs	30,6	251	41,1	337	28,3	232
Chinois	†	†	23,7	9	65,8	25
Philippins	†	†	20,9	9	69,7	30
Latino-Américains	17,7	23	28,5	37	53,9	70
D'Asie du Sud	11,0	12	42,2	46	46,8	51
D'Asie du Sud-Est	11,9	24	33,2	67	55,0	111
Autres	28,2	33	39,3	46	32,5	38
Autochtones	54,6	1 562	33,0	943	12,4	354
Blancs	27,7	1 630	37,8	2 220	34,5	2 026

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 pour tous les niveaux pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, N = 10 394 et exclut 0,6 % des hommes n'ayant pas reçu de cote liée au niveau de réinsertion sociale, n = 67.

Tableau B6

Niveau de motivation des hommes, par groupe

	Faible		Moyen		Élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	12,5	25	63,0	126	24,5	49
Noirs	13,4	110	74,4	610	12,2	100
Chinois	†	†	65,8	26	26,3	10
Philippins	†	†	51,2	22	39,5	17
Latino-Américains	6,2	8	67,7	88	26,2	34
D'Asie du Sud	11,9	13	67,9	74	20,2	22
D'Asie du Sud-Est	7,9	16	68,3	138	23,8	48
Autres	6,8	8	69,2	81	23,9	28
Autochtones	9,4	270	78,4	2 240	12,2	349
Blancs	10,5	616	69,7	4 095	19,8	1 165

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 pour tous les niveaux pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, N = 10 394 et exclut 0,6 % des hommes n'ayant pas reçu de cote liée au niveau de motivation, n = 67.

Tableau B7

Niveau de responsabilisation des hommes, par groupe

	Faible		Moyen		Élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	23,5	47	54,0	108	22,5	45
Noirs	27,4	225	63,1	518	9,5	78
Chinois	†	†	73,7	28	18,4	7
Philippins	14,0	6	58,1	25	27,9	12
Latino-Américains	20,0	26	60,8	79	19,2	25
D'Asie du Sud	21,1	23	63,3	69	15,6	17
D'Asie du Sud-Est	15,8	32	63,9	129	20,3	41
Autres	13,7	16	70,9	83	15,4	18
Autochtones	18,6	532	72,0	2 059	9,4	269
Blancs	17,7	1 041	67,2	3 949	15,1	889

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 pour tous les niveaux pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, N = 10 399 et exclut 0,6 % des hommes n'ayant pas reçu de cote liée au niveau de responsabilisation, n = 67.

Tableau B8

Indicateur d'engagement des hommes, par groupe

	Indicateur d'engagement	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	74,0	148
Noirs	70,7	580
Chinois	89,5	34
Philippins	81,4	35
Latino-Américains	79,2	103
D'Asie du Sud	76,2	83
D'Asie du Sud-Est	80,7	163
Autres	85,5	100
Autochtones	79,1	2 263
Blancs	80,1	4 709

Remarque. Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, N = 10 399 et exclut 0,6 % des hommes n'ayant pas d'indicateur d'engagement, n = 62.

Tableau B9

Catégories de durée de la peine des hommes, par groupe

	De 2 à 4 ans		De 4 à 6 ans		De 6 à 10 ans		10 ans ou plus		Indéterminée	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	63,4	128	15,8	32	8,9	18	4,5	9	7,4	15
Noirs	59,4	491	20,1	166	12,5	103	2,9	24	5,2	43
Chinois	48,8	20	19,5	8	12,2	5	14,6	6	†	†
Philippins	65,1	28	14,0	6	14,0	6	0,0	0	†	†
Latino-Américains	72,0	95	10,6	14	10,6	14	†	†	3,8	5
D'Asie du Sud	55,0	61	24,3	27	15,3	17	†	†	†	†
D'Asie du Sud-Est	68,1	139	13,7	28	10,3	21	4,4	9	3,4	7
Autres	70,1	82	16,2	19	6,8	8	†	†	4,3	5
Autochtones	68,3	1 957	15,5	444	8,9	255	2,5	71	4,9	139
Blancs	73,7	4 361	13,4	793	8,0	475	1,9	115	2,9	174

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les catégories de durée de la peine pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, *N* = 10 461.

Tableau B10

Durée de la peine des hommes en années, par groupe

	n	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	187	4,1	2,7	3,3
Noirs	784	4,1	2,4	3,4
Chinois	39	5,3	3,9	4,0
Philippins	40	3,6	1,5	3,1
Latino-Américains	127	3,8	2,3	3,0
D'Asie du Sud	109	4,4	2,7	3,8
D'Asie du Sud-Est	197	3,9	2,4	3,0
Autres	112	3,8	2,1	3,2
Autochtones	2 727	3,7	2,2	3,0
Blancs	5 744	3,6	2,1	3,0

Remarque. *M* = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Profil à l'admission*, *N* = 10 066 et exclut 3,8 % des hommes purgeant une peine de durée indéterminée, *n* = 395.

Tableau B11

Catégories de durée de la peine des femmes, par groupe

	De 2 à 4 ans		De 4 à 6 ans		De 6 à 10 ans		10 ans ou plus		Indéterminée	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	53,3	32	25,0	15	15,0	9	0,0	0	†	†
Autres	71,8	51	12,7	9	8,5	6	†	†	†	†
Autochtones	77,9	261	13,1	44	5,7	19	†	†	2,7	9
Blanches	81,2	414	8,9	45	5,2	26	†	†	3,4	17

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les catégories de durée de la peine pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Profil à l'admission*, *N* = 971.

Tableau B12

Durée de la peine des femmes en années, par groupe

	n	*M*	*ET*	Médiane
Noires	56	3,9	1,7	3,5
Autres	69	4,1	3,8	3,0
Autochtones	326	3,2	1,6	2,6
Blanches	488	3,0	1,5	2,5

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Profils à l'admission*, *N* = 939 et exclut 3,3 % des femmes purgeant une peine de durée indéterminée, *n* = 32.

Tableau B13 Niveau de sécurité initial pour les hommes, selon l'Évaluation des facteurs statiques à l'admission, par groupe

Niveau de sécurité selon le niveau de risque	Arabes/ d'Asie de l'Ouest		Noirs		Chinois		Philippins		Latino-Américains		D'Asie du Sud		D'Asie du Sud-Est		Autres		Autochtones		Blancs	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Risque faible																				
Minimale	81,8	36	74,2	72	87,5	7	87,5	14	82,6	19	85,7	18	88,9	56	85,7	12	76,2	99	86,2	560
Moyenne	18,2	8	23,7	23	†	†	†	†	†	†	†	†	11,1	7	†	†	23,9	31	13,7	89
Maximale	0,0	0	†	†	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	†	†
Risque moyen																				
Minimale	35,4	23	36,6	113	47,4	9	64,7	11	46,9	30	28,3	13	42,7	35	40,0	18	34,4	356	49,9	1 208
Moyenne	64,6	42	60,2	186	52,6	10	35,3	6	51,6	33	71,7	33	53,7	44	60,0	27	62,1	643	48,7	1 180
Maximale	0,0	0	3,2	10	0,0	0	0,0	0	†	†	0,0	0	†	†	0,0	0	3,6	37	1,4	35
Risque élevé																				
Minimale	†	†	7,7	30		†	†	†	11,9	5	20,0	7	18,4	9	13,0	7	8,1	135	13,7	360
Moyenne	75,3	61	67,1	261	†	†	†	†	66,7	28	71,4	25	67,3	33	70,4	38	72,4	1 211	72,8	1 907
Maximale	21,0	17	25,2	98	†	†	†	†	21,4	9	†	†	14,3	7	16,7	9	19,5	326	13,5	353
Global																				
Minimale	32,6	62	27,0	215	50,0	17	65,1	28	41,9	54	37,3	38	51,6	100	32,7	37	20,8	590	37,4	2 128
Moyenne	58,4	111	59,1	470	44,1	15	27,9	12	50,4	65	59,8	61	43,3	84	59,3	67	66,4	1 885	55,8	3 176
Maximale	9,0	17	13,8	110	†	†	†	†	7,8	10		†	5,2	10	8,0	9	12,8	363	6,8	389

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les classifications de sécurité selon le groupe et le niveau de risque (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte

Indicateurs en établissement (échantillon complet), *N* = 10 131 et exclut 1,2 % des hommes n'ayant pas reçu une cote de sécurité ou n'ayant pas fait l'objet de l'Évaluation des facteurs statiques à l'admission, *n* = 118.

Tableau B14

Correspondance et écart entre l'évaluation initiale selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité et la de sécurité des délinquants initiale pour les hommes, par groupe

	ECNS = CSD [a]		ECNS < CSD [b]		ECNS > CSD [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	74,7	127	10,0	17	15,3	26
Noirs	74,8	504	8,0	54	17,2	116
Chinois	69,7	23	†	†	24,2	8
Philippins	61,0	25	†	†	29,3	12
Latino-Américains	69,2	83	11,7	14	19,2	23
D'Asie du Sud	76,2	64	7,1	6	16,7	14
D'Asie du Sud-Est	70,6	127	8,9	16	20,6	37
Autres	79,2	76	6,3	6	14,6	14
Autochtones	75,3	1 950	7,1	184	17,6	456
Blancs	74,9	3 890	12,1	626	13,1	681

Remarque. ECNS = Échelle de classement par niveau de sécurité. CSD = Cote de sécurité des délinquants.
† = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les colonnes de chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, N = 9 185 et exclut 10,4 % des hommes n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation initiale selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité dans les 120 jours suivant l'admission et avant la décision relative à la CSD, ou n'ayant pas fait l'objet d'une classification de sécurité, n = 1 064.
[a] Représente une correspondance entre le niveau recommandé par l'ECNS et le placement. [b] Représente les cas où l'ECNS recommandait un niveau de sécurité inférieur au placement. [c] Représente les cas où l'ECNS recommandait un niveau plus restrictif que le placement.

Tableau B15

Réduction du niveau de sécurité chez les hommes et nombre de jours jusqu'à la réduction, par groupe

	Réduction		Nombre de jours jusqu'à la réduction [a]			
	%	*n*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	5,5	7	217-337	283,7	44,8	300,0
Noirs	5,7	33	116-365	284,8	68,1	296,0
Chinois	†	†	†	†	†	†
Philippins	0,0	0	-	-	-	-
LatinoAméricains	†	†	†	†	†	†
D'Asie du Sud	†	†	†	†	†	†
D'Asie du Sud-Est	†	†	†	†	†	†
Autres	7,9	6	190-357	282,5	63,4	298,0
Autochtones	9,4	212	107-365	291,9	56,3	306,0
Blancs	5,3	189	78-365	282,2	60,7	295,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages sont fondés sur le nombre d'hommes par groupe dans *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* dont le niveau de sécurité initial était moyen ou maximal, *n* = 6 863. La réduction du niveau de sécurité doit avoir eu lieu avant la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, date de la première libération, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019.
[a] Parmi les hommes dont le niveau de sécurité a diminué, *n* = 456.

Tableau B16

Augmentation du niveau de sécurité pour les hommes et nombre de jours jusqu'à l'augmentation, par groupe

	Augmentation		Nombre de jours jusqu'à l'augmentation [a]			
	%	*n*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	4,6	8	135-322	235,5	63,1	227,5
Noirs	4,2	29	119-363	239,3	75,7	240,0
Chinois	0,0	0	-	-	-	-
Philippins	†	†	†	†	†	†
Latino-Américains	4,2	5	134-325	209,8	84,5	164,0
D'Asie du Sud	†	†	†	†	†	†
D'Asie du Sud-Est	3,8	7	98-343	212,3	89,5	232,0
Autres	†	†	†	†	†	†
Autochtones	6,4	158	79-365	217,3	79,8	202,0
Blancs	4,0	213	77-364	228,2	82,0	222,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Pourcentages des hommes selon le nombre d'hommes par groupe dans *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* dont le niveau de sécurité initial est minimal ou moyen, *n* = 9 217. L'augmentation du niveau de sécurité doit avoir eu lieu avant la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, date de la première libération, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019.
[a] Parmi les hommes dont le niveau de sécurité a augmenté, *n* = 429.

Tableau B17

Niveau de sécurité initial pour les femmes, selon l'Évaluation des facteurs statiques à l'admission, par groupe

Niveau de sécurité selon le niveau de risque	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*N*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Risque faible								
Minimale	94,7	36	77,4	24	81,1	43	83,6	143
Moyenne	†	†	22,6	7	18,9	10	16,4	28
Maximale	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Risque moyen								
Minimale	38,5	5	59,1	13	31,5	58	41,4	84
Moyenne	53,9	7	36,4	8	66,9	123	56,2	114
Maximale	†	†	†	†	†	†	2,5	5
Risque élevé								
Minimale	†	†	†	†	5,8	5	20,0	14
Moyenne	†	†	†	†	73,6	64	62,9	44
Maximale	†	†	†	†	20,7	18	17,1	12
Global								
Minimale	73,2	41	67,2	39	32,7	106	54,3	241
Moyenne	19,6	11	27,6	16	60,8	197	41,9	186
Maximale	†	†	†	†	6,5	21	3,8	17

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les classifications de sécurité selon le groupe et le niveau de risque (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, n = 882 et exclut 1,2 % des femmes n'ayant pas reçu une cote de sécurité ou n'ayant pas fait l'objet de l'Évaluation des facteurs statiques à l'admission, n = 11.

Tableau B18

Correspondance et écart entre l'évaluation initiale selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité et la code de sécurité des délinquants initiale pour les femmes, par groupe

	ECNS = CSD [a]		ECNS < CSD [b]		ECNS > CSD [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	57,4	31	†	†	37,0	20
Autres	69,6	39	12,5	7	17,9	10
Autochtones	66,6	199	14,1	42	19,4	58
Blanches	68,4	285	16,6	69	15,1	63

Remarque. ECNS = Échelle de classement par niveau de sécurité. CSD = Cote de sécurité des délinquants. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les colonnes de chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau comprend les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *n* = 826 et exclut 7,5 % des femmes n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation initiale selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité dans les 120 jours suivant l'admission et avant la décision relative à la CSD, ou n'ayant pas fait l'objet d'une classification de sécurité, *n* = 67.
[a] Représente une correspondance entre le niveau recommandé par l'ECNS et le véritable placement. [b] Représente les cas où l'ECNS recommandait un niveau de sécurité inférieur au placement. [c] Représente les cas où l'ECNS recommandait un niveau plus restrictif que le placement.

Tableau B19

Réduction du niveau de sécurité chez les femmes et nombre de jours jusqu'à la réduction, par groupe

	Réduction		Nombre de jours jusqu'à la réduction [a]			
	%	*n*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noires	46,7	7	173-346	294,4	57,1	307,0
Autres	26,3	5	145-324	259,4	72,2	276,0
Autochtones	30,3	66	136-363	260,7	54,7	260,0
Blanches	19,7	40	174-364	272,3	55,0	266,5

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Pourcentages des femmes par groupe dans *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* dont le niveau de sécurité initial est minimal ou moyen, *n* = 455. La réduction du niveau de sécurité doit avoir eu lieu avant la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, date de la première libération, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019.
[a] Parmi les femmes dont le niveau de sécurité a diminué, *n* = 118.

Tableau B20

Augmentation du niveau de sécurité pour les femmes et nombre de jours jusqu'à l'augmentation, par groupe

	Augmentation		Nombre de jours jusqu'à l'augmentation [a]			
	%	*n*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noires	†	†	†	†	†	†
Autres	†	†	†	†	†	†
Autochtones	8,3	25	92-355	220,1	73,9	221,0
Blanches	3,8	16	98-340	197,6	75,1	168,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages sont fondés sur le nombre de femmes par groupe dans *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* dont le niveau de sécurité initial était moyen ou maximal, *n* = 837. L'augmentation du niveau de sécurité doit avoir eu lieu avant la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, date de la première libération, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019.
[a] Parmi les femmes dont le niveau de sécurité a augmenté, *n* = 44.

Tableau B21

Incidents en établissement en tant qu'instigateur/complice chez les hommes, par groupe

	Au moins un incident		Nombre d'incidents		Nombre de jours avant le premier incident [a]				Taux annualisé [b]
	%	*n*	*M*	*ET*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	
Arabes/d'Asie de l'Ouest	50,3	97	1,4	2,4	0-360	129,6	99,9	118,0	1,51
Noirs	58,6	474	1,8	4,3	0-364	122,8	95,8	103,5	1,87
Chinois	32,4	12	0,6	1,1	42-328	170,3	102,9	163,0	0,59
Philippins	41,9	18	1,2	2,3	21-284	98,1	68,8	78,5	1,28
Latino-Américains	42,8	56	1,1	2,0	4-364	145,2	102,4	113,0	1,16
D'Asie du Sud	60,0	63	1,3	1,9	0-362	132,0	107,8	93,0	1,39
D'Asie du Sud-Est	47,2	93	1,1	2,0	0-363	140,3	102,8	127,0	1,23
Autres	74,3	84	2,2	2,6	1-365	130,8	91,4	125,5	2,35
Autochtones	60,9	1 739	2,2	3,7	0-365	126,2	97,2	104,0	2,29
Blancs	44,1	2 543	1,3	2,6	0-365	132,4	97,8	115,0	1,36

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les incidents survenus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, date de la première libération, date d'expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau comprend les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 10 249.
[a] Hommes ayant été impliqués dans au moins un incident en tant qu'instigateur/complice, *n* = 5 179. [b] Indique le nombre d'incidents en établissement en tant qu'instigateur/complice attendus d'une personne au sein d'un groupe au cours de la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total d'incidents par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B22

Pourcentage par sous-type de premier incident en tant qu'instigateur/complice chez les hommes, par groupe

	Voies de fait		Comportement		Objets interdits		Divers		Lié aux biens		Automutilation	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	17,5	17	24,7	24	24,7	24	29,9	29	0,0	0	†	†
Noirs	17,1	81	35,7	169	20,7	98	24,5	116	1,5	7	†	†
Chinois	†	†	†	†	50,0	6	†	†	0,0	0	0,0	0
Philippins	†	†	0,0	0	27,8	5	50,0	9	0,0	0	0,0	0
Latino-Américains	21,4	12	14,3	8	30,4	17	32,1	18	†	†	0,0	0
D'Asie du Sud	7,9	5	30,2	19	25,4	16	34,9	22	†	†	0,0	0
D'Asie du Sud-Est	11,8	11	18,3	17	25,8	24	41,9	39	†	†	0,0	0
Autres	11,9	10	21,4	18	32,1	27	29,8	25	†	†	†	†
Autochtones	22,1	385	23,7	412	32,8	570	17,9	311	1,4	24	1,9	33
Blancs	12,4	316	20,9	532	32,8	833	30,0	763	1,5	39	2,1	54

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les types d'incidents pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* ayant été impliqués dans un incident en tant qu'instigateur/complice, *n* = 5 179. Moins de cinq hommes par groupe avaient été impliqués dans un incident classé comme étant lié à une évasion ou à un décès, les colonnes n'ont donc pas été présentées.

Tableau B23

Incidents en établissement en tant que victime chez les hommes, par groupe

	Au moins un incident		Nombre d'incidents		Nombre de jours avant le premier incident [a]				Taux annualisé [b]
	%	*n*	*M*	*ET*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	
Arabes/d'Asie de l'Ouest	11,9	23	0,15	0,43	0-361	138,8	108,8	90,0	0,16
Noirs	11,3	91	0,13	0,39	0-360	145,6	103,7	120,0	0,13
Chinois	0,0	0	-	-	-	-	-	-	-
Philippins	†	†	†	†	†	†	†	†	0,03
Latino-Américains	12,2	16	0,15	0,46	1-339	163,9	127,4	148,0	0,17
D'Asie du Sud	7,6	8	0,08	0,27	22-351	152,1	122,8	149,5	0,08
D'Asie du Sud-Est	9,6	19	0,12	0,38	0-315	150,3	93,4	168,0	0,13
Autres	8,9	10	0,12	0,4	69-331	180,3	96,3	184,0	0,12
Autochtones	14,0	401	0,17	0,47	0-365	156,8	108,8	151,0	0,17
Blancs	11,7	674	0,15	0,51	0-365	142,3	105,2	128,0	0,16

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les incidents survenus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet), N* = 10 249.

[a] Parmi les hommes ayant été impliqués dans au moins un incident en tant que victime, *n* = 1 243. [b] Indique le nombre estimé d'incidents en établissement en tant que victime par personne au sein d'un groupe au cours de la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total d'incidents en tant que victime par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B24

Nombre de jours avant la première accusation d'infraction disciplinaire chez les hommes, par groupe

	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	8-354	153,0	96,0	150,0
Noirs	1-364	166,8	100,4	159,0
Chinois	89-214	144,3	44,0	141,0
Philippins	70-342	194,4	94,7	200,0
Latino-Américains	5-355	155,3	105,7	144,0
D'Asie du Sud	31-362	182,4	110,8	168,5
D'Asie du Sud-Est	6-363	164,3	112,3	139,0
Autres	1-360	170,3	97,8	173,0
Autochtones	0-365	146,3	98,5	131,0
Blancs	0-365	153,3	96,2	145,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* ayant fait l'objet d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire, *n* = 3 956.

Tableau B25

Incidents en établissement en tant qu'instigatrice/complice chez les femmes, par groupe

	Au moins un incident		Nombre d'incidents		Nombre de jours avant le premier incident [a]				Taux annualisé [b]
	%	*n*	*M*	*ET*	Four-chette	*M*	*ET*	Médiane	
Noires	41,4	24	1,4	3,2	5-326	154,9	98,7	166,0	1,6
Autres	46,8	29	1,0	1,9	2-359	110,1	91,8	85,0	1,3
Autochtones	71,6	232	4,0	6,0	0-357	84,5	83,0	54,5	4,4
Blanches	52,1	234	1,9	4,6	0-365	96,2	80,1	78,5	2,3

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les incidents survenus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet), N* = 893.

[a] Parmi les femmes ayant été impliquées dans au moins un incident, *n* = 519. [b] Indique le nombre estimé d'incidents en établissement en tant qu'instigatrice/complice par personne au sein d'un groupe au cours de la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total d'incidents par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B26

Pourcentage par sous-type de premier incident en tant qu'instigatrice/complice chez les femmes, par groupe

	Voies de fait		Comportement		Objets interdits		Divers		Automutilation	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	†	†	29,2	7	29,2	7	37,5	9	0,0	0
Autres	†	†	†	†	20,7	6	58,6	17	0,0	0
Autochtones	24,5	57	19,8	46	32,8	76	16,8	39	3,9	9
Blanches	15,8	37	17,5	41	24,4	57	35,9	84	5,6	13

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. La somme des pourcentages est égale à 100 dans tous les types d'incidents pour chaque groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis). Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* ayant été impliquées dans un incident en tant qu'instigatrice/complice, *n* = 519. Moins de cinq femmes par groupe avaient été impliquées dans un incident classé comme étant lié à des biens, à une évasion ou à un décès, les colonnes n'ont donc pas été présentées.

Tableau B27

Incidents en établissement en tant que victime chez les femmes, par groupe

	Au moins un incident		Nombre d'incidents		Nombre de jours avant le premier incident [a]				Taux annualisé [b]
	%	*n*	*M*	*ET*	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	
Noires	13,8	8	0,22	0,68	14-300	141,1	94,3	113,0	0,3
Autres	14,5	9	0,16	0,41	4-296	100,4	92,8	56,0	0,2
Autochtones	29,3	95	0,52	1,22	3-363	134,6	97,2	112,0	0,6
Blanches	23,2	104	0,32	0,72	0-364	128,8	93,1	112,0	0,4

Remarque. *M* = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les incidents survenus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion ou extradition ou le 30 septembre 2019. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 893.
[a] Parmi les femmes ayant été impliquées dans au moins un incident, *n = 216*. [b] Indique le nombre estimé d'incidents en établissement en tant que victime par personne au sein d'un groupe au cours de la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total d'incidents en tant que victime par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B28

Nombre de jours avant la première accusation d'infraction disciplinaire chez les femmes, par groupe

	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noires	22-303	148,0	92,7	128,5
Autres	18-266	109,1	81,5	70,0
Autochtones	1-355	90,1	76,3	63,0
Blanches	1-362	113,2	85,0	97,5

Remarque. *M* = Moyenne. *ET* = Écart-type. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* ayant fait l'objet d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire, *n* = 389.

Tableau B29

Pourcentage d'hommes ayant au moins une visite, selon le type de visite, par groupe

	Toute visite		Toute visite familiale privée		Toute visite régulière		Toute visite de la famille immédiate		Toute visite de la famille élargie		Toute visite : ami		Toute visite : partenaire		Toute visite : autre	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	66,3	128	10,4	20	66,3	128	53,9	104	18,7	36	18,1	35	29,5	57	†	†
Noirs	53,4	432	11,6	94	53,2	430	27,1	219	9,0	73	11,7	95	36,3	294	1,1	9
Chinois	40,5	15	13,5	5	40,5	15	27,0	10	†	†	†	†	24,3	9	†	†
Philippins	79,1	34	20,9	9	79,1	34	55,8	24	27,9	12	32,6	14	46,5	20	†	†
Latino-Américains	69,5	91	12,2	16	69,5	91	54,2	71	21,4	28	21,4	28	42,0	55	†	†
D'Asie du Sud	64,8	68	19,0	20	64,8	68	50,5	53	21,0	22	14,3	15	31,4	33	†	†
D'Asie du Sud-Est	65,0	128	12,2	24	65,0	128	50,8	100	15,7	31	14,2	28	37,1	73	†	†
Autres	54,0	61	9,7	11	54,0	61	35,4	40	15,9	18	17,7	20	31,9	36	0,0	0
Autochtones	35,0	999	4,0	114	34,9	997	21,6	617	9,5	272	6,4	184	16,9	483	1,1	31
Blancs	54,2	3 122	8,7	502	54,1	3 117	40,4	2 328	18,1	1 041	13,7	791	25,8	1 485	1,6	95

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les pourcentages par groupe pour les visites ayant eu lieu entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Une personne peut avoir plusieurs types de visites. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 10 249.

Tableau B30

Nombre total de visiteurs et nombre de jours avant la première visite pour les hommes, par groupe

	Nombre total de visiteurs					Nombre de jours avant la première visite [a]			
	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	Taux annualisé [b]	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	0-167	17,9	28,9	4,0	19,39	12-365	114,0	83,7	91,0
Noirs	0-128	7,7	14,9	1,0	8,02	11-365	137,2	82,6	126,5
Chinois	0-100	11,3	25,2	0,0	11,82	20-317	103,6	73,2	96,0
Philippins	0-236	38,5	58,0	9,0	42,33	17-337	89,2	77,5	62,0
Latino-Américains	0-191	24,3	34,2	10,0	26,48	16-320	102,7	73,2	74,0
D'Asie du Sud	0-223	19,2	33,2	6,0	20,26	11-363	104,6	83,0	86,0
D'Asie du Sud-Est	0-242	18,3	37,9	4,0	20,13	19-348	110,0	84,1	94,0
Autres	0-141	11,5	23,5	2,0	12,28	17-326	110,0	78,0	99,0
Autochtones	0-350	6,0	17,8	0,0	6,14	5-362	130,1	86,4	109,0
Blancs	0-257	12,7	25,4	2,0	13,80	6-363	107,6	78,5	85,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les visites ayant eu lieu entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 10 249.

[a] Hommes ayant eu au moins une visite, *n* = 5 078. [b] Indique le nombre estimé de visiteurs par personne dans un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total de visiteurs par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude)*365,25.

Tableau B31

Pourcentage de femmes ayant eu au moins une visite, selon le type de visite, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Toute visite	51,7	30	62,9	39	34,0	110	59,7	268
Toute visite familiale privée	†	†	†	†	4,3	14	7,6	34
Toute visite régulière	51,7	30	62,9	39	34,0	110	59,2	266
Toute visite de la famille immédiate	39,7	23	43,6	27	22,5	73	47,7	214
Toute visite de la famille élargie	24,1	14	25,8	16	12,4	40	27,0	121
Toute visite : ami	22,4	13	30,7	19	7,4	24	20,7	93
Toute visite : partenaire	17,2	10	21,0	13	7,7	25	19,6	88
Toute visite : autre	†	†	8,1	5	3,1	10	2,5	11

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les pourcentages par groupe pour les visites ayant eu lieu entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Une personne peut avoir plusieurs types de visites. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 893.

Tableau B32

Nombre total de visiteurs et nombre de jours avant la première visite pour les femmes, par groupe

	Nombre total de visiteurs					Nombre de jours avant la première visite [a]			
	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	Taux annualisé [b]	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noires	0-128	10,4	22,1	1,0	11,9	22-359	125,8	87,6	95,5
Autres	0-92	14,9	22,6	6,5	17,8	13-346	92,2	80,0	60,0
Autochtones	0-138	3,9	12,6	0,0	4,3	18-365	122,7	81,9	103,0
Blanches	0-284	11,6	23,8	2,0	14,1	5-365	87,9	61,9	69,5

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les visites ayant eu lieu entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 893.

[a] Femmes ayant eu au moins une visite, *n* = 447. [b] Indique le nombre estimé de visiteurs par personne dans un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total de visiteurs par groupe/nombre total de jours de suivi de l'étude)*365,25.

Tableau B33

Nombre de griefs uniques déposés et nombre de jours avant le dépôt du premier grief chez les hommes, par groupe

	Nombre total de griefs uniques [a]					Nombre de jours avant le dépôt du premier grief [b]			
	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	Taux annualisé [c]	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Arabes/d'Asie de l'Ouest	0-19	0,92	2,3	0	1,0	9-362	151,9	103,9	133,0
Noirs	0-38	0,84	2,3	0	0,9	2-365	157,5	100,3	145,0
Chinois	0-3	0,24	0,6	0	0,3	76-363	221,3	118,3	211,0
Philippins	0-2	0,26	0,5	0	0,3	30-354	160,4	115,6	130,0
Latino-Américains	0-15	0,55	1,6	0	0,6	8-349	127,3	102,6	84,0
D'Asie du Sud	0-5	0,46	0,9	0	0,5	18-362	158,9	104,6	132,0
D'Asie du Sud-Est	0-16	0,51	1,8	0	0,6	12-357	156,2	111,1	137,0
Autres	0-17	0,83	2,0	0	0,9	10-231	148,4	93,9	135,5
Autochtones	0-47	0,99	2,6	0	1,0	2-364	158,9	98,1	142,5
Blancs	0-462	1,05	7,3	0	1,1	1-365	146,5	99,2	136,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)*, *N* = 10 249.

[a] Nombre total de griefs uniques (les griefs transmis au palier supérieur ont été comptés une seule fois). [b] Parmi ceux ayant déposé au moins un grief, *n* = 3 830.

[c] Indique le nombre estimé de griefs par personne dans un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total de griefs uniques/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B34

Griefs déposés et transmission au palier supérieur chez les hommes, par groupe

	Palier de dépôt du grief						Transmission au palier supérieur	
	Toute plainte		Tout palier initial		Tout palier final			
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	80,0	60	20,0	15	28,0	21	0,0	0
Noirs	83,3	245	18,7	55	30,61	90	1,7	5
Chinois	83,3	5	†	†	0,0	0	0,0	0
Philippins	90,0	9	0,0	0	†	†	0,0	0
Latino-Américains	85,7	30	†	†	22,9	8	0,0	0
D'Asie du Sud	82,1	23	†	†	25,0	7	†	†
D'Asie du Sud-Est	85,4	35	22,0	9	29,3	12	†	†
Autres	89,5	34	36,8	14	18,4	7	†	†
Autochtones	86,4	975	20,7	233	22,7	256	1,7	19
Blancs	88,6	1 926	18,4	400	26,0	565	2,8	61

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* qui ont déposé au moins un grief, *n* = 3 830. Une personne peut déposer plusieurs griefs à différents paliers.

Tableau B35

Résultats des griefs chez les hommes, par groupe

	Tout grief refusé		Tout grief rejeté/ outrepassant les compétences		Tout grief réglé/ aucune autre mesure nécessaire		Tout grief maintenu/ maintenu en partie	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	45,3	34	†	†	60,0	45	21,3	16
Noirs	59,5	175	6,1	18	53,4	157	15,3	45
Chinois	†	†	0,0	0	†	†	†	†
Philippins	†	†	0,0	0	70,0	7	0,0	0
Latino-Américains	54,3	19	†	†	54,3	19	17,1	6
D'Asie du Sud	60,7	17	0,0	0	50,0	14	17,9	5
D'Asie du Sud-Est	56,1	23	0,0	0	53,7	22	22,0	9
Autres	73,7	28	†	†	55,3	21	21,1	8
Autochtones	52,0	587	6,0	68	62,5	705	23,3	263
Blancs	58,4	1 271	7,3	159	58,6	1 275	21,8	475

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les résultats des griefs à la date d'extraction des données (16 décembre 2019) pour les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* qui ont déposé au moins un grief, *n* = 3 830. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a déposé plus d'un grief.

Tableau B36

Nombre de griefs uniques déposés et nombre de jours avant le dépôt du premier grief chez les femmes, par groupe

	Nombre total de griefs uniques [a]					Nombre de jours avant le dépôt du premier grief [b]			
	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane	Taux annualisé [c]	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noires	0-8	1,3	1,9	1,0	1,5	22-328	128,3	86,8	99,0
Autres	0-11	1,1	1,8	1,0	1,3	24-356	140,9	92,6	115,5
Autochtones	0-24	1,9	2,7	1,0	2,1	12-359	121,8	90,7	90,0
Blanches	0-24	1,7	2,4	1,0	2,1	2-350	109,1	83,3	84,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019.
[a] Nombre total de griefs uniques (les griefs transmis au palier supérieur ont été comptés une seule fois). [b] Parmi celles ayant déposé au moins un grief, n = 570.
[c] Indique le nombre estimé de griefs par personne dans un groupe pendant la première année complète d'incarcération, calculé comme suit : (nombre total de griefs uniques/nombre total de jours de suivi de l'étude par groupe)*365,25.

Tableau B37

Griefs déposés et transmission au palier supérieur chez les femmes, par groupe

	Palier de dépôt du grief						Transmission au palier supérieur	
	Toute plainte		Tout palier initial		Tout palier final			
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	90,6	29	25,0	8	18,8	6	0,0	0
Autres	93,8	30	†	†	21,9	7	†	†
Autochtones	76,9	173	35,6	80	25,3	57	†	†
Blanches	86,5	243	19,6	55	24,9	70	†	†

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* qui ont déposé au moins un grief, *n* = 570. Une personne peut déposer plusieurs griefs à différents paliers.

Tableau B38

Résultats des griefs chez les femmes, par groupe

	Tout grief refusé		Tout grief rejeté/ outrepassant les compétences		Tout grief réglé/ aucune autre mesure nécessaire		Tout grief maintenu/ maintenu en partie	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	40,6	13	†	†	65,6	21	21,9	7
Autres	28,1	9	†	†	75,0	24	25,0	8
Autochtones	48,4	109	10,2	23	73,8	166	22,7	51
Blanches	47,3	133	5,7	16	76,9	216	24,6	69

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les résultats des griefs à la date d'extraction des données (16 décembre 2019) pour les griefs reçus entre l'admission et la fin du suivi, c'est-à-dire à la première des dates suivantes : un an depuis l'admission, première libération, expiration du mandat, décès, expulsion, extradition ou le 30 septembre 2019. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon complet)* qui ont déposé au moins un grief, *n* = 570. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a déposé plus d'un grief.

Tableau B39

Types de permissions de sortir chez les hommes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Service dans la collectivité		Contact avec la famille		Motifs de compassion		Responsabilités parentales		Perf. pers. 15 jours		Perf. pers. 60 jours	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	4,2	7	3,0	5	0,0	0	0,0	0	5,5	9	†	†
Noirs	2,5	17	†	†	0,9	6	†	†	3,1	21	†	†
Chinois	†	†	†	†	0,0	0	0,0	0	17,2	5	0,0	0
Philippins	13,2	5	†	†	†	†	0,0	0	†	†	0,0	0
Latino-Américains	4,5	5	†	†	0,0	0	0,0	0	4,5	5	0,0	0
D'Asie du Sud	†	†	†	†	0,0	0	0,0	0	†	†	0,0	0
D'Asie du Sud-Est	7,0	12	4,7	8	†	†	0,0	0	7,0	12	0,0	0
Autres	†	†	0,0	0	†	†	0,0	0	†	†	0,0	0
Autochtones	2,3	56	1,2	30	3,9	95	0,0	0	5,0	123	†	†
Blancs	2,9	151	1,5	76	1,6	86	0,0	0	4,1	216	†	†

Remarque. Perf. pers. = perfectionnement personnel † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reflètent le nombre d'hommes par groupe ayant eu au moins une permission de sortir dans cette catégorie à la date d'admissibilité à la semi-liberté. Une personne peut avoir plusieurs types de permissions. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL), N* = 9 064.

Tableau B40

Résultats des permissions de sortir chez les hommes, par groupe

	Toute réussite		Tout échec		Tout autre résultat	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	100,0	15	0,0	0	0,0	0
Noirs	97,3	36	0,0	0	†	†
Chinois	100,0	5	0,0	0	0,0	0
Philippins	100,0	9	0,0	0	0,0	0
Latino-Américains	100,0	9	0,0	0	0,0	0
D'Asie du Sud	100,0	9	0,0	0	0,0	0
D'Asie du Sud-Est	100,0	24	0,0	0	0,0	0
Autres	100,0	6	0,0	0	0,0	0
Autochtones	99,5	216	0,0	0	†	†
Blancs	99,5	370	0,0	0	1,3	5

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reposaient sur le nombre d'hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ayant bénéficié d'une permission de sortir avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, n = 703. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a bénéficié de plusieurs permissions.

Tableau B41

Types de permissions de sortir chez les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Service dans la collectivité	47,8	22	17,5	10	11,5	31	10,2	45
Contact avec la famille	15,2	7	†	†	5,6	15	7,5	33
Motifs de compassion	†	†	†	†	10,8	29	3,9	17
Responsabilités parentales	†	†	0,0	0	†	†	1,6	7
Perfectionnement personnel 15 jours	54,4	25	33,3	19	35,3	95	23,8	105
Perfectionnement personnel 60 jours	†	†	0,0	0	†	†	†	†

Remarque. † = DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reflètent le nombre de femmes par groupe ayant eu au moins une permission de sortir dans cette catégorie. Une personne peut bénéficier de plusieurs types de permissions. Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 813

Tableau B42

Résultats des permissions de sortir chez les femmes, par groupe

	Toute réussite		Tout échec		Tout autre résultat	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	100,0	28	0,0	0	†	†
Autres	100,0	22	0,0	0	†	†
Autochtones	100,0	108	†	†	4,6	5
Blanches	99,3	136	0,0	0	3,7	5

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reposaient sur le nombre de femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ayant bénéficié d'une permission de sortir avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, *n* = 295. Une personne peut obtenir plusieurs résultats si elle a bénéficié de plusieurs permissions.

Tableau B43

Réalisations scolaires ou premiers crédits chez les hommes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Niveau I de la formation de base des adultes		Niveau II de la formation de base des adultes		Niveau III de la formation de base des adultes		Niveau IV de la formation de base des adultes		Cégep-FG	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	18,0	11	13,1	8	36,1	22	32,8	20	0,0	0
Noirs	23,0	45	9,7	19	30,6	60	35,2	69	†	†
Chinois	†	†	0,0	0	†	†	62,5	5	0,0	0
Philippins	†	†	†	†	†	†	66,7	6	0,0	0
Latino-Américains	25,6	10	†	†	30,8	12	33,3	13	0,0	0
D'Asie du Sud	23,8	5	†	†	38,1	8	28,6	6	0,0	0
D'Asie du Sud-Est	17,0	9	†	†	24,5	13	50,9	27	0,0	0
Autres	†	†	†	†	25,0	6	45,8	11	†	†
Autochtones	14,2	114	8,4	67	27,9	224	48,9	392	0,6	5
Blancs	28,9	393	13,4	182	26,0	354	29,3	399	2,4	33

Remarque. FG = Formation générale. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Les pourcentages reflètent la première réalisation scolaire ou les premiers crédits des hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ayant au moins une réalisation scolaire ou des crédits avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, *n* = 2 574. La somme des pourcentages est égale à 100 dans toutes les premières catégories de niveau de scolarité par groupe ethnoculturel (peut ne pas être exact puisque les résultats ont été arrondis).

Tableau B44

Pourcentage d'hommes ayant au moins une période d'affectation à un emploi dans le programme d'emploi de CORCAN ou un autre domaine d'emploi du SCC et ayant obtenu un certificat de formation professionnelle avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Tout emploi au SCC [a]		Emploi au SCC de plus de 90 jours [b]		Tout emploi pour CORCAN [a]		Emploi pour CORCAN de plus de 90 jours [c]		Certificat de formation professionnelle obtenu [a]	
	%	*n*	%	*N*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	78,8	130	76,9	100	24,9	41	707	29	44,9	74
Noirs	74,2	497	81,3	404	26,4	177	59,9	106	40,2	269
Chinois	75,9	22	72,7	16	24,1	7	†	†	41,4	12
Philippins	89,5	34	88,2	30	23,7	9	66,7	6	50,0	19
Latino-Américains	75,7	84	78,6	66	24,3	27	66,7	18	40,5	45
D'Asie du Sud	78,0	71	80,3	57	22,0	20	65,0	13	44,0	40
D'Asie du Sud-Est	87,7	150	83,3	125	21,6	37	59,5	22	40,4	69
Autres	70,2	73	86,3	63	23,1	24	62,5	15	34,6	36
Autochtones	76,4	1 876	85,9	1 612	17,9	439	54,4	239	30,2	742
Blancs	72,6	3 797	79,1	3 004	28,5	1 488	64,9	966	37,3	1 950

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les pourcentages des emplois ayant débuté avant la date d'admissibilité à la semi-liberté.

[a] Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 9 064. [b] Parmi ceux ayant au moins une période d'emploi au SCC ayant débuté avant la DASL, *n* = 6 734. Suivi des résultats liés à la durée de l'emploi jusqu'à la date d'extraction des données, le 16 décembre 2019. Les 90 jours pourraient ne pas avoir été entièrement cumulés avant la DASL. [c] Parmi ceux ayant au moins une période d'emploi pour CORCAN ayant débuté avant la DASL, *n* = 2 269. Suivi des résultats liés à la durée de l'emploi jusqu'à la date d'extraction des données, le 16 décembre 2019. Les 90 jours pourraient ne pas avoir été entièrement cumulés avant la DASL.

Tableau B45

Réalisations scolaires et crédits chez les femmes avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Avant la DASL				Besoin en éducation					
	Réalisations scolaires [a]		Crédits [a]		Niveau d'études inférieur au niveau secondaire [b]		Réalisations scolaires [c]		Crédits [c]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	41,3	19	37,0	17	42,9	12	75,0	9	58,3	7
Autres	49,1	28	43,9	25	60,9	14	78,6	11	64,3	9
Autochtones	54,7	147	49,1	132	66,4	150	74,0	111	66,0	99
Blanches	40,1	177	32,2	142	52,1	138	63,8	88	45,7	63

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 813. [b] Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Échantillon ayant une DASL* pour lesquelles les renseignements sur l'éducation sont disponibles, *n* = 542 et exclut 33,3 % de femmes pour lesquelles on ne dispose d'aucun renseignement sur l'éducation, *n* = 271. [c] Femmes de l'*Échantillon ayant une DASL* pour lesquelles on a cerné des besoins en éducation (niveau d'études inférieur au niveau secondaire selon les indicateurs de l'IDAFD-R), *n* = 314.

Tableau B46

Pourcentage de femmes ayant au moins une période d'affectation d'emploi dans un programme d'emploi de CORCAN ou un autre domaine d'emploi du SCC et ayant obtenu un certificat de formation professionnelle avant la date d'admissibilité à la semi-liberté, par groupe

	Noires		Autres		Autochtones		Blanches	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Tout emploi au SCC [a]	71,7	33	63,2	36	72,1	194	66,7	294
Emploi au SCC de plus de 90 jours [b]	87,9	29	66,7	24	84,0	163	79,2	233
Tout emploi pour CORCAN [a]	13,0	6	31,6	18	20,8	56	22,9	101
Emploi pour CORCAN de plus de 90 jours [c]	†	†	27,8	5	55,4	31	58,4	59
Tout certificat de formation professionnelle [a]	84,8	39	73,7	421	76,2	205	75,3	332

Remarque. DASL = Date d'admissibilité à la semi-liberté. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau reflète les pourcentages des emplois ayant débuté avant la date d'admissibilité à la semi-liberté.

[a] Femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, N = 813. [b] Parmi celles ayant au moins une période d'emploi au SCC ayant débuté avant la DASL, n = 557. Suivi des résultats liés à la durée de l'emploi jusqu'à la date d'extraction des données, le 16 décembre 2019. Les 90 jours pourraient ne pas avoir été entièrement cumulés avant la DASL. [c] Femmes ayant au moins une période d'emploi dans le cadre du programme d'emploi de CORCAN ayant débuté avant la DASL, n = 181. Suivi des résultats liés à la durée de l'emploi jusqu'à la date d'extraction des données, le 16 décembre 2019. Les 90 jours pourraient ne pas avoir été entièrement cumulés avant la DASL.

Tableau B47

Admissibilité aux programmes d'intensité modérée ou élevée chez les hommes, par groupe

	Admissibilité aux programmes	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	65,9	83
Noirs	71,4	426
Chinois	43,5	10
Philippins	46,7	14
Latino-Américains	47,5	47
D'Asie du Sud	58,2	46
D'Asie du Sud-Est	50,0	66
Autres	72,6	69
Autochtones	86,9	2 074
Blancs	72,9	3 465

Remarque. L'admissibilité aux programmes est déterminée selon une cote de l'Indice du risque criminel supérieure ou égale à 8. Hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* dont les cotes de l'Indice du risque criminel sont disponibles (n = 8 318).

Tableau B48

Inscriptions aux programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée, programmes achevés et inachevés avant la date d'admissibilité à la semi-liberté chez les hommes, par groupe

	Au moins une inscription [a]		Au moins une inscription (IRC ≥ 8) [b]		Au moins un programme achevé [c]		Au moins un programme inachevé [c, d]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	28,5	47	44,6	37	40,4	19	†	†
Noirs	40,0	683	51,4	219	45,9	123	9,3	25
Chinois	†	†	†	†	0,0	0	0,0	0
Philippins	29,0	11	50,0	7	†	†	†	†
Latino-Américains	25,2	28	44,7	21	28,6	8	†	†
D'Asie du Sud	33,0	30	52,2	24	43,3	13	†	†
D'Asie du Sud-Est	22,2	38	45,5	30	39,5	15	†	†
Autres	42,3	44	47,8	33	31,8	14	†	†
Autochtones	39,6	972	41,5	860	36,5	355	12,2	119
Blancs	36,5	1 911	45,7	1 582	38,4	734	8,4	160

Remarque. IRC = Indice de risque criminel. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. [a] Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *N* = 9 064. [b] Le tableau inclut les hommes ayant un IRC supérieur ou égal à 8, *n* = 6 300. [c] Le tableau inclut les hommes inscrits à des programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée, *n* = 3 353. [d] Inclut les programmes inachevés pour toutes raisons, y compris les raisons propres aux délinquants, la gestion de la population ou l'administration des programmes.

Tableau B49

Admissibilité aux programmes d'intensité modérée ou élevée chez les femmes, par groupe

	Admissibilité aux programmes	
	%	*n*
Noires	25,8	8
Autres	25,0	9
Autochtones	71,3	171
Blanches	50,6	159

Remarque. IRC = Indice de risque criminel. L'admissibilité des femmes aux programmes est établie selon des cotes d'IRC supérieures ou égales à 9. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)* ayant reçu une cote d'IRC (n = 621).

Tableau B50

Inscriptions aux programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée, programmes achevés et inachevés avant la date d'admissibilité à la semi-liberté chez les femmes, par groupe

	Au moins une inscription [a]		Au moins une inscription (IRC ≥ 9) [b]		Au moins un programme achevé [c]		Au moins un programme inachevé [c, d]	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	37,0	17	62,5	5	70,6	12	†	†
Autres	29,8	17	77,8	7	76,5	13	†	†
Autochtones	72,9	196	80,7	138	60,2	118	15,3	30
Blanches	67,6	298	86,8	138	67,8	202	8,1	24

Remarque. IRC = Indice de risque criminel. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, n = 813.
[b] Le tableau inclut les femmes ayant un IRC supérieur ou égal à 9, n = 347. [c] Le tableau inclut les femmes inscrites à des programmes correctionnels d'intensité modérée ou élevée, n = 528. [d] Inclut les programmes inachevés pour toutes raisons, y compris les raisons propres aux délinquantes, la gestion de la population ou l'administration des programmes.

Tableau B51

Inscriptions aux programmes d'engagement et résultats avant la date d'admissibilité à la semi-liberté chez les femmes, par groupe

	Au moins une inscription [a]		Au moins un programme achevé [b]		Au moins un programme inachevé [b]	
	%	*n*	%	*n*	%	*N*
Noires	97,8	45	100,0	45	†	†
Autres	89,5	51	100,0	51	0,0	0
Autochtones	95,5	257	95,3	245	6,6	17
Blanches	96,4	425	97,7	415	3,8	16

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Indicateurs en établissement (échantillon ayant une DASL)*, *n* = 813.
[b] Le tableau inclut les femmes inscrites à un programme d'engagement, *n* = 778.

Annexe C : Résultats supplémentaires sous forme de tableaux pour l'Étude 3

Tableau C1

Âge moyen à la mise en liberté et durée de la peine en années chez les hommes, par groupe

	Âge				Durée de la peine [a]				Indicateur indéterminé	
	n	*M*	*ET*	Médiane	*n*	*M*	*ET*	Médiane	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	166	35,9	11,1	32,9	161	3,9	2,2	3,3	3,0	5
Noirs	833	33,5	9,7	30,9	822	4,2	2,5	3,5	1,3	11
Chinois	43	39,5	11,2	36,9	43	3,9	2,3	3,0	0,0	0
Philippins	28	35,0	10,9	34,2	28	4,1	1,9	3,8	0,0	0
Latino-Américains	119	37,1	11,3	35,6	117	4,1	2,4	3,3	†	†
D'Asie du Sud	104	40,4	11,7	39,1	101	4,4	3,0	3,3	†	†
D'Asie du Sud-Est	170	38,7	11,7	35,9	166	4,5	2,9	3,8	†	†
Autres	106	33,2	10,2	30,6	105	3,7	2,2	3,0	†	†
Autochtones	1 930	35,4	10,6	32,7	1 903	3,6	2,1	3,0	1,4	27
Blancs	5 359	40,7	13,0	38,5	5 268	3,6	2,1	3,0	1,7	91

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de l'échantillon *Sous surveillance dans la collectivité*, *N* = 8 858.
[a] Hommes purgeant une peine de durée déterminée, *n* = 8 714.

Tableau C2

Niveau de risque statique et des besoins dynamiques à la mise en liberté chez les hommes, par groupe

	Risque statique						Besoin dynamique					
	Faible		Moyen		Élevé		Faible		Moyen		Élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	24,7	41	44,6	74	30,7	51	13,9	23	56,6	94	29,5	49
Noirs	12,1	101	45,1	376	42,7	356	9,1	76	49,0	408	41,9	349
Chinois	48,8	21	37,2	16	14,0	6	37,2	16	55,8	24	†	†
Philippins	28,6	8	53,6	15	17,9	5	21,4	6	57,1	16	21,4	6
Latino-Américains	16,0	19	46,2	55	37,8	45	13,5	16	53,8	64	32,8	39
D'Asie du Sud	30,8	32	43,3	45	26,0	27	23,1	24	53,9	56	23,1	24
D'Asie du Sud-Est	32,4	55	41,2	70	26,5	45	15,3	26	69,4	118	15,3	26
Autres	17,0	18	49,1	52	34,0	36	12,3	13	52,8	56	34,9	37
Autochtones	5,7	110	39,5	763	54,8	1 057	3,5	68	43,5	839	53,0	1 023
Blancs	12,2	652	45,3	2,428	42,5	2 279	8,8	469	45,5	2 437	45,8	2 453

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité*, *N* = 8 858. Risques statiques selon la cote globale de l'Évaluation des facteurs statiques. Besoins dynamiques selon la cote globale de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé.

Tableau C3

Changement des besoins dynamiques de l'admission à la mise en liberté chez les hommes, par groupe

	Besoin dynamique [a]					
	Aucun changement		Augmentation		Réduction	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	79,3	119	†	†	18,0	27
Noirs	78,9	627	2,4	19	18,7	149
Chinois	82,9	29	0,0	0	17,1	6
Philippins	65,0	13	†	†	30,0	6
Latino-Américains	82,9	92	4,5	5	12,6	14
D'Asie du Sud	86,8	79	0,0	0	13,2	12
D'Asie du Sud-Est	78,3	119	3,3	5	18,4	28
Autres	75,3	73	†	†	21,7	21
Autochtones	77,9	1 459	1,1	21	21,0	394
Blancs	82,4	4 111	2,1	106	15,5	772

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* dont la cote à jour de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, est disponible, *n* = 8 314.

Tableau C4

Âge moyen à la mise en liberté et durée de la peine, en années, chez les femmes, par groupe

	Âge				Durée de la peine [a]				Indicateur indéterminé	
	n	*M*	*ET*	Médiane	*n*	*M*	*ET*	Médiane	%	*n*
Noires	48	35,9	8,7	34,4	48	4,5	2,8	3,4	0,0	0
Autres	54	39,2	11,8	39,0	54	3,3	1,8	2,7	0,0	0
Autochtones	243	33,5	9,2	31,8	239	3,0	1,5	2,5	†	†
Blanches	408	39,0	12,3	35,9	404	2,9	1,4	2,4	†	†

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de l'échantillon *Sous surveillance dans la collectivité*, *n* = 753.

[a] Femmes purgeant une peine de durée déterminée, *n* = 745.

Tableau C5

Niveau de risque statique et des besoins dynamiques à la mise en liberté chez les femmes, par groupe

	Risque statique						Besoin dynamique					
	Faible		Moyen		Élevé		Faible		Moyen		Élevé	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	60,4	29	31,3	15	†	†	47,9	23	35,4	17	16,7	8
Autres	59,3	32	35,2	19	†	†	25,9	14	53,7	29	20,4	11
Autochtones	18,9	46	48,6	118	32,5	79	4,5	11	47,7	116	47,7	116
Blanches	42,4	173	43,1	176	14,5	59	14,5	59	54,7	223	30,9	126

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité*, *N* = 753.

Tableau C6

Changement du risque statique ou des besoins dynamiques de l'admission à la mise en liberté chez les femmes, par groupe

	Risque statique [a]						Besoin dynamique [b]					
	Aucun changement		Augmentation		Réduction		Aucun changement		Augmentation		Réduction	
	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*	%	*n*
Noires	97,2	35	†	†	†	†	69,4	25	†	†	25,0	9
Autres	0,0	0	†	†	†	†	77,1	27	†	†	17,1	6
Autochtones	98,2	214	†	†	†	†	69,3	151	†	†	29,8	65
Blanches	98,3	286	†	†	†	†	72,4	210	2,1	6	25,5	74

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5.
[a] Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* dont la cote à jour de l'Évaluation des facteurs statiques est disponible, *n* = 580.
[b] Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* dont la cote à jour de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé, est disponible, *n* = 579.

Tableau C7

Statut relatif à la recherche d'un premier emploi, chez les hommes sans emploi dans la collectivité, par groupe

	Recherche d'emploi	
	%	*n*
Arabes/d'Asie de l'Ouest	61,3	19
Noirs	64,3	142
Chinois	71,4	5
Philippins	†	†
Latino-Américains	62,1	18
D'Asie du Sud	70,6	12
D'Asie du Sud-Est	62,5	15
Autres	70,8	17
Autochtones	73,2	582
Blancs	58,5	975

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau représente le premier statut d'emploi disponible. Les pourcentages reposent sur les hommes sans emploi de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* dont le statut relatif à la recherche d'emploi est disponible, *n* = 2 820.

Tableau C8

Statut relatif à la recherche d'un premier emploi, chez les femmes sans emploi dans la collectivité, par groupe

	Recherche d'emploi	
	%	*N*
Noires	66,7	10
Autres	62,5	10
Autochtones	63,1	70
Blanches	61,8	97

Remarque. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau représente le premier statut d'emploi disponible. Les pourcentages reposent sur les femmes sans emploi de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* dont le statut relatif à la recherche d'emploi est disponible, *n* = 299.

Tableau C9

Nombre moyen de jours dans la collectivité des hommes réincarcérés, par groupe

	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noirs	41-238	154,4	43,7	152,0
Autres	63-240	162,2	47,1	166,0
Autochtones	36-243	145,2	49,6	144,0
Blancs	35-243	151,0	47,1	147,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. Le tableau inclut les hommes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* qui ont été réincarcérés, *n* = 1 753.

Tableau C10

Nombre moyen de jours dans la collectivité des femmes réincarcérées, par groupe

	Fourchette	*M*	*ET*	Médiane
Noirs	†	†	†	†
Autres	†	†	†	†
Autochtones	83-237	155,3	46,4	153,0
Blancs	51-240	153,1	53,7	154,0

Remarque. M = Moyenne. *ET* = Écart-type. † = Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à 5. Le tableau inclut les femmes de la cohorte *Sous surveillance dans la collectivité* qui ont été réincarcérées, *n* = 128.